

N° 26 – PRINTEMPS 1994

SAVOIRS D'ANCIENS





Revue publiée avec le concours
du Centre National des Lettres et du C.N.R.S.

MÉDIÉVALES
Langue Textes Histoire
NUMÉROS PARUS

1 **Mass-media et Moyen Age.** (1982). Épuisé
2 **Gautier de Coinci : le texte du Miracle.** (1982). Épuisé
3 **Trajectoire du sens.** (1983)
4 **Ordres et désordres.** Études dédiées à Jacques Le Goff. (1983). Épuisé
5 **Nourritures.** (1983). Épuisé
6 **Au pays d'Arthur.** (1984). Épuisé
7 **Moyen Age, mode d'emploi.** (1984). Épuisé
8 **Le souci du corps.** (1985). Épuisé
9 **Langues.** (1985). Épuisé
10 **Moyen Age et histoire politique.** Mots, modes, symboles, structures. Avant-propos de Georges Duby. (1986). Épuisé
11 **A l'école de la lettre.** (1986)
12 **Tous les chemins mènent à Byzance.** Études dédiées à Michel Mollat. (1987)
13 **Apprendre le Moyen Age aujourd'hui.** Épuisé
14 **La culture sur le marché.** (1988)
15 **Le premier Moyen Age.** (1988)
16/17 **Plantes, mets et mots : dialogues avec A.-G. Haudricourt.** (1989)
18 **Espaces du Moyen Age.** (1990)
19 **Liens de famille. Vivre et choisir sa parenté.** (1990)
20 **Sagas et chroniques du Nord.** (1991)
21 **L'an mil : rythmes et acteurs d'une croissance.** (1991)
22/23 **Pour l'image.** (1992)
24 **La renommée**. (1993)
25 **La voix et l'écriture**. (1993)

Couverture : dessin de Michel Pastoureau

MÉDIÉVALES

Revue semestrielle publiée par les Presses Universitaires
de Vincennes-Paris VIII avec le concours
du Centre National des Lettres et du C.N.R.S.



Les manuscrits, dactylographiés aux normes habituelles, ainsi que les ouvrages pour comptes rendus, doivent être envoyés à :

MÉDIÉVALES
Presses Universitaires de Vincennes
Université Paris VIII
2, rue de la Liberté, 93526 Saint-Denis Cedex 02

SOMMAIRE **N° 26 PRINTEMPS 1994**

SAVOIRS D'ANCIENS
La destinée médiévale des textes scientifiques latins de l'Antiquité

•

ESSAIS ET RECHERCHES

Médiévales 26, printemps 1994, pp. 5-16

Danielle JACQUART

VESTIGES ROMAINS DANS LA SCIENCE MÉDIÉVALE

Dans le domaine des sciences et des techniques, les « redécouvertes » des humanistes ne revêtirent pas exactement le même caractère que dans celui des belles-lettres. Il faut d'emblée établir une distinction entre Antiquité grecque et Antiquité latine. En effet le Moyen Âge se nourrit de science grecque — d'Aristote, de Ptolémée, de Galien, etc. —, même si, dans certains cas, il y accéda plutôt à travers des versions faites sur l'arabe. L'apport des humanistes consista donc, en ces domaines, non pas à faire découvrir l'ensemble d'un héritage, mais soit à le compléter (d'ailleurs modestement), soit à éditer les textes en leur langue originelle, soit, plus largement, à livrer des traductions considérées comme plus fidèles du point de vue de la philologie et écrites en un latin plus proche de celui de Cicéron que de celui de Thomas d'Aquin.

Le cas des textes qui avaient été composés en latin dans l'Antiquité pose un tout autre type de problèmes : malgré leur plus grande accessibilité apparente, puisqu'ils ne nécessitaient pas d'être traduits, ils furent fort peu utilisés au Moyen Âge, ou, du moins, de manière inégale. Leur fortune médiévale ne se différencie guère de celle des ouvrages littéraires[1]. Certains d'entre eux, comme les livres non médicaux de l'encyclopédie de Celse ou la majeure partie de l'œuvre de Varron, furent perdus, semble-t-il à jamais ; d'autres furent préservés en si petit nombre que le zèle des imprimeurs de la Renaisance leur fut fatal. Ainsi, les traités de Caelius Aurelianus *Des maladies*

1. Sur la survivance et la préservation des classiques latins au Moyen Âge, voir : L.D. REYNOLDS et N.G. WILSON, *D'Homère à Érasme, La transmission des classiques grecs et latins*, nouvelle édition revue et augmentée, traduite par C. Bertrand et mise à jour par P. Petitmengin, Paris, 1984 ; B. MUNK OLSEN, « La popularité des textes classiques latins entre le IXe et le XIIe siècle », *Revue d'histoire des textes*, t. XIV-XV, 1984-1985, pp. 169-181 ; *id., L'étude des auteurs classiques latins aux XIe et XIIe siècles, Catalogue des manuscrits classiques latins copiés du IXe au XIIe siècle*, 3 tomes, Paris, 1982-1989.

aiguës et *Des maladies chroniques* ont désormais pour seul témoin complet l'édition princeps de 1533.

Si, dans la majorité des cas, le Moyen Âge joua son rôle de conservateur de la prose romaine, il n'en tira lui-même qu'un profit limité ou sélectif. La rareté et l'isolement des manuscrits au sein de quelque bibliothèque monastique ne suffisent pas à expliquer cette désaffection. Les lettrés de la période médiévale surent, comme les humanistes des XVe et XVIe siècles, partir en quête de manuscrits, lorsqu'ils en éprouvaient la nécessité. Dans la seconde moitié du XIIe siècle, la double mise en latin de l'*Almageste* de Ptolémée fut l'aboutissement d'une telle quête : un traducteur anonyme — que Richard Lemay a cru reconnaître sous les traits de l'arabisant Hermann de Carinthie — trouva l'original grec en Sicile et le traduisit, tandis que Gérard de Crémone se rendait à Tolède pour y chercher la version arabe. « L'amour de l'*Almageste* » que lui prêtèrent ses disciples après sa mort poussa le traducteur tolédan à consacrer de longues années à la recherche de nouveaux manuscrits arabes pour améliorer sa traduction[2].

Ce n'est qu'un exemple parmi beaucoup d'autres : les traducteurs médiévaux furent des découvreurs de manuscrits, même si leur motivation ne coïncidait pas tout à fait avec celle des humanistes. Leur curiosité était essentiellement d'ordre scientifique, voire encyclopédique (comme dans le cas de Gérard de Crémone) et ne s'alliait guère à une ferveur philologique ou à un idéal de retour à l'antique. Il ne s'agissait pas vraiment de renouer un fil cassé depuis longtemps : en ce sens, le Moyen Âge fut bien une rupture. Les textes découverts étaient destinés à être immédiatement « absorbés », intégrés dans un système de pensée et non analysés pour eux-mêmes ou replacés dans une perspective historique dont nul n'avait conscience.

Les raisons d'un oubli

Si la quête d'œuvres oubliées ou inconnues se porta intensément vers les bibliothèques grecques et arabes, on négligea d'exhumer les textes de l'Antiquité romaine qui, malgré la plus grande proximité de leur lieu de conservation, ne circulaient plus. De multiples raisons viennent à l'esprit qui tiennent d'abord aux caractéristiques de la science antique. Même au temps de la splendeur de l'empire romain, le bilin-

2. Sur l'attribution (discutable) de la version gréco-latine de l'*Almageste* à Hermann de Carinthie, voir R. LEMAY, « De la scolastique à l'histoire par le truchement de la philologie : Itinéraire d'un médiéviste entre Europe et Islam », *La diffusione delle scienze islamiche nel Medio Evo europeo*, Rome, 1987 (Accademia nazionale dei Lincei), pp. 399-535. Sur la version arabo-latine, voir, entre autres publications du même auteur, P. KUNITZSCH, « Gerard's translations of astronomical texts, especially the *Almagest* », dans P. PIZZAMIGLIO (éd.), *Gerardo da Cremona*, Crémone, 1992, pp. 71-84.

guisme fit qu'on continua à écrire la science dans la langue qui l'avait vu se constituer, c'est-à-dire le grec. En dehors des connaissances scientifiques qui pouvaient affleurer dans les œuvres de Cicéron ou de Sénèque, l'héritage latin antique était surtout formé de textes orientés vers la pratique[3]. Mais il y avait le plus souvent dans cette orientation pratique une ambiguïté, puisque les destinataires n'étaient pas les praticiens eux-mêmes mais les maîtres de domaine ou les maîtres d'œuvre qui n'avaient qu'à diriger et surveiller le déroulement des opérations. Dépourvus de justification théorique, ces textes n'entraient pas non plus dans le détail de la pratique. Fortement liés à l'organisation sociale du monde romain, ils ne pouvaient servir qu'au prix d'une adaptation aux nouvelles conditions. En outre, la référence au paganisme, intimement mêlé à la vie sociale, était plus marquée que dans les textes grecs de haut niveau scientifique qui soit n'y faisaient pas allusion, soit reposaient sur une métaphysique adaptable au christianisme.

Paradoxalement, la langue elle-même pouvait devenir un obstacle. Non seulement le latin médiéval ne coïncidait pas avec le latin classique, mais il n'exista pas, à quelques exceptions près comme celle de l'astrologie ou de l'arpentage, de langue technique latine uniformisée dans l'Antiquité. Les traducteurs médiévaux durent en grande partie innover pour trouver des correspondants latins à des mots grecs ou arabes et ils furent peu soucieux de puiser dans les ressources du latin classique qu'ils ne connaissaient d'ailleurs pas ou peu[4]. Malgré la présence d'hellénismes ou d'arabismes, les traductions gréco-latines ou arabo-latines offraient vraisemblablement une langue plus « moderne » et plus adaptée aux exigences intellectuelles d'alors que les textes issus du monde romain.

Tous les classiques latins ne subirent néanmoins pas le même sort : certains ne furent jamais oubliés. L'*Histoire naturelle* de Pline

3. La persistance de ce bilinguisme a pu faire dire qu'« il n'y a pas de science romaine » (Jean BEAUJEU, dans R. TATON [dir.], *Histoire générale des sciences*, t. I, *La science antique et médiévale*, Paris, 1966, p. 316). Sur la survivance des traités techniques romains, voir B. BISCHOFF, *Die Ueberlieferung der Technischen Literatur*, dans B. BISCHOFF, *Mittelalterliche Studien*, t. II, Stuttgart, 1981, pp. 277-297. Le thème de « La survivance des auteurs latins antiques dans les écrits scientifiques médiévaux » a fait l'objet d'une série d'exposés en 1992-1993 dans le cadre de mon cours d'« Histoire des sciences au Moyen Âge » (École pratique des Hautes Études, IV[e] Section). Les articles de Jean-Louis Gaulin, Bruno Laurioux et Francine Mora publiés dans le présent volume constituent des versions remaniées de ces exposés. C'est l'occasion pour moi de remercier chaleureusement ces auteurs de leur aimable et fructueuse participation.

4. Sur les vocabulaires techniques en latin classique, voir : J. ANDRÉ, « Sur la constitution des langues techniques en latin », *Études de lettres*, 1986, n° 1 ; A. LE BŒUFFLE, *Astronomie, Astrologie, Lexique latin*, Paris, 1987 ; G. SABBAH (éd.), *Le latin médical, La constitution d'un langage scientifique*, Saint-Étienne, 1991. Sur les vocabulaires techniques en latin médiéval : *La lexicographie du latin médiéval et ses rapports avec les recherches actuelles sur la civilisation du Moyen Âge*, Paris, 1981 ; O. WEIJERS (éd.), *Méthodes et instruments du travail intellectuel au Moyen Âge*, Turnhout, 1990 (*CIVICIMA* III).

l'Ancien accompagna le Moyen Âge, en particulier dans les domaines de la zoologie, de la botanique et de la minéralogie. Toutefois la longueur de l'œuvre aboutit souvent à sa fragmentation dans les manuscrits ; l'Antiquité tardive avait d'ailleurs montré la voie : par exemple, les parties médicales de l'*Histoire naturelle* avaient été rassemblées, sans doute au IVe siècle, au sein d'une sorte de réceptaire, la *Medicina Plinii*, qui donna à son tour lieu à divers remaniements aux Ve-VIe siècles, tous intitulés *Physica Plinii*. En outre, la constante utilisation de Pline l'Ancien depuis le Haut Moyen Âge fit que nombre d'auteurs ne le citèrent que de seconde main. Malgré le caractère partiel des transcriptions et le recours au témoignage indirect, l'*Histoire naturelle* fit partie des œuvres vivantes qui n'ont cessé d'irriguer le savoir médiéval[5].

Il en est de même, bien qu'à un moindre degré, du *De architectura* de Vitruve. Lorsque le Pogge (Poggio Bracciolini), lors d'un de ses « raids »[6] à Saint-Gall entre 1414 et 1416, rapporte un manuscrit de Vitruve, il donne sans aucun doute l'impulsion à une nouvelle phase dans la transmission du texte et inaugure un engouement qui ne fut pas sans conséquences sur l'art et l'architecture renaissants, mais il ne fait pas redécouvrir un nom oublié. Vitruve fut connu, de manière continue, depuis Sidoine Apollinaire au Ve siècle jusqu'à Boccace au XIVe. En outre, on a pu déceler dans la conception de certains bâtiments de la période carolingienne l'application de mesures vitruviennes et l'architecte Goderamnus, de Saint-Michel-de-Hildesheim, a même laissé sa signature dans un manuscrit du *De architectura*. L'album de Villard de Honnecourt en reflète encore une bonne connaissance. Le catalogue des manuscrits conservés fait apparaître que, si la quarantaine d'exemplaires relevée pour le XVe siècle représente une proportion écrasante, les siècles précédents ont laissé des transcriptions en nombre non négligeable.

Le cas de Vitruve est assez représentatif de la manière dont furent utilisées ces sources latines, qui n'accédèrent jamais au statut d'autorités méritant d'être connues dans leur ensemble et précisément commentées. La seule œuvre classique à avoir reçu des commentaires porteurs d'informations d'ordre scientifique est une œuvre littéraire : l'*Énéide* de Virgile... La diversité des sujets abordés dans le *De architectura* de Vitruve (architecture, hydraulique, gnomonique, construction de machines) aurait pu lui conférer le statut d'une encyclopédie

5. Orientations générales pour l'étude de l'influence de Pline : C. G. NAUERT Jr., « C. Plinius Secundus », dans *Catalogus translationum et commentariorum*, vol. IV, Washington D.C., 1980, pp. 297-422 ; G. SERBAT, « Pline l'Ancien, État présent des études sur sa vie, son œuvre et son influence », dans H. TEMPORINI et W. HAASE, *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, II, 32.4, Berlin, 1986, pp. 2069-2200. Sur la *Medicina Plinii* et la *Physica Plinii*, voir : K.D. FISCHER, « Quelques réflexions sur la structure et deux nouveaux témoins de la *Physica Plinii* », dans J. PIGEAUD et J. OROZ, *Pline l'Ancien, témoin de son temps*, Salamanque-Nantes, 1987, pp. 53-66.

6. J'emprunte ce terme à L.D. REYNOLDS, *D'Homère à Érasme...*, p. 93.

technique, qu'elle n'eut pas, peut-être en raison du caractère ambigu, déjà signalé, de ce genre de textes qui ne détaillaient pas suffisamment les opérations nécessaires à la réalisation des procédés décrits. Les hommes de la Renaissance durent faire preuve de bonne volonté et d'ingéniosité pour appliquer précisément les principes vitruviens. Au Moyen Âge, chaque auteur puisa le type de renseignements qui lui convenait. Hildegarde de Bingen, pour sa part, s'en inspira — directement ou indirectement — pour définir l'harmonie des proportions du corps humain, préfigurant ainsi l'une des utilisations du *De architectura* en vogue à la Renaissance. Quant à Hermann le Contrefait (mort en 1054), au monastère de Reichenau, ce furent les parties consacrées aux instruments astronomiques qu'il retint dans ses propres traités sur l'astrolabe[7]. Ce n'est pourtant pas pour son utilisation de Vitruve que les historiens des sciences citent le nom de Hermann le Contrefait (Hermannus Contractus), mais pour celle, plus novatrice, des premières descriptions de l'astrolabe qui avaient été introduites à partir de l'arabe à la fin du Xe siècle.

Héritage latin et science arabe

La première introduction de la science arabe alla parfois de pair avec un recours aux textes latins antiques, qui semblaient offrir une aide ou un complément d'information pour accéder à la compréhension de nouveautés, souvent présentées sous une forme peu claire. En même temps qu'il contribuait — dans une mesure qui reste à déterminer — à la diffusion des premiers éléments relatifs à l'astrolabe et au maniement des chiffres arabes, Gerbert d'Aurillac trouvait à Bobbio des textes antiques, dont le corpus des agrimenseurs romains, qui jouèrent un rôle important dans son évolution scientifique[8]. Ce furent bien souvent les mêmes lieux qui préservèrent les classiques latins et qui s'ouvrirent aux nouveautés arabes. Le monastère de Reichenau, où Hermann le Contrefait rédigea les premiers ouvrages occidentaux sur l'usage de l'astrolabe, fut aussi l'un des hauts lieux de la préservation des classiques. Le cas du monastère du Mont-Cassin est encore plus éclairant : si, pour les philologues, il représente avant

7. Références principales sur la fortune médiévale et renaissante de Vitruve : L.A. CIAPPONI, « Vitruvius », dans *Catalogus translationum et commentariorum*, vol. III, Washington D.C., 1976, pp. 399-410 ; H. KOCH, *Vom Nachleben des Vitruw*, Baden-Baden, 1951 *(Deutsche Beiträge zur Altertumswissenschaft* I) ; C.H. KRINSKY, « Seventy-eight Vitruvius manuscripts », *Journal of the Warburg and Courtauld Institute*, t. 30, 1967, pp. 36-70 ; C. HEITZ, « Vitruve et l'architecture du Haut Moyen Âge », dans *La cultura antica nell'occidente latino dal VII all' XI secolo, Settimane di studio del Centro Italiano di Studi sull' Alto Medioevo*, XXII. 2, Spolète, 1975, pp. 725-752 ; VITRUVE, *De l'architecture*, texte établi, traduit et commenté par Philippe FLEURY, Paris, 1990, pp. I-LIII.

8. Outre P. RICHÉ, *Gerbert d'Aurillac*, Paris, 1987, voir *Gerberto, scienza, storia e mito, Atti del « Gerberti Symposium » (Bobbio, 25-27 luglio 1983)*, Bobbio, 1985.

tout le *scriptorium* qui assura la survie de précieux ouvrages, comme le *De lingua latina* de Varron, pour les historiens de la médecine, c'est essentiellement l'endroit où le traducteur Constantin l'Africain, accueilli par l'abbé Didier (1058-1087), mit en latin toute une série de traités arabes qui assurèrent le renouveau de la médecine occidentale. Dans les mêmes années, le futur évêque de Salerne, Alphano, alors moine au Mont-Cassin, traduisait du grec le traité *De la nature de l'homme* de Némésius d'Émèse[9]. En cette fin du XIe siècle, la redécouverte de l'héritage latin était indissociable d'une ouverture à d'autres apports.

Ce qu'il est convenu d'appeler la renaissance du XIIe siècle présente des caractéristiques similaires. Ses représentants firent feu de tout bois, mêlant les traditions néo-platonicienne ou stoïcienne à celle d'Aristote dont on commençait à retraduire les œuvres, non touchées depuis Boèce, à la fois à partir du grec et à partir de l'arabe[10]. Alors que d'importantes sources astrologiques arabes allaient être mises en latin, les auteurs liés au milieu chartrain relisaient la *Mathesis* de Firmicus Maternus, le *De astronomia* d'Hygin et, extensivement, les *Noces de Mercure et Philologie* de Martianus Capella, le plus souvent accompagnées du commentaire de Rémi d'Auxerre (vers 841-vers 908). Adélard de Bath, qui contribua lui-même à l'adaptation arabo-latine de textes astronomico-astrologiques et mathématiques, avait fait grand usage des *Questions naturelles* de Sénèque dans son ouvrage du même titre[11]. La « renaissance » du XIIe siècle n'eut pas que des points communs avec celle que l'on a coutume d'écrire avec une majuscule : aux yeux d'un spécialiste moderne de l'Antiquité latine, que sa lecture de Virgile ne laisse pas de choquer, elle fait figure d'un insupportable salmigondis[12]. Pour les auteurs chartrains, par exemple, le texte de l'*Énéide* n'était guère plus qu'un prétexte pour présenter une philosophie de la nature et de l'homme que n'avait pu envisager le poète latin. La boulimie intellectuelle du XIIe siècle assura donc une nouvelle vie à certains auteurs latins que la période carolingienne avait sauvés d'un naufrage sans retour.

Néanmoins, l'ouverture à la science grecque et arabe rendit cadu-

9. Sur l'apport culturel du Mont-Cassin, voir l'étude monumentale de H. BLOCH, *Monte Cassino in the Middle Ages*, Rome-Cambridge, Mass., 1986, en trois volumes.

10. C.H. HASKINS, *Renaissance of the Twelfth Century*, Cambridge Mass., 2e éd. 1927, réimpr. 1960 ; *id., Studies in the History of Medieval Science*, Cambridge, Mass. 1924, réimpr. New York, 1960 ; R.L. BENSON et G. CONSTABLE, *Renaissance and Renewal in the Twelfth Century*, Cambridge, Mass., 1982 ; P. DRONKE (éd.), *A History of Twelfth-Century Western Philosophy*, Cambridge, 1988.

11. Voir C. BURNETT (éd.), *Adelard of Bath, An English Scientist and Arabist of the Early Twelfth Century*, Londres, 1987.

12. Pierre Grimal ne peut cacher sa consternation dans ses « Conclusions » à : *Lectures médiévales de Virgile*, Rome, 1985 (*Collection de l'École française de Rome*, 80), pp. 411-416. Voir particulièrement dans ce volume les articles de P. DRONKE, « Integumenta Virgili » (pp. 313-329) et de M. OLDONI, « L'ignoto *liber Maronis* medievale tradotto dall'antico » (pp. 357-393).

ques bien des lectures latines qui durent attendre le pré-humanisme ou l'humanisme pour retrouver une actualité. Passé le premier temps de l'initiation, les agrimenseurs romains ne rendaient plus autant de services ; si les connaissances rudimentaires d'Hygin en matière de cosmographie pouvaient encore être intégrées, dans la première moitié du XIIe siècle, par Thierry de Chartres dans son *Heptateuchon*, Jean de Salisbury (mort en 1180) en relevait déjà les erreurs et n'en retenait plus que les fables stellaires, qui séduisirent encore Boccace[13]. Dans la recherche du degré de survivance des textes latins antiques à partir du XIIe siècle, une distinction doit être établie entre les domaines qui bénéficièrent d'importants corpus traduits du grec ou de l'arabe, et ceux qui n'en connurent pas ou seulement fragmentairement.

Une forte sélection

Dans le premier cas, la phase d'initiation passée, les textes latins antiques tombèrent en majorité dans l'oubli. Parmi les exceptions, à part Pline l'Ancien, on peut citer Firmicus Maternus dont la *Mathesis* continua à être transcrite au XIIIe siècle : elle complétait, en une langue technique qui pour l'essentiel, dans le domaine de l'astrologie, n'avait pas changé, les données présentées dans le *Quadripartitum* de Ptolémée et chez les divers auteurs arabes[14]. En médecine, la rupture avec l'héritage latin antique fut plus radicale. Par exemple, Quintus Serenus — prisé au Haut Moyen Âge et dont un manuscrit avait été transcrit suivant les instructions de Charlemagne lui-même (sans doute parce que l'ouvrage était versifié) — tomba totalement dans l'oubli. Il est vrai que le *Liber medicinalis* de cet auteur, que l'on situe vaguement entre le IIe et le IVe siècles, n'était qu'un simple recueil de recettes[15]. L'École de Salerne, au XIIe siècle, donna en quelque sorte le ton à la médecine qui devait devenir universitaire : elle opta pour le galénisme, tel que l'avait rendu accessible Constantin l'Africain par ses traductions de l'arabe. Lorsque le traducteur du Mont-Cassin avait souhaité inscrire ses adaptations fort libres dans une continuité, celle-ci ne pouvait lui être fournie par les auteurs latins antiques qui ne donnaient pas l'écho du galénisme. Il se référa aux versions gréco-latines, datant du Haut Moyen Âge, de commentaires issus, comme les ouvrages arabes traduits, de la tradition alexandrine

13. Voir HYGIN, *De astronomia*, texte édité, traduit et commenté par André LE BŒUFFLE, Paris, 1983.

14. Liste des manuscrits et *testimonia* dans l'édition de W. KROLL, F. SKUTSCH et K. ZIEGLER, Leipzig, 1897-1913, réimpr. avec des *addenda*, Stuttgart, 1968 ; voir aussi l'édition des livres I et II par P. MONAT, Paris, 1992.

15. Cf. G. SABBAH, P.-P. CORSETTI et K.-D. FISCHER, *Bibiographie des textes médicaux latins, Antiquité et haut Moyen Âge*, Saint-Étienne, 1987, pp. 142-144 et L.D. REYNOLDS et N.G. WILSON, *D'Homère à Érasme...*, p. 66.

tardive[16]. D'emblée, les sources latines antérieures devenaient obsolètes.

Le *De medicina* de Celse (Aulus Cornelius Celsus, Iᵉʳ siècle), qui, pourtant, donnait de longs développements sur la chirurgie et la diététique, ne fut pas transcrit entre le XIᵉ et le XVᵉ siècles (du moins ne conservons-nous aucune copie datant de ces siècles). Isidore de Séville ne le mentionnait déjà plus parmi les auteurs médecins ; il ne le citait que pour la partie de son encyclopédie relative à l'agriculture. Néanmoins, le *De medicina* fut transcrit du IXᵉ au XIᵉ siècle et une note dans un manuscrit conservé semble témoigner qu'il fut utilisé par Gerbert d'Aurillac.

Après un hiatus de deux siècles, Celse réapparaît, cité par deux Italiens à peu près contemporains : Simon de Gênes et Pietro d'Abano. On ne sait si ces deux personnages se rencontrèrent — ce n'est pas impossible —, mais ils ont des points communs évidents, si ce n'est que le second s'illustra par des positions astrologiques et philosophiques qui lui valurent d'être poursuivi à plusieurs reprises par les tribunaux ecclésiastiques, alors que le premier jouit des faveurs pontificales. Tous deux apprirent le grec : Pietro d'Abano traduisit même plusieurs œuvres de cette langue en latin, après être parti en quête de manuscrits à Constantinople. Simon de Gênes dit dans la préface à ses *Synonyma* ou *Clavis sanationis* s'être rendu en Crète pour herboriser ; il traduisit également deux ouvrages arabes en collaboration avec le savant juif Abraham ben Shem Tov.

Médecin et chapelain du pape Nicolas IV, Simon de Gênes appartenait à ce milieu de la cour pontificale où la recherche de livres était particulièrement active. Terminé sous le pontificat de Boniface VIII, avant septembre 1296 — date de la mort de son dédicataire, le savant mathématicien et astronome Campanus de Novare —, le lexique de termes de la botanique, de la médecine et de la minéralogie que constitue la *Clavis sanationis* s'appuie sur un vaste travail préalable d'érudition qui a pris une trentaine d'années, au cours desquelles furent rassemblées de multiples sources, énumérées dans la préface. Le *De medicina* de Celse est au nombre de ces sources, mais Simon de Gênes s'en sert essentiellement pour expliciter des mots grecs, déjà présents dans l'ouvrage du savant romain.

À part quelques voyages et un séjour à Paris, Pietro d'Abano passa la plupart de sa vie à Padoue où il mourut en 1315-1316. Est-ce par Simon de Gênes qu'il fut mis sur la piste de Celse ou faut-il voir la marque du premier humanisme qui prenait alors naissance à Padoue autour de Lovato Lovati (1241-1309) ? Quelle qu'ait été l'origine de son information, il est clair que son utilisation du *De medicina* est moins ponctuelle que celle de Simon de Gênes. Il cite, au début de son *Conciliator*, les passages de la préface dans laquelle Celse

16. Cf. D. JACQUART et F. MICHEAU, *La médecine arabe et l'Occident médiéval*, Paris, 1989, pp. 87-129.

présente un exposé des différents courants de la médecine antique. Cet exposé — qui est resté l'une des sources fondamentales des historiens pour l'étude des « sectes » médicales — aida Pietro d'Abano à comprendre ce que disait Galien dans le *De sectis*, ouvrage dont il acheva la traduction entreprise au XIIe siècle par Burgundio de Pise. Il utilise aussi le *De medicina* pour des préceptes diététiques, mais c'est la lecture de la préface qui semble l'avoir surtout intéressé.

Cette même préface a peut-être joué un rôle négatif dans la fortune de Celse au Moyen Âge, non en raison de son historique des sectes médicales, mais par ses longs développements sur la vivisection. Tout en condamnant lui-même assez clairement cette pratique, Celse détaille les arguments donnés en sa faveur par les dogmatiques. Il est possible que ces passages aient gêné des lecteurs médiévaux : le manuscrit peut-être consulté par Gerbert ne comporte pas la préface ; Pietro d'Abano ne fait pas allusion au problème de la vivisection. Au contraire, dans la première moitié du XVIe siècle, le chirurgien et anatomiste Berengario da Carpi s'y attarda longuement dans son commentaire à l'*Anatomie* de Mundino de' Liuzzi et fit même de Celse, de façon très abusive, un partisan de la vivisection. À part quelques mentions depuis la fin du XIIIe siècle, Celse ne fit guère autorité jusqu'à ce que le manuscrit de la fin du IXe siècle qu'avait utilisé Simon de Gênes fût « découvert » en 1427 à Saint-Ambroise de Milan par le Bolonais Giovanni Lamola ; l'encyclopédiste du Ier siècle peut toutefois être rattaché, du moins pour sa seule médecine, aux auteurs exhumés du temps du premier humanisme italien des XIIIe-XIVe siècles[17].

Les autres médecins latins antiques cités par Simon de Gênes sont tardifs : Cassius Felix (Ve siècle), qui appartenait au courant des dogmatiques, le plus prisé de Galien, avait l'avantage de donner de nombreux mots grecs glosés de leurs équivalents latins ; Théodore Priscien (Ve siècle) avait laissé un recueil de remèdes qui fournit à l'auteur de la *Clavis sanationis* des noms de médicaments. Quintus Serenus est oublié, de même que Caelius Aurelianus qui avait

17. Sur Simon de Gênes et la cour pontificale, voir A. PARAVICINI BAGLIANI, *Medicina e scienze della natura alla corte dei papi nel duecento*, Spolète, 1991. Mises au point les plus récentes sur la vie et l'œuvre de Pietro d'Abano : G. FEDERICI VESCOVINI, *Il « Lucidator dubitabilium astronomiae » di Pietro d'Abano*, Padoue, 1988 ; E. PASCHETTO, *Pietro d'Abano, medico e filosofo*, Florence, 1984 ; M.T. D'ALVERNY, « Pietro d'Abano traducteur de Galien », *Medioevo*, t. 11, 1985, pp. 19-64. Sur le préhumanisme padouan, voir la bibliographie donnée dans L.G. REYNOLDS et N.G. WILSON, *D'Homère à Érasme...*, p. 192. Manuscrits du *De medicina* de Celse, et *testimonia* : F. MARX, *A. Cornelii Celsi quae supersunt*, Leipzig, 1915 ; Ph. MUDRY, *La Préface du* De medicina *de Celse*, Rome, 1982 *(Bibliotheca Helvetica Romana)* ; G. BILLANOVICH, « La trasmissione dei testi nell'Italia nord-occidentale : Milano, Nonantola, Brescia », dans *La cultura antica...*, pp. 321-352. Voir aussi : D. JACQUART, « Du Moyen Âge à la Renaissance : Pietro d'Abano et Berengario da Carpi lecteurs de la Préface de Celse », dans *La Médecine de Celse, Mémoires du Centre Jean Palerne*, t. XIV, Saint-Étienne (sous presse).

de se rattacher au courant des méthodiques, vivement critiqué par Galien. Peu de vestiges romains demeurèrent donc dans les disciplines médiévales qui avaient reçu à partir des XIe-XIIe siècles un apport important d'ouvrages grecs et arabes. La faible technicité des textes écrits en latin dans l'Antiquité ou leur non-conformité avec la doctrine dominante les rendaient inutilisables.

Le cas des disciplines pour lesquelles il n'y eut pas ou peu de traductions du grec ou de l'arabe pose des problèmes différents, mais, là encore, le recours aux sources romaines fut fort inégal. Nous avons déjà évoqué le cas de Vitruve. Le domaine de l'agronomie illustre une caractéristique assez courante de l'usage médiéval de ces sources : aux longs traités de Varron ou de Columelle on préféra le résumé élaboré par Palladius[18]. C'est à lui que se référa Albert le Grand dans son *De vegetabilibus*, lorsque, quittant le cadre de la description des végétaux pour aborder les techniques agricoles, sa source principale, le *De plantis* pseudo-aristotélicien, ne pouvait plus lui rendre de services[19]. Chez Albert le Grand la source latine vient naturellement combler la lacune des informations venues du grec ou de l'arabe. Mais le fait que l'on ait préféré, au Moyen Âge, la forme condensée du *De agricultura* de Palladius aux ouvrages plus détaillés de Varron et de Columelle suggère une faible curiosité et une confiance médiocre à l'égard des auteurs latins antiques, alors que les sources grecques et arabes étaient consultées en de longs corpus. De même, on préféra les descriptions parfois divagantes des *Collactanea rerum memorabilium* de Solin (fin IIIe siècle) à la géographie de Pomponius Méla (Ier siècle) dont elles s'inspiraient. Une quarantaine de manuscrits de l'œuvre de Solin est conservée pour le seul XIIe siècle ; elle fit l'objet d'une traduction française en ce même siècle, composée par Simon de Ghisnes à l'intention de Baudouin de Flandre, et les encyclopédistes du XIIIe siècle en firent grand usage. Quant au *De chorographia* de Pomponius Méla, il fit partie des textes « redécouverts » par Pétrarque[20].

La *Biblionomia* de Richard de Fournival a l'avantage pour nous de refléter non seulement la passion d'un bibliophile, mais les inté-

18. Ces trois auteurs sont représentés dans le *Catalogus translationum et commentariorum*, Washington D.C. : « Columella », par V. BROWN, vol. III, 1976, pp. 173-194 ; « Palladius », par R.H. RODGERS, *ibid.*, pp. 195-199 ; « Varro », par V. BROWN, vol. IV, 1980, pp. 451-500.

19. Cf. J.-L. GAULIN, *Albert le Grand agronome*, dans *Comprendre et maîtriser la nature au Moyen Âge, Mélanges d'histoire des sciences offerts à Guy Beaujouan*, Genève, sous presse.

20. Voir M.E. MILHAM, « Pomponius Mela », dans *Catalogus translationum et commentariorum*, vol. V, Washington D.C., 1984, pp. 257-285 ; *Ead.*, « A Ms Inventory of Pomponius Mela », *Scriptorium*, t. XXXV, 1981, pp. 319-321 ; *Ead.*, « C. Julius Solinus », *Catalogus...*, vol. VI, 1986, pp. 73-85. L'œuvre de Solin fait partie de la vingtaine de classiques latins qui nous sont conservés dans plus de cinquante manuscrits antérieurs au XIIIe siècle : cf. B. MUNK OLSEN, « La popularité... », p. 177.

rêts d'un homme versé autant dans les belles-lettres que dans les sciences et techniques, vers 1250. Muni d'une formation médicale, l'auteur de la *Vetula* se tourna aussi vers l'astrologie. Peu d'œuvres importantes traduites de l'arabe en matière d'astronomie-astrologie et de médecine échappèrent à la quête des manuscrits qui devaient former sa bibliothèque. De même, il mit la main sur de rares et précieux témoins des lettres classiques : les tragédies de Sénèque, les poésies de Tibulle et Properce, par exemple. Dans le domaine des ouvrages scientifiques ou techniques de l'Antiquité latine, la quête fut plus maigre. Des *Res rusticae* de Columelle, seule la partie relative à l'arpentage (V. 1-3) apparaît, reliée à d'autres œuvres, notamment de Boèce. Sous la rubrique *libros vagos philosophorum* de la huitième *areola*, voisinent l'Asclépius, c'est-à-dire une adaptation gréco-latine, vraisemblablement du IVe siècle, d'un texte hermétique dont le XIIe siècle avait fait grand usage, le commentaire au *Songe de Scipion* et les *Saturnales* de Macrobe, le *Liber de mirabilibus mundi et de situ terrarum* de Solin, le *Liber historiarum mundi naturalium* de Pline, suivi des *Quaestiones naturales* de Sénèque. Des extraits seulement du *De architectura* de Vitruve étaient reliés à l'*Epithoma institutorum rei militaris* de Végèce — dont une traduction française vit le jour dans la seconde moitié du XIIIe siècle. Hygin n'était plus représenté que pour sa mythologie. Palladius figurait en bonne place, mais ni Varron, ni Celse n'étaient mentionnés ; quant à Caelius Aurelianus, il ne figurait que pour son adaptation de la gynécologie de Soranos d'Éphèse, également possédée dans la version de Moschion (VIe siècle)[21].

Riche en œuvres du Haut Moyen Âge, qui ne circulaient plus guère au XIIIe siècle, remarquable par certains témoins classiques, ouverte aux apports récents de la science arabe, la *Biblionomia* n'en révèle qu'avec plus de force les oublis du Moyen Âge central. Alors que le XIIIe siècle fut davantage absorbé par l'élaboration de ses propres outils conceptuels et par l'expression d'une pensée originale à partir des lectures disponibles[22], nombre de ces oublis sont imputables aux choix du XIIe siècle, qui opéra un tri parmi ce que les *scriptoria* des siècles précédents avaient su conserver. Contrairement à ses sœurs carolingienne et des XVe-XVIe siècles, la « renaissance » du XIIe siècle ne vit pas dominer la volonté d'un retour à l'antique ; les savants de ce siècle furent moins avides de retrouver des textes perdus que d'en découvrir de nouveaux, non disponibles en latin auparavant. L'héritage romain n'était là que pour combler les lacunes — en parant

21. On trouvera la citation des textes que nous avons mentionnés dans l'édition de la *Biblionomia* : L. DELISLE, *Le Cabinet des manuscrits*, Paris, 1874, numéros 44, 84-88, 91-97, 161.

22. Cf. G. BEAUJOUAN, « La prise de conscience de l'aptitude à innover (le tournant du milieu du XIIIe siècle) », dans *Le Moyen Âge et la science*, Paris, 1991 (« Sapience »), pp. 5-14.

au plus pressé par la préférence donnée aux résumés élaborés dans l'Antiquité tardive — et pour servir d'aide dans l'acquisition de nouvelles connaissances. Le terme de « renaissance », trop connoté historiquement, ne convient guère à cette phase d'éveil intellectuel intense et de curiosité débridée que fut le XIIe siècle.

Médiévales 26, printemps 1994, pp. 17-38

Bruno LAURIOUX

CUISINER À L'ANTIQUE : APICIUS AU MOYEN ÂGE

À l'exception d'un papyrus fragmentaire conservé à Heidelberg[1], le traité attribué au Moyen Âge à Apicius est le seul livre de cuisine de l'Antiquité romaine qui nous soit parvenu. Et même le seul de toute l'Antiquité classique, puisque les nombreux « Arts culinaires » grecs ne sont plus connus que par des extraits — parfois une simple phrase — contenus dans le *Banquet des Sophistes* d'Athénée[2]. La sélection fut rapide et massive, et entre le Vᵉ et le Xᵉ siècles, l'Occident oublia jusqu'aux noms de Caius Matius, auteur d'un *Cuisinier*[3] et de l'agronome égyptien Paxamos[4], que saint Jérôme mettait encore au même rang pour ses sauces qu'Apicius lui-même[5].

Témoin unique, le *De re coquinaria* — pour reprendre le titre que lui ont attribué ses modernes éditeurs[6] — a suscité depuis le XVᵉ siècle d'innombrables et savantes études philologiques[7] et les historiens y ont trouvé l'essentiel de ce que nous croyons savoir sur la cuisine « romaine »[8]. La tentation est donc grande pour les médiévistes de ne

1. Édité par Friedrich BILABEL, *Opsartytika und Verwandtes*, Heidelberg, 1920, pp. 27-28 (*Sitzungsberichte der Heidelberger Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-historische Klasse*, 1919, fasc. 23).
2. Cf. *Id.*, « Kochbücher » dans R. WISSOWA, *Paulys Realencyclopädie der Classischen Altertumswissenschaft [= R.C.A.]*, t. XI/1, col. 932-943 ; le même auteur, dans la publication citée note précédente, pp. 10-25, a publié et traduit deux fragments de *papyri* grecs culinaires (l'un remonte au IIIᵉ siècle, l'autre aux IVᵉ-Vᵉ siècles).
3. Cf. *R.C.A.*, t. XIV/2, col. 2206-2210.
4. Cf. W. MOREL dans *R.C.A.*, t. XVIII/4, col. 2436-2437.
5. *Adversus Jovinianum*, I, 40, dans *PL*, t. 23, col. 268.
6. L'un des manuscrits du IXᵉ siècle a perdu sa page de titre ; le titre de l'autre est obscur (cf. plus bas). Quant aux solutions proposées par les humanistes, elles ont été diverses.
7. Cf. la synthèse de Mary Ella MILHAM, « Toward a Stemma and *Fortuna* of Apicius », *Italia medioevale e umanistica*, t. 10, 1967, pp. 259-320, sur laquelle je m'appuie largement dans cet article.
8. Outre Jacques ANDRÉ, *L'alimentation et la cuisine à Rome*, nouv. édit., Paris, 1981, voir les récents articles rassemblés dans *Cuisine antique*, hors-série n° 3, *Les Dossiers de l'Archéologie*.

voir dans le traité d'Apicius qu'un conservatoire de mots et de faits « classiques » pieusement transmis de génération en génération d'érudits. Mais copier un livre de cuisine, fût-il celui des Anciens, ne peut être un exercice entièrement innocent : la poésie n'est guère au rendez-vous, ni même ici la bonne langue, et ce n'est pas chez Apicius, parangon de tous les gourmands, que l'on trouvera un grand exemple de vertus morales. Pourtant, des moines de Fulda et d'autres à Tours ont consacré des semaines entières à transcrire ce texte si peu chrétien.

L'histoire du *De re coquinaria* appartient donc bien au Moyen Âge, et elle lui appartient pleinement. Pas seulement par les manuscrits, dont le plus ancien remonte au VIIIe siècle : il n'y a là au fond rien d'étonnant, tant sont rares les très anciens manuscrits de « classiques », surtout si l'on veut bien admettre que les textes utilitaires étaient probablement transcrits dans l'Antiquité sur de fragiles *papyri*. Mais, comme on le verra, le texte lui-même, tel qu'il nous est parvenu, ne s'est pas fixé avant le Ve siècle et a probablement continué à évoluer durant le très haut Moyen Âge.

La postérité médiévale du traité d'Apicius ressemble, pour le reste, à celle de beaucoup d'œuvres techniques et scientifiques de l'Antiquité : encore transcrit à l'époque carolingienne, il est ensuite oublié. Jusqu'au XVe siècle où les humanistes, dans leur recherche éperdue de vieux manuscrits, le redécouvrent et le copient abondamment — on a conservé de cette époque 16 manuscrits, contre seulement 3 pour le Haut Moyen Âge. Mais ce sont les détails de cette succession attendue — survie/oubli/redécouverte — qui importent et nécessitent quelques éclaircissements.

Texte antique ou texte médiéval ?

Le traité d'Apicius est conservé dans deux manuscrits du IXe siècle, que nous appellerons, à la suite de toutes les éditions critiques, respectivement E (New York, Academy of Medicine 1) et V (Biblioteca Apostolica Vaticana, Urb. lat. 1146). Il faut leur ajouter des extraits *(Excerpta)*, tirés d'Apicius par un certain Vinidarius et contenus dans un célèbre codex du VIIIe siècle (Paris, B.N., lat. 10318), où figure par ailleurs l'*Anthologia latina*.

Tel qu'il nous a été transmis dans E et V, le traité ne comporte pas de titre reconnaissable. Le manuscrit de New York a perdu en effet son premier feuillet et on lit sur celui du Vatican la mention *Incipit Api/cae*, interprétée diversement par les éditeurs[9]. Le texte

9. *Apicius Caelius* pour les humanistes du XVe siècle ; *Apicii artis magiricae* (ou *opsartyticae*) *libri X* pour Friedrich VOLLMER, *Studien zu dem römischen Kochbuche von Apicius*, München, 1920, p. 19 (*Sitzungsberichte der Bayerischen Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-philologische und historische Klasse*, 1920, 6e fascicule) ; *Apici Caena* dans l'édition de Mary Ella MILHAM, *Apicii decem libri qui dicuntur de re coquinaria*, Leipzig, 1969, p. 1.

apparaît clairement comme une compilation d'éléments disparates. En se fondant aussi bien sur le contenu des recettes que sur certains critères formels — notamment la présence d'instruments culinaires spécifiques — Brandt a proposé d'y reconnaître, à côté du livre de cuisine qui en constitue le noyau, des recettes issues d'un traité médical et d'autres provenant d'un traité agronomique[10]. Mais, en voulant à tout prix faire coïncider le noyau culinaire avec le traité qu'aurait écrit le gastronome romain Apicius, le même érudit s'est fourvoyé.

Il faut en effet soigneusement séparer le personnage réel que fut Apicius et le traité de cuisine qui lui a été postérieurement attribué. Marcus Gavius Apicius, qui vivait à l'époque de Tibère, provoqua l'étonnement de ses contemporains, à la fois pour son extravagante prodigalité et pour ses raffinements culinaires. C'est exclusivement à ce titre que le mentionne Sénèque, ainsi que tous les auteurs jusqu'au IIIe siècle[11]. Aux yeux de satiristes comme Martial ou Juvénal, Apicius incarne le gourmand par excellence, et la récurrence de cette figure[12] dans les œuvres littéraires de l'Empire a certainement contribué, autant que le Festin de Trimalcion, au mythe de la décadence romaine.

Certes, Pline l'Ancien indique des préparations recommandées par Apicius, que ce soit pour faire périr le surmulet ou garder aux choux leur verdeur ; mais les éditeurs de la collection Budé, sans doute parce qu'ils ont précisément en tête l'auteur d'un livre de cuisine, sollicitent fortement le texte plinien en traduisant ici par « recettes »[13]. De même, s'il signale bien et à deux reprises des gâteaux « apiciens », Athénée ne dit pas que la recette en vient d'Apicius, et encore moins d'un livre de cuisine écrit par celui-ci ; il les a d'ailleurs trouvés dans l'*Art du Boulanger* de l'auteur grec Chrysippe de Tyane[14].

Il faut attendre les IVe et Ve siècles pour qu'Apicius soit présenté comme un auteur culinaire. Le passage de l'*Histoire Auguste* décrivant les lectures d'Aelius Verus est malheureusement très corrompu dans les deux manuscrits de base :

10. Edward BRANDT, *Untersuchungen zum römischen Kochbuche. Versuch einer Lösung der Apicius-Frage*, Leipzig, 1927 (*Philologus, Supplementenband* XIX, fasc. III).

11. Cf. les *testimonia* rassemblés par Jacques ANDRÉ, *Apicius, L'Art culinaire*, nouv. édit., Paris, 1974, pp. XXV-XXIX.

12. Les travaux en cours de Florence Dupont devraient éclairer cette question.

13. Cf. PLINE 9, 66, où E. DE SAINT-DENIS (Paris, 1955, pp. 58-59) développe *praecellens* en « excellente recette » ; Jacques ANDRÉ (Paris, 1964, p. 78) traduit curieusement PLINE 19, 143 par : « Le nitre conserve aussi au chou sa couleur verte à la cuisson ; de même la *recette* d'Apicius (pour *Apiciana coctura*), qui fait macérer le chou dans de l'huile et du sel avant de mettre au feu. »

14. ATHÉNÉE I, 7 a, édit. et trad. A. M. DESROUSSEAUX, *Athénée de Naucratis, Les Deipnosophistes, Livres I et II*, Paris, 1956, p. 14 ; *Id.*, XIV, 647 c, édit. et trad. C. B. GULICK, *Athanaeus, The Deipnosophists*, Cambridge (Mass.), 1961-1970, t. VI, p. 497. Chrysippe de Tyane vivait apparemment au Ier siècle (J. ANDRÉ, *L'alimentation et la cuisine à Rome, op. cit.*, p. 217).

atque idem Ovidii ab aliis relata, idem Apicii libros amorum (ou *idem Apicii relata idem Ovidii libros) in lecto semper habuisse, idem Martialem, epigrammaticum poetam, Vergilium suum dixisse*[15].

La conjecture de Saumaise, reprise par l'éditeur de la collection Teubner est encore moins heureuse :

Apicii Caelii relata, idem Ovidii libros amorum.

Le nom Caelius est en effet, comme l'a montré Mary Ella Milham, une forgerie des humanistes du XVe siècle[16] ; quant aux rapports (*relata*) d'Apicius, on ne voit pas bien ce qu'ils peuvent signifier. En tout cas, Apicius est bel et bien compté au IVe siècle comme un auteur, au même titre qu'Ovide, Martial ou Virgile.

C'est ce que confirme à la fin du siècle saint Jérôme. Dans l'*Adversus Jovinianum*, il présente Jovinien se consacrant aux « sauces d'Apicius et de Paxamus »[17]. Paxamos, on l'a vu, était l'auteur d'un livre de cuisine, que mentionne également Columelle[18] ; Apicius et Paxamos sont d'ailleurs encore associés dans une lettre du même saint Jérôme[19]. Or, le texte attribué à Apicius et transmis par les manuscrits E et V, paraît remonter aux environs de 400, comme l'a montré l'analyse linguistique de Brandt. La coïncidence est troublante. Doit-on penser, comme l'a suggéré Jacques André[20], que l'ouvrage dont parlait saint Jérôme venait juste d'être « publié » ?

En tout cas, il n'y a pas lieu de supposer que ce recueil de la fin du IVe siècle ait quelque chose à voir avec un hypothétique livre composé par Apicius. Certes, le recueil en question peut comprendre des recettes d'âges différents, comme le suggèrent les ingrédients qu'elles utilisent et les personnages auxquels elles sont dédiées[21]. Si certaines d'entre elles rappellent le souvenir du gastronome, il est douteux cependant que lui-même ait écrit tout un livre de préparations culinaires. Brandt a limité cet apport à un livre sur les sauces[22]. Mais, là aussi, les sources sur lesquelles il se fonde sont tardives et fragiles.

15. *Histoire Auguste* 5, 9, édit. Hermann PETER, Leipzig, 1884, t. I, p. 33. Cette mention vient-elle d'Aelius Spartianus, l'auteur des cinq premières biographies et qui vivait à l'époque de Dioclétien, ou bien du compilateur — contemporain de Constantin — qui a rassemblé l'*Histoire Auguste ?* J'ai prudemment penché pour le second.

16. MILHAM, « Toward a Stemma », *loc. cit.*, p. 261.

17. « *cum monachum esse se jactitet : et post sordidam tunicam et nudos pedes, et cibarium panem, et aquae potum, ad candidas vestes, et nitidam cutem, ad mulsum, et elaboratas carnes, **ad jura Apicii et Paxami,** ad balneas quoque ac fricticulas, et popinas se conferat* » (*Adversus Jovinianum*, I, 40, dans *PL*, t. 23, col. 268).

18. COLUMELLE XII, 4, 2.

19. J. ANDRÉ, *Apicius, op. cit.*, p. XXVIII, n° 31.

20. *Ibid.*, p. XIII.

21. *Ibid.*, pp. XI-XII.

22. Cf. notamment le stemma qu'il propose (BRANDT, *op. cit.*, p. 134).

La scholie à Juvénal IV, 23, présentant Apicius comme un « auteur de préceptes sur les banquets, qui écrivit sur les sauces »[23] est classée entre l'*Histoire Auguste* et saint Jérôme par Jacques André, qui la fait ainsi implicitement dériver du *Commentum vetustum*, attribué par Wessner à la fin du IVe siècle. Malheureusement, le témoin le plus ancien, les scholies du VIe siècle sur le Juvénal de Bobbio, ne concernent que les satires XIV et XV. Cette mention pourrait donc tout aussi bien remonter à d'autres commentaires, du VIe siècle voire de l'époque carolingienne[24]. Quant au *Mythographus Secundus* du Vatican, qui déclare qu'Apicius « écrivit beaucoup sur les assaisonnements »[25], il est sans aucun doute postérieur à Isidore de Séville[26].

Ainsi, aucun des témoins d'un livre sur les sauces composé par Apicius ne précède la « publication » du recueil transmis par les manuscrits carolingiens. Leur valeur est donc douteuse. Il est d'ailleurs curieux, et personne ne semble s'en être avisé jusqu'à présent, que Columelle ne mentionne pas Apicius parmi « les écrivains de [la] nation [latine, qui] après la fin des guerres, ne dédaignèrent pas d'accorder une sorte de contribution à la nourriture des hommes »[27]. Certes, le gourmand Apicius ne peut être mis sur le même plan que les savants agronomes célébrés par Columelle, mais celui-ci cite longuement Caius Matius, qui s'était « proposé de fournir les tables de citadins et les festins »[28]. Si, à la rigueur, on peut admettre qu'à l'époque de Columelle, le livre d'Apicius ait été encore trop récent pour figurer à côté de ceux de Matius et de Paxamos, comment expliquer son absence totale dans les *Deipnosophistes* ? Le seul ouvrage se rapportant à cet auteur que mentionne Athénée est celui du grammairien Apion, consacré... au *Luxe d'Apicius*[29].

La vérité est donc que personne ne fait d'Apicius un auteur de livre de cuisine avant le IVe siècle et qu'aucun argument ne permet de rattacher concrètement à une œuvre du célèbre gastronome de l'époque de Tibère le recueil élaboré presque quatre siècles plus tard.

Dès lors, faire remonter, comme le veut Brandt, les *Excerpta* au livre prétendument composé par Apicius, n'a plus de sens[30]. L'absence dans ce bref extrait des prescriptions médicales ou des recet-

23. *Auctor praecipiendarum cenarum, qui scripsit de iuscellis*, édit. Paul WESSNER, *Scholia in Iuvenalem vetustiora*, Leipzig, 1931, p. 54.

24. Cf. le stemma, *ibid.*, p. XLIII.

25. II, 225 : *de condituris multa scripsit*, édit. Péter KULCSÁR, *Mythographi Vaticani I et II*, Turnhout, 1987, p. 290.

26. Puisque le prologue reprend un passage des *Étymologies* : cf. K.O. ELLIOTT & J.-P. ELDER, « A Critical Edition of the Vatican Mythographers », *Transactions of the American Philological Association*, t. 78, 1947, pp. 189-207.

27. COLUMELLE XII, 4, 2 ; trad. Jacques ANDRÉ, *Columelle, de l'Agriculture, livre XII (De l'intendante)*, Paris, 1988, pp. 30-31.

28. *Ibid.*, XII, 46, 1 (trad. ANDRÉ, p. 81).

29. ATHÉNÉE VII, 294 f ; trad. GULICK, *op. cit.*, t. IV, p. 321.

30. BRANDT, *op. cit.*, p. 124.

tes d'origine grecque ne constitue pas une preuve, et l'on a affaire en l'espèce à une sélection tardive, plutôt qu'à un témoin du texte primitif. La langue en est en effet incontestablement postérieure à celle du recueil transmis par E et V et permet de dater les *Excerpta* du Vᵉ ou VIᵉ siècle. Les traits ostrogothiques repérés par Brandt renvoient probablement à l'Italie du nord[31]. L'auteur des *Excerpta* est d'ailleurs appelé Vinidarius. Il ne peut s'agir du roi Vinitharius, l'arrière grand-père de Théodoric le Grand[32], mais c'est incontestablement un Ostrogoth de rang aristocratique — il est qualifié de *vir inlustris*. Les Ostrogoths ayant dominé l'Italie essentiellement dans la première moitié du VIᵉ siècle, les *Excerpta* ne sont peut-être pas postérieurs à 550.

À cette époque, le livre dit d'Apicius est encore un texte vivant, que l'on utilise et que l'on transforme en fonction de besoins concrets. Vinidarius tire ses recettes de plusieurs endroits du recueil compilé au IVᵉ siècle, parfois même on ne les y trouve pas[33]. Ce qui a fait dire à Brandt qu'il puisait dans une source commune, plutôt que dans le traité d'Apicius. En réalité, la cohérence des *Excerpta* est remarquable : c'est un véritable recueil en miniature (31 recettes) que l'auteur s'est confectionné, en rassemblant successivement des recettes de *caccabina*, d'*ofellas*, de poissons, de porcelet, de chevreau et d'agneau, et enfin de volatiles. La cuisine est bien encore celle du recueil d'Apicius, mais j'ai montré ailleurs que commençaient à s'y lire des évolutions significatives dans l'usage des épices, que ce soit pour le gingembre ou pour le safran[34]. Vinidarius a donc probablement travaillé sur un manuscrit plus tardif, déjà transformé et enrichi par rapport au recueil élaboré vers 380-400.

L'évolution est encore plus marquée dans les listes d'ingrédients (*breves*) qui précèdent les recettes dans le codex de la Bibliothèque Nationale. Elles mentionnent par exemple des épices absentes du recueil d'Apicius comme des *Excerpta*. C'est le cas du clou de girofle, que signale aussi le médecin Anthimus, au début du VIᵉ siècle, dans sa lettre au roi franc Thierry Iᵉʳ. *Excerpta* et surtout *Breves* témoignent donc des transformations qu'a subies la cuisine romaine aux Vᵉ et VIᵉ siècles. Mais, tandis que ces transformations s'accéléreront encore à l'époque carolingienne, le traité d'Apicius, quant à lui, va définitivement se figer sous la plume des scribes monastiques.

31. *Ibid.*, p. 129.
32. Cf. *R.C.A.*, t. IX/A, 1, col. 121.
33. Cf. les comparaisons réalisées par BRANDT, *op. cit.*, pp. 103-127.
34. Bruno LAURIOUX, « De l'usage des épices dans l'alimentation médiévale », *Médiévales*, n° 5, 1983, pp. 15-31 et « Spices in the medieval Diet : a new Approach », *Food and Foodways*, vol. I, n° 1, 1985, pp. 43-76.

Apicius et les moines carolingiens

Si les *Excerpta* furent rassemblés par Vinidarius au VIe siècle, le seul manuscrit ancien qu'on en connaisse est plus tardif. Les dates proposées par les divers spécialistes s'étagent entre les VIIe-VIIIe siècles (pour Jacques André)[35] et les VIIIe-IXe siècles (pour Ernest Wickersheimer)[36]. Il est vrai que l'ensemble du manuscrit a été réalisé en onciale, écriture utilisée durant tout le Haut Moyen Âge. Lowe, dans ses *Codices Latini Antiquiores* a cependant situé celle qui nous intéresse dans la deuxième moitié du VIIIe siècle et en Italie du nord[37], restée fidèle à l'onciale plus longtemps que d'autres régions gagnées à la minuscule[38].

Passer par l'onciale plutôt que par une écriture plus cursive, c'était sans doute donner au texte des *Excerpta* une certaine solennité, fixer ce qui au VIe siècle était encore mouvant. La composition du recueil dans lequel ces extraits ont été insérés milite dans le même sens : le manuscrit latin 10318 comprend en effet pour l'essentiel une anthologie poétique, dite de Saumaise du nom de l'érudit qui posséda le codex et publia le premier les poèmes. Peut-être compilée en Afrique du Nord à la fin de la domination vandale, cette anthologie se présente au fond, elle aussi, comme une suite d'extraits[39]. Ce que ne dément pas le reste du codex, avec notamment un *De remediis salutaribus*, attribué ici à Apuleius Platonicus, mais rassemblant en fait des extraits, médicaux ou non, de Pline[40].

Ainsi, dans la deuxième moitié du VIIIe siècle, le texte d'Apicius avait cessé de fonctionner comme un registre de recettes indéfiniment transformées et enrichies pour l'adapter à l'évolution des pratiques. On le considérait désormais comme le témoignage d'une culture qu'il convenait à tout prix de préserver. C'est exactement ainsi que le conçut également la « Renaissance carolingienne ».

Les critères paléographiques permettent d'attribuer les témoins conservés du IXe siècle à deux des *scriptoria* carolingiens les plus importants : Fulda (E) et Tours (V)[41]. L'intérêt de l'époque pour Apicius peut s'expliquer, même si aucune des explications ne paraît

35. J. André, *Apicius, op. cit.*, p. XVI.
36. Ernest Wickersheimer, *Manuscrits latins de médecine du haut Moyen Âge dans les bibliothèques de France*, Paris, 1966, pp. 99-100, n° LXXV.
37. E. A. Lowe, *Codices Latini Antiquiores*, V, Oxford, 1950, p. 22 n° 593.
38. Bernhard Bischoff, *Paléographie de l'Antiquité romaine et du Moyen Âge occidental*, trad. fr., Paris, 1985, p. 81.
39. Édit. A. Riese, *Anthologia latina*, t. I/1, Leipzig, 1894 ; cf. la description du contenu du volume pp. XII-XIX.
40. Wickersheimer, *op. cit.*, p. 100.
41. Les deux manuscrits sont décrits par Birger Munk Olsen, *L'étude des auteurs classiques latins aux XIe et XIIe siècles*, t. I, Paris, 1972, p. 4. Une notice est de plus consacrée au manuscrit V par Elisabeth Pellegrin *et alii, Les manuscrits classiques latins de la Bibliothèque Vaticane*, Paris, 1975, t. II/2, pp. 654-655.

déterminante. Birger Munk Olsen a ainsi montré que le IXe siècle était marqué par un effort pour copier des textes techniques et scientifiques, Columelle ou Celse par exemple, qui seront par la suite, et notamment au XIIe siècle, à peu près abandonnés[42]. D'autre part, Apicius appartient à l'univers mental des moines carolingiens. Ne figure-t-il pas en tête du livre XX des *Étymologies* d'Isidore de Séville qui, après avoir déclaré que « Dédale le premier fit une table et une chaise », présente « un certain Apicius » comme le premier qui « inventa les somptuosités de la cuisine » ?[43] Comme on l'a vu, les scholies de Juvénal, auteur très utilisé par les grammariens et très lu au Haut Moyen Âge, transmettaient l'idée d'un Apicius auteur de livre de cuisine.

Ne peut-on cependant avoir une idée plus précise des circonstances qui ont entouré la confection de nos deux manuscrits ? L'analyse philologique a depuis longtemps démontré qu'ils ne pouvaient avoir été copiés l'un sur l'autre et dérivaient d'un modèle commun. Certains auteurs ont même prétendu que ce modèle, transcrit peut-être en minuscule anglo-saxonne, était conservé à Fulda — qui aurait donc possédé deux Apicius[44]. Quoique séduisante, cette hypothèse repose en réalité pour l'essentiel sur l'éventuelle présence à Fulda au début du XVe siècle d'un manuscrit d'Apicius différent de celui qu'apporta plus tard en Italie Enoch d'Escoli. Mais nous verrons plus loin qu'il s'agit vraisemblablement d'une légende, fondée sur une mauvaise interprétation des documents concernant la redécouverte d'Apicius par les humanistes.

Les liens entre Fulda et Saint-Martin-de-Tours furent importants, spécialement au début du IXe siècle. Raban Maur fit par exemple, sous la férule d'Alcuin, ses études au monastère tourangeau, avant de devenir écolâtre puis abbé de Fulda en 822. Or, le manuscrit de New York date très probablement de son abbatiat. Il est en effet transcrit alternativement dans une minuscule anglo-saxonne — écriture traditionnelle à Fulda — et dans une caroline[45], introduite précisément dans le *scriptorium* par Raban Maur qui avait été impressionné par le « style de Tours ». Le manuscrit d'Apicius est d'ailleurs loin d'être le seul témoin de la coexistence entre les deux types d'écritures qui sont conjointement utilisées entre 820 et 850, date à laquelle la minuscule caroline triomphe[46].

Raban Maur a-t-il été le moteur pour la « canonisation » du texte

42. Birger MUNK OLSEN, « La popularité des textes classiques entre le IXe et le XIIe siècle », *Revue d'Histoire des Textes*, t. XIV-XV, 1984-1985, pp. 169-181.

43. *Coquinae apparatum Apicius quidam primus composuit* (édit. *PL*, t. 82, col. 705 D).

44. MILHAM, « Toward a Stemma », *loc. cit.*, pp. 264-265.

45. Cf. description précise des mains dans E. A. LOWE, « Die Haupt-Handschriften des Apicius », *Berliner Philologische Wochenschrift*, t. 40, 1920, col. 1174-1176.

46. BISCHOFF, *op. cit.*, pp. 106-107 et 132.

d'Apicius ? Il est vrai qu'on retrouve Apicius en tête du livre XXII de son *De Universo*[47]. Mais, là comme ailleurs dans cette œuvre, l'auteur reprend paresseusement Isidore de Séville, sans rien lui ajouter d'autre que des citations de l'Écriture. Pire, dans la suite du chapitre, il omet les plats typiquement romains et « apiciens », que citaient encore les *Étymologies : lucanicae, farcimen, minutal*. S'il a pu éventuellement faire transcrire le manuscrit d'Apicius, le savant abbé de Fulda ne l'a en tout cas apparemment pas lu ni apprécié.

Le codex actuellement conservé au Vatican date incontestablement de la première moitié du IXe siècle. Rand y a vu l'illustration du « Perfected Style » de l'écriture tourangelle, caractéristique de la deuxième partie de l'abbatiat de Fridugise, entre 820 et 834[48]. La domination du *tr* sur le *t'* pour abréger le *tur* et la coexistence entre les deux modes de pliage et de réglure (dits « Old Style » et « New Style » par Rand) pourraient même suggérer les années 830. Se fondant sur l'illustration, et à la suite des travaux de Köhler, Mgr Lesne a au contraire vu dans ce manuscrit une production typique de l'abbatiat de Vivien (843-851)[49]. La table des recettes y est en effet décorée de colonnes surmontées d'oiseaux, d'une facture très fine et semblables aux canons des Évangiles qui ouvrent les grandes Bibles offertes par l'abbé à Charles le Chauve. Ce qui a sans doute fait écrire à Mme Milham, peut-être un peu rapidement, que l'Apicius aurait été copié pour ce roi[50].

En tout état de cause, la confection du manuscrit est antérieure à la destruction de Saint-Martin par les Normands, en 853. Il n'est d'ailleurs pas exclu que copié dans les années 830, à la fin de l'abbatiat de Fridugise, le manuscrit ait été décoré sous celui de son successeur, dans les années 840. C'est peut-être aussi durant cette seconde période qu'une autre main, également tourangelle, a apporté quelques corrections au texte[51]. Une troisième main, toujours du IXe siècle, a complété en marge une ligne manquante dans une recette de « lièvre cuit dans son jus ». Cette ligne figure bien dans le manuscrit de Fulda,

47. Édit. *PL*, t. 111, col. 587.

48. Edward Kennard RAND, *A Survey of the Manuscripts of Tours*, t. I, Cambridge (Mass.), 1929, p. 144 n° 90 (*Studies in the Script of Tours*, I).

49. Émile LESNE, *Histoire de la propriété ecclésiastique en France*, t. IV, *Les livres, scriptoria et bibliothèques du commencement du VIIIe à la fin du XIe siècle*, Lille, 1938, pp. 184-187.

50. MILHAM, « Toward a Stemma », *loc. cit.*, pp. 280-281.

51. Appelée V^2 dans les éditions MILHAM (Mary Ella MILHAM, *Apicii decem libri qui dicuntur de re coquinaria*, Leipzig, 1969) et ANDRÉ, *Apicius, op. cit.* ; écrite dans une encre bleue sur des surfaces grattées ou en suscription : je remercie Laurence Moulinier d'avoir bien voulu vérifier ces corrections sur le manuscrit du Vatican. RAND, *op. cit.*, p. 144, a noté que cette main utilisait fréquemment l'abréviation *t'* pour *tur*, ce qui pourrait s'interpréter comme un trait d'archaïsme. Mais cette abréviation est à nouveau préférée à la fin du IXe siècle, avec le « revival » du style mérovingien (*Ibid.*, p. 26).

mais le réviseur de celui de Tours transcrit *oleo* au lieu d'*oleum*[52] : la faute figurait-elle dans le modèle ou bien a-t-elle été commise par un copiste ignare ou distrait ? En tout cas, le manuscrit a été collationné sur son modèle, ce qui confirme bien l'intérêt que l'on portait à l'époque au traité d'Apicius.

Peut-on mettre un nom derrière cet intérêt ? Celui qui s'impose *a priori* est évidemment Loup de Ferrières. Ancien élève de Raban Maur à Fulda, bien en cour auprès de Charles le Chauve qu'il fait bénéficier de ses conseils, l'abbé de Ferrières est constamment à la recherche de manuscrits, notamment d'auteurs classiques, qu'il réclame avec insistance à ses correspondants. C'est le cas par exemple d'un commentaire de Boèce aux *Topiques* de Cicéron contenu dans l'*armarium Sancti Martini* et qu'il aimerait bien se procurer par l'intermédiaire de l'archevêque Osmar, en 842-846[53]. On sait d'autre part qu'il collationne les œuvres qui l'intéressent sur plusieurs manuscrits, reportant en marges les variantes transcrites dans une écriture nettement influencée par la minuscule tourangelle[54]. Il a notamment corrigé un exemplaire de Tite-Live copié à Saint-Martin-de-Tours[55]. Mais aucun des opuscules de Loup, d'ailleurs exclusivement hagiographiques ou théologiques, n'utilise Apicius et on n'en trouve pas davantage de trace dans sa correspondance.

Une autre piste ramène pourtant à lui. On sait que les scholies à Juvénal présentent Apicius comme l'auteur d'un livre sur les sauces. Mais certains manuscrits, dont les plus anciens datent du IXe siècle, ont remplacé le terme habituel de *iuscellis* — utilisé par exemple dans le fameux codex *Pithoeanis* de Montpellier — par celui de *condituris*[56]. Or, la même formule (*qui de condituris multa scripsit*) se retrouve littéralement dans le *Mythographus Secundus* du Vatican. On peut évidemment penser que l'un s'est inspiré de l'autre. Cependant, le second Mythographe du Vatican est depuis longtemps identifié avec Rémi d'Auxerre, bien que cette hypothèse n'ait pas reçu de démonstration définitive[57]. Il se trouve que, de leur côté, les scho-

52. Ms. V, f. 52r ; J. ANDRÉ, *Apicius, op. cit.*, p. 103 n° 289.

53. *Epistol.*, 16, édit. *MGH, Epist. Kar. Ævi*, IV, 1, Berlin, 1902, p. 24 ; trad. Léon LEVILLAIN, *Loup de Ferrières. Correspondance*, t. I, Paris, 1964, pp. 214-216.

54. Robert J. GARIEPY, « Lupus of Ferrières : Carolingian Scribe and Text Critic », *Mediaeval Studies*, t. XXX, 1968, pp. 90-105.

55. LESNE, *op. cit.*, p. 162 n. 5.

56. Edit. WESSNER, *op. cit.* (ci-dessus n. 23), p. 54. Les manuscrits comportant des gloses ou des commentaires à la Satire 4 de Juvénal que j'ai pu consulter à la Bibliothèque Nationale de Paris comportent tous cette leçon : mss lat. 9345, f. 115v (XIe s., caractéristique de la classe X selon WESSNER, p. XLII) ; 8070, f. 12r (XIe s., classe Φ) ; 16698, f. 21r (XIIIe s., commentaire dit « Ex abrupto » dans la classification d'Eva M. SANFORD, « Juvenalis, Decimus Junius », dans Paul Oskar KRISTELLER & F. Edward CRANZ, *Catalogus translationum et commentariorum [= C.T.C.]*, t. I, p. 188) ; enfin 2904, f. 232ra (fin XIIe s., inspiré du commentaire de Guillaume de Conches, selon SANFORD, *loc. cit.*, p. 192). Seul le lat. 16698 précise, en glose à Sat. 11, 3 qu'Apicius *de conditis et farciminis multa scripsit* (f. 98r).

57. Cf. ELLIOTT & ELDER, *loc. cit.*, p. 202.

lies carolingiennes à Juvénal ont été influencées par un nouveau commentaire, venu se combiner au *Vetustus*, et que ce commentaire est attribué au même Rémi d'Auxerre[58]. Celui-ci officiait à la fin du IXe siècle, mais il semble s'être, en l'occurrence, largement inspiré des leçons de son maître, Héric d'Auxerre, mort vers 876 et qui fut lui-même l'élève de Loup de Ferrières. Faute de posséder le commentaire auxerrois, il est impossible de vérifier cette hypothèse, qui laisserait penser que la flamme allumée au début du IXe siècle ne s'était pas encore éteinte à la fin du siècle.

L'oubli n'allait cependant pas tarder. Entre le Xe et le XIVe siècle, on ne copie plus Apicius. Pis, aucune œuvre nouvelle ne mentionne plus cet auteur[59], avec lequel on a perdu tout contact, et si les scribes continuent à retranscrire les scholies à Juvénal, ils n'ont probablement aucune idée du livre sur les sauces composé anciennement par un certain Apicius[60]. Certes, l'argument *a silentio* est toujours dangereux[61], mais le bréviaire de la cuisine romaine semble avoir partagé la destinée d'autres textes scientifiques latins[62], condamnés d'ailleurs par une tradition intellectuelle qui se tourne davantage vers la dialectique et la théologie que vers le culte des classiques.

Les manuscrits carolingiens d'Apicius sont conservés, mais comme des témoins figés, dont personne ne se sert. Les gloses postérieures au IXe siècle dans l'Apicius de Tours sont l'œuvre d'un humaniste[63], et l'on ignore d'ailleurs ce que ce codex est devenu durant le Moyen Age central. Quant à celui de Fulda, il attendait, dans le monastère qui l'avait vu naître, que quelqu'un vînt le redécouvrir.

58. Cf. SANFORD, *loc. cit.*, pp. 176-177.

59. Le passage du *Didascalicon* d'Hugues de Saint-Victor mentionnant Apicius parmi les auteurs qui ont écrit sur les arts mécaniques, est en fait un décalque d'Isidore de Séville (ou de Raban Maur) : *Apicius primus composuit apparatum coquinae* (éd. Charles Henry BUTTIMER, *Hugonis de Sancto Victore Didascalicon de Studio Legendi*, Washington, 1939, p. 51) ; cf. ci-dessus, notes 43 et 47.

60. Certains copistes des manuscrits du *Mythographus Vaticanus II* réalisés au Moyen Age central n'ont même pas reconnu le nom du célèbre gastronome : cf. par exemple la leçon *Opicius* (ms. Vaticano, Reg. lat. 1401, XIIe s.) au lieu d'*Apicius*. C'est seulement au XVe siècle qu'on voit se généraliser la bonne leçon, peut-être sous l'effet de la redécouverte du personnage et de ses écrits : cf. KULCSÁR, *op. cit.*, p. 190.

61. Un fait significatif pourrait être cependant l'abandon par Vital de Blois de l'invocation à Apicius figurant dans le *Querolus* (*cedant Apici fercula*, éd. Gunnar RANSTRAND, *Querolus sive Aulularia*, Göteborg, 1951, p. 24) et qui avait été glosée dans le même sens que la satire de Juvénal (ANDRÉ, *op. cit.*, p. XXVIII, n° 34). Mais c'est aussi parce que Vital a entièrement sacrifié le personnage de Mandrogeron et par conséquent la tirade qui citait Apicius : cf. éd. M. GIRARD dans G. COHEN, *La « comédie » latine en France au XIIe siècle*, t. I, Paris, 1981, pp. 74-104.

62. Cf. MUNK OLSEN, *loc. cit.*

63. Main dite V^3 dans les éditions MILHAM et ANDRÉ.

Apicius retrouvé

Le retour du texte d'Apicius en plein jour appartient à une saga bien connue : la redécouverte d'un grand nombre de classiques latins par les humanistes du XVe siècle. En voici à peu près la vulgate[64] : retrouvé en 1417, lors d'une des nombreuses expéditions dans les bibliothèques germaniques menées à l'occasion du concile de Constance par Poggio et ses amis, l'Apicius de Fulda fut victorieusement enlevé par Enoch d'Ascoli, qui le rapporta en Italie, avec d'autres trophées, en 1455. L'intrigue est lumineuse, les protagonistes ne manquent pas de classe, mais lorsque l'on regarde de près les documents, tout s'embrouille.

Les historiens de l'humanisme placent généralement la découverte de Fulda au début de l'année 1417. Or, elle n'est mentionnée dans aucune des nombreuses lettres qui, scandant les expéditions de Poggio et de ses compagnons, leur donnaient un grand retentissement. Le 21 janvier 1417, alors qu'il se trouve à Saint-Gall, Bartolomeo de Montepulciano, qui joue dans cette « campagne » un rôle moteur, explique à Traversari que lui et Poggio sont intéressés par l'ermitage alpestre d'Einsiedeln et qu'ils s'apprêtent à se rendre vers trois autres monastères, dont probablement Reichenau et Weingarten[65]. Ils ne comptent donc pas quitter les alentours du lac de Constance, bien loin de Fulda qui se situe à plusieurs centaines de kilomètres au nord. Quelques mois plus tard, en juillet 1417, Francesco Barbaro félicite Poggio d'avoir affronté les rigueurs de l'hiver, pour rassembler *(collega)*, avec Bartolomeo, un grand nombre de manuscrits : parmi ceux qu'il cite, il n'y a aucune trace d'Apicius[66].

La première mention sûre de la découverte figure en 1431 dans le fameux *Commentarium* de Niccolo Niccoli. Il s'agit, on le sait, d'un inventaire de manuscrits à rechercher dressé pour les cardinaux Cesarini et Albergati, qui s'apprêtent à partir pour la France et l'Allemagne[67]. Les informations de Niccoli viennent d'une liste établie par Poggio lui-même et qui sera reprise après sa mort dans un mémorandum établi par son fils, Jacopo Poggio[68]. Voilà ce que dit le *Commentarium* :

64. Exposée notamment par L.D. REYNOLDS & N.G. WILSON, *D'Homère à Érasme, la transmission des classiques grecs et latins*, Paris, 1986, pp. 92-94, à partir essentiellement des nombreuses données rassemblées par R. SABBADINI, *Le scoperte dei codici latini e greci nei secoli XIV e XV*, Firenze, 2 vol., 1905-1914.

65. Citée par SABBADINI, *op. cit.*, t. I, pp. 79-80.

66. Epist. 1, édit. J.M. RIZZARDI, *Francisci Barbari et aliorum ad ipsum Epistolae*, Brixiae, 1743, p. 2.

67. Rodney P. ROBINSON, « The Inventory of Niccolo Niccoli », *Classical Philology*, t. XVI, 1921, pp. 251-255.

68. Nicolai RUBINSTEIN, « An Unknown Letter by Jacopo di Poggio Bracciolini on Discoveries of Classical Texts », *Italia medioevale e umanistica*, t. I, 1958, pp. 383-400.

In monasterio suldulensi continentur infrascripti libri... Repertus. Aepitii de compositis libri octo, opus medicinale et optimum[69].

Laissons de côté la grossière faute sur le nom de l'auteur — le mémorandum de Jacopo donne bien, quant à lui, *Apicii*[70] — et attardons-nous sur deux erreurs qui font douter que Poggio ait réellement vu le manuscrit : le livre d'Apicius ne contient pas huit mais dix livres ; ce n'est pas un ouvrage de médecine, mais de cuisine. Certes, il est possible que le manuscrit de Fulda ait déjà perdu, à cette époque, la page de titre qui l'identifiait ; d'autre part, le recueil s'ouvre par une recette de « vin merveilleux aux épices », d'une tonalité nettement médicale. Mais un humaniste de la trempe de Poggio ne s'y serait pas laissé prendre, d'autant qu'il savait parfaitement ce qu'était un livre de cuisine, comme le prouve une de ses lettres à Niccolo Niccoli écrite en 1421[71].

La solution a été proposée il y a plus de trente ans par Nicolai Rubinstein, mais on ne semble pas en avoir tiré encore toutes les conséquences[72]. Dans le *Commentarium* et dans le mémorandum de Jacopo, les manuscrits de Fulda font immédiatement suite à ceux du monastère d'Hersfeld. Ludwig Pralle a montré que les renseignements de Poggio étaient ici directement issus d'une liste transmise en 1425 ou 1427 par un moine d'Hersfeld, Heinrich von Grebenstein, venu alors à Rome pour défendre les intérêts de sa communauté. Certains des manuscrits prétendument détenus par Hersfeld avaient d'ailleurs été dérobés aux frères de Fulda[73]. Hâtif, motivé davantage par l'appât du gain que par l'amour des belles-lettres, ce recensement ne pouvait guère constituer un modèle du genre.

Pour expliquer l'erreur sur le nombre de livres, les érudits ont imaginé l'existence à Fulda d'un second manuscrit d'Apicius, archétype — évidemment, a-t-on envie d'écrire — de celui qui nous est resté et d'autant plus facile à créer que l'on ne possède pas de catalogues anciens de la bibliothèque de Fulda. Point n'est besoin de compliquer inutilement les choses : Poggio n'y a vu que du feu, parce que précisément il n'a jamais vu le manuscrit d'Apicius. Ni jamais mis les pieds d'ailleurs à Fulda. Le premier humaniste italien de quelque importance à l'avoir fait semble avoir été le jeune Nicolas de Cues, tandis qu'il accompagnait en 1426 le cardinal Orsini, légat en Allemagne[74]. Mais il ne souffle mot d'Apicius. Quant à l'expédition

69. ROBINSON, *loc. cit.*, p. 253, ll. 44 et 54-55.

70. RUBINSTEIN, *loc. cit.*, p. 399.

71. Epist. XIII, édit. Thomas DE TONELLIS, *Poggii Epistolae*, t. I, Firenze, 1832, p. 61 : *Si velles discere modum, quo plurima fercula parentur ad convivium, vel artem pulmentariam, fortasse reperire posses hic auctores satis bonos, et in eo ludo perductos.*

72. RUBINSTEIN, *loc. cit.*, p. 383.

73. Ludwig PRALLE, *Die Wiederentdeckung des Tacitus. Ein Beitrag zur Geistesgeschichte Fuldas und zur Biographie des jungen Cusanus*, Fulda, 1952 (*Quellen und Abhandlungen zur Geschichte der Abtei und der Diözese Fulda*, XVII).

74. *Ibid.*

de 1431, elle ne tiendra pas ses promesses, les cardinaux sur lesquels Niccoli comptait ayant d'autres chats à fouetter.

Le véritable re-découvreur d'Apicius est donc bien Enoch d'Ascoli, et au sens plein du terme car avant lui les humanistes ignoraient totalement quel texte se cachait derrière ce nom. Enoch n'agit pas seul : il reçoit du pape Nicolas V, pour lequel il est déjà allé en Orient chercher des manuscrits grecs, un ordre de mission[75] ; le souverain pontife y enjoint à tous les évêques de l'autoriser à prendre copie de tous les « vieux [livres] et d'antique écriture ». En fait, l'humaniste va dépasser de loin la lettre de sa mission et en profiter pour rapporter quelques-uns de ces manuscrits « antiques », avec en mains le *Commentarium* de Niccoli pour guide. Ainsi, en revenant du Danemark, s'arrête-t-il à Fulda, en 1453, et c'est là qu'il retrouve l'Apicius, le seul manuscrit qu'il emporte du monastère.

Quel accueil les humanistes italiens firent-ils au nouveau texte, lorsqu'Enoch fut revenu en Italie ? Cet accueil fut loin d'être enthousiaste, contrairement à ce qui se passa pour le Tacite et le Suétone rapportés d'Hersfeld et que Pier Candido Decembrio demanda immédiatement à voir. Tacite et Suétone étaient des auteurs classiques et attendus, mais qui se souvenait d'Apicius ? Il est remarquable que Poggio, qui a cherché à récupérer par toute une série de moyens les manuscrits qu'on lui avait signalés à Hersfeld ou à Fulda, n'ait manifesté aucun intérêt pour celui d'Apicius : qu'avait-il à faire d'un vieux livre de médecine ? Les seules sources qui auraient pu le mettre sur la bonne voie étaient des auteurs tardifs, peu goûtés de cet amateur de bonne latinité. La curiosité pour le traité d'Apicius fut timide, limitée à quelques lettrés ; elle allait véritablement se développer une décennie plus tard, dans le cadre de l'Académie romaine.

Princes et humanistes du XVe siècle : l'accueil fait à Apicius

Le premier à manifester de l'intérêt pour Apicius est l'humaniste sicilien Antonio Beccadelli, dit Il Panormita. Dans une lettre adressée de Naples en 1455 à Giovanni Aurispa, autre Sicilien, il demande à celui-ci de lui faire parvenir le *Coquinarium* d'Apicius, dont Teodoro Gaza, récemment envoyé auprès du roi d'Aragon, lui a appris l'existence. Ce que confirme Aurispa dans sa réponse, datée de décembre 1455 et où il évoque plaisamment la supériorité sur Apicius de sa propre cuisinière, capable de confectionner de savoureuses préparations pour des convives édentés[76]. Le recueil d'Apicius est donc bien désormais considéré pour ce qu'il est, un livre de cuisine.

Aurispa était bien placé pour connaître et apprécier la découverte

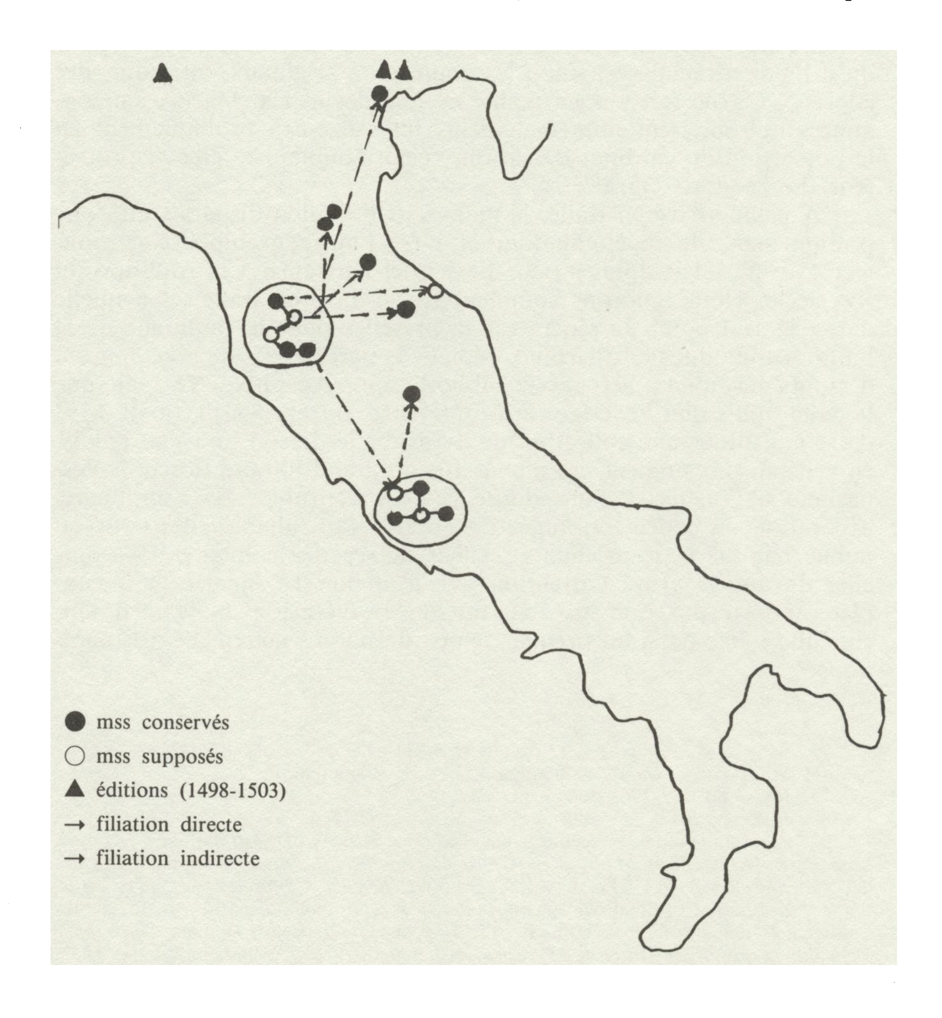
75. Édit. Georg Voigt, *Die Wiederbelebung des Klassischen Alterthums oder das erste Jahrhundert des Humanismus*, Berlin, 1859, p. 361 n. 2.
76. Milham, « Toward a Stemma », pp. 290-291, doc. c-d.

d'Enoch. Grand inventeur lui-même de manuscrits, il l'avait précédé en Orient, ainsi qu'en Allemagne et s'intéressait notamment aux textes médicaux, comme la *Physica Plinii*[77]. Mais cet intérêt était loin d'être partagé par tous : s'il a bien récupéré les manuscrits d'Enoch, le pape a laissé de côté Apicius[78]. En réalité, Enoch semble avoir eu du mal à négocier ses découvertes : en 1456, Carlo de' Medici se plaint encore des exigences excessives de « maestro Enocche », pour des livres qui sont loin d'en valoir tous la peine. L'année suivante, le représentant des Medici à Rome se résout à faire copier le codex d'Apicius mais Enoch disparaît précisément en 1457 et Carlo est contraint d'écrire au gouverneur des Marches, où est mort l'humaniste, pour qu'il l'aide à récupérer, sinon les manuscrits originaux, au moins des copies[79]. On ne sait pas en réalité ce que devint cet Apicius dans les années qui suivirent immédiatement, mais il entra probablement en la possession du cardinal Bessarion, célèbre humaniste grec et protecteur de Teodoro Gaza[80].

À peine arrivé en Italie, le manuscrit de Fulda disparaissait donc pratiquement de la circulation, et c'est l'autre exemplaire carolingien (V) qui allait donner pour l'essentiel naissance à la tradition du XVe siècle. Nous ignorons comment il est entré en Italie, et à quelle date ; le seul point de répère est sa présence dans le catalogue de la bibliothèque ducale d'Urbino rédigé à partir de 1482 et pourvu d'ajouts jusqu'en 1497 par le bibliothécaire Agapito[81]. On sait que le comte puis duc Federigo da Montefeltro entreprit à partir de 1467 de se constituer une collection de livres digne de son nouveau palais, en achetant notamment des manuscrits au grand libraire florentin Vespasiano da Bisticci[82]. Sans doute la belle écriture et la somptueuse décoration du codex tourangeau — tout à fait inhabituelles pour un public habitué à de méchants recueils de recettes culinaires[83] — ont-elles davantage attiré l'attention que le manuscrit bigarré et incomplet rapporté par Enoch. D'autant que la diffusion du texte d'Apicius allait être dans un premier temps de nature nettement aristocratique.

77. SABBADINI, *op. cit.*, t. I, pp. 46-47 et 114-117.
78. MILHAM, « Toward a Stemma », p. 291, document f.
79. *Ibid.*, pp. 291-292, documents e-g.
80. *Ibid.*, p. 264.
81. Édit. de l'« indice vecchio » par Cosimus STORNAJOLO, *Bibliothecae Apostolicae Vaticanae Codices Manu Scripti recensiti. Codices Urbinates Latini*, t. I, Città del Vaticano, 1902 (p. CXIV, n° 442 : *Apitius Celius De Condimentis. Codex vetustus in Purpureo*). Cf. Luigi MICHELINI TOCCI, « Agapito, bibliotecario "docto, acorto e diligente" della Biblioteca Urbinate alle fine del Quattrocento », dans *Collectanea Vaticana in honorem Anselmi M. Card. Albareda*, Città del Vaticano, t. II, 1962, pp. 245-280 (*Studi e Testi*, 220).
82. Cf. Cecil H. CLOUGH, « The Library of the Dukes of Urbino », *Librarium*, t. IX, 1966, pp. 101-105.
83. Cf. Bruno LAURIOUX, *Les livres de cuisine en Occident à la fin du Moyen Âge*, thèse dactyl., Univ. Paris I, 1992, t. III, IIIe partie, ch. 5 et 6.

Mary Ella Milham a bien montré, en effet, que le premier pôle de diffusion se situait à Florence (cf. carte ci-dessous). Nous avions quitté Carlo de' Medici en 1458, tandis qu'il tentait désespérément de mettre la main sur le manuscrit d'Enoch. En 1464 au plus tard, et peut-être dès 1458, les Medici de Florence ont eu accès à une copie de V, qui allait également donner naissance à deux autres manuscrits florentins, dont un appartenait aux Strozzi. Quant à l'exemplaire des Medici, il fut probablement recopié dans un manuscrit possédé par les Sforza de Pesaro et aujourd'hui disparu. C'est donc d'un seul apo-



La diffusion d'Apicius en Italie au XVe siècle

graphe de V que dérivent, plus ou moins directement, tous les autres manuscrits du XVe siècle connus en Italie du nord-est, d'Urbino à Venise, en passant par Cesena et Bologne. C'est également cette tradition qui servira à l'édition incunable et aux éditions du commencement du XVIe siècle.

Cette diffusion, bien délimitée dans l'espace, fut aussi relativement rapide. Le manuscrit bolonais date de 1464 et celui des Medici est dédié au pape Pie II, qui occupa le Saint-Siège de 1458 à 1464. On peut donc parler vers 1460 d'une véritable mode d'Apicius, où Mary Ella Milham a suggéré de voir le reflet d'une volonté politique[84]. À cette époque, Pie II cherchait en effet à se réconcilier avec ses adversaires en Italie centrale, les Sforza de Pesaro, les Malatesta de Cesena ainsi que les ducs d'Urbino ; pour matérialiser cette alliance, il leur aurait notamment offert un exemplaire de la *Germanie* de Tacite, dont Enoch d'Ascoli venait de rapporter le manuscrit d'Hersfeld[85]. Or, ce texte se trouve précisément associé à Apicius dans le manuscrit des Medici qui aurait ainsi servi de base logistique à cette opération ; il figurait également dans le codex perdu d'Apicius qui se trouvait à Pesaro. Quant à l'absence de la *Germanie* dans les manuscrits d'Urbino et de Cesena, elle pourrait s'expliquer par la disparition de témoins intermédiaires. Mais le rejeton le plus fécond, le plus durable et le plus intéressant pour nous, allait se développer à Rome, où les humanistes prirent la relève des princes.

Pomponio Leto et la collation d'Apicius

La savante analyse de Mme Milham a pour la première fois mis en évidence un groupe de trois manuscrits — cinq si l'on ajoute les intermédiaires perdus — qui non seulement sont étroitement apparentés mais renvoient tous de près ou de loin à l'Académie romaine fondée autour de Pomponio Leto[86]. Les indices sont multiples et concordants pour un manuscrit aujourd'hui conservé à Oxford (Bodleian Library, Add. B 110) et qui fut la propriété de Marco Antonio Altieri, disciple de Pomponio. Sur l'un des feuillets de garde, on lit trois épitaphes d'Apicius[87]. La seconde et la troisième sont l'œuvre d'une seule main, celle-là même qu'on reconnaît dans un Virgile exécuté pour l'Académie romaine. Le poème précédent comporte notamment le terme de *letus*, qui pourrait être une allusion au maître. Quant à la mention incomplète « *Calimachi n* », qui figure en haut du feuillet, elle se réfère évidemment à l'une des gloires du groupe, Filippo Buo-

84. MILHAM, « Toward a Stemma », *loc. cit.*, pp. 267-268.
85. Le rôle d'Enoch d'Ascoli dans l'« importation » de la *Germanie* de Tacite a été nié par PRALLE, *op. cit.*
86. MILHAM, « Toward a Stemma », pp. 270-274.
87. Cf. *Ibid.*, pl. XVI.

naccorsi. Celui-ci, lorsque Paul II eut jeté les Académiciens en prison, fut, on le sait, chargé par ses camarades. Le manuscrit est donc antérieur à 1468, date à laquelle la « conspiration » fut châtiée. Cette hypothèse est d'autant plus probable que l'on sait avec quel soin ont été grattés les noms compromettants — au premier chef celui de Callimachus — dans les manuscrits du *De Honesta voluptate*[88].

Les deux autres manuscrits gravitent bien dans le même cercle : l'écriture du codex B. N., lat. 8 209 est proche de celle que pratiquait Pomponio lui-même ; quant au Vaticano latino 6 803, il appartenait à Angelo Colocci. Ils dérivent d'ailleurs tous deux du manuscrit d'Oxford. L'élaboration d'un Apicius propre à l'Académie romaine doit donc être placée avant 1468, c'est-à-dire avant le tournant majeur que constituera la répression pontificale. Car il y a bien un Apicius « romain ». Le modèle de cette tradition n'est pas en effet la simple copie d'un exemplaire de la tradition florentine, mais résulte aussi de la collation des deux manuscrits carolingiens.

Le meilleur candidat pour un travail aussi délicat est évidemment Pomponio lui-même. Les preuves existent, mais celles que Mme Milham présente ont le désavantage d'être tardives. Le commentaire que Pomponio consacra au traité agronomique de Varron nous est ainsi connu par un manuscrit de 1484, même s'il n'est pas exclu que le travail de préparation ait commencé bien avant[89]. En tout cas, Apicius y est cité, visiblement de première main et Pomponio Leto peut même écrire :

> « M. Apicius Caelius qui anéantit quarante [mille ?] sesterces dans des essais de *farcimina* [saucisses ?] et de plats ; dont les dix volumes, réduits en compendium *(in compendium redacta)*, étaient entre nos mains[90]. »

Le traité d'Apicius est également utilisé dans le commentaire de Pomponio au livre X du traité de Columelle[91], qui eut les honneurs de l'impression dès 1472. Mais ce commentaire a été écrit en réalité en 1467 au plus tard[92]. Là aussi, les recettes sont très résumées, car bien évidemment Pomponio ne retenait que ce qui était utile au commentaire ; le fait qu'il ait peut-être travaillé sur un recueil d'extraits significatifs, voire de notes sur Apicius, n'exclut pas de sa part, bien

88. Mary Ella MILHAM, « Platina and Papal Politics », dans *Du manuscrit à la table. Essais sur la cuisine au Moyen Âge*, sous la dir. de C. LAMBERT, Montréal-Paris, 1992, pp. 81-84.

89. Comme l'a remarqué José Ruysschaert, aucun témoignage ne subsiste de l'activité de Pomponio Leto avant 1467 et sa bibliothèque a été détruite lors de son arrestation en mars 1468 (« Les manuels de grammaire latine composés par Pomponio Leto », *Scriptorium*, t. VIII, 1954, p. 101).

90. MILHAM, « Toward a Stemma », p. 293, doc. l.

91. *Ibid.*, doc. m.

92. Virginia BROWN, « Columella, Lucius Junius Moderatus », dans *C.T.C.*, t. III, Washington, 1976, p. 175.

au contraire, un examen direct et minutieux des manuscrits principaux. Mais, en tout état de cause, il ne s'est pas intéressé directement au traité d'Apicius. À moins que la répression de 1468 n'ait réfréné ses ardeurs.

À cet égard, le rapprochement chronologique qu'a déjà suggéré Mme Milham prend tout son sens. Lorsque la répression s'abat sur ses compagnons, Pomponio se trouve en effet en voyage à Venise. Il est possible qu'il ait alors collaboré avec ceux qui préparaient l'*editio princeps* des *Scriptores rei rusticae*. Il en a aussi peut-être profité pour examiner de plus près le manuscrit apicien de Fulda, à cette époque entre les mains du cardinal Bessarion, qui possédait d'ailleurs aussi un manuscrit de Columelle.

L'intérêt que Pomponio manifestait à la fin des années 1460 pour l'agronomie et la cuisine était alors partagé par l'autre phare de l'Académie romaine, Platina. Lui aussi se réclamait de Caton, de Varron, de Columelle et d'Apicius. Mais contrairement à Pomponio, il revendiquait haut et fort ce dernier patronage, dans un recueil qui révélait parfaitement, trop parfaitement, les centres d'intérêt de son groupe.

Apicius et le *De Honesta voluptate*

Les motivations de la première Académie romaine, le genre de vie et de travail qu'on y menait, ne sont guère faciles à reconstituer[93]. L'emprisonnement et les tortures ont laissé bien des traces et les rescapés se sont attachés à dresser devant leur passé un écran de fumée, aidés par des biographes zélés comme Sabellico. D'autant qu'à partir de 1478 s'est constituée une seconde Académie, sur des bases dévotes et nettement plus orthodoxes. Aussi, lorsque Sabellico se laisse aller à révéler la jeunesse un peu tumultueuse du maître, c'est pour immédiatement souligner la frugalité de patriarche qu'il pratiquait dans les dernières années de sa vie. Il n'empêche, je note avec intérêt qu'avant 1468, il « participait souvent à de somptueux banquets »[94].

Les adversaires de l'Académie ne sont évidemment guère plus objectifs. Mais l'accusation, traditionnelle, qui fut faite à Pomponio et ses compagnons de ne rechercher que le plaisir en mangeant de la viande en Carême[95], est peut-être aussi le reflet de certaines pratiques alimentaires, plus soucieuses de mimétisme « romain » que de conformisme chrétien. On affectait, parmi les membres de la première

93. Voir les aperçus d'Arnaldo DELLA TORRE, *Paolo Marsi da Pescina. Contributo alla Storia dell'Accademia Pomponiana*, Rocca S. Casciano, 1903, Vladimiro ZABUGHIN, *Giulio Pomponio Leto*, 2 tomes, Roma, 1909-1912, et plus récemment John F. d'AMICO, *Renaissance Humanism in Papal Rome. Humanists and Churchmen on the Eve of the Reformation*, Baltimore-London, 1983, pp. 89-112.

94. *Iuvenis sumptuose et frequenter convivatus est* (*Opera Pomponii Laeti Varia*, Mayence, 1521, f. LXXXVIII r°).

95. Accusation rapportée par ZABUGHIN, *op. cit.*, pp. 45-46.

Académie, de vivre « à l'antique », en portant la toge et en ne dédaignant pas la *paideïa*, voire les cultes païens : pourquoi n'aurait-on pas cuisiné à l'antique ? Les pages du *De Honesta voluptate* sont d'ailleurs pleines de plats préparés pour, voire par, des amis de Platina[96]. Dans cette œuvre, les membres permanents du groupe aussi bien que ses hôtes de passage apparaissent sous leurs surnoms antiquisants, avec leurs maladies, leur goûts et leurs recettes préférées. C'est donc à la fois un miroir et un mémorial de l'Académie, et l'on comprend pourquoi Platina a cherché à toute force à faire retirer de la circulation les exemplaires compromettants où le nom des boucs émissaires, *Callimachus* ou *Glaucus*, apparaissait en toutes lettres.

Mais Apicius a-t-il été autre chose qu'une référence pour l'auteur du *De Honesta voluptate* ? Rappelons que Platina a d'abord conçu le projet d'un *Epitome* de Pline, qu'il a peu à peu élargi aux dimensions d'un traité sur l'alimentation et la santé, où la volupté épicurienne se tempère aux vertus d'un stoïcisme bon teint. La rencontre, probablement durant l'été 1464, avec Martino, cuisinier du cardinal Trevisan renommé pour le faste de ses banquets, a été ici déterminante. Elle ne dut pas être éloignée de la découverte et de la lecture d'Apicius.

Malgré les protestations de filiation enregistrées dans le prologue du *De Honesta voluptate*, l'influence du traité d'Apicius y est mince[97]. Plus que d'emprunts directs, c'est d'inspiration qu'il faut parler. Il est vrai que Platina a savamment mêlé dans ses notices les différentes sources qu'il utilisait, au point de les rendre méconnaissables. La recette où il démarque son illustre prédécesseur en assaisonnant le poulpe de poivre et de laser, ne peut être qu'une exception : le laser (*Ferula asa fœtida* L.) n'est en effet plus employé sur les tables occidentales depuis le Haut Moyen Âge. À moins d'écrire un traité de cuisine théorique, ou historique, il faut bel et bien s'adresser au praticien de son temps, c'est-à-dire Martino, plutôt qu'au gourmand d'un passé révolu, fût-il romain.

Ce qu'on pourrait appeler l'« apicianisation » du vocabulaire est en revanche manifeste dans le *De Honesta voluptate*, y compris pour les recettes tirées de Martino. C'est ainsi que Platina traduit par *jus* l'italien *brodo*, qui peut effectivement désigner aussi bien le bouillon que le brouet. Quant aux *minutal* et aux *patina*, qu'on retrouve à chaque page d'Apicius, ils répondent aux non moins nombreux *minestre* de Martino. Plus la traduction est savante, mieux elle cadre avec

96. En attendant l'édition critique de Mary Ella Milham, il faut se contenter des incunables — nombreux — du *De Honesta voluptate*. J'ai pour ma part utilisé le commode fac-similé de l'édition de 1475 : *Platynae de honesta voluptate*, Venise : Lorenzo d'Aquila, avec trad. angl., s.l., 1967, Mallinckrodt Coll. of Food Classics, vol. V.

97. Les analyses qui suivent reprennent largement celles que j'ai déjà développées dans ma thèse, *Les livres de cuisine, op. cit.*, t. III, pp. 786-790. J'y renvoie pour toutes les références précises.

l'atmosphère antique dont l'auteur veut recouvrir son œuvre : le blanc-manger devient ainsi *leucophagium* — étrange néo-hellénisme peut-être inspiré de *leucozomus* qui, chez Apicius, qualifie une sauce blanche — et derrière les *ova tarycha* se cache la boutargue.

Plutôt que de transposer en « latin de cuisine » les termes de la langue vulgaire, Platina a donc choisi, en bon humaniste, de revenir à la supposée pureté de la langue antique. Ce qui ne va pas sans hésitation : la *minestra* est ainsi traduite tantôt par *patina*, tantôt par *minutal*, tantôt enfin par *cibarium*, qui sert aussi à rendre *brodetto* ou *civero*. Son « intégrisme linguistique » conduit parfois Platina à l'absurdité : ainsi de la traduction de tous les noms de pâtes, déjà très diversifiées à l'époque (macaroni, ravioli, lasagne)[98] par un seul terme, *esicium*, qui désigne chez Apicius des préparations hachées à la manière de quenelles. Le mot est si obscur que le traducteur de l'édition italienne du XVIe siècle le transposera à son tour en *exicio*, sans reconnaître donc ce qu'il mangeait tous les jours.

Même si le traité d'Apicius a pu donner à Platina l'idée d'organiser son œuvre en dix livres, le cadre du *De Honesta voluptate* est resté médiéval : l'ordre de succession des notices ressortit dans un premier temps au genre du régime de santé, puis reproduit celui du *Libro de arte coquinaria* de Martino. Le rôle d'Apicius, avec d'autres auteurs latins, se limite à orner les réalités du temps des couleurs et des mots rares du passé. Ainsi, Platina, faute de pouvoir trouver du garum, donne à *liquamen* le sens inédit de graisse de porc : comment pourrait-il se passer d'un mot qui reparaît dans chacune des recettes d'Apicius ?

Le traité d'Apicius est donc resté une affaire de lettrés, au XVe siècle comme au IXe. Il le demeurera. Angelo Poliziano, en procédant à une collation minutieuse des plus anciens manuscrits dans les années 1490, fait entrer le texte dans le champ de la philologie, où il se cantonnera désormais. Le contraste est frappant avec le succès immédiat, considérable et européen du *De Honesta voluptate* : on ne compte en effet qu'une édition incunable d'Apicius, et encore bien tardive (1498), puis seulement cinq autres jusqu'en 1542 ; et aucune traduction en langue vulgaire.

Certes, en Allemagne, le nom d'Apicius sera utilisé, si l'on me permet l'expression, un peu à toutes les sauces. Mais la *Schola Apitiana* n'est en fait qu'une collection de « banquets » antiques ou humanistes et les livres de cuisine qui se réclament d'Apicius ne lui empruntent aucune recette[99]. Il n'y a rien là de très étonnant : la

98. Cf. Odile REDON & Bruno LAURIOUX, « La constitution d'une nouvelle catégorie culinaire ? Les pâtes dans les livres de cuisine italiens de la fin du Moyen Âge », *Médiévales*, n° 16-17, 1989, pp. 51-60.

99. Cf. Mary Ella MILHAM, « Apicius in the Northern Renaissance, 1518-1542 », *Bibliothèque d'Humanisme et de Renaissance*, t. 32, 1970, pp. 433-443.

cuisine réelle n'avait que faire de recettes si exotiques. Apicius pouvait permettre aux humanistes d'exercer leur talent philologique, mais il ne fut jamais leur livre de chevet.

Médiévales 26, printemps 1994, pp. 39-57

Francine MORA

VIRGILE LE MAGICIEN
ET L'*ÉNÉIDE* DES CHARTRAINS

« C'est du ciel qu'est descendu le *γνῶθι σεαυτόν* ; c'est-à-dire, le connais-toi toi-même ». C'est sur ce vers de Juvénal reproduit et glosé par Macrobe que se clôt le prologue du fameux *Commentaire sur les six premiers livres de l'Énéide* attribué à Bernard Silvestre, produit d'une réflexion platonicienne sur l'épopée virgilienne menée par les maîtres de l'école de Chartres[1]. Bernard y voit en effet dans Énée une figure de l'âme humaine, tombée sur terre dans la prison d'un corps mais appelée à redécouvrir peu à peu, tout au long d'un parcours rédempteur, son origine divine, grâce à l'acquisition progressive de connaissances exactes dont les gloses de son commentaire donnent un aperçu.

Ainsi, le livre IV de l'*Énéide* — les amours d'Énée et de Didon — donne principalement lieu à un assez long développement où est exposé, sur un mode purement médical et physiologique, le processus d'apparition de désirs sensuels visiblement considérés comme typiques des débordements juvéniles : « voici comment les excès de nourriture et de boisson mènent à la saleté des désir sensuels ; dans la digestion interviennent quatre sortes d'humeurs : un liquide, une fumée, une écume, une lie. [...] Lorsque l'excès d'écume est trop grand, ce qui arrive dans les orgies et les beuveries crapuleuses, il est évacué par le membre viril, qui est très proche du ventre et en dessous de lui,

1. *The commentary on the first six books of the Aeneid of Vergil commonly attributed to Bernardus Silvestris*, éd. J.-W. JONES et E.-F. JONES, University of Nebraska Press, Lincoln-Londres, 1977, p. 3 : « De celo descendit nothis elitos ; id est, cognosce te » (cf. MACROBE, *Commentum in Somnium Scipionis*, I, 9, 2). Pour de plus amples détails sur le milieu chartrain au XIIe siècle et sa lecture platonicienne de l'*Énéide*, voir notre livre L'*Énéide médiévale et la naissance du roman*, à paraître aux P.U.F. en 1994 dans la collection « Perspectives littéraires ». On pense maintenant que l'auteur du *Commentaire* n'est pas Bernard Silvestre, un poète tourangeau ami des Chartrains, mais Bernard de Chartres en personne, le plus prestigieux des maîtres de Chartres, qui forma Guillaume de Conches et (indirectement) Jean de Salisbury. Signalons toutefois que P. Dronke (*Enciclopedia Virgiliana*, t. I, Rome, 1984, col. 59-65) s'en tient pour sa part à l'attribution traditionnelle.

sous forme de sperme, c'est-à-dire de semence virile »[2]. On voit comment la passion amoureuse pathétiquement mise en scène par Virgile n'est plus envisagée ici que sous l'angle d'une *phisica* qui fait du corps humain, prison de l'âme incarnée, son principal objet d'étude, sans doute pour que cette âme, plus consciente du mécanisme des dangers qui la guettent, puisse mieux travailler à son affranchissement. Il est du reste très significatif que, si en cet endroit Bernard utilise les *Saturnales* de Macrobe, ce soit le livre VII, consacré à l'exposé de questions médicales, qui l'intéresse[3], et non pas le reste du recueil, consacré à l'examen ou à l'éloge de Virgile. Il s'écarte ici en effet de l'exégèse traditionnelle des auteurs, où l'étude des *voces* s'entremêle toujours à celle des *res*, pour se rapprocher plutôt d'une encyclopédie des sciences comme la *Philosophia mundi* de Guillaume de Conches, autre maître chartrain[4].

Or ce passage n'a rien d'exceptionnel : les gloses de Bernard reviennent fréquemment sur des questions intéressant soit les sciences de la nature — météorologie ou cosmologie — soit la physiologie humaine. Dans ce dernier domaine, il s'attache en particulier au fonctionnement du cerveau[5] : sans doute parce que c'est dans cette partie du corps (la tête), que sa sphéricité parfaite apparente aux sphères célestes[6], que se déroulent les opérations les plus propres à dégager progressivement l'âme engluée dans la matière. Ainsi, si le gui auquel Virgile compare le rameau d'or, symbole de la sagesse, est dit « entourer les troncs » (*En.*, VI, 207 : *circumdare truncos*), c'est selon Bernard parce que « la sagesse enclôt les corps qui ont une forme ronde, c'est-à-dire les têtes humaines, lorsqu'en elles résident les instruments des cinq sens et des autres vertus de la sagesse, à savoir l'intelligence [ou l'imagination ?], la raison et la mémoire »[7]. La

2. Éd. Jones, p. 24, l. 10-20 : « affluentia humoris ciborum et potuum taliter ad libidinis immundiciam ducit. In decoctione humoris quattuor sunt : liquor, fumus, spuma, fex. (...) Cum autem spume nimia est superfluitas, quod contingit in crapulosis comestionibus et ebrietatibus, per virilem virgam quia ventri proxima est et subdita in sperma, id est semen virile, conversa emittitur ».

3. Voir *Saturnales*, VII, 5, 14 (chapitre traitant des problèmes de l'alimentation).

4. Voir Guillaume de Conches, *Philosophia mundi*, IV, 22 (*Patrologie Latine*, t. 172, col. 94) ; les Jones (*op. cit.*, n. 1) signalent d'ailleurs la parenté des deux textes.

5. Toujours comme Guillaume de Conches dans la *Philosophia mundi* (IV, 24 : « de cerebro » ; *Patrologie Latine*, t. 172, col. 95ss).

6. D'après le *Timée* de Platon (45 A : « à l'imitation de la forme de l'univers qui est ronde, les dieux enchaînèrent les révolutions divines [...] dans un corps sphérique, que nous appelons maintenant la tête, laquelle est la partie la plus divine de nous et commande toutes les autres »), relayé par les *Saturnales* de Macrobe (VII, 9, 17 : « pour faire un homme qui soit un être vivant, il faut une âme, qui illumine le corps. Elle l'illumine en demeurant en lui, et cette demeure est dans le cerveau. La nature lui a donné la forme sphérique ; et comme elle nous vient d'en haut, elle s'est logée dans la partie du corps humain haute et sphérique »).

7. Éd. Jones, p. 65, l. 12-15. La traduction d'*ingenium* fait difficulté. C'est l'imagination — la faculté qui permet de percevoir les images en l'absence de la chose dont elles sont issues — que la tradition médicale place dans la première cellule du cer-

triade ainsi constituée (*ingenium, ratio, memoria*) dessine alors de glose en glose le cheminement d'un progrès intellectuel à base physiologique où l'âme utilise au mieux les facultés du corps pour revenir à son premier état, l'*ingenium* découvrant, la *ratio* (ou discernement) faisant un tri parmi ces découvertes et la *memoria* conservant l'acquis : tels sont les dieux que l'âme-Énée amène avec elle en Italie[8]. « Les portes sous la voûte » du palais de Proserpine où Énée doit déposer en guise d'offrande le rameau d'or deviennent dans la logique de cette lecture, sous la rotondité de la tête (= la voûte), les cellules du cerveau « par lesquelles, écrit Bernard, comme nous l'avons dit plus haut, en exerçant l'*ingenium*, la raison et la mémoire, nous parvenons à la contemplation des choses célestes »[9]. Ainsi peut être conjuré, au terme d'une ascension rédemptrice et sublunaire (Proserpine figurant le cercle de la lune), l'avilissement de la chute initiale symbolisé par l'agitation de la mer, image d'un corps perturbateur : car lorsque l'âme s'incarne, comme il est dit dans la glose du livre I, « une épaisse fumée, montant à la tête, remplissant les cellules et les artères naturelles du cerveau, paralyse l'*ingenium*, la raison, la mémoire et les vertus animales ; c'est pourquoi Énée et ses compagnons, c'est-à-dire l'esprit et ses facultés, sont tourmentés par les mouvements de la mer, c'est-à-dire par les flux et les reflux du corps »[10]. Ces flux et reflux sont causés par une trop fréquente absorption de nourriture et de boisson[11], conséquence inévitable de la faiblesse humaine mais aussi prélude, nous venons de le voir, aux débordements du désir sensuel : on voit comment la physiologie bernardienne, d'inspiration platonicienne, parvient à dessiner derrière l'*Énéide*, grâce aux métaphores supposées de l'*integumentum*[12], un projet métaphysique cohérent à bases scientifiques en s'appuyant sur la vulgate des connaissances chartrai-

veau. Toutefois, Guillaume de Conches définit l'*ingenium* comme « vis naturalis ad aliquid cito intelligendum » ou « vis animi ad aliquid cito percipiendum » (*Glosae super Platonem*, éd. E. JEAUNEAU, Paris, 1965, p. 65 et 306), alors que, selon lui, l'*imaginatio* n'est que « vis qua percipit homo figuram rei absentis ». On pourrait comprendre l'*ingenium* de Bernard au sens d'imagination créatrice, une imagination qui ne se réduit pas, comme dans la tradition médicale, à un simple conservatoire d'images.

8. Cf. éd. JONES, p. 47, l. 2-6, où est exposée de façon systématique toute une physiologie du cerveau.

9. Éd. JONES, p. 114, l. 13-15 : « *atque fornice* : fornix est humanum cerebrum testudineum. *Portas*, id est cellulas. Per has enim ut supradiximus exercendo ingenium, rationem, memoriam celestia contemplatione ingredimur » ; cf *En.*, VI, 631-632.

10. Éd. JONES, p. 11, l. 6-9 : « unde spissus fumus ad capud ascendens naturales cerebri cellulas et arterias implens vim ingenii atque rationis et memorie et virtutes animales retardat. Itaque his commotionibus maris, id est influxionibus et effluxionibus corporis, Eneas et socii ejus, id est spiritus et ejus potentie, vexantur ».

11. *Ibid*, l. 3-5 : « in homine enim tunc nimius viget calor naturaliter quoniam ad resistendum sue nature consumptive et se alendum frequentem ciborum et potuum influxionem et effluxionem deposcit ».

12. Sur cette technique mise au point par l'école de Chartres, qui permet une interprétation allégorique des textes antiques, voir E. JEAUNEAU, « L'usage de la notion d'*integumentum* à travers les gloses de Guillaume de Conches », *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du moyen-âge*, t. 32, 1957, pp. 35-100.

nes. Dans cette perspective, Virgile devient un *physicus*, pour reprendre le nom que s'attribue à l'occasion Guillaume de Conches[13].

Dans la hiérarchie du savoir qu'il instaure en glosant l'arrivée d'Énée en Italie, pays du développement intellectuel[14], Bernard met d'ailleurs au premier plan, devant l'éloquence et la poésie, les sciences dites exactes. Les *arces altus* d'*En.*, VI, 9, « les sommets où Apollon règne dans les hauteurs », représentent en effet pour lui la *sapientia theorica*, c'est-à-dire la *theologia*, la *mathematica* et la *phisica*, « que in scientia ultra ceteras artes precellunt » et pour cette raison sont qualifiées d'*altus*[15]. Quant à la « roche eubéenne » (*En.*, VI, 42) dans laquelle est creusé l'antre de la Sibylle, elle lui inspire tout un développement sur les *artes philosophice* qu'il subdivise en deux catégories : la *philosophia theorica* et la *philosophia practica*[16]. La « philosophie pratique » ne joue pas un rôle négligeable : elle représente le versant éthique de toute philosophie. Mais l'autre versant, « théorique », c'est-à-dire physique et métaphysique, intéresse Bernard bien davantage encore ; c'est à lui qu'il réserve l'essentiel de sa glose sur la grotte de la Sibylle, précisant que cette partie de la philosophie se consacre à l'étude des *incorporalia* et se subdivise en trois sciences hiérarchisées : la première, la *theologia*, contemple « les substances invisibles » (le Créateur et sa sagesse, l'âme du monde, les anges), la seconde, la *mathematica*, travaille sur « les quantités visibles des choses visibles », enfin la troisième, la *phisica*, étudie « les causes invisibles des choses visibles »[17]. La *philosophia theorica* est donc la plus profonde (ou la plus haute) des sciences, ce que symbolise l'*alta spelunca* de la Sibylle[18], et les cent accès qui mènent à son antre sont les innombrables philosophies antiques[19]. Cette façon de concevoir la hiérarchie des sciences influe forcément sur la conception de l'œuvre d'art.

13. Voir E. JEAUNEAU, « Note sur l'école de Chartres », *Studi Medievalli*, 3e série, 5e année, fasc. 2, déc. 1964, pp. 821-865 (p. 851).

14. D'après l'*Expositio virgilianae continentiae* de Fulgence (ve s.), l'un de ses grands modèles ; l'Italie est glosée par *incrementum* (« développement »), parce que Fulgence établissait cette série d'équivalences : *Italia* = *Ausonia* = *ausenin* (αυξανειν) (Éd. JONES, p. 20, 1, 8-10 et FULGENCE, *Opera*, éd. R. HELM, Leipzig, Teubner, 1898, p. 104, 1/3-6).

15. Éd. JONES, p. 35-36 : « *arces* : theologia, mathematica, phisica, que in scientia ultra ceteras artes precellunt. *Altus* in quantum ad comparationem poesis, mechanice, eloquentie. Vel alta dicitur philosophia quia per theologiam alta comprehendit. *Presidet*, id est sapientia theorice, id est theologie et mathematice et phisice ».

16. Éd. JONES, p. 40, 1. 22-23.

17. Éd. JONES, pp. 40-41 : « illa pars philosophie, id est theorica, ita est excisa, id est a se separata. Dividitur enim per theologiam et mathematicam et phisicam. Theorica namque ea contemplatur in quibus practica nequit agere, id est incorporalia. Et quoniam incorporeorum tria sunt genera, tres sunt species theorice contemplantis ipsa (...). Contemplatur namque theologia invisibiles substantias, mathematica visibiles visibilium quantitates, phisica invisibiles visibilium causas ».

18. Cette *alta spelunca* répond aux *arces altus* d'Apollon : si l'adjectif est le même, les métaphores sont différentes, bien que leurs connotations soient voisines.

19. Éd. JONES, p. 41, 1. 15-21.

L'objet de cette étude est donc de se demander si le Virgile *physicus* élaboré par les Chartrains n'a pas joué un certain rôle dans l'apparition, vers le milieu ou la fin du XIIe siècle, donc dans la probable période de diffusion du commentaire de Bernard, de ce que l'on est convenu d'appeler la « légende de Virgile ». Certes, sur le Virgile magicien qu'a peu à peu façonné, du XIIe au XVe siècle, l'imaginaire médiéval, les études critiques ne manquent pas. On sait que D. Comparetti avait déjà consacré à l'examen de cette question une bonne moitié de son ouvrage[20], et après lui J.-W. Spargo a repris de manière approfondie l'ensemble du dossier[21]. Nous ne prétendons donc pas nous livrer ici à un examen exhaustif de toute la tradition ; nous voulons simplement, en relisant les quelques textes latins qui semblent avoir été, dans la deuxième moitié du XIIe siècle, les premiers propagateurs d'une réputation de magicien attachée à l'auteur de l'*Énéide*, voir si l'origine et le contenu de ces textes ne peuvent pas laisser soupçonner l'influence, sur la naissance de cette réputation, d'une lecture tendant à faire de l'épopée virgilienne une encyclopédie à dominante scientifique.

Des croyances napolitaines sous le regard des clercs

Ce n'est pas que nous voulions nier l'existence préalable de croyances locales tendant à faire de Virgile, comme l'a suggéré le premier D. Comparetti et comme s'y sont accordés après lui la plupart des critiques, une sorte de protecteur de la cité de Naples[22]. La chose serait difficile, puisque sur les quatre témoignages latins que nous a laissés le XIIe siècle, deux au moins se présentent comme des témoignages oculaires : Conrad de Querfurt, évêque de Hildesheim et chancelier de l'empereur Henri VI, affirme en effet dans une lettre écrite de Sicile en 1194, où il s'applique entre autres choses à décrire l'*operosum opus Virgilii Neapolin*[23], avoir personnellement tenu en mains une maquette de la cité enfermée dans une bouteille de verre, talisman magique destiné à garantir l'intégrité de Naples, mais qu'il

20. D. COMPARETTI, *Virgilio nel Medio Evo*, 2 vol., Livourne, 1872, t. II (« Virgilio nella leggenda popolare »).

21. J.W. SPARGO, *Virgil the Necromancer*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1934.

22. D. COMPARETTI, *Virgilio, op. cit.*, t. II, ch. 2 et 3. Voir aussi A. GRAF, *Roma nella memoria e nelle immaginazioni del Medio Evo*, Turin, 1883, t. II, pp. 196-258 (ch. XVI : « Virgilio ») — qui pense toutefois que Comparetti établit une ligne de démarcation trop tranchée entre la légende populaire et la tradition littéraire — J.W. SPARGO, *Virgil, op. cit.*, pp. 100-116 (ch. III : « Saint Virgilius ? ») — qui établit un parallèle avec le protectorat d'Aristote sur Palerme — et, plus récemment, J. Céard, « Virgile, un grand homme soupçonné de magie », dans *Présence de Virgile, Caesarodunum XIIIbis*, éd. R. CHEVALLIER, Paris, Les Belles-Lettres, 1978, pp. 265-278.

23. « L'œuvre efficace de Virgile à Naples » ; la partie du texte latin de Conrad relative à Virgile est reproduite chez D. Comparetti, *Virgilio, op. cit.*, t. II, pp. 185-186.

se flatte d'avoir rendu inopérant[24] ; et Gervais de Tilbury raconte longuement dans ses *Otia imperialia*, rédigés en 1212 pour l'empereur Otton IV, comment, au cours d'un séjour qu'il fit à Naples en 1190, il eut personnellement l'occasion de vérifier l'efficacité de deux têtes de marbre placées par Virgile à droite et à gauche d'une des portes de la ville et destinées à procurer à tout arrivant, selon le côté par lequel il passait, une bonne ou une mauvaise fortune[25]. Tout au plus pourrait-on, comme l'a fait jadis W. Vietor[26], mettre en doute la fiabilité de ces témoignages : D. Comparetti lui-même fait de Conrad — humaniste passionné persuadé d'emblée que l'Italie est une terre de prodiges, et prompt à plaquer des souvenirs littéraires sur la réalité perçue *de visu* — un portrait de nature à affaiblir la valeur de ses affirmations[27]. Mais le cas de Gervais, comme nous le verrons *infra*, est différent ; et l'existence de croyances locales rattachées à Virgile par les Napolitains à cause de la célébrité du poète, et aussi d'une tradition bien attestée qui plaçait son tombeau à Naples[28], n'a en soi rien d'invraisemblable. D'une part en effet, Gervais comme Conrad font état du pouvoir tutélaire exercé par les ossements de Virgile, conservés selon eux à proximité de la cité[29], et d'autre part une bonne partie de l'œuvre bénéfique attribuée au poète consiste en la fabrication de talismans : une mouche de bronze qui chasse les autres mouches, un cheval de bronze qui protège tous les autres chevaux, un homme de bronze qui tient en respect le Vésuve[30]. Or la croyance

24. En démantelant les remparts de la cité sur l'ordre de son maître Henri VI, lors d'une expédition victorieuse contre le royaume de Sicile.

25. GERVAIS DE TILBURY, *Otia imperialia*, III, 12 ; on peut consulter les *Otia imperialia* dans l'édition partielle de F. LIEBRECHT, Hanovre, 1856. Le texte intégral se trouve dans les *Scriptores Rerum Brunsvicensium* de G. W. LEIBNIZ, 3 vol., Hanovre, 1707-1711, t. I, pp. 881-1006, et l'on peut maintenant disposer de l'utile traduction d'A. DUCHESNE, *Le Livre des Merveilles*, Paris, Les Belles-Lettres (coll. « La Roue à Livres »), 1992 (pp. 27-34).

26. W. VIETOR, « Der Ursprung der Virgilsage », *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. I, 1877, pp. 165-178.

27. Voir D. COMPARETTI, *Virgilio, op. cit.*, t. II, ch. 2 (début du chapitre) : Conrad croit retrouver sans peine en Italie, au cours de son voyage, l'Olympe, le Parnasse, la source Hippocrène, Charybde et Scylla, et le labyrinthe du Minotaure (en fait, le théâtre de Taormina).

28. Voir notamment la *Vita Vergilii* de Donat (éd. C. HARDIE, Oxford, 1966, p. 14) et le *Carmen IX* de Sidoine Apollinaire (v. 217-220 ; éd. LOYEN, Belles-Lettres, t. I, p. 89) — tous textes mentionnés, avec d'autres, par D. COMPARETTI, *Virgilio, op. cit.*, t. II, ch. 3.

29. Conrad affirme que ces ossements, conservés dans un château entouré de toutes parts par la mer, déchaînent la tempête dès qu'on les expose à l'air : « cela, conclut-il, nous l'avons vu et vérifié » (« quod nos vidimus et probavimus » ; D. COMPARETTI, *Virgilio , op. cit.*, t. II, p. 186). Gervais rapporte quant à lui (*Otia imperialia*, III, 112) une histoire plus longue et plus élaborée où il est question d'un savant anglais du temps du roi Roger de Sicile, désireux d'emporter avec lui les précieux ossements mais, devant l'opposition du peuple napolitain, forcé de se contenter d'un livre (l'*ars notoria*) qui se trouvait avec eux (cf. D. COMPARETTI, *Virgilio, op. cit.*, t. II, ch. 3).

30. Conrad mentionne les trois talismans, Gervais seulement le premier et le troisième.

en ce type de statues protectrices est bien attestée dès l'époque mérovingienne par Grégoire de Tours, avec l'anecdote du serpent et du loir d'airain déposés dans l'égout du Pont-Neuf[31]. On peut donc supposer avec D. Comparetti que la présence à Naples de monuments ou de statues antiques dont l'origine s'était perdue a donné une assise matérielle aux croyances du peuple napolitain comme aux spéculations des clercs[32].

Ce qui nous importe ici toutefois, plus que l'impossible repérage de l'origine d'une tradition orale, c'est le problème de la réception par ces clercs lettrés — pas même italiens, du reste, mais anglais et allemands — de ce qui peut en effet apparaître comme un ensemble de croyances locales. Car la question se pose de savoir pourquoi cette tradition légendaire dont l'apparition peut être renvoyée à l'époque mérovingienne, voire aux premiers siècles de notre ère, ne surgit dans les textes latins des *litterati* que dans la deuxième moitié du XIIe siècle. La réponse la plus vraisemblable est qu'une conjoncture particulièrement favorable a facilité cette opération de transfert, au cours de laquelle la tradition supposée locale a d'ailleurs dû subir un certain nombre de transformations. Et si cette conjoncture emprunte sans doute certains de ses éléments à la situation politique — l'installation d'une dynastie normande dans le royaume de Sicile tendant par exemple à multiplier les contacts entre l'Angleterre, elle aussi gouvernée par des souverains normands, et le sud de la péninsule italienne[33] — elle doit aussi avoir été tributaire de certains processus culturels. En d'autres termes, d'hypothétiques croyances napolitaines relatives à Virgile n'ont pu susciter l'intérêt des clercs qu'à partir du moment où a pu s'établir — éventuellement fondée sur un malentendu — une apparente coïncidence entre ce que semblaient impliquer ces croyances et l'image que se forgeaient les *litterati* de l'œuvre virgilienne, donc de son auteur. Car au sein du monde lettré, franco-anglais notamment, une attente parcourue de rumeurs semble avoir préexisté à l'opé-

31. GRÉGOIRE DE TOURS, *Historia Francorum*, VIII, 33 : ces deux talismans étaient censés protéger Paris des serpents, des loirs et des incendies ; voir D. COMPARETTI (*Virgilio, op. cit.*, t. II, début du ch. 3), qui fait en outre état de réalisations analogues attribuées par les Byzantins au philosophe Apollonius de Tyane. Cf. J. W. SPARGO, *Virgil, op. cit.*, p. 69ss (ch. II : « the talismanic art »).

32. Voir D. COMPARETTI (*Virgilio, op. cit.*, t. II, ch. 3), qui affirme l'existence du portail aux deux têtes, du cheval de bronze et de la statue de l'archer d'après le témoignage de J. Scoppa, un écrivain napolitain du début du XVIe siècle ; cf A. GRAF, *ibid.*, t. II, p. 229. On sait, comme le rappelle d'ailleurs A. GRAF (*Ibid.*, t. I, pp. 44-77 et 109-151), qu'à Rome les vestiges de statues et de monuments antiques ont suscité des spéculations analogues, comme l'attestent, à partir du XIIe siècle, ces guides pour pèlerins intitulés *Mirabilia urbis Romae*.

33. Rappelons par exemple que Gervais de Tilbury entra comme juriste au service de Guillaume II le Bon, dernier roi normand de Sicile, lié au souverain Plantagenêt par son mariage avec sa fille Jeanne (A. DUCHESNE, *op. cit.*, p. 3). J. CÉARD (« Virgile », *art. cit.*, p. 269) mentionne aussi à juste titre la présence des Impériaux (évidente dans le cas de Conrad) et leur impute la diffusion de la légende en Europe.

ration de vérification menée sur place par Conrad et Gervais, qui ne constituerait donc que la deuxième étape de réception de la légende.

Le plus ancien texte où l'on voit apparaître l'un des éléments rattachés ensuite à la légende de Virgile — la fabrication, à Naples, de la mouche de bronze — est en effet le *Policraticus* de Jean de Salisbury (1159), et bien que l'auteur ait fait à cette date plusieurs voyages en Italie, il ne se réfère nullement à une expérience vécue ou à une croyance recueillie sur place, présentant plutôt l'anecdote comme un *exemplum* moral transmis par une tradition indéterminée *(fertur)* : il s'agit de savoir s'il faut préférer son plaisir privé (en fabriquant un oiseau capable d'attraper tous les autres oiseaux) ou l'utilité publique (en fabriquant une mouche capable de chasser toutes les autres mouches)[34]. D. Comparetti comme A. Graf ont reconnu « il carattere manifestamente letterario » de cette anecdote qui fait intervenir, aux côtés du *vates Mantuanus*, le destinataire de l'*Énéide*, Auguste, et son neveu Marcellus, évoqué par Anchise dans un passage fameux du livre VI[35]. Dès son apparition dans les cercles lettrés, la légende d'un Virgile auteur de talismans ne paraît donc pas en totale rupture avec une œuvre poétique que Jean de Salisbury, nous le savons, connaît par ailleurs fort bien et interprète volontiers dans une optique chartraine ; d'autre part, la brièveté allusive de l'anecdote peut laisser supposer l'existence sous-jacente de connaissances déjà communes à l'auteur et à ses lecteurs, de même, d'ailleurs, que l'allusion encore plus brève de l'*Apocalypsis Goliae episcopi*, datée de 1180 environ et jadis attribuée à Gautier Map : « formantem (video) aereas muscas Virgilium ».

Dès avant la dernière décennie du XIIe siècle, époque des vérifications sur le terrain, semble donc se constituer et se répandre dans le monde savant des clercs anglais l'image d'un Virgile expert en talismans, c'est-à-dire, dans l'esprit du temps, en réalisations de caractère magico-technique. Vient nous le confirmer, entre 1180 et 1190, le traité d'Alexandre Neckam sur « la nature des choses », *De naturis rerum*. Ce dernier n'est sans doute jamais, de son propre aveu, allé en Italie[36] ; mais il connaît la compétence de Virgile en matière

34. *Policraticus*, éd. C. Webb, 2 vol., Oxford, Clarendon Press, 1909, I, 4, (« de venatica, (...) et exercitio licito et illicito ») : « fertur vates Mantuanus interrogasse Marcellum, quum depopulationi avium vehementius operam daret, an avem mallet instrui in capturam avium, an muscam informari in exterminationem muscarum. Quum vero quaestionem ad avunculum retulisset Augustum, consilio ejus praelegit ut fieret musca, quae ab Neapoli muscas abigeret, et civitatem a peste insanabili liberaret » ; « ceci prouve, conclut Jean, qu'au plaisir privé il faut préférer l'utilité générale ».

35. D. Comparetti, *Virgilio, op. cit.*, t. II, début du ch. 3 et A. Graf, *Roma, op. cit.*, t. II, p. 239. Cf. *En.*, VI, 882ss : « Heu, miserande puer, si qua fata aspera rumpas !/ Tu Marcellus eris » ; l'émotion d'Octavie (sœur d'Auguste et mère du jeune homme) à l'audition de ces vers est rapportée par Donat (*Vita Vergilii*, éd. C. Hardie, Oxford, 1966, p. 13), qui attire ainsi l'attention sur ce passage.

36. Comme le reconnaît D. Comparetti, *Virgilio, op. cit.*, t. II, fin du ch. 2 ; cf. A. Graf, *Roma, op. cit.*, t. II, pp. 225-226.

de talismans, remplaçant toutefois la mouche et le cheval par une sangsue en or jetée au fond d'un puits afin d'éloigner toutes les sangsues de Naples ; et il ajoute à ce premier exploit toute une série d'autres prouesses techniques : la construction d'un marché où, grâce à la vertu de certaines plantes, la viande se maintenait fraîche plus de cinq cents ans, l'édification d'une muraille d'air et d'un pont aérien, enfin l'érection d'un palais destiné à assurer non plus la protection de Naples, mais celle de Rome, grâce à un système d'automates capable de déceler et de dénoncer dans les provinces conquises toute tentative de rébellion[37]. Ainsi se vérifie, dans la personne de ce clerc qui fut frère de lait de Richard Cœur de Lion et abbé de Cirencester, mais aussi professeur à Paris, l'existence en Angleterre et dans l'Ouest de la France, donc dans un milieu qu'on peut supposer exposé à l'influence chartraine, l'existence de toute une fermentation intellectuelle attachée à l'image d'un Virgile technicien. D'une fermentation qui a pu tirer parti de tous les quiproquos verbaux : J. W. Spargo ne suggère-t-il pas que l'idée d'un marché *(macellum)* capable de rendre la viande imputrescible — détail qui se retrouve chez Conrad comme chez Gervais — a pu venir d'une mauvaise lecture du nom de *Marcellus*, associé par Jean de Salisbury à celui du Virgile auteur de talismans[38] ?

Virgile paradigme de l'*homo technicus*

Pour vérifier ce qui ne reste encore qu'une hypothèse il est toutefois nécessaire, après D. Comparetti et plus récemment J. Céard, d'examiner le vocabulaire employé par les premiers rapporteurs de la légende. Après avoir évoqué, à propos de la fondation de Naples, les « incantations des philosophes » *(cantus philosophorum)*, Conrad parle assurément de magie : de *magica arte* à propos de la maquette tutélaire enfermée dans une bouteille de verre, et de *magicis incantationibus* à propos du cheval de bronze[39]. Mais comme l'avait déjà bien

37. ALEXANDRE NECKAM, *De naturis rerum libri duo*, L. II, ch. 174 (éd. Th. WRIGHT, Londres, 1863, pp. 308-311) ; texte reproduit par D. COMPARETTI, *Virgilio, op. cit.*, t. II, pp. 192-193.

38. J.W. SPARGO, *Virgil, op. cit.*, p. 81-82 : « the close similarity in spelling of *macellum* and *Marcellum*, especially in the oblique cases, has led to a conjecture that the idea of the meat-market is due to confusion between the two words » ; l'auteur reconnaît toutefois que cette hypothèse séduisante n'est étayée par aucune preuve ; mais il recourt au même type de logique verbale à propos de la mouche de bronze, en rappelant que dans les biographies Virgile est dit « avoir fait un moustique » — le poème *Culex* (*fecit et culicem* ; *ibid.*, pp. 74-75). Comparetti supposait déjà que l'idée d'un protectorat exercé par Virgile sur Naples (qui apparaît chez l'Italien Alexandre de Télèse dès 1136) pouvait être due à une confusion verbale, Sénèque dans ses *Quaestiones Naturales* (L. VI) ayant écrit qu'un violent tremblement de terre ravagea la Campanie sous le consulat de Régulus et de *Virginius*, mais que Naples fut peu touchée par le fléau (D. Comparetti, *Virgilio, op. cit.*, t. II, fin du ch. 3).

39. Voir D. COMPARETTI, *Virgilio, op. cit.*, t. II, p. 185 : « ...muros civitatis ejus-

vu D. Comparetti, et comme le souligne à son tour J. Céard, il faut ici se garder de tout anachronisme : « ces expressions ne suggèrent aucunement l'idée d'un pouvoir d'origine diabolique ; il s'agit d'aspects opératoires de la philosophie naturelle »[40]. Depuis la monumentale étude de L. Thorndike[41], les historiens des sciences insistent en effet volontiers sur les rapports existant aux XII[e] et XIII[e] siècles entre la magie et la science expérimentale ou, pour parler comme P. Thuillier, la technoscience[42].

Le modèle du genre est certes un peu postérieur à l'époque qui nous intéresse puisqu'il s'agit de l'œuvre du franciscain Roger Bacon, composée vers le milieu du XIII[e] siècle, dont L. Thorndike a bien souligné sur ce point l'ambiguïté. Passionné par la *scientia experimentalis* au point de lui consacrer une section séparée de son *Opus majus*, Roger Bacon, malgré de nombreuses réserves expressément formulées à l'encontre des arts magiques, ne peut s'empêcher de revenir constamment sur eux, comme mû par une sorte de fascination ; c'est sans doute qu'il voit dans leurs pratiques efficaces — si blâmables soient-elles à certains égards — un modèle dont son *experimentator* pourrait éventuellement tirer parti : « as William of Auvergne associated experimentation with magic rather than with science, so Bacon seems to regard natural science as largely speculative, and confirms the impression (...) that magicians were the first to "experiment", and that "science", originally speculative, has gradually taken over the experimental method from magic »[43]. Mais nous savons que dès la première moitié du XII[e] siècle, comme le rappelle d'ailleurs P. Thuillier, avait déjà pris naissance parmi les maîtres chartrains « l'idée de recourir systématiquement à l'expérience et à la raison (...) (pour) élaborer des interprétations *secundum physicam*, c'est-à-dire des inter-

dem, quos *cantus* fundavit et erexit *philosophorum*, imperialis jussionis mandato destruere deberemus. Non profuit civibus illis civitatis ejusdem imago, in ampulla vitrea *magica arte* ab eodem Virgilio inclusa (...). In eadem civitate est equus aereus, *magicis incantationibus* a Virgilio sic compositus ».

40. J. CÉARD, « Virgile », *loc. cit.*, p. 271 ; cf. D. COMPARETTI (*Virgilio, op. cit.*, t. II, ch. 3), qui voit dans l'*ars magica* une connaissance des secrets de la nature, en se fondant sur la définition qu'en donne Albert le Grand, et dans le Virgile de cette première réception de la légende le paradigme du savant (« il dotto ») plutôt que celui du mage.

41. L. THORNDIKE, *A History of Magic and Experimental Science* (8 vol.), Columbia University Press, 1923-1958 (voir notamment le t. II, consacré aux XII[e] et XIII[e] siècles).

42. P. THUILLIER, « Magie et technoscience : la grande mutation du Moyen Âge », *La Recherche*, n° 223, juillet-août 1990, pp. 862-873 ; l'intéressante démonstration menée dans cet article (qui s'inspire beaucoup des travaux de Thorndike) nous a été fort utile.

43. L. THORNDIKE, *A History of Magic, op. cit.*, t. II, pp. 651-652 ; voir aussi, plus largement, toute la démonstration des pp. 649-666. Cf. P. THUILLIER, « Magie », *art. cit.*, p. 868 : « cet itinéraire vers l'"expérimentation scientifique" peut paraître bien contourné. Mais le fait est que la "magie" s'incarnait dans des opérations visant à l'efficacité, dans des pratiques. Aux yeux de Bacon, c'étaient des *activités techniques fondées sur l'expérience* » (c'est l'auteur qui souligne).

prétations que nous appellerions scientifiques »[44]. L'intérêt d'un Guillaume de Conches et d'un Bernard Silvestre pour l'astrologie et la géomancie, considérées non seulement comme des sciences exactes mais aussi comme un ensemble de techniques opératoires, semble déjà préfigurer l'intérêt de Roger Bacon pour la science expérimentale[45]. Que la diffusion parmi les clercs lettrés, dans la deuxième moitié du siècle, de l'image d'un Virgile auteur de réalisations magico-techniques ait pu devoir quelque chose au climat intellectuel créé et entretenu autour de lui par les Chartrains n'a donc *a priori* rien d'invraisemblable.

Le témoignage des *Otia imperialia* de Gervais de Tilbury paraît d'ailleurs venir étayer cette hypothèse ; n'oublions pas que né vers 1155, et formé à la cour de Henri II Plantagenêt, Gervais a sans doute été éduqué dans un milieu soumis aux influences chartraines. Or, comme le notait déjà D. Comparetti, lui ne parle pas de magie, mais de *vis mathesis* — à propos de la statue de bronze dressée contre le Vésuve — ou d'*ars mathematica* — à propos de la mouche de bronze, du portail aux deux têtes, et aussi d'un défilé si astucieusement aménagé que toute embuscade y est rendue impossible. Rappelons que dans le tableau des sciences établi par Bernard, la *mathematica* fait partie, avec la *theologia* et la *phisica*, des *arces altus* de la *sapientia* (ou *philosophia*) *theorica*, et que ces trois sciences « ultra ceteras artes precellunt ». Il s'agit sans doute chez Gervais, en partie du moins — comme le suppose J. Céard — d'astrologie, « une bonne astrologie puisqu'elle utilise en vue du bien les influx astraux qu'elle sait capter et diriger »[46] : l'explication s'impose pour le portail aux deux têtes, et peut-être aussi pour la mouche de bronze. Mais d'autres réalisations décrites par Gervais suggèrent un emploi du mot très proche de son sens moderne : la statue de bronze opposée au Vésuve n'est pas en effet munie d'une flèche, comme chez Conrad, mais d'une trompette, conçue de telle manière « qu'au premier heurt du vent pénétrant dans la trompette, le Notus (porteur des fumées du Vésuve),

44. P. Thuillier, « Magie », *art. cit.*, p. 865 ; cf. E. Gilson, « La cosmogonie de Bernardus Silvestris », *Archives d'Histoire doctrinale et littéraire du Moyen-Age*, t. 3, 1928, pp. 5-24 p. 23, n. 1) : Thierry de Chartres (qui se propose, on le sait, au début du *De sex dierum operibus*, de commenter « primam *Geneseos* partem secundum physicam ») « a essayé (...) une justification *expérimentale* de la Genèse » (c'est moi qui souligne).

45. Voir L. Thorndike, *A History of Magic, op. cit.*, t. II, pp. 50-65 et pp. 99-123 ; l'intérêt de Guillaume et Bernard pour l'astrologie implique en effet la croyance en un déterminisme que Guillaume restreint, il est vrai, à l'action sur la nature et les corps (*ibid.*, p. 56 : « William accepts to the full the control of the stars over nature and the human body, but stops there »), mais sur l'exacte portée duquel s'interroge le *Mathematicus* de Bernard ; d'autre part, le titre même et le contenu de l'*Experimentarius* de Bernard « suggests the experimental character of the art of geomancy or the arts of divination in general. Later we shall hear Albertus Magnus in the *Speculum astronomiae* call treatises of aerimancy, pyromancy, and hydromancy, as well as of geomancy, "experimental books" » (p. 118).

46. J. Céard, « Virgile », *art. cit.*, p. 271.

repoussé par une force mathématique (*vi mathesis*), soit brisé »[47] ; quant au défilé de Pouzzoles, « Virgile, grâce à son talent de mathématicien (*arte mathematica*), y a disposé les choses de telle manière que si dans ce ténébreux passage un homme tend une embuscade à son ennemi, aucune ruse, aucun stratagème né de sa méchanceté ne peut l'aider à accomplir son nuisible projet »[48].

Il s'agit bien ici d'une maîtrise de la matière obtenue au moyen de calculs mathématiques[49] ; cela s'accorde parfaitement avec l'opinion de J. Le Goff, qui salue en notre auteur un esprit déjà véritablement scientifique, soucieux, dès la préface du livre III des *Otia imperialia*, de « rattacher les *mirabilia* au monde naturel et donc scientifique » : « nous appelons *mirabilia* (merveilles), écrit Gervais, les phénomènes qui échappent à notre compréhension bien qu'ils soient naturels. Ce qui les rend surprenants, c'est l'ignorance de ce qui les provoque »[50]. Dans ce clerc à l'esprit ouvert dont la mentalité s'avère très proche de celle des Chartrains[51], on peut donc voir le meilleur représentant d'une tendance sans doute plus générale à transférer sur

47. *Otia imperialia*, III, 13 (éd. LIEBRECHT, pp. 16-17 ; traduction personnelle) : « Flante ergo Noto pulvis calidus segetes omnesque fructus exurit, sicque terra feracissima ad sterilitatem ducitur » (« quand le Notus souffle, une poussière brûlante consume les moissons et tous les fruits, rendant inféconde la terre la plus fertile »). « Ob hoc tanto regionis illius damno consulens Virgilius in opposito monte statuam (...) cum tuba erexit, ut (...) in ipsa tuba flatus subintrantis impulsum Notus repulsus *vi mathesis* quassaretur. »

48. *Otia imperialia*, III, 16 (éd. LIEBRECHT, p. 17 ; traduction personnelle) : « In eodem confinio (Pouzzoles) est mons mira virtute ad modum cryptae concavus, cujus tanta est longitudo, quod medium tenenti vix duo capita comparent » (« dans la même région, une montagne creusée à la manière d'une grotte jouit d'un pouvoir étonnant ; sa longueur est telle que lorsqu'on se tient au milieu, les deux extrémités apparaissent à peine »). « *Arte mathematica* haec operatus est Virgilius, quod in illo montis opaco inimicus inimico si ponit insidias, nullo dolo nullove fraudis ingenio suae malitiae in nocendo dare potest effectum ». Cf A. DUCHESNE, *op. cit.*, p. 33 et p. 34, qui traduit cependant *mathesis* et *mathematica* par « magie », ce qui nous paraît pour le moins discutable.

49. En tenant compte des facilités offertes par cette dernière (une grotte ou un défilé à la configuration naturellement remarquable), et dans un notable souci du bien public (hostilité aux guerres privées, protection de la fertilité d'un terroir).

50. J. LE GOFF, *L'imaginaire médiéval*, Paris, Gallimard, 1985, p. 27 : « Mirabilia vero dicimus quae nostrae cognitioni non subjacent, etiam cum sint naturalia. Sed et mirabilia constituit ignorantia reddendae rationis, quare sic fit. » Ce texte remarquable avait déjà attiré l'attention de D. COMPARETTI (*Virgilio, op. cit.*, t. II, ch. 2) ; mais il ne suscite chez lui qu'une ironie facile qui traduit une regrettable incompréhension.

51. Cf. ces propos de Guillaume de Conches sur les miracles, cités par le même J. LE GOFF (*Les intellectuels au Moyen-Age*, Paris, Seuil, 1976, p. 57) comme parfaite illustration de ce qu'il appelle « le naturalisme chartrain » : « ce qui importe, ce n'est pas que Dieu ait pu faire cela, mais d'examiner cela, de l'expliquer rationnellement, d'en montrer le but et l'utilité. Sans doute Dieu peut tout faire, mais l'important c'est qu'il ait fait telle ou telle chose. Sans doute Dieu peut d'un tronc d'arbre faire un veau, comme disent les rustauds, mais l'a-t-il jamais fait ? ». On retrouve la même volonté de passer les *mirabilia* au crible de l'expérience et de la raison, pour en dégager des lois naturelles et s'assurer à travers elles une maîtrise de la matière.

Virgile, de manière exemplaire, la connaissance et la pratique des sciences que la lecture bernardienne invitait à retrouver dans l'*Énéide* sous le voile de l'*integumentum*. On peut noter en effet que deux des réalisations magico-techniques mentionnées par Gervais — le défilé impropre aux embuscades et le portail aux deux têtes — ne se trouvent que chez lui : s'il ne les a pas inventées, on peut donc le soupçonner de les avoir fortement aménagées ; d'autre part il voit en Virgile non seulement un *mathematicus*, mais aussi un *physicus* très versé dans la connaissance des vertus des plantes et capable de construire, à Pouzzoles, « des bains édifiés avec un art admirable, destinés à traiter n'importe quelle maladie »[52] ; Benjamin de Tudèle (mort en 1173) connaît lui aussi ces bains, célèbres au Moyen Âge, mais il ne fait pas mention de Virgile à leur propos. Tout se passe donc comme si Gervais, plus ou moins consciemment, voulait faire de l'auteur d'une *Énéide* conçue par les Chartrains comme un doublet du *Timée*, un modèle emblématique pour tous ceux qui s'efforcent, en cherchant à comprendre les lois naturelles, d'avoir sur la matière une action efficace. Roger Bacon, au siècle suivant, offre d'ailleurs l'exemple d'un processus analogue, où des réalisations que nous dirions de science-fiction tirent leur force convaincante d'être imaginairement rejetées dans le passé, par une attribution à des Anciens que l'on vénère[53].

Il va sans dire que dans ce contexte, comme le souligne avec raison, après D. Comparetti, J. Céard, le pouvoir prêté à Virgile au XIIe siècle est un pouvoir bénéfique, qui ne vise qu'à améliorer les conditions de vie de ceux au profit desquels il s'exerce. Chez Gervais comme chez Conrad, Virgile, qui débarrasse Naples des animaux malfaisants, qui soigne les hommes et protège les chevaux, qui préserve les moissons du souffle brûlant du Vésuve (etc.), n'a rien d'un nécromancien aux accointances démoniaques : il est l'adepte d'une magie

52. *Otia imperialia*, III, 15 (éd. G. W. LEIBNIZ, t. I, p. 965) : « est etiam in civitate Neapolitana civitas Puteolana, in qua Virgilius ad utilitatem popularem et admirationem perpetuam balnea construxit, miro artificio aedificata, ad cujusvis interioris ac exterioris morbi curationem profutura ». Outre ces bains médicinaux, Virgile est aussi le créateur d'un jardin planté d'herbes aux propriétés curatives : « erat in confinio ejusdem civitatis Neapolitanae velut ex opposito mons Virginum, in cujus declivo, inter praerupta saxorum aditu gravi, Virgilius hortum plantaverat multis herbarum generibus consitum » (*Otia imperialia*, III, 13 ; éd. LIEBRECHT, p. 16).

53. Voir A. C. CROMBIE, *Histoire des sciences de saint Augustin à Galilée*, trad. J. D'Hermies, 2 vol., Paris, P.U.F., 1959, t. I, p. 44 : « on peut réaliser pour la navigation, écrit Roger Bacon, des machines sans rameurs (...) ; on peut également construire des voitures telles que sans animaux elles se déplaceront avec une rapidité incroyable (...) ; on peut aussi construire des machines volantes (...), également une machine, de petites dimensions, pour élever et abaisser des poids énormes (...) ; on peut aussi fabriquer des machines pour marcher dans la mer et les cours d'eau (...) ». Automobiles, avions, grues, sous-marins, tous ces mécanismes à peine imaginables au XIIIe siècle sont présentés par l'auteur comme l'héritage technique et scientifique du passé ; en effet, conclut-il, « ces machines ont été construites dans l'antiquité » (*Epistola de Secretis Operibus*, ch. 4 ; cf. L. THORNDIKE, *A History of Magic*, *op. cit.*, t. II, pp. 654-655). Il est aisé de voir que plusieurs inventions attribuées par Gervais à Virgile ressortissent au même état d'esprit.

naturelle mise au service du bien. Et pourtant on peut percevoir chez Gervais les signes d'un certain malaise ; l'anecdote du portail aux deux têtes, pourtant soigneusement placée sous la caution d'un clerc fort estimable, « l'un des vénérables auditeurs [de l'auteur] en droit canon à Bologne, Johannes Pinatellus, archidiacre de Naples, célèbre par sa science, ses mœurs et sa naissance »[54], se clôt sur une mise au point qui sonne comme la réfutation de possibles critiques : « nous n'avons pas écrit cela pour approuver la secte des Sadducéens, qui disaient que tout réside dans Dieu et dans le marbre, c'est-à-dire dans le destin et les hasards de la fortune, alors que tout réside dans la seule volonté de Dieu »[55]. C'est que le monde de la magie et de l'astrologie, prélude à la science expérimentale ou à la technoscience, est un monde dominé par un déterminisme où les chrétiens sourcilleux peuvent voir une coupable remise en question de la toute-puissance divine[56] ; dans leur volonté de faire de l'univers un cosmos, c'est-à-dire un ensemble organisé et rationnel, les Chartrains se heurtent d'ailleurs aux mêmes difficultés[57]. Aussi la *mathematica/mathesis* n'a-t-elle pas toujours bonne presse auprès des esprits orthodoxes, ce qu'illustre parfaitement bien le *Policraticus* de Jean de Salisbury qui, de façon très significative, revient plusieurs fois sur ce sujet[58].

Dans le livre I, consacré à une première approche des *nugae curialium*, il s'intéresse d'abord à la magie et aux divers types de magiciens, au nombre desquels il range les *mathematici*, en les plaçant d'ailleurs aux côtés des présages (*omina*) dont font état les anciens, et notamment Virgile[59]. Puis le livre II approfondit la réflexion amor-

54. *Otia imperialia*, III, 12 (éd. LIEBRECHT, pp. 15-16) : « Civitatem advenimus, in hospitio venerabilis auditoris mei in jure canonico apud Bononiam, Johanis Pinatelli, Neapolitani archidiaconi, scientia, moribus et sanguine illustris » ; c'est cet hôte distingué qui révèle à Gervais les merveilleuses propriétés du portail aux deux têtes, dont le clerc anglais avait dans un premier temps, sans en avoir conscience, seulement éprouvé les effets.

55. *Ibid.* : « non tamen haec scripsimus, quasi Sadducaeorum sectam comprobemus, qui omnia dicebant in Deo et marmore consistere, hoc est in fato et casu fortunae ; cum omnia in sola Dei voluntate sint posita » ; cf. J. CÉARD, « Virgile... », *loc. cit.*, p. 271.

56. Cf. P. THUILLIER, « Magie... », *loc. cit.*, p. 866 : « le monde de la grâce, de la prière et du miracle n'invitait guère à penser la nature comme un domaine soumis à des "lois" rigoureuses, comme un strict enchaînement de "causes" et d'"effets" (...). (Mais) dans l'univers des (...) magiciens, les relations de causes à effets sont beaucoup plus strictes que dans l'univers chrétien du Moyen Âge profond. En langage moderne, on dirait que l'univers de l'astrologie et de la magie obéit au *déterminisme* » (c'est l'auteur qui souligne).

57. J. LE GOFF, *Les intellectuels, op. cit.*, pp. 56-57 : « c'est le problème des rapports entre la Nature et Dieu. Pour les Chartrains, Dieu, s'il a créé la Nature, respecte les lois qu'il lui a données. Sa toute-puissance n'est pas contraire au déterminisme ».

58. Voir là-dessus L. THORNDIKE, *A History of Magic, op. cit.*, t. II, pp. 155-170 ; magiciens et astrologues semblent avoir eu même dans le milieu où vivait Jean, à la cour de Canterbury, une influence non négligeable.

59. Voir le *Policraticus*, I, 10 (« qui sint magi »), 11 (« de speciebus magicae »), 12 (« qui sint incantatores, arioli, aruspices [...], *mathematici*, salissatores, sortilegi,

cée en s'interrogeant « de fundamento mathematicae », et « de differentia mathematicae doctrinalis et mathesis reprobatae »[60] ; il s'emploie surtout, en fait, à dénoncer l'« error mathematicorum », qui paraît à Jean d'autant plus dangereuse qu'elle semble se fonder sur la nature et la raison : « verumtamen eo periculosius errant, quo in soliditate naturae et vigore rationis suum fundare videntur errorem »[61]. Il raille alors ceux qui, partant de la *mathesis* licite (avec une pénultième brève), « qu'induit la nature, prouve la raison et approuve l'expérience de son utilité », se laissent glisser peu à peu, de la manière la plus pernicieuse, vers la *mathesis* illicite (avec une pénultième longue) : ainsi, partis du vrai, ils se laissent progressivement tomber dans les fosses et les filets de la fausseté[62]. Les derniers paragraphes du livre II n'ont donc plus qu'à énoncer la condamnation attendue : « quod mathematici temerarii sunt », et « quod mathesis via dampnationis est » ; car tout dépend de la volonté de Dieu : « voluntas Dei prima omnium causa »[63]. Et pourtant Jean de Salisbury a été formé à Chartres ; mais il est permis de voir en lui un Chartrain « littéraire » plus que « scientifique » qui n'a consacré, de son propre aveu, qu'un minimum de temps à l'étude du *quadrivium* ; on peut donc le soupçonner d'avoir été moins sensible qu'un Gervais de Tilbury aux forces novatrices implicitement contenues dans l'astrologie ou la magie, et d'avoir été de ce fait plus fidèle aux conceptions traditionnelles qui englobent dans une même défiance *mathesis* et croyances véhiculées par les auteurs païens, comme en témoigne par exemple le *Contre Symmaque* de Prudence[64]. Bien que le *Policraticus* s'achève sur un rappel de la lecture chartraine de l'*Énéide*

augures ») et 13 (« de variis ominibus » — une dizaine d'exemples tirés de l'*Énéide*) ; *mathematici* a ici sans nul doute le sens d'« astrologues ».

60. *Ibid.*, II, 18 et 19.

61. *Ibid.*, II, 18 (éd. Webb, t. I, p. 101) : « ils s'égarent d'autant plus dangereusement qu'ils semblent fonder leur erreur sur la solidité de la nature et la vigueur de la raison ». Cf. L. Thorndike, *A History of Magic, op. cit.*, t. II, p. 164.

62. *Policraticus*, II, 18 (éd. Webb, pp. 101-102) : « a veris ergo sumunt initium, ut per vera diutius gradientes se et sequipedas suos praecipitent in laqueum et foveam falsitatis. Mathesim ergo probabilem quae penultima brevi enuntiatur, quam et natura inducit, ratio probat, et utilitatis experientia approbat, quasi quoddam doctrinae suae jaciunt fundamentum, ut exinde opinionum suarum lubrico quasi quadam imagine rationis in mathesim reprobam, quae profertur extensa penultima, perniciosissime prolabantur ». Cf. L. Thorndike, *A History of Magic, op. cit.*, t. II, p. 158 : « John thus takes as practically synonymous the three terms, *magica*, *mathematica* and *maleficium*. He presently explains that the word *mathesis* in one sens denotes learning in general, but that when it has a long penultima, it signifies the figments of divination, which belong under magic, whose varieties are many and diverse. »

63. *Policraticus*, II, 24 et 26.

64. Prudence, *Contre Symmaque*, II, 477-479 et surtout 892-894 : « (le démon) égare (ses victimes) par la langue des oiseaux, il les fait tromper par les aruspices, il les excite par les réponses ambiguës de la vieille Sibylle en délire, il les pousse dans l'astrologie, il les précipite dans la magie » (*instigat bacchantis anus ambage Sibyllae/involvit mathesi, magicas inpellit in artes*) ; on voit comment Sibylle, *mathesis* et magie sont marquées ici du même signe démoniaque.

et sur un éloge du rameau d'or de la science, les *mathematici*, exclus des *vestigia philosophorum*, sont rejetés du côté des *nugae curialium*.

Cela ne peut bien sûr que rendre Jean réticent, beaucoup plus que Gervais, à la réception d'un Virgile magicien, et peut-être faut-il ainsi expliquer la transformation, chez lui, de l'anecdote relative à la mouche de bronze en un *exemplum* purement moral. En d'autres termes, Virgile est pour lui un *ethicus* plus qu'un *physicus* — ou un *mathematicus*. Il fait d'ailleurs mention, dans ce même livre II du *Policraticus* où il règle le sort des *mathematici*, des ossements de Virgile conservés à Naples, mais sur un mode délibérément ironique : un certain Ludovicus, après un long et pénible séjour dans les Pouilles, aurait rapporté ces ossements en Gaule ; que n'a-t-il, conclut Jean, plutôt rapporté l'esprit du poète[65] ! Pour Gervais non plus, les os de Virgile ne sont pas l'essentiel : le clerc anglais qui les avait demandés selon lui au roi Roger — et dont il fait un savant très expert en physique comme en astronomie — se résigne à les laisser sur place pourvu qu'on lui laisse emporter l'*ars notoria*, c'est-à-dire le livre où Virgile a consigné tout son savoir. Mais ce savoir semble bien être pour Gervais ce que n'est sans doute pas, pour Jean, l'esprit de Virgile : un ensemble de recettes opératoires, puisque, prétendant avoir pu consulter ce livre grâce au cardinal Jean de Naples, il dit en avoir fait l'épreuve et en avoir vérifié l'efficacité[66]. Des tensions se manifestent donc au sein même du monde chartrain, porteuses de réticences capables d'expliquer, au moins en partie, l'évolution postérieure de la légende dans un sens démoniaque, comme le signale à juste titre, à propos de Gervais, M. Oldoni : même au XIIe siècle, « la magia porta spesso il belletto del Diavolo, e il negromante diventa l'ubbidiente sacerdote del Maligno »[67].

Un autre élément peut toutefois expliquer le discrédit somme toute rapide où est tombée l'image qu'avaient tenté selon nous de diffuser les Chartrains, celle d'un Virgile paradigme de l'*homo technicus*. C'est — en raison précisément du caractère opératoire de la magie — l'ambiguïté qui maintient ce paradigme en équilibre instable entre la *philosophia*, universellement honorée, et la *mechania*, souvent méprisée. Conrad, nous l'avons vu, en parlant des *cantus philosophorum*, met implicitement Virgile au nombre de ces derniers ; mais certains des verbes qu'il emploie — *constituerat* pour la fabrication de la mouche

65. *Policraticus*, II, 23 ; cf. D. COMPARETTI, *Virgilio, op. cit.*, t. II, ch. 3.

66. *Otia imperialia*, III, 112 (éd. LIEBRECHT, pp. 49-50) ; cf. A. DUCHESNE, *op. cit.*, pp. 133-134.

67. M. OLDONI, « L'ignoto *Liber Maronis* medievale tradotto dall'antico », dans *Lectures médiévales de Virgile*, Rome et Paris, De Boccard, 1985, pp. 357-374 (p. 360) ; l'auteur rappelle aussi tous les récits carolingiens, déjà mentionnés par Comparetti (la *Vita sancti Odonis*, la *Vita Popponis abbatis*...), qui assimilaient Virgile à un démon. La mentalité du XIIe siècle diffère assurément sur bien des points de celle du Haut Moyen Âge ; mais il est indéniable que se maintient, plus ou moins latent, un courant de méfiance et d'hostilité envers les auteurs païens.

de bronze, *constructum* pour l'édification du marché — évoquent plutôt à l'esprit une activité purement mécanique[68]. La même dichotomie se retrouve chez Alexandre Neckam ; ce dernier introduit la description des étonnantes réalisations de Virgile, dans un chapitre du *De naturis rerum* intitulé « De locis in quibus artes floruerunt liberales », par un hommage rendu à l'étude *(studium)*, c'est-à-dire à l'éloquence et à la philosophie : « l'étude, écrit-il, a fleuri en Italie (...). L'éloquence de Tullius (Cicéron) a illuminé tout l'univers. Ô bienheureux ces temps anciens où les empereurs qui dominaient l'univers se soumettaient eux-mêmes à la philosophie ! La noble Cordoue a engendré Sénèque et Lucain, Naples s'est mise au service du poète de Mantoue »[69]. Et la récurrence, dans son texte, du mot *vates* appliqué à Virgile semble implicitement connoter l'antique association de la science à la poésie, d'autant mieux que le poète est finalement nommé *philosophus* et qu'Alexandre célèbre sa *prudentia*[70]. Mais la plupart des verbes employés renvoient à une activité mécanique, *construxit* pour le pont aérien et le palais romain, *munivit* et *ambivit* pour le jardin entouré d'une muraille d'air[71].

Il n'est pas jusqu'à Gervais qui, à côté de ses références à l'*ars mathematica* du poète, n'emploie le verbe *construxit* à propos des bains de Pouzzoles, *miro artificio aedificata*[72]. Virgile apparaît alors au moins autant comme le spécialiste d'une activité tributaire de la *mechania* — l'*architectoria*, par exemple — que comme un *philosophus* versé dans la connaissance des arts plus nobles du *quadrivium*[73]. On sait d'ailleurs que le *Carnet* de l'architecte Villard

68. Voir D. COMPARETTI, *Virgilio, op. cit.*, t. II, pp. 185-186 : « *constituerat* Virgilius muscam aeream (...). Est in eadem civitate macellum, sic a Virgilio *constructum*, ut caro animalis (...) maneat recens et incorrupta ».

69. *De naturis rerum*, II, 174 (éd. Th. WRIGHT, Londres, 1863, p. 309) : « Floruit in Italia studium (...). Tulliana eloquentia totum mundum illustravit. Sed o felicia antiquorum tempora, in quibus et ipsi imperatores mundum subhastantes, seipsos philosophiae subdiderunt ! Senecam et Lucanum nobilis genuit Corduba, Mantuano vati servivit Neapolis » ; cf. J. CÉARD, « Virgile... », *loc. cit.*, p. 272.

70. Ce mot, on le sait, est en soi ambigu ; il désigne souvent le savoir-faire, la sagesse pratique ; mais pris dans une acception philosophique (comme équivalent de φρονησις), il peut représenter le discernement, l'intelligence raisonnable : dans l'*Anticlaudianus* d'Alain de Lille, c'est Prudentia qui effectue l'ascension céleste.

71. *De naturis rerum*, II, 174 (éd. Th. WRIGHT, p. 310) : « quid quod dictus vates hortum suum, aere immobili vicem muri obtinente, *munivit et ambivit* ? Quid quod pontem aerium *construxit* (...) ? Romae item *construxit* nobile palatium ». Sur le *De naturis rerum* d'Alexandre Neckam et ses affinités avec Roger Bacon (qui le cite avec estime, bien qu'il ne voie pas en lui une autorité à proprement parler), voir L. THORNDIKE, *A History of Magic, op. cit.*, t. II, pp. 188-204 (p. 196 notamment).

72. *Otia imperialia*, III, 15 (éd. G.W. LEIBNIZ, t. I, p. 965) : « Virgilius ad utilitatem popularem et admirationem perpetuam balnea *construxit, miro artificio aedificata.* »

73. Le commentaire de Bernard sur l'*Énéide* ne mentionne pas l'*architectoria* (= art de l'*architector*, de l'architecte) parmi les subdivisions de la *mechania* — glosée par lui en *artes mecanice, id est adulterine* (éd. JONES, p. 32) ; mais son commentaire sur le *De nuptiis* remanie ces subdivisions en remplaçant la *theatrica* par l'*architecto-*

de Honnecourt, dans la première moitié du XIIIe siècle, contient des projets d'effigies mécaniques (un ange, un aigle articulés) très proches des automates que la tradition prête à Virgile, et relevant du même courant magico-technique[74]. La transformation du poète savant en adepte des arts couramment dits « adultères » et non plus libéraux, c'est-à-dire dignes d'un homme libre, a donc pu apparaître à beaucoup comme une regrettable dégradation, susceptible d'expliquer les réticences de certains clercs et la dérive postérieure de la légende.

Tout n'est donc pas faux, sans doute, dans l'hypothèse énoncée jadis au XVIIe siècle par G. Naudé, et reprise entre autres par W. Vietor, qui suppose que dans la formation de la légende virgilienne est intervenue la réputation faite au poète de l'*Énéide*, par les glossateurs antiques puis médiévaux, d'un savant versé dans la connaissance des arts du *quadrivium*[75]. Cette réputation n'est sans doute pas propre au XIIe siècle ; depuis longtemps les clercs pouvaient lire chez Donat que Virgile avait acquis une bonne connaissance de la médecine et des mathématiques[76], chez Servius que l'ensemble de l'*Énéide*, et plus spécialement le livre VI, recélait toute la science des philosophes égyptiens, ou chez Macrobe que Virgile était un savant universel particulièrement versé dans la connaissance de l'astronomie. Mais il nous semble, comme nous avons essayé de le montrer, que la lecture chartraine de l'*Énéide*, fondée sur l'*Expositio* d'un Fulgence qui, comme l'écrit à la fin du XIe siècle Sigebert de Gembloux, « totum opus Virgilii ad physicam rationem refer(t) »[77], sur le *Commentum in Somnium Scipionis* de Macrobe et sur le *Timée* de Platon, a dû donner un notable regain de vigueur à la perception de l'œuvre virgilienne comme œuvre véritablement « scientifique ». Si le lien existant entre l'image d'un Virgile technicien et une certaine réception médiévale de son épopée a pu ensuite être méconnu, au point de faire supposer que le magi-

ria et la *magica* (éd. JONES, p. 133), dans une association implicite qui peut donner à penser.

74. P. THUILLIER, « Magie », *loc. cit.*, p. 871 ; cf. J. GIMPEL, *La révolution industrielle du Moyen-Age*, Paris, Seuil, 1975, pp. 125-129.

75. G. NAUDÉ, *Apologie pour les grands hommes soupçonnez de Magie* (1625), ch. 21 : « la première de ses perfections après la Poësie, étoit ce qu'il savoit en l'Astronomie, et autres parties des Mathematiques. Or, ces sciences (ont) toujours été plus sujettes à être soupçonnées de Magie que toutes les autres sciences » (cité par J. CÉARD, « Virgile », *loc. cit.*, pp. 266-267). Cf. W. VIETOR, qui conclut (« Der Ursprung », *loc. cit.*, p. 176) que la légende virgilienne « est moins liée, en général, aux monuments napolitains que fondée sur l'idée que les lettrés avaient du savoir surnaturel de Virgile, spécialement en mathématiques et en médecine ».

76. Voir DONAT, *Vita Vergilii*, éd. C. HARDIE, p. 9 : « inter cetera studia medicinae quoque ac maxime mathematicae operam dedit ».

77. Cité par P. LANGLOIS, « Les œuvres de Fulgence le Mythographe et le problème des deux Fulgence », *Jahrbuch für Antike und Christentum*, t. 7, 1964, pp. 94-105 (p. 101).

cien et le poète étaient deux personnages distincts[78], on peut néanmoins postuler que c'est ce lien qui explique (au moins en partie) le soudain succès et partant la diffusion de la légende virgilienne dans la deuxième moitié du XIIe siècle.

78. Telle est par exemple l'opinion d'auteurs comme Goujet, Le Grand d'Aussy ou Collin de Plancy, ce dernier voyant plutôt dans le Virgile de la légende l'évêque Virgile de Salzbourg, qui vécut au VIIIe siècle (voir A. GRAF, *Roma, op. cit.*, t. II, p. 197, n. 2 et J. CÉARD, « Virgile », *loc. cit.*, p. 266).

Médiévales 26, printemps 1994, pp. 59-84

Jean-Louis GAULIN

AGRONOMIE ANTIQUE ET ÉLABORATION MÉDIÉVALE : DE PALLADIUS AUX *PRÉCEPTES CISTERCIENS D'ÉCONOMIE RURALE*

Les historiens de l'ordre de Cîteaux ont aujourd'hui une appréciation mesurée du rôle joué par les moines blancs dans l'évolution de l'économie rurale en Occident aux XIIe et XIIIe siècles. Ils n'accordent plus de crédit aux images simplistes qui faisaient des Cisterciens les défricheurs par excellence et parfois même des innovateurs en matière de techniques agricoles [1]. Depuis les recherches pionnières de H. Wiswe sur la Basse-Saxe, R.A. Donkin sur l'Angleterre et Ch. Higounet sur la plaine de France [2], la présentation de l'économie cistercienne insiste principalement sur la capacité des disciples de saint Bernard à s'insérer dans le mouvement qui poussait au développement les campagnes occidentales. Au gré des donations de terres qui leur furent faites, les Cisterciens ont su s'adapter — et adapter leurs principes — à des conditions locales très variées : terroirs agricoles cultivés depuis des siècles ou forêts et terres incultes propices à l'élevage extensif, campagnes densément peuplées ou « désert » privilégié par

1. Une présentation ample et équilibrée de la question a été faite par Ch. HIGOUNET, « Le premier siècle de l'économie rurale cistercienne », dans *Istituzioni monastiche e istituzioni canonicali in Occidente (1123-1215)*, Atti della settima settimana int. di studio, La Mendola, 28 août-3 septembre 1977, Milan, 1980, pp. 345-368. S'appuyant principalement sur l'étude des monastères de la France du sud, C. H. Berman affirme même que « les Cisterciens firent peu pour augmenter la superficie totale des terres cultivées en Europe » : C.H. BERMAN, « Les Cisterciens et le tournant économique du XIIe siècle », dans *Bernard de Clairvaux. Histoire, mentalités, spiritualité*, Colloque de Lyon-Cîteaux-Dijon, Paris, 1992 (Sources chrétiennes, 380), pp. 156-177 (citation p. 156). Pour une vue d'ensemble, on se reportera désormais au chapitre consacré à « L'économie cistercienne » par M. PACAUT, *Les moines blancs. Histoire de l'ordre de Cîteaux*, Paris, 1993.

2. H. WISWE, « Grangien niedersächsicher Zisterzienserklöster. Entstehung und Bewirtschaftung spätmittelalterlich-frühneuzeitlicher landwirtschaftlicher Großbetriebe », *Braunschweigisches Jahrbuch*, 34 (1953), pp. 5-134 ; R.A. DONKIN, « Some Aspects of Cistercian Sheep Farming in England and Wales », *Cîteaux. Commentarii cistercienses*, 13 (1962), pp. 296-310 ; Ch. HIGOUNET, *La grange de Vaulerent. Structure et exploitation d'un terroir cistercien de la plaine de France XIIe-XVe siècle*, Paris, 1965.

la tradition monastique. Faisant preuve d'une grande souplesse pour tirer le meilleur parti des biens fonciers qu'ils acquéraient par dons mais aussi par achats, les Cisterciens se distinguèrent principalement par la qualité de leur gestion et « l'organisation du travail à l'intérieur des communautés »[3].

En tout lieu, l'économie cistercienne était réglée selon le principe unique de la grange. Chaque monastère possédait plusieurs granges, unités d'exploitation de grandes dimensions : leur superficie moyenne était de plusieurs dizaines d'hectares, mais les granges comptant plusieurs centaines d'hectares n'étaient pas rares. Par une politique de remembrement et d'acquisition de parcelles voisines, les Cisterciens cherchaient à constituer de vastes blocs d'un seul tenant, même s'il existait aussi des granges faites de parcelles dispersées. La fondation d'une grange modifiait sensiblement le paysage rural, quelle que fût la méthode appliquée : création d'un habitat totalement neuf, reprise et transformation d'une exploitation ancienne *(villa, curtis)*, voire même, dans certains cas, dépopulation volontaire de villages préexistants pour mieux asseoir la domination des nouveaux maîtres[4]. Ces granges étaient exploitées en faire valoir direct et devaient permettre aux moines d'assurer leur ravitaillement grâce à leur propre travail.

On sait qu'en réalité les granges devinrent très vite le domaine exclusif des convers, ces laïcs convertis au monachisme mais que tout, extérieurement, distinguait des moines de chœur. Tandis que ceux-ci pratiquaient le chant, la lecture et la méditation, ceux-là devaient accomplir les travaux agricoles et surveiller les troupeaux[5]. Cette situation donnait aux Cisterciens un avantage évident sur les seigneurs ordinaires : les convers travaillaient exclusivement pour le monastère et rien de leur travail n'était distrait par des corvées ou des redevances dues à d'autres maîtres ; célibataires, les convers étaient aussi d'un coût d'entretien moins élevé que les paysans chargés de famille[6]. Si l'on ajoute que les possessions cisterciennes étaient fréquemment exemptes de redevances et de dîmes — saint Bernard interdisait éga-

3. R. Fossier, « L'économie cistercienne dans les plaines du nord-ouest de l'Europe », dans *L'économie cistercienne. Géographie. Mutations du Moyen Âge aux Temps modernes*, Auch, 1983 (Flaran, 3), pp. 53-74, désormais également dans *Id., Hommes et villages d'Occident au Moyen Âge*, Paris, 1992, pp. 401-425 (cit. p. 67 de la première éd.).

4. R. Fossier, « La grange de Clairvaux et la règle cistercienne », *Cîteaux in de Nederlanden*, VI, 1955, pp. 259-266, réimp. dans *Id., Hommes et villages*, cit., pp. 379-387 ; Ch. Higounet, « Essai sur les granges cisterciennes », dans *L'économie cistercienne*, cit. pp. 157-180 ; L. Chiappa-Mauri, « La costruzione del paesaggio agrario padano : i Cistercensi e la grancia di Valera », *Studi Storici*, 26 (1985), pp. 263-313.

5. J. Dubois, « L'institution des convers au XIIe siècle, forme de vie monastique propre aux laïcs », dans *I laici nella « societas christiana » dei secoli XI e XII,* Atti della terza settimana di studio, La Mendola, 21-27 août 1965, Milan, 1968, pp. 183-261.

6. C.H. Hoffman Berman, *Medieval Agriculture. The Southern French Countryside and the Early Cistercians. A Study of Forty-three Monasteries*, Philadelphie, 1986 (Trans. of the American Philosophical Society, 76, 5).

lement à ses disciples d'en percevoir — on comprendra l'aisance financière des moines blancs. Grâce à cette économie originale ainsi qu'à leur goût prononcé pour l'effort et l'ascèse, les Cisterciens ont pu investir avec profit dans les secteurs lucratifs de l'industrie minière et de l'immobilier urbain, construire ces solides et sobres bâtiments agricoles ou conventuels qui nous fascinent encore aujourd'hui[7].

Faut-il pour autant abandonner toute idée d'intérêt de la part des Cisterciens pour les techniques agraires et l'organisation du travail rural ? Dans ce domaine, le savoir-faire appartenait aux frères convers, lesquels étaient souvent d'anciens paysans. Leurs connaissances sont-elles restées confinées dans les granges où se déroulaient les travaux agricoles et les activités d'élevage ? Transmises de bouche à oreille, nous demeurent-elles tout à fait inaccessibles ? Le présent dossier voudrait attirer l'attention sur l'existence d'une véritable culture agronomique en milieu cistercien. Dans cette culture — dont on a retrouvé un témoignage direct — coexistaient savoir antique et savoir-faire des hommes du XIIe siècle.

L'agronomie antique au Moyen Âge : les Cisterciens et Palladius

*L'*Opus agriculturae *de Palladius*

Des manuscrits nous ont transmis un traité d'agriculture en langue latine, l'*Opus agriculturae*, dont l'auteur s'appelait Rutilius Taurus Æmilianus Palladius. Cet ouvrage se compose de treize livres qui exposent les principales techniques de l'agriculture méditerranéenne et donnent aussi des conseils relatifs à l'architecture rurale. Un quatorzième livre, versifié et transmis de façon en partie indépendante du reste de l'ouvrage, traite sommairement de l'art vétérinaire *(De medicina veterinaria)*. Une grande obscurité entoure cet auteur, au sujet duquel on sait seulement d'une façon certaine qu'il connaissait l'Italie et possédait des terres dans le Latium et en Sardaigne. La date précise de l'ouvrage est inconnue, mais comme les manuscrits qualifient l'auteur de *vir illustris* — titre créé par Valentinien en 372 — Palladius écrivit son ouvrage au plus tôt dans le dernier quart du IVe siècle. La première référence à l'*Opus agriculturae* se trouve dans les *Institutiones divinarum et saecularium litterarum* de Cassiodore (peu après 551). Entre ces dates extrêmes, diverses hypothèses — dont aucune n'est définitive — autorisent les deux derniers éditeurs de ce texte à situer la période d'activité de Palladius soit « à la fin du IVe siècle ou au début du Ve s. »[8], soit « entre 460 et 480 »[9].

7. G. DUBY, *Saint Bernard, l'art cistercien*, Paris, 1976.
8. R.H. RODGERS, « Palladius Rutilius Taurus Æmilianus », dans *Catalogus Translationum et Commentariorum*, 3, Washington D.C., 1976, p. 195.
9. PALLADIUS, *Traité d'agriculture*, Livres 1 et 2, éd. par R. MARTIN, Paris, 1976, p. XVI.

Auteur de l'Antiquité tardive, Palladius fut aussi le dernier représentant d'une abondante littérature agronomique latine qu'il s'employa à résumer et à simplifier. J. Svennung a montré que son apport personnel était limité et que la plupart de ses connaissances avaient une origine livresque. Sa source principale fut le grand traité de Columelle (Ier s.). dont Palladius retint ce qui lui était nécessaire à la présentation des céréales, de la vigne, des prés, des champs et des animaux. Mais Palladius utilisait aussi des ouvrages écrits aux IIIe et IVe siècles. Il connaissait le traité d'arboriculture de Gargilius Martialis, le traité vétérinaire de Végèce, ainsi que la version abrégée du *De architectura* de Vitruve donnée par Faventinus. Il pouvait citer et traduire une compilation d'auteurs grecs rassemblés par Vindanios Anatolios de Beyrouth (mort en 320 ou 321) qui est considérée comme le noyau ancien du recueil connu sous le nom de *Géoponiques*[10].

Peu originale dans son contenu, l'œuvre de Palladius présente cependant deux innovations quant à sa forme et à ses destinataires. Rompant avec la présentation thématique de ses devanciers les plus illustres (Columelle et Varron), Palladius opte pour un plan qui se déroule au rythme de la vie rurale. Passé le premier livre qui présente la *villa*, les bâtiments et la basse-cour, le lecteur consulte ensuite un calendrier qui détaille, de janvier à décembre, la liste des travaux agricoles.

À qui pouvait être destinée cette présentation simplifiée et commode des techniques de l'agriculture ? La définition du lecteur recherché par Palladius a suscité des commentaires très contradictoires. Traditionnellement, la littérature agronomique émane de propriétaires fonciers cultivés qui écrivent pour leurs égaux. Or, dans sa préface, Palladius s'élève contre ceux qui « en faisant de la littérature à l'adresse des campagnards, ont trouvé le moyen de rendre leur enseignement inintelligible aux lettrés eux-mêmes ». Selon K.D. White, Palladius « écrit comme un propriétaire donnant ses instructions » et vise vraiment un public de paysans[11]. Pour R. Martin, en revanche, une telle déclaration d'intention n'est pas exempte de rhétorique et Palladius s'adresserait, en réalité, « au même titre que ses devanciers, à un public de propriétaires »[12].

Entre ces deux interprétations diamétralement opposées, E. Frézouls estime que Palladius a « juxtaposé sans les recoudre deux parties d'esprit assez différent » : l'une (le premier livre) présente la *villa* du maître et s'adresse à lui ; l'autre (les livres suivants) ignore ce grand propriétaire et s'adresse aux paysans *(rustici)*[13]. Cherchant à son tour

10. J. SVENNUNG, « De auctoribus Palladii », *Eranos*, 25 (1927), pp. 123-178 et 230-248.

11. K.D. WHITE, *Roman Farming*, Londres, 1970, p. 30.

12. R. MARTIN, *op. cit.*, pp. L-LIV ; la traduction des deux précédentes citations de Palladius, 1 1, 1 est empruntée à R. Martin.

13. E. FRÉZOULS, « La vie rurale au Bas-Empire d'après l'œuvre de Palladius », *Ktema*, 5 (1980), pp. 192-210, p. 210.

à résoudre la contradiction que semble constituer la coexistence de deux catégories de destinataires, A. Giardina a insisté sur l'originalité de la *villa* qui sert de cadre à l'œuvre de Palladius. Au Bas-Empire, la grande propriété est constituée d'une nébuleuse de petites exploitations, gravitant autour de la résidence du maître et cultivées par des paysans dont certains sont esclaves et d'autres libres. Il n'est alors pas impossible de penser que, destiné aux propriétaires, le savoir divulgué par Palladius ait pu parvenir, et pas nécessairement au moyen de la lecture, jusqu'à ces paysans travaillant en liaison avec les grands propriétaires fonciers[14]. Tel est l'ouvrage — rapidement présenté — qui a assuré la transmission des connaissances agronomiques antiques aux lettrés du Moyen Âge.

Fortune médiévale de Palladius

Pour Albert le Grand, savant polygraphe et auteur — parmi de nombreux ouvrages — du plus complet des herbiers médiévaux, Palladius était « le meilleur agriculteur »[15]. La diffusion de son traité en faisait alors le plus populaire des agronomes antiques, loin devant les trois autres auteurs encore connus au Moyen Âge, Caton, Varron et Columelle.

Palladius est le seul de ces quatre agronomes à avoir été traduit en langues vulgaires avant la fin du Moyen Âge. On connaît en effet des versions italienne, catalane, castillane et anglaise de l'*Opus agriculturae* réalisées aux XIVe et XVe siècles[16]. À cette époque (et dès le XIIIe siècle), le texte de Palladius est abondamment sollicité par les auteurs qui s'intéressent à l'agriculture[17].

Le nombre de manuscrits subsistants fournit une autre mesure de cette popularité. On conserve actuellement au moins 127 manuscrits du texte latin de Palladius. Encore ce chiffre est-il tout provisoire, puisque les manuscrits tardifs n'ont pas fait l'objet d'une enquête systématique, et que ce traité, relativement bref et longtemps considéré comme secondaire, a pu échapper à l'attention des auteurs de catalogues anciens[18]. À titre de comparaison, le traité de Colu-

14. A. GIARDINA, « Le due Italie nella forma tarda dell'Impero », dans A. GIARDINA (éd.), *Società romana e impero tardoantico. Istituzioni, ceti, economie*, Rome-Bari, 1986, pp. 1-36 aux p. 31-36 (« Palladio, il latifondo italico e l'occultamento della società rurale »).

15. ALBERT LE GRAND, *De vegetabilibus libri VII*, éd. E.H.F. MEYER et C. JESSEN, Berlin, 1867 (réimp. anast. Francfort, 1982), VII, 41, p. 606. (« optimus agricultor Palladius »).

16. Liste dans R.H. RODGERS, « Palladius », *loc. cit.* ; pour les versions italienne et anglaise, cf. M. AMBROSOLI, *Scienziati, contadini e proprietari. Botanica e agricoltura nell'Europa occidentale, 1350-1850*, Turin, 1992, chap. 1.

17. C'est le cas d'ALBERT LE GRAND lui-même, cf. J.-L. GAULIN, « Albert le Grand agronome. Notes sur le *Liber VII De vegetabilibus* », dans *Mélanges offerts à G. Beaujouan*, sous presse.

18. Ce décompte a été réalisé en comparant les listes établies par : J. SVENNUNG, *Untersuchungen zu Palladius und zur lateinischen Fach- und Volkssprache*, Uppsala,

melle, plus aisément repérable et mieux étudié, comme tous les textes classiques, ne figure que dans 45 manuscrits médiévaux. Quant aux textes de Varron et de Caton, souvent copiés ensemble, ils figurent dans une trentaine de manuscrits environ. Il faut ajouter que la plupart des manuscrits donnant le texte des ouvrages de Caton, Varron et Columelle datent du XVe siècle. Ces trois auteurs connurent en effet un regain de popularité grâce aux humanistes [19]. La fortune médiévale de Palladius, elle, est plus ancienne. C'est au XIIe siècle, dans le contexte de l'essor de la production du livre manuscrit, que l'*Opus agriculturae* s'imposa véritablement comme ouvrage de référence.

À cette époque, les traités de Columelle, de Caton et de Varron, jadis connus des lettrés carolingiens, semblent oubliés. Ceux de Caton et Varron ne furent probablement jamais beaucoup diffusés. Quant à l'ouvrage de Columelle, il ne résista pas à la concurrence de son scrupuleux abréviateur. Plus court, et donc moins cher, riche de conseils pratiques, mais dépourvu des nombreuses considérations économiques — forcément datées — de son modèle, Palladius s'est imposé comme le représentant le plus commode de l'agronomie antique. 29 manuscrits témoignent, aujourd'hui encore, de l'intérêt porté par les copistes du XIIe siècle à cet antique traité d'agriculture.

Parallèlement, ce texte connut une plus large diffusion géographique. Il a d'abord été copié en France du nord et en Allemagne du sud, d'où proviennent — sauf une exception — les neuf manuscrits copiés entre le IXe et la fin du XIe siècle. Le témoignage des listes de livres et catalogues de bibliothèques est concordant : avant le XIIe siècle, l'ouvrage de Palladius est mentionné à Metz, Toul, Liège, et aussi à Mâcon [20]. Au XIIe siècle, l'aire couverte par sa diffusion

1935 (Arbeten utgivna med understöd av Vilhelm Ekmans Universitetsfond, 44), pp. 619-629 ; R.H. RODGERS, *An Introduction to Palladius*, Londres, 1975 (Institute of Classical Studies, Supplement 35) ; A.M. MOURE CASAS, *Palladius, liber primus, tradicion manuscrita y edicion critica*, Madrid, 1980 (dactyl.), pp. 8-68 ; J. FOHLEN, « Études récentes sur les manuscrits classiques latins », *Scriptorium*, 34 (1980/1), pp. 96-106. On peut ajouter : Oscott College, 519 (XVe s.), décrit par N.R. KER, *Medieval Manuscripts in British Libraries*, III, Oxford, 1983, p. 569 ; Winchester College, 40 (XIIe s.), N.R. KER et A.J. PIPER, *Medieval Manuscripts in British Libraries*, IV, Oxford, 1992, p. 628. Trois autres mss du XIVe siècle ne semblent pas avoir été signalés jusqu'à présent : Lyon, B.M., 6038 ; Rome, B. Casanatense, 602 ; Toulouse, Archives des Pères Jésuites (microfilm déposé aux Archives Nationales, 297 MI/I). Je dois la connaissance de ce dernier ms. à M. P. Portet.

19. Pour Columelle, le nombre de mss *recentiores* est de 43, d'après P.-P. CORSETTI, « Un nouveau manuscrit de Columelle », *Revue d'Histoire des Textes*, 8 (1978), pp. 289-293. Il faut ajouter deux manuscrits carolingiens (cf. note suivante). Pour Caton et Varron, cf. M.D. REEVE, « Cato and Varro », dans L.D. REYNOLDS (ed.), *Texts and Transmission. A Survey of Latin Classics*, Oxford, 1983, pp. 146-147.

20. Données synthétisées dans J.-L. GAULIN, « Tradition et pratiques de la littérature agronomique pendant le haut Moyen Âge », dans *L'ambiente vegetale nell'alto medioevo*, Spolète, 1990 (Sett. di studio del Centro italiano di studi sull'alto medioevo, XXXVII), pp. 103-135 (Annexe).

s'élargit et englobe désormais les îles britanniques où sont copiés plusieurs manuscrits de cette œuvre[21].

Ainsi, dans le domaine de la littérature agronomique, Palladius a-t-il été le grand bénéficiaire du renouveau intellectuel du XIIe siècle. Les Cisterciens ont apporté leur contribution à ce regain d'intérêt pour l'agronomie antique.

Palladius dans les bibliothèques cisterciennes du XIIe siècle

Des 29 manuscrits subsistants copiés au cours du XIIe siècle, six proviennent de monastères cisterciens. Parmi eux, trois ont dû entrer dans une bibliothèque cistercienne postérieurement au XIIe siècle : ce sont les manuscrits provenant des monastères de Byland (Yorkshire)[22], Saint-Sulpice-en-Bugey (dioc. de Belley)[23] et Aulne-sur-Sambre (dioc. de Tournai)[24]. Trois manuscrits, en revanche, étaient déjà en milieu cistercien au XIIe siècle, précisément à Clairvaux et à La Valroy. On peut leur adjoindre deux mentions de manuscrits relevées dans des catalogues de bibliothèques cisterciennes rédigés au XIIe siècle[25] (cf. tableau 1, page suivante).

Ces cinq manuscrits n'ont pas tous été copiés dans des *scriptoria* cisterciens. L'exemplaire qui provient de La Valroy porte un ex-libris contemporain de la fondation de l'abbaye (1150)[26]. Le manuscrit de Marienfeld est cité dans un catalogue dressé l'année même de la fon-

21. Par exemple, Cambridge, Emmanuel College, III. 3. 11, écrit à l'abbaye bénédictine de Saint-Albans, cf. R.H. RODGERS, *An introduction*, *op. cit.*, p. 164.

22. Cambridge, Trinity College, O. 3. 42 : appartint à l'abbaye de Byland, Yorkshire, cf. M.R. JAMES, *The Western Manuscripts in the Library of Trinity College*, 3, Cambridge, 1902, p. 224 ; N. KER, *Medieval Libraries of Great Britain*, 2e éd., Londres, 1964, p. 22. En dépit de la date tardive de l'ex-libris (*Liber S. Marie de Bella Landa*, XIVe s.), ce ms. sert d'illustration à Ch.-R. CHENEY, « Les bibliothèques cisterciennes en Angleterre au XIIe siècle », dans *Mélanges Saint-Bernard*, Dijon, 1954, pp. 375-382 (p. 380).

23. Cité du Vatican, B. Apost. Vaticana, Reg. Lat. 1252 : propriété de Saint-Sulpice-en-Bugey (Ain), donné à Erasme par l'abbé Pierre de Mornieu entre 1526 et 1536, cf. E. PELLEGRIN, « Un ex-libris autographe d'Érasme dans un manuscrit de l'"Opus agriculturae" de Palladius (Vat. Reg. Lat. 1252) », *Scriptorium*, 29 (1975/2), pp. 162-166 et pl. 20, réimp. dans *Ead., Bibliothèques retrouvées. Manuscrits, bibliothèques et bibliophiles du Moyen Âge et de la Renaissance*, Paris, 1988, pp. 485-489 ; A. BONDEELLE-SOUCHIER, *Bibliothèques cisterciennes dans la France médiévale. Répertoire des abbayes d'hommes*, Paris, 1991, p. 278.

24. San Marino (California), Huntington Lib., HM 627 : écrit en Angleterre au XIIe s., appartint ensuite à l'abbaye d'Aulne-sur-Sambre (dioc. de Tournai), cf. S. DE RICCI, *Census of Medieval and Renaissance manuscripts in the United States and Canada*, 1, New-York, 1935, p. 72.

25. L'enquête a été réalisée sur la base des dix-sept catalogues recensés par B. MUNK OLSEN, « The Cistercians and Classical Culture », *Cahiers de l'Institut du Moyen Âge grec et latin*, Copenhague, 47 (1984), pp. 64-102 (Appendix I, pp. 83-87) et des restitutions opérées par F. DOLBEAU, « Trois catalogues de bibliothèques médiévales restitués à des abbayes cisterciennes (Cheminon, Haute-Fontaine, Mortemer) », *Revue d'Histoire des Textes*, 18 (1988), pp. 81-108.

26. A. BONDEELLE-SOUCHIER, *Bibliothèques cisterciennes*, *op. cit.*, p. 169.

Tableau 1 : Manuscrits de Palladius attestés dans des monastères cisterciens au XIIe s.

Monastère (diocèse)	**Référence**
Clairvaux (Langres)	Montpellier, B.U., Médecine 481
Clairvaux	Troyes, B.M., 1369
La Valroy (Reims)	Laon, B.M., 403
Marienfeld (Münster)	*« XXXI Exposicio in cantica canticorum Palladius de agricultura. Liber de medicina in uno volumine »*
Pontigny (Auxerre)	*« Item de agricultura Palladii libri duo »*

dation de cet établissement (1185)[27]. Dans ces deux cas, les manuscrits ont donc été copiés à l'extérieur de l'ordre cistercien. Peut-être ces livres ont-ils accompagné des laïcs faisant profession de moines ? L'origine du manuscrit appartenant à l'abbaye de Pontigny ne peut pas être déterminée. Il apparaît dans une liste de livres établie à la fin du XIIe siècle (après 1174), à une date où le monastère, fondé dès 1114, possède une bibliothèque riche d'environ 270 volumes. Rien ne permet d'affirmer que le volume contenant le traité de Palladius a été copié sur place ou bien acquis par le monastère[28]. Les manuscrits aujourd'hui conservés à Montpellier et à Troyes (sigle T), sortent bien, quant à eux, d'un atelier cistercien, très probablement celui de Clairvaux.

Ces deux manuscrits présentent d'évidentes analogies formelles (petit format, initiales, écriture) et datent tous les deux de la fin du XIIe siècle ou du début du XIIIe siècle. Ils figurent l'un et l'autre en bonne place dans le catalogue de la bibliothèque de l'abbaye de Clairvaux dressé au début de l'abbatiat de Pierre de Virey en 1472[29]. D'un point de vue philologique, le texte transmis par ces manuscrits n'est pas de très grande qualité, et ni l'un ni l'autre n'ont été utilisés par les éditeurs modernes de l'*Opus agriculturae*. S'ils présentent trop de différences textuelles pour que l'un dérive directement de l'autre, leur copiste a dû utiliser, dans les deux cas, un modèle peu ancien[30].

27. Source : H. DEGERING, « Der Katalog der Bibliothek des Klosters Marienfeld vom Jahre 1185 », dans *Beiträge zum Bibliotheks- und Buchwesen Paul Schwenke zum 20. März 1913 gewidmet*, Berlin, 1913, pp. 53-64 (n° 38).

28. Source : *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques des départements* (série in 4°), 1, Paris, 1849, pp. 697-717 (p. 715) ; B. MUNK OLSEN, « The Cistercians and Classical Culture », *loc. cit.*, p. 86.

29. Montpellier, B.U., Médecine 481 : *Catalogue général*, *op. cit.*, p. 469 ; R.H. RODGERS, *An Introduction*, *op. cit.*, p. 167 ; A. VERNET, *La bibliothèque de l'abbaye de Clairvaux du XIIe au XVIIIe siècle*, I. *Catalogues et répertoires*, Paris, 1979, p. 226 (n° 1280) ; A.M. MOURE CASAS, *Palladius*, *loc. cit.*, p. 33. Pour le ms. conservé à Troyes, cf. *infra*, Annexe I. Je remercie Monsieur A. Vernet d'avoir bien voulu me confirmer (par lettre) que le manuscrit cistercien conservé à Troyes avait été « probablement écrit à Clairvaux ».

30. Cf. le stemma proposé par A.M. MOURE CASAS, *Palladius*, *op. cit.*, pl. entre p. 318 et 319. Les deux mss présentent des lacunes et des interpolations à des endroits différents du texte.

La présence de l'œuvre de Palladius dans des bibliothèques cisterciennes peut surprendre, celles-ci ayant d'abord vocation à accueillir les textes bibliques et patristiques. Toutefois, dans la deuxième moitié du XIIe siècle, certaines d'entre elles se sont ouvertes à des textes profanes. À la fin du XIIe siècle, Clairvaux possédait environ 340 ouvrages, parmi lesquels une dizaine traitaient de droit, d'histoire, de médecine et d'agriculture[31]. Dans ce petit groupe d'ouvrages profanes, il est remarquable que figure l'*Opus agriculturae*. Ce traité avait ainsi conquis sa place dans le cercle du savoir cistercien : une place marginale qui révèle cependant l'intérêt des Cisterciens pour l'agriculture, et la popularité du texte de Palladius.

Diffusion cistercienne de Palladius en Italie au XIIIe siècle

Les Cisterciens ne se sont pas contentés de recevoir et de copier ce traité antique. Ils ont aussi contribué à sa diffusion dans la péninsule italienne.

Alors que l'Italie joua un rôle de premier plan dans l'élaboration de l'agronomie à la fin du Moyen Âge, les livres d'agriculture y sont rares jusqu'au XIIIe siècle. Le traité de Palladius est absent des catalogues des grandes bibliothèques monastiques du Moyen Âge central. La première attestation est tardive : en 1295 le *liber Palladii de agricultura* se trouve, à Rome, dans la bibliothèque de Boniface VIII[32]. Les manuscrits subsistants, dont on peut dire avec certitude qu'ils ont été copiés en Italie sont également assez rares. Aucun n'est antérieur au XIIIe siècle.

Ces manuscrits copiés en Italie au XIIIe siècle — ils sont au nombre de cinq — sont presque tous à mettre en relation avec le manuscrit de Palladius copié à Clairvaux et aujourd'hui conservé à Troyes (T). Un premier argument, de nature philologique, nous est fourni par l'étude que A.M. Moure Casas a consacrée à un groupe de manuscrits de Palladius fortement différencié à l'intérieur de la tradition du texte. Le manuscrit de Troyes (T) appartient à ce groupe, ainsi que trois des cinq manuscrits italiens datant du XIIIe siècle. Selon cet auteur, c'est également un manuscrit de ce groupe — non retrouvé — qu'aurait utilisé l'humaniste Ange Politien pour annoter un exemplaire de l'édition princeps de l'*Opus agriculturae* parue à Venise en 1472[33].

31. A. WILMART, « L'ancienne bibliothèque de Clairvaux », *Collectanea O.C.R.*, 11 (1949), pp. 101-127 et 301-319 ; J.-F. GENEST, « La bibliothèque de Clairvaux de saint Bernard à l'humanisme », dans *Histoire de Clairvaux*, Actes du Colloque de Bar-sur-Aube/Clairvaux, 22 et 23 juin 1990, Bar-sur-Aube, 1991, pp. 113-133 ; J.-P. BOUHOT, « La bibliothèque de Clairvaux », dans *Bernard de Clairvaux*, *op. cit.*, pp. 141-153.

32. A. PELZER, *Addenda et emendanda ad Francisci Ehrle Hist. Bibl. Rom. Pontif. tum Bonifatianae tum Avenionensis*, 1, Cité du Vatican, 1947, p. 16.

33. A.M. MOURE CASAS, « Las fuentes de las lecturas de A. Policiano en la editio princeps de Paladio », *Emerita*, 46 (1978), pp. 369-382. Comme mss du XIIIe siè-

Second argument : deux de ces manuscrits (ainsi que deux autres non étudiés par l'auteur) contiennent un texte anonyme et sans titre, copié à la suite du traité de Palladius et donnant des règles d'économie rurale. Ce texte, auquel j'ai donné le titre de *Préceptes cisterciens d'économie rurale*, se trouve pour la première fois dans le manuscrit conservé à Troyes (T). Il est également présent dans trois des manuscrits italiens de Palladius datant du XIIIe siècle[34], ainsi que dans un cinquième manuscrit datant du siècle suivant[35] (cf. tableau 2).

Tableau 2 : Manuscrits des *Préceptes cisterciens*

Cote des manuscrits	**Sigle d'édition**
Cité du Vatican, B. Apostolica, Archivio di San Pietro H 40	V
Florence, B. Laurenziana, Santa Croce 24 sin 6	F
Florence, B. Laurenziana, Santa Croce 25 sin 9	L
Milan, B. Ambrosiana, B 91 sup.	A
Troyes, B. M., 1369	T

Au total, parmi les manuscrits italiens de Palladius copiés au XIIIe siècle ou au début du XIVe siècle, un seul échappe à cette filière cistercienne[36].

Le rôle des Cisterciens dans la diffusion de ce texte semble donc bien établi : le livre d'agriculture de Palladius a accompagné les disciples de saint Bernard sur la route de l'Italie[37]. L'importance des réseaux monastiques pour la diffusion des idées et de la culture au Moyen Âge trouve ici une illustration supplémentaire. Il faut vraisemblablement créditer les Cisterciens d'avoir remis à l'honneur l'antique traité de Palladius dans l'Italie du XIIIe siècle.

Les *Préceptes cisterciens d'économie rurale*

Les *Préceptes cisterciens* se présentent sous la forme de quatre

cle appartenant à ce groupe, l'auteur cite Berlin, Staatsbibliothek, Lat. 587 ; Florence, Laurenziana, Santa Croce, 24 sin 6 (sigle F de mon édition) ; Milan, Ambrosiana, B 91 sup. (sigle A).

34. Ce sont les mss désignés par A et F à la note précédente, auxquels il faut ajouter : Cité du Vatican, Bibl. Apostolica, Archivio di San Pietro H 40 (sigle V).

35. Florence, B. Medicea Laurenziana, Santa Croce 25 sin 9 (sigle L). Tous ces manuscrits sont décrits dans l'Annexe I.

36. Milan, Bibl. Ambrosiana, C 212 inf.

37. Sur les aspects économiques de l'implantation cistercienne en Italie cf. en dernier lieu, R. COMBA, « Dal Piemonte alle Marche : esperienze economiche cistercensi nell'età di Bernardo di Chiaravalle », dans P. ZERBI (ed.), *San Bernardo e l'Italia*, Atti del Convegno di studi, Milano, 24-26 mai 1990, Milan, 1993, pp. 315-344.

chapitres traitant d'économie rurale[38]. Le premier établit la quantité de drap de laine ainsi que le nombre de brebis nécessaires à l'habillement d'une communauté monastique. Le second constitue un petit art de bergerie, le plus ancien que nous connaissions en Occident. Des conseils d'horticulture appliqués à la gourde ou calebasse *(cugurta)*, puis, pour finir, l'établissement de la ration d'avoine annuelle qu'il faut donner au cheval de trait constituent les troisième et quatrième *Préceptes*. Avant de les commenter, il est nécessaire de revenir avec plus de précision sur leur tradition manuscrite.

Le texte des Préceptes *: origine et transmission*

Dans le manuscrit aujourd'hui conservé à Troyes (T), ces *Préceptes* figurent après le traité antique, sans solution de continuité. Une même main a retranscrit l'œuvre de Palladius, puis ces notes anonymes.

Ce manuscrit ne donne vraisemblablement pas l'état le plus ancien des *Préceptes*. Le copiste a en effet commis quelques fautes de lecture par rapport à son modèle, avant de corriger la plupart d'entre elles. On remarque aussi que la mise en page dissocie le premier précepte des trois suivants. Le premier suit immédiatement le texte antique, tandis qu'une ligne blanche sépare la fin de la première note du début des trois autres, lesquelles ne forment qu'un seul ensemble. Ceci suggère avec quelque vraisemblance une origine distincte pour la première note et pour le reste du texte. Le copiste a pu opérer lui-même le rapprochement des deux textes, ou se contenter de recopier scrupuleusement la disposition offerte par son modèle.

Le plus ancien manuscrit de ces *Préceptes* d'économie cistercienne ne permet donc pas d'en établir avec certitude la provenance et la date. Cependant, le contenu ne laisse guère de doute sur leur origine cistercienne et champenoise. Le premier des *Préceptes* énumère les différentes pièces du vêtement monastique, tunique, coule ou chape, scapulaire et capuces (1, 4), tandis que le troisième évoque la pitance du moine (*pulmentum*, 3, 3). Les unités de mesures mentionnées étaient communes en Champagne, notamment la pierrée ou perrée (*petra*, 1, 2) qui servait à peser la laine[39]. Quant au moment où ces *Préceptes* ont été mis par écrit, il me semble qu'il doit être situé dans la seconde moitié du XIIe siècle, lorsque le livre de Palladius a commencé d'être connu des Cisterciens. Reflétant des préoccupations économiques et techniques concrètes, ces *Préceptes* ont dû être formulés comme un complément du traité antique reçu et copié à Clairvaux.

38. L'édition et la traduction, auxquelles je renvoie désormais, se trouvent dans l'Annexe II. Une première édition figurait dans ma thèse consacrée à *Pietro de' Crescenzi et l'agronomie en Italie, XIIe-XIVe siècles*, thèse de doctorat de l'Université de Paris I sous la dir. de M. P. Toubert, 1990, vol. 2, pp. 559-563 (dactyl.).

39. M.F. BOURQUELOT, *Études sur les Foires de Champagne*, Paris, 1865, II, p. 94.

Les autres manuscrits qui nous ont transmis le texte de ces notes sont tous italiens. Datés du XIIIe siècle pour trois d'entre eux, et du XIVe siècle pour le dernier, ils sont inférieurs en qualité au manuscrit de Troyes. À la différence de celui-ci, les manuscrits italiens donnent des titres aux trois derniers *Préceptes*. Le texte est par ailleurs assez stable : seul un manuscrit en donne une copie abrégée[40] (V). Tous ont été utilisés pour l'édition qui figure en annexe II.

L'existence de ces manuscrits italiens des *Préceptes* explique que l'on retrouve des bribes de ce texte écrit à Clairvaux dans le traité d'agriculture rédigé par le bolonais Pietro de' Crescenzi au début du XIVe siècle. Trouvant ces *Préceptes* anonymes à la suite de l'ouvrage de Palladius, l'agronome italien les a évidemment attribués à l'auteur antique[41].

Les deux *Préceptes* qui concernent l'horticulture et l'élevage permettent une comparaison entre savoir antique et connaissances médiévales. Les deux autres nous ramènent très concrètement à l'intérêt des Cisterciens pour la bonne gestion.

Un art de bergerie

Comme tous les agronomes antiques, Palladius consacrait plusieurs développements à l'élevage des ovins[42]. Ils n'ont cependant pas satisfait le rédacteur du chapitre « Quo tempore debeant dimitti arietes ad oves » qui a innové en rédigeant un petit art de bergerie plus conforme à son environnement.

Les différences les plus sensibles entre le traité antique et les *Préceptes* relèvent d'une volonté d'adapter les règles de l'élevage ovin au climat de la France du nord. À propos de la période de reproduction, Palladius conseillait de procéder à l'accouplement entre avril et juin de sorte que les brebis mettent bas en automne après environ 150 jours de gestation. Un tel calendrier, particulièrement bien adapté au climat méditerranéen, n'avait rien d'original : Varron, grand spécialiste de l'élevage parmi les agronomes latins, soulignait lui aussi l'avantage de faire naître les agneaux en automne, « à une époque où la température est assez douce et où l'herbe, suscitée par les premières pluies, commence à sortir »[43]. Les contraintes du climat champenois sont très différentes. L'accouplement a lieu « le quinzième jour après la fête de saint Michel » (2, 1), soit à la mi-octobre selon notre calendrier. L'agnelage a donc lieu à la mi-mars : au bout d'un mois, les agneaux sont sevrés à une époque où la nourriture des prés

40. Le ms. V ne donne que le deuxième *Précepte* ; la copie s'interrompt brutalement (= 2, 9).

41. P. DE' CRESCENZI, *Trattato della agricoltura*, Milan, 1805, vol. 3, p. 123 à comparer avec *Préceptes*, 2, 2.

42. Passages principaux : Palladius, 5, 5 (reproduction) ; 6, 8-9 (tonte, fabrication du fromage) ; 12, 13 (agnelage, pâture).

43. VARRON, 2, 2, 14 (*Économie rurale*, livre II, texte établi, traduit et commenté par Ch. GUIRAUD, Paris, 1985, p. 28).

redevient abondante[44]. On remarque aussi que l'auteur cistercien connaît l'effet néfaste de l'herbe imprégnée de rosée (2, 13) : il pouvait lire exactement le contraire dans le livre de Palladius pour qui la rosée, rare et bienvenue dans le domaine italien, attendrit la pâture matinale des brebis[45].

Les brebis portières et les agneaux font l'objet de soins attentifs : bien nourries pendant la période de gestation (2, 6), les mères reçoivent une double ration de sel pendant l'agnelage, de même que les agneaux pendant la période délicate qui suit le sevrage (2, 3). Tout aussi concrets sont les conseils relatifs à la pâture estivale. Le texte insiste sur l'importance des bois *(nemora)*, alors que Palladius ne parlait que des prairies *(pascua)* : destination quotidienne du troupeau qui doit y passer les heures les plus chaudes de la journée, ces bois sont la condition d'un élevage de qualité (2, 4). « Si pendant l'été on n'a pas de bois ... », il faut modifier le rythme de la journée afin d'éviter la grosse chaleur : le troupeau est conduit dans les prairies le matin puis de nouveau le soir ; il faut alors traire les brebis plus tôt le matin (2, 12).

La fabrication des fromages cisterciens manifeste, une fois encore, l'originalité de ces *Préceptes*. Les fromages auxquels Palladius faisait allusion étaient caractérisés par des goûts prononcés (au thym, au poivre). La méthode cistercienne est simple et naturelle : elle ne fait intervenir que le lait et un peu de sel (2, 5). Il n'est pas question des autres produits de l'élevage, la viande et la laine. La tonte n'est pas évoquée, car, dans la tradition médiévale, elle n'est pas du ressort des bergers, mais de spécialistes salariés extérieurs à l'exploitation. On en a confirmation en consultant le *Vray regime et gouvernement des bergers et bergeres* que Jean de Brie rédigea en 1379 pour le roi Charles V : « de la façon de réaliser la tonte (...) il ne sera peu ou pas parlé dans ce traité — nous dit l'auteur —, parce que la tonte ne relève pas directement de l'art du métier de bergerie »[46].

Le traité de Jean de Brie n'est donc pas le premier du genre. Dans le cadre des granges de Clairvaux, riches en forêt, prairies et bétail, le savoir-faire en matière d'élevage avait déjà fait l'objet d'une formulation concise mais efficace[47].

Au jardin potager

Le troisième des *Préceptes* délivre des conseils de jardinage rela-

44. La remarque « À la Nativité du Seigneur on les rassemble avec leurs mères » correspond donc à des agneaux de neuf mois, en passe de devenir des « antenais ».

45. « *aestivis mensibus pascantur sub lucis initio, cum graminis teneri suavitatem roris mixtura commendat* » : Palladius 12, 13, 4.

46. JEHAN DE BRIE, *Le bon berger. Le vrai règlement et gouvernement des bergers et bergères*, texte modernisé par M. Clévenot, Paris, 1979, p. 92. Sur l'auteur, cf. *Dictionnaire des Lettres Françaises. Le Moyen Âge*, nouv. éd., Paris, 1992, p. 755.

47. Sur Clairvaux et son économie, R. FOSSIER, « La puissance économique de l'abbaye de Clairvaux au XIIIe siècle », dans *Histoire de Clairvaux, op. cit.*, pp. 73-83.

tifs à une seule plante, la gourde ou calebasse, dite encore cougourde (*cugurta*). Ces termes désignent la cucurbitacée dont le fruit, séché et vidé, servait traditionnellement de récipient (*Lagenaria sicceraria*). Il ne peut en aucun cas s'agir de la citrouille ou du potiron (*Cucurbita* dont il existe de nombreuses espèces) qui sont d'origine américaine et qui n'ont été connus en Europe qu'au XVIe siècle[48]. En 1600, l'agronome Olivier de Serres les distingue très précisément. Au sujet des cougourdes, il écrit : « leur race n'est pas estrangere, mais originaire de certaines provinces de ce Royaume (...). Des citrouilles n'est pas de mesme, car elles nous sont venues des Royaumes de Naples et d'Espagne, de differentes especes, dont quelques unes sont de monstrueuse grosseur et pesanteur »[49].

C'est cependant pour son intérêt alimentaire que la gourde est mentionnée dans les *Préceptes cisterciens*. Écrasée, mélangée à du pain et bouillie, la pulpe de la gourde devait apporter un peu de variété à une alimentation monastique qui recourait habituellement aux fèves, aux pois et aux lentilles[50]. Les graines, si elles étaient broyées, pouvaient apporter un supplément de lipides et de protéines.

Cette plante figure dans le livre de Palladius, sans faire toutefois l'objet d'une notice développée[51]. En quelques lignes très denses, l'anonyme cistercien donne tous les conseils nécessaires à la culture et à l'utilisation de la gourde : sélection des graines selon la pratique ancienne de l'immersion dans l'eau (les plus légères sont écartées), profondeur et distance de plantation, tuteurage, époque de la récolte, préparation culinaire. On remarque en particulier le soin apporté à tuteurer la plante : il est conseillé de construire une sorte de treille, à hauteur d'homme, de façon à ce que les feuilles les plus élevées protègent la plante et ses fruits de l'ardeur du soleil estival.

Compter et contrôler

Deux des *Préceptes* (1 et 4), relèvent moins des activités de production que du souci de bonne gestion. La première règle établit le

48. Cf. la notice « Cucurbits » dans N.W. SIMMONDS (éd.), *Evolution of Crop Plants*, Londres, 1976, pp. 64-69 ; J. ANDRÉ, *Les noms de plantes dans la Rome antique*, Paris, 1985, p. 80 *(cucurbita)*. Cette distinction est souvent absente des ouvrages de vulgarisation. C'est ainsi qu'une traduction récente du troisième des *Préceptes cisterciens* s'intitule malencontreusement « Des courges », sans commentaire attirant l'attention du lecteur, cf. *Sources d'histoire médiévale IXe-milieu du XIVe siècle*, sous la dir. de G. Brunel et E. Lalou, Paris, 1992, p. 224 (chap. rédigé par P. Portet et G. Brunel). Je remercie M. M. Chauvet du Bureau des Ressources Génétiques pour les informations botaniques qu'il m'a fournies.

49. Olivier DE SERRES, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, Lyon, 1675, p. 486.

50. Sur l'alimentation à Clairvaux, cf. H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Études sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes et principalement de Clairvaux, au XIIe et au XIIIe siècle*, Paris, 1858, pp. 114-134 ; sur l'alimentation monastique, nombreuses données et interprétations dans M. MONTANARI, *Alimentazione e cultura nel Medioevo*, Rome-Bari, 1988, chap. 5.

51. Palladius, 4, 9, 16.

nombre de bêtes qu'il faut pour vêtir deux cents hommes (1, 1). Le texte apporte des équivalences intéressantes entre la toison d'un animal et deux unités, de poids (la pierrée) et de longueur (le drap de 16 aunes). 2 100 toisons équivalent à 75 pièces de drap (1 200 aunes) ou encore à 300 pierrées. En attribuant un peu plus de 5 aunes de drap à chaque personne, le calcul démontre qu'il faut « dix toisons et demie » pour vêtir un religieux[52].

Ce vêtement, distribué chaque année, comprend une tunique, des chausses et des guêtres. Raisonnant sur un nombre important (deux cents hommes), l'auteur de ce calcul peut dégager un reliquat essentiellement utilisé pour des chapes et des coules (40 au total). La chape est une robe de laine destinée aux convers, plus courte que la coule des moines de chœur[53]. Le texte nous fournit une précision à cet égard : la fabrication d'une coule demande 25 % de laine supplémentaire par rapport à la chape (1, 4).

Le nombre de religieux pris comme exemple évoque les importantes communautés monastiques du XII[e] siècle, lorsqu'il y avait 200 moines de chœur à Clairvaux, 100 à Pontigny, 140 à Rievaulx. Mais la mention des deux vêtements, coule et chape, montre que ce calcul prend en compte aussi bien les frères convers que les moines de chœur. Il est difficile de savoir si la proportion que semble établir l'auteur au travers de la distribution des habits (30 convers pour 10 moines) correspond à la réalité. Les données relatives au nombre de convers sont peu nombreuses et d'interprétation difficile. Si l'on a pu établir une « moyenne générale de 15 à 20 % (de convers) par maison », il semble bien que, dans les grands établissements, le nombre des convers dépassait de beaucoup celui des moines : ainsi à Pontigny (300 convers) et à Rievaulx (500 convers)[54]. Il n'est donc pas impossible de penser que ce rapport de trois pour un avait une signification normative, dont l'auteur des *Préceptes* — qui écrivait à Clairvaux, au temps de l'apogée de l'ordre — s'est fait l'écho.

Le dernier *Précepte* établit la quantité d'avoine nécessaire pour nourrir un cheval pendant un an. On distingue le cheval de gros trait (« equus quadrigarius de maioribus », 4, 2) du cheval de trait léger (« equus quadrigarius de minoribus », 4, 3). Le premier consomme

52. La valeur de l'aune variait évidemment d'un lieu à l'autre ; l'aune de Provins valait 0,813 m, soit un peu plus de 4 m pour 5 aunes (M. F. BOURQUELOT, *Études sur les foires*, *op. cit.*, II, p. 96). Trop de variables interfèrent pour que l'on puisse donner des équivalents modernes (type d'élevage, races ovines, mode de préparation de la laine...).

53. H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Études sur l'état*, *op. cit.*, p. 135. Dans le statut des convers cisterciens de la deuxième moitié du XII[e] siècle, on lit au chapitre XVI, *De vestitu : « Vestitus sit cappa, tunice, calige, pedules... »* (J. A. LEFÈVRE, « L'évolution des *Usus Conversorum* de Cîteaux », *Collectanea O. C. R.*, 17 (1955), pp. 65-97).

54. M. PACAUT, *Les moines blancs*, cit., p. 271 et (pour Pontigny) L.-J. LEKAI, *Les moines blancs*, Paris, 1957, p. 287. Pour Clairvaux, on dispose d'un chiffre global d'environ 700 personnes à la mort de saint Bernard, sans pouvoir préciser davantage (*Sancti Bernardi vita prima, PL*, t. 185, col. 363 B).

six setiers d'avoine par jour, le second seulement cinq. Un calcul élémentaire permet de conclure que « neuf muids d'avoine, un setier et une prébende » conviennent pour nourrir le cheval de grande taille (4, 4). Peut-être faut-il faire le rapprochement avec cette « mesure d'avoine établie au chapitre de Cîteaux » à laquelle font allusion les Statuts de l'ordre dès 1134[55] ? Statuts et codifications évoquent assez fréquemment ces chevaux que les Cisterciens élevaient en grand nombre, certains pour un usage agricole, d'autres pour servir de montures aux abbés qui se rendaient, une fois l'an, au chapitre général à Cîteaux. Le contrôle de la ration d'avoine semble effectif : un convers est puni d'avoir remplacé l'avoine par de la paille, un autre d'avoir refusé de nourrir les chevaux d'abbés qui faisaient halte au monastère[56]. Pour assurer une meilleure surveillance des coûteux chevaux, les écuries devaient se trouver à l'intérieur de l'enceinte qui protège les monastères[57].

Cette volonté de contrôle est sans doute à l'origine des *Préceptes*. Sur un mode constamment impératif, ceux-ci délivrent des instructions à l'usage des exécutants. On peut imaginer qu'un cellérier a fixé ces quelques règles en une sorte d'aide-mémoire. L'art de la bergerie est, quant à lui, explicitement destiné à un maître (*magister*) surveillant le travail des bergers. Lui seul a le droit de parler alors que les bergers s'affairent à traire les brebis (2, 14). Il surveille la fabrication des fromages (2, 6) ; c'est un meneur d'hommes qui doit savoir tenir compte des circonstances : il raccourcira, par exemple, l'itinéraire du troupeau les jours de canicule, pour éviter que les bergers, fatigués et irritables, ne fassent mal leur travail et ne nuisent au troupeau (2, 9). On peut voir dans ce *magister* auquel s'adresse l'auteur des *Préceptes*, la figure du maître des convers, véritable régisseur des granges importantes, intermédiaire entre les convers (agriculteurs et bergers), et les moines.

Il y avait donc bien, à Clairvaux, dans la seconde moitié du XIIe siècle, une véritable culture agronomique. Souvent invoquée mais rarement démontrée, celle-ci ne doit pas être réduite à des progrès techniques dont on a déjà dit qu'ils n'avaient été le fait des Cisterciens. Cette culture puisait à deux sources : le traité antique de Palladius, qui fournissait alors le seul accès à un savoir savant et tradi-

55. J.M. CANIVEZ, *Statuta capitulorum generalium ordinis Cisterciensis ab anno 1116 ad annum 1786*, I, Louvain, 1933 : « mensura avene in Cisterciensi capitulo constituta » (année 1134, LIV). Il y a trop d'inconnues pour que l'on puisse correctement évaluer cette ration (valeur du muid d'avoine, part de l'avoine dans l'alimentation du cheval, poids de l'animal et travail demandé). Notons que le muid utilisé contient 8 setiers. Il y a donc une erreur en 4,2 : on attendrait « pour trois cents nuits six muids et deux setiers » (et non pas « six muids et un setier »). Le calcul final, donné pour le cheval de gros trait est correct (4,4).

56. *Ibid.*, année 1205, 60 ; 1206, 59.

57. B. LUCET, *Les Codifications cisterciennes de 1237 et de 1257*, Paris, 1977, I, 15, p. 212.

tionnel ; un savoir-faire contemporain, issu de la pratique, adapté aux activités rurales des Cisterciens. D'un côté le livre, copié par des moines cultivés, de l'autre l'expérience, apportée par des frères convers d'origine paysanne. L'imbrication de ces deux savoirs et leur juxtaposition, en soi exceptionnelle, sur un même parchemin, sont un indice de l'élaboration d'une culture agronomique propre au Moyen Âge. La recherche, la copie, la diffusion du traité de Palladius n'étaient pas, au XIIe siècle, des actes synonymes d'archaïsme. La volonté d'une bonne gestion pouvait au contraire inciter, dans un même mouvement, à étudier un ouvrage antique faisant autorité et à codifier des usages éprouvés par la pratique.

Les Cisterciens — ils ne furent pas les seuls — jouèrent un rôle important dans la redécouverte et la diffusion du traité de Palladius, c'est-à-dire, à travers lui, de l'agronomie antique. Il faut, plus particulièrement, leur reconnaître le mérite d'avoir diffusé ce texte dans l'Italie du XIIIe siècle[58]. En agronomie comme en architecture — ils apportèrent à l'Italie la technique de la voûte gothique — les Cisterciens furent à l'origine d'une *translatio* des techniques du nord vers le sud.

Peut-être faut-il, en dernier ressort, interpréter cette rénovation de l'agronomie à la lumière des choix éthiques de saint Bernard. Observés — tant bien que mal — par ses disciples durant le XIIe siècle, ils imposaient de cultiver et faire cultiver des terres, mais aussi de refuser la perception de revenus seigneuriaux. Leurs conséquences économiques — usage, un temps exclusif, du faire valoir direct, nécessité d'organiser et de contrôler le travail de nombreux convers — ont pu favoriser la recherche de modèles et de connaissances agronomiques : un savoir technique à la fois théorique et pratique, docte et empirique, écrit et oral, un instrument de gestion autant destiné aux cellériers et aux maîtres des granges qu'aux frères convers.

58. *Les Préceptes cisterciens*, remarqués par J. SVENNUNG (« kleinere Notizen aus Landwirtschaft », *loc. cit.*) ne sont pas relevés par J. AGRIMI, *Tecnica e scienza*, *op. cit.*, ni par A.L. GABRIEL, *Catalogue of microfilms*, *op. cit.*, qui donne pourtant l'explicit « ... et unam prebendam ». Il faut corriger la notice de L. JORDAN et S. WOOL, *Inventory of Western Manuscripts*, *op. cit.*, qui invente un titre (« de pascu ») et donne un incipit erroné (« Aucentibus hominibus... »).

ANNEXE I

Manuscrits contenant les *Préceptes cisterciens d'économie rurale*

1) Cité du Vatican, Biblioteca Apostolica, Archivio di San Pietro, H 40 (sigle V)

Description : Parch ; II + 148 + II ff. ; 179 × 118 mm ; XIIe-XIIIe s.
Contenu : f. 3-146 : *Opus agriculturae* de Palladius.
f. 146r-147 : *Préceptes cisterciens d'économie rurale* (incomplets).
f. 146r : inc. : « Post festivitatem sancti Michaelis... »
f. 147r : expl. : « ... fervor fuerit/ » (= *Préceptes*, 2, 9).
Origine : Italie.
Possesseur : armes surimposées du cardinal Giordano Orsini (f. 3) ; sous sa cote ancienne (CCLXXIIII, fol. 3), il figure dans le testament du cardinal qui légua ses livres au chapitre de Saint-Pierre en 1434 (cf. éd. du testament par F.G. CANCELLIERI, De *secretariis basilicae...*, 2, Rome, 1786, p. 910).
Bibliographie : C. STORNAJOLO, *Inventarium codicum manuscriptorum latinorum Archivi Basilicae S. Petri in Vaticano* (dactyl. de la salle Barberini, n° 411), 3, p. 166 ; J. SAXER, « Trois manuscrits liturgiques de l'Archivio di San Pietro, dont deux datés, aux armes du cardinal Jordan Orsini », *Rivista di storia della chiesa in Italia*, 27 (1973), pp. 501-505 ; *Manuscrits classiques latins de la Bibliothèque Vaticane*, 1, Paris, 1975, p. 55 ; R. H. RODGERS, *An Introduction, op. cit.*, p. 169 ; A. M. MOURE CASAS, *Palladius, op. cit.*, p. 67.

2) Milano, Biblioteca Ambrosiana, B 91 sup. (sigle A)

Description : Parch. ; VII + 246 + I ff. ; 160 × 230 mm ; 2 col. ; fin XIIIe-XIVe siècle.
Recueil ancien de textes techniques (une seule main).
Contenu : f. 1-40 vb : *Opus agriculturae* de Palladius et *Préceptes cisterciens d'économie rurale* [58].
f. 38v : inc. « Ducentis hominibus convenit... ».
f. 39r : expl. : « ... unam prebendam ».
f. 39v-40v : « Incipiunt capitula libri Palladii ».
Origine : Italie
Possesseurs : ex-libris (XIVe s.) en partie effacé : « Iste liber est ser Nicolai [....] » (f. 246v) ; acquis par la B. Ambrosiana à Venise en 1609.
Bibliographie : J. SVENNUNG, *Untersuchungen, op. cit.*, p. 621 ; R. H. RODGERS, *An Introduction, op. cit.*, p. 166 ; J. AGRIMI, *Tecnica e scienza nella cultura medievale. Inventario dei manoscritti relativi alla scienza e alla tecnica medievale (sec. XI-XV) : Biblioteche di Lombardia,* Florence, 1976, p. 78 ; A. L. GABRIEL, *Catalogue of microfilms of one thousand scientific manuscripts in the Ambrosiana*, Notre-Dame (Indiana), 1968, p. 200 ; A. M. MOURE CASAS, *Palladius, op. cit.*, p. 36 ; L. JORDAN et S. WOOL, *Inventory of Western Manuscripts in the Biblioteca Ambrosiana, part one A-B superior* (Publications in Medieval Studies, XXII/1) University Notre Dame, 1984, pp. 105-107.

3) Firenze, Biblioteca Medicea Laurenziana, Santa Croce, 24 sin 6 (sigle F)

Description : Parch., II + 62 ff. ; 139 × 206 mm ; 2 col. ; XIIIe siècle.
Recueil d'une seule main, contenant Végèce et Palladius.

Contenu : f. 27ra-59ra : Palladius.
f. 59ra-59vb : *Préceptes cisterciens d'économie rurale.*
f. 59ra : inc. « [D]ucentis hominibus convenit... ».
f. 59vb : expl. « ... unam prebendam ».
f. 60ra-61rb : « capitula ».
Origine : Italie
Possesseur : Couvent Santa Croce : « iste liber est armarii » (f. 1 *mg. sup.*).
Bibliographie : A. M. BANDINI, *Catalogus codicum latinorum Bibliothecae Mediceae Laurentianae*, 4, Florence, 1776, col. 175 ; J. SVENNUNG, *Untersuchungen*, *op. cit.*, p. 621 ; R. H. RODGERS, *An Introduction*, *op. cit.*, p. 165 ; J. FOHLEN, « Études récentes sur les manuscrits », *loc. cit.*, pp. 99-100 ; A. M. MOURE CASAS, *Palladius*, *op. cit.*, p. 21 ; S. BERNARDINELLO, *Scriptorium*, 35 (1981), p. 155 (Bulletin codic. n° 848).

4) Firenze, B. Laurenziana, Santa Croce, 25 sin 9 (sigle L)
Description : Parch. ; III + 122 + III ff. (num. ancienne et moderne) ; 168 × 235 mm ; XIVe-XVe s.
Recueil de textes d'origine variée constitué avant la donation au couvent Santa Croce de Florence (1410). La copie de Palladius, sur deux col., est du XIVe siècle ; les *Préceptes cisterciens* sont de la même main.
Contenu : f. 113-120va : *Opus agriculturae* de Palladius (fragment).
f. 120ra-120va : *Préceptes cisterciens d'économie rurale.*
f. 120ra : inc. : « Ducentis hominibus... ».
f. 120va : expl. « ... unam prebendam ».
Origine : Italie.
Possesseurs : « Iste liber fuit ad usum fratris Thebaldi de Casa quem assignavit vivens armario conventus Florentini anno 1410 die XIV decembris. »
Bibliographie : A. M. BANDINI, *Catalogus*, *op. cit.*, 4, col. 198-190 ; J. SVENNUNG, *Untersuchungen*, *op. cit.*, p. 621 ; R. H. RODGERS, *An Introduction*, *op. cit.*, p. 165 ; J. FOHLEN, « Études récentes sur les manuscrits ». *loc. cit.*, pp. 99-100 ; A. M. MOURE CASAS, *Palladius*, *op. cit.*, p. 64.

5) Troyes, Bibliothèque Municipale, 1369 (sigle T)
Description : Parch. ; 251 + II ff. ; 160 × 221 mm, XIIe-XIIIe s.
Codex double : les *Distinctiones super Psalterio* d'Eudes de Châteauroux (f. 1-171, XIIIe s.), sont suivies du traité de Palladius et des *Préceptes cisterciens* (une seule main : fin XIIe-début XIIIe s.).
Contenu : f. 172-250r : *Opus agriculturae* de Palladius.
f. 250r-251v : *Préceptes cisterciens d'économie rurale.*
f. 250v : inc. : « Ducentis hominibus convenit... »
f. 251v : expl. : « ... unam prebendam ».
Origine : France ; manuscrit cistercien, probablement copié à Clairvaux.
Possesseur : « Liber Sancte Marie Clarevallis » (fol. de garde) ; figure dans l'inventaire de la bibliothèque de Clairvaux dressé en 1472 (cote « M 16 »).
Bibliographie : *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, 2, Paris, 1855, p. 569 ; J. SVENNUNG, *Untersuchungen, op. cit.*, p. 624 ; R. H. RODGERS, *An Introduction, op. cit.*, p. 169 ; J. FOHLEN, « Études récentes sur les manuscrits », *loc. cit.*, pp. 99-100 ; A. VERNET, *La bibliothèque de l'abbaye de Clairvaux du XIIe au XVIIIe siècle,* I. *Catalogues et répertoires*, Paris, 1979, p. 196.

ANNEXE II

PRÉCEPTES CISTERCIENS D'ÉCONOMIE RURALE*

(1) [1] Ducentis hominibus convenit .MM. et .C. bestias ad vestiendum unicuique eorum .X. vellera et dimidium. Quod ita probatur. [2] Septem vellera faciunt petram, septingenta vellera .C. petras, mille et .CCCC . vellera faciunt .CC. petras, duo milia et .C. vellera faciunt .CCC. petras. [3] Una petra facit .IIII. paratas alnas, centum petre .CCCC. alnas, .CC. petre .DCCC. alnas, trecente petre .M. et .CC. alnas. [4] Modo demus per annum unicuique .V. alnas in tunica et caligis et pedulibus, et eveniunt .C. fratribus quingente alne, ducentis vero mille alne. Ducente alne remanent, unde damus .XXX. capas in anno ; unicuique cape .IIII. alnas : quatuor triginta faciunt .CXX. alnas, remanent .LXXX. alne. Modo faciamus .X. cucullas per annum et cuculle demus .V. alnas : decies quinque fiunt quinquaginta, remanent .XXX. alne ad scapularia et caputia et saga. [5] Unus drapus habet .XVI. alnas, duo .XXX. duas, quatuor .LXIIII. ; duo super adiuncti faciunt .XXXII., que fiunt simul .C. alne .IIII. minus ; et alii sex totidem ; senarius vero quatuor ductus facit .XXIIII., adde unum drapum .XVI. alnarum, et fiunt .XXV. drapi qui reddunt .CCCC. alnas ; quinquaginta drapi .DCCC. alnas, .LXXV. drapi .MCC. alnas.

* Pour les sigles des manuscrits d'édition, cf. Annexe I. T, le plus ancien et le meilleur des manuscrits de ces *Préceptes cisterciens*, a servi de ms. de base. Lorsqu'un seul témoin s'écarte de tous les autres, on a allégé l'apparat en ne mentionnant que le sigle du ms. fautif ; *ed.* signale une conjecture de l'éditeur.

Pour la mise au point de cette édition, j'ai tiré profit des précieux conseils de M. F. Dolbeau que je remercie très vivement.

(1) 1. .ut *add.* A *post* convenit ; habent *add.* A *post* vestiendum II 2. .CC. petras ... vellera faciunt : *om.* L II 3. trecente : trc- T II 4. eveniunt : -nient A ; .C. fratribus T : fratribus .C. A ; quingente T : ducente AFL ; remanent : are- L ; et *add.* AFL *post* anno II 5. et *add.* T *ante* .XXV. drapi ; .CCCC. alnas quinquaginta drapi : *om.* A II

Traduction

(1) [1] Pour deux cents hommes, il faut deux mille cent bêtes pour les vêtir, soit dix toisons et demie pour chacun d'eux ; démonstration. [2] Sept toisons font une pierrée, sept cents toisons cent pierrées, mille quatre cents toisons font deux cents pierrées, deux mille cent toisons font trois cents pierrées. [3] Une pierrée fait quatre aunes prêtes, cent pierrées, quatre cents aunes, deux cents pierrées, huit cents aunes, trois cents pierrées, mille deux cents aunes. [4] Pourvu que nous donnions par an à chacun cinq aunes en tunique, chausses et guêtres, cela fait cinq cents aunes pour cent frères et donc mille aunes pour deux cents. Restent deux cents aunes, dont nous donnons trente chapes par an à quatre aunes par chape, quatre fois trente font cent vingt aunes ; restent quatre-vingts aunes. Pourvu que nous fassions dix coules par an et que nous donnions cinq aunes par coule, dix fois cinq font cinquante, restent trente aunes pour des scapulaires, des capuces et des couvertures. [5] Un drap contient seize aunes, deux trente-deux, quatre soixante-quatre ; deux ajoutés en plus font trente-deux, qui en tout font cent aunes moins quatre ; et six autres font autant ; six unités comptées quatre fois font vingt-quatre, ajoute un drap de seize aunes, et cela fait vingt-cinq draps qui rendent quatre cents aunes ; cinquante draps, huit cents aunes ; soixante-quinze, mille deux cents aunes.

(2)[1] Quo tempore debeant dimitti arietes ad oves.

[2] Post festivitatem sancti Michaelis .XV. die arietes dimittuntur ad oves ; .XV. tricenarii tantum custodiantur ovium simul cum sedecim arietibus trium annorum. [3] Tempore agnelationis per mensem unaquaque septimana datur eis sal ; ab inde omni tempore .XV. die. Quando enim separantur a matribus, mox tunduntur propter pediculos et quia melius crescunt, et unaquaque ebdomada datur eis sal neque amplius neque minus indigent. Ad nativitatem Domini iunguntur cum matribus. [4] Per totam estatem eant per nemora si fieri potest propter fervorem, lac habundantius habentes et meliores inde sunt et lana. [5] Factum caseum ita dimittitur et sexto die sal imponitur in parte inferiori abluto prius, liquefacto vero sale ex alia parte salitur, et duo simul tantum ponuntur et, cum sale ducti fuerint, tolluntur inde et in sicciori loco ponuntur. Altero die semper videndi ne negligentia pereant et semper deteriores eligantur et prius distrahantur. Provideatur vero ne alicuius negligentia male componantur. [6] Usque ad festivitatem sancti Michaelis bis in die mulgeantur et postea semel, donec lac potest elici, ne nimis pingues cum arietibus mittantur ne inoportuno tempore fetus emittant. Sed post coniunctionem arietum tota hyeme ut pingues sint bene custodiantur. [7] Per totam estatem surgente aurora festinanter mulgeantur ne solitum pastum perdant et cum dies incaluerit ducantur ubi calor solis aut ventus urens non possit eis nocere. [8] In vespera autem tamdiu foris sint ut recuperent pastum quem in die perdiderunt, et tunc prospiciatur ne sint calide cum in ovilibus includuntur. [9] Si autem magnus fervor fuerit, eant in proximis pascuis ne, si longius abierint, non possint competenter ad umbracula occurrere, ne pastores irati cum eas propter calorem ducere non valuerint eas male tractent ; nec sinant eas inoportune congregari tempore caloris sed semper moderate dispergant, et cum adducuntur non mulgeantur calide. [10] Cum aurora apparuerit, mox agniculi ducantur ad pastum ubi tamdiu sint donec per se ipsos quiescant, et tunc ducantur in frigidioribus umbraculis ubi sollicite custodiantur ne insimul male iaceant. [11] Post occasum autem caloris iterum ducantur ad pascua et tamdiu custodiantur donec eis sufficiat. [12] Si autem per estatem nemora non habuerint, ante auroram mulgeantur et ducantur ad pascua ut ante calorem sufficienter reficiantur et post occasum caloris iterum ducantur ad pascua et sufficienter comedant. [13] Cum viderint mane telas aranearum oneratas aqua non permittant pascere ; si fervor fuerit et pluvia ceciderit, non sinantur iacere sed ad excelsiora loca ducantur, ubi a vento tangantur semperque moveantur. [14] Omnes silencium teneant dum mulgent oves excepto magistro qui tantum necessaria loquatur.

(2) 1. *tit. : om.* LT ; M *ut vid. add.* A *post arietes* ; tres (III) *add.* F *post oves* II 2. festivitatem : *om.* A ; die : dies V ; custodiantur FLT : -diuntur A -diunt V ; annorum ATV : agnorum FL II 3. unaquaque : unamquamque V ; ebdomada : edomada A ; omni : *om.* V ; propter AT : prope FLV II 5. Item *add.* V *ante* factum ; dimittitur : -tunt A ; liquefacto : -factio A ; vero : *om.* A ; salitur : -atur F ; inde et : et inde A ; pereant ... negligentia : *om.* A ; distrahantur : -trantur L ; provideatur : -videant V II 6. festivitatem LTV : festum A vesti- F : mulgeantur : -eatur V ; postea : post V ; donec : *om.* L ; elici : dici V ; mittantur : -tuntur V ; tempore : -ori F ; sint : fiant A ; bene : *om.* L II 7. mulgeantur : mulgant V : ventus : ventis V II 8. recuperent : reciperent V ; perdiderunt : -rint V ; et tunc : et nunc V ; in : etiam V II 9. occurrere T : curere A ; irati : *om.* A ; nec : ne L ; mulgeantur : -gantur L II 10. aurora : au[..]ra A ; insimul : simul A II 12. non : ne F ; habuerint : -runt T II 13. aranearum T : aragnium AF aragneum L ; oneratas T : hone - ALF ; excelsiora : excesiora T ; moveantur : T *ins. in mg.* II

(2) [1] À quelle époque il faut accoupler les béliers aux brebis.

[2] Le quinzième jour après la fête de saint Michel, les béliers sont accouplés aux brebis ; quinze trentaines de brebis, pas davantage, peuvent demeurer ensemble avec seize béliers de trois ans. [3] À l'époque de l'agnelage, on leur donne du sel une fois par semaine pendant un mois ; ensuite une fois par quinzaine. Quand les agneaux sont séparés de leurs mères, on les tond aussitôt à cause des poux, et parce qu'ils croissent mieux, et on leur donne du sel une fois par semaine et ils n'ont besoin ni de plus ni de moins. À la Nativité du Seigneur on les rassemble avec leurs mères. [4] Pendant tout l'été, que les brebis aillent de par les bois si c'est possible, à cause de la chaleur, elles auront du lait plus abondant, elles seront meilleures, et leur laine aussi. [5] Le fromage fait est laissé tel quel, et le sixième jour on met du sel sur la partie inférieure après l'avoir lavé ; une fois le sel fondu, on sale de l'autre côté et on en met deux ensemble ; et lorsqu'ils seront imprégnés de sel on les ôte de là et on les met dans un endroit plus sec. On les surveille toujours un jour sur deux, pour qu'ils ne soient pas perdus par négligence, et on choisira toujours les moins bons et on les prendra avant les autres. On veillera aussi à ce qu'ils ne soient pas mal fabriqués à cause de la négligence de quelqu'un. [6] Jusqu'à la saint Michel on trait les brebis deux fois par jour et ensuite une fois seulement et tant que le lait peut être tiré, afin qu'elles ne soient pas conduites trop grasses aux béliers ni qu'elles ne mettent bas à un moment inopportun. Mais après l'accouplement avec les béliers, pendant tout l'hiver, on les surveillera bien pour qu'elles soient grasses. [7] Durant tout l'été, au point du jour, on les traira rapidement pour qu'elles ne perdent pas leur pâture habituelle, et lorsque la chaleur du jour augmentera, on les conduira là où l'ardeur du soleil et le vent brûlant ne peuvent pas les atteindre. [8] Le soir, qu'elles restent dehors aussi longtemps qu'il faut pour rattraper la nourriture qu'elles ont perdue pendant la journée, après quoi on prendra garde qu'elles ne soient pas chaudes quand on les enfermera dans les bergeries. [9] Si la chaleur est très grande, qu'elles aillent dans les pâturages les plus proches de peur que, si elles s'en vont trop loin, elles ne puissent gagner les ombrages au moment voulu et que les bergers, irrités parce qu'impuissants à les conduire à cause de la chaleur, ne les traitent mal. Que ceux-ci ne leur permettent pas de s'attrouper de façon désordonnée au moment de la chaleur, mais qu'ils s'arrangent toujours pour les disperser un peu ; et quand on les ramène, qu'elles ne soient pas traites chaudes. [10] Quand l'aurore apparaîtra, on conduira les agnelets à la pâture où ils resteront jusqu'à ce qu'ils se couchent d'eux-mêmes, et on les conduira alors dans de plus frais ombrages où on les surveillera avec soin pour qu'ils ne soient pas étendus ensemble de mauvaise façon. [11] Après la tombée de la chaleur, on les conduira de nouveau aux pâturages et on les gardera tant qu'il leur convient. [12] Si pendant l'été on n'a pas de bois, on traira les brebis avant l'aurore et on les conduira aux pâturages pour qu'elles se restaurent suffisamment avant la chaleur ; et après la tombée de la chaleur on les conduira de nouveau aux pâturages et elles mangeront à suffisance. [13] Quand on verra le matin les toiles d'araignée chargées de rosée, on ne les fera pas paître ; s'il fait très chaud et qu'il pleuve, on ne leur permettra pas de se coucher mais on les conduira vers des lieux plus élevés où elles seront exposées au vent et jamais immobiles. [14] Que tous fassent silence pendant qu'on trait les brebis, sauf le maître qui ne dira que les paroles nécessaires.

(3) [1] De cugurtis.

[2] Intrante maio et per totum mensem illum plantantur cugurte hoc modo. Bina grana insimul mittentur cum baculo circa .III. digitos in terra. In nocte antequam plantentur, mittantur in vase aqua pleno et grana levia supervolantia eiciantur foras. Circa tres pedes erit spatium inter utraque. Ramus figetur circa radices qui surgat ad superiora. Coopertura fiet desuper ad modum vinee ad staturam hominis, ramique foliati super coopertum proicientur propter umbram. Super poma prohicietur herba propter calorem. [3] Hoc modo colligantur poma et coquantur in pulmentum. Cum fuerint poma mediocriter dura, ita ut unguem possis figere, collige ea, separa corticem durum, et sic minutatim minue ea ; et postea conterantur pistillo in vase aliquo et coquantur mixtis pane confracto vel pomis.

(4) [1] De pastu equorum.

[2] Sex noctibus damus equo quadrigario de minoribus unum sextarium avene, .XII. noctibus duo sextarios, viginti, .IIII. noctibus dimidium modium, .XLVIII. noctibus unum modium, centum noctibus .IIII. minus duos modios, ducentis noctibus .VIII. minus quatuor modios, trecentis noctibus .VI. modios et unum sextarium. [3] Quinque noctibus damus equo quadrigario de maioribus unum sextarium avene, decem noctibus .II. sextarios, .XX. noctibus .IIII. sextarios, id est dimidium modium, .XL. noctibus unum modium, octoginta noctibus .II. modios. [4] In anno sunt .CCCLXVI. dies, centenarius habet quinquies viginti, trecenti quindecies, .LX. remanent que fiunt ter viginti, id est simul .XVIII. viginti. Modo demus duobus viginti, unum modium, quatuor viginti, duos modios, octo viginti, quatuor modios, .XVI. viginti, .VIII. modios, .XVIII. viginti, novem modios. Quibus noctibus que remanent, damus unum sextarium et unam prebendam. Et ita per annum convenit uni equo quadrigario .IX. modios avene et unum sextarium et unam prebendam.

(3) 1. *tit. : om.* T II 2. propter ... prohicietur : *om.* F ; proiciantur... poma : *ins. in mg.* T II 3. colligantur : legantur A, colligen- T ; in : *om.* F ; ita T : *om.* A ; ea : eam A ; separa *ed.* : et para AFLT ; ea (minue) : eam A ; minue : mine L II

(4) 1. *tit. : om.* T II 2. (dimidium) modium : -dii A ; minus duos ... noctibus VIII : *om.* A ; ducentis : -tes T ; trecentis : -tes L unum sextarium AFLT : *lege* duó sextarios II 3. avene : adve- F II 4. centenarius habet quinquies : T *ins. in mg.* ; AFL *ins.* IIII milia ducenti *post* quindecies ; ducenti : -ta F ; viginti, unum T : 1 FL *om.* A ; XVIII *add.* F *post* viginti (duos) ; XVI : XVII L ; Quibus : quinque L ; quadrigario : quadra- F II

(3) [1] Des gourdes.

[2] Début mai et pendant tout ce mois, on plante les gourdes de cette façon. On met en terre deux graines ensemble, à une profondeur d'environ trois doigts à l'aide d'un bâton. La nuit avant la plantation, qu'on les mette dans un récipient plein d'eau et qu'on écarte les graines légères qui surnagent. La distance de plantation sera d'environ trois pieds. On enfoncera un tuteur près des racines, qui arrive jusqu'à la hauteur qu'atteindra la plante. Une treille sera faite au-dessus, à la façon d'une vigne, à hauteur d'homme, et les rameaux garnis de feuilles seront disposés sur cette treille à cause de l'ombre. On disposera de l'herbe sur les fruits à cause de la chaleur. [3] On ramassera les fruits et on les mettra à cuire dans la pitance de cette façon. Lorsque les fruits seront moyennement durs, de façon que tu puisses y enfoncer un ongle, ramasse-les, ôte l'écorce dure, et coupe-les en petits morceaux ; et ensuite qu'on les broie au pilon dans un récipient et qu'on les fasse cuire mélangés à du pain émietté ou à des fruits.

(4) [1] De la nourriture des chevaux.

[2] Pour six nuits, nous donnons à un cheval de trait de petite taille, un setier d'avoine ; pour douze nuits deux setiers ; pour vingt-quatre nuits un demi-muid ; pour quarante-huit nuits un muid ; pour quatre-vingt-seize nuits deux muids ; pour cent quatre-vingt-douze nuits quatre muids ; pour trois cents nuits six muids et un setier. [3] Pour cinq nuits, nous donnons à un cheval de trait de grande taille, un setier d'avoine ; pour dix nuits deux setiers ; pour vingt nuits quatre setiers, c'est-à-dire un demi-muid ; pour quarante nuits un muid ; pour quatre-vingt nuits deux muids. [4]Dans une année, il y a trois cent soixante-six jours ; une centaine fait cinq fois vingt ; trois cents, quinze fois vingt ; restent soixante qui font trois fois vingt ; c'est-à-dire ensemble dix-huit fois vingt. En sorte que nous donnons pour deux fois vingt, un muid, pour quatre fois vingt, deux muids, pour huit fois vingt, quatre muids, pour seize fois vingt, huit muids, pour dix-huit fois vingt, neuf muids. Pour les nuits qui restent, nous donnons un setier et une provende. Et ainsi pendant un an il faut, à chaque cheval de trait, neuf muids d'avoine et un setier et une provende.

Médiévales 26, printemps 1994, pp. 85-101

Marilyn NICOUD

« CHE MANZA FICHI, SEMINA ROGNA » : PROBLÈMES D'IDENTIFICATION D'UNE DERMATOSE AU MOYEN ÂGE

L'étude des maladies décrites dans les ouvrages médicaux du Moyen Âge présente de nombreuses difficultés, parce que la nosologie est aujourd'hui différente, que les conceptions de la santé ont changé, et que le même mot ne recouvre pas toujours une même réalité ; cela laisse le champ libre à l'approximation ou autorise des interprétations prudentes, notamment en l'absence de description précise des symptômes[1].

Ce problème se pose de façon plus aiguë dans le cadre des textes diététiques dont la fonction n'est justement pas d'analyser les maladies, mais de proposer un ensemble de règles destinées à conserver une bonne santé. Ces régimes évoquent les vertus et nocivités des six choses non naturelles — air, sommeil et veille, exercice et repos, réplétion et inanition, aliments et boissons, accidents de l'âme — qui influencent l'équilibre des humeurs chez l'homme. Les maladies y sont certes mentionnées, mais les symptômes et l'étiologie sont évoqués rapidement et ne permettent pas toujours de reconnaître les affections citées.

Dans le chapitre sur les figues de son *Libreto de tutte le cosse che se magnano*, Michel Savonarole évoque, en citant un aphorisme, une maladie, la *rogna*. Les difficultés d'interprétation de cette affection nous amènent à nous interroger sur la constitution du savoir médical au Moyen Âge, tributaire à la fois de la transmission des *auctoritates* et des observations, sur les apports propres de l'auteur et sur le statut des sentences au sein de son œuvre.

1. Pour ce qui concerne les problèmes d'identification des affections, voir l'étude que Mirko D. GRMEK consacre à certaines d'entre elles dans *Les maladies à l'aube de la civilisation occidentale*, Paris, Payot, 1983, et notamment son chapitre d'introduction, pp. 11-34.

Michel Savonarole et la littérature diététique

Michel Savonarole, médecin et auteur de nombreux ouvrages à la fois politiques et médicaux, parmi lesquels une *Practica maior*, est aussi l'auteur d'un texte diététique, le *Libreto de tutte le cosse che se magnano*. Ce Padouan, né vers 1384, docteur en médecine dès 1412[2], est professeur à l'Université de Padoue ; il a été appelé à la cour du marquis d'Este, Nicolas III, à Ferrare, en septembre 1440, en remplacement du célèbre Ugo Benzi[3]. C'est à ce titre de médecin de cour qu'il a pu faire de Borso, parvenu au pouvoir en 1450, le dédicataire de son *Libreto*[4].

La littérature diététique médiévale, qui tire son origine des traités hippocratiques et galéniques[5], semble bénéficier au XV[e] siècle de l'intérêt croissant d'un public de lettrés, soucieux de conserver une bonne santé, comme l'atteste le grand nombre de régimes[6] rédigés à la fin du Moyen Âge[7], souvent dédiés à de grands personnages du

2. Si l'on se réfère aux *Acta graduum academicorum Gymnasii Patavini ab anno 1406 ad annum 1450 curantibus*, C. ZONTA et I. BROTTO, Padova, 1970, I, 114, n° 270, 115-116, n° 274. Sur la vie de Michel Savonarole à Padoue, voir Tiziana PESENTI MARANGON, « Michele Savonarola a Padova : l'ambiente, le opere, la cultura medica », *Quaderni per la Storia dell'Università di Padova*, 9-10, 1977, pp. 45-102 et *Ead., Professori e promotori di medicina nello Studio di Padova dal 1405 al 1509*, Padova, Lint, 1984. Pour le reste de la biographie concernant Michele Savonarole, voir les indications données dans l'édition que Jane NYSTEDT a faite du *Libreto de tutte le cosse che se magnano*, Stockholm, Almquist & Wiksell International, 1988.

3. Ugo Benzi, originaire de Sienne, a enseigné dans de nombreuses universités italiennes ; il fut le médecin personnel de Nicolas III, marquis d'Este, qui lui confia notamment une chaire à l'Université de Ferrare. Il est mort problablement vers 1439. Il est l'auteur de *consilia* ; on lui a en revanche faussement attribué la paternité d'un régime de santé. Voir à ce sujet la démonstration de Juliana HILL COTTON, « Benedetto Reguardati, author of Ugo Benzi's Tractato de la conservatione de la sanitade », *Medical History*, vol. XII, n° 1, janvier 1968, pp. 76-82.

4. En voici la dédicace : *Ad Illustrem et Excelsum Principem, Dominum Borsum, Marchionem Estensem libellus Michaelis Savonarolla phisici sui de rebus non naturalibus sex incipit feliciter* (éd. J. NYSTEDT, *op. cit.*, p. 57). La pratique de la dédicace était courante au Moyen Âge ; elle permet à l'auteur de se prévaloir d'un lecteur illustre. Savonarole dédie ainsi au même Borso un traité sur les bains et thermes et à son frère, Leonello, précédent marquis d'Este, un traité sur les eaux ardentes.

5. Voir par exemple, le corpus hippocratique : *De l'Ancienne Médecine*, éd. J. JOUANNA, Paris, Les Belles Lettres, 1990 ; *De l'Aliment*, Paris, Les Belles Lettres, tome 6, 1972 ; PSEUDO-HIPPOCRATE, *Du régime*, éd. R. JOLY, Paris, 1967 ; GALIEN, *De facultate alimentorum, in Opera Omnia*, éd. C.G. KÜHN, 20 vol., réed. Hildersheim, 1964-1965. Hippocrate est le premier à avoir insisté sur l'importance de la diététique au sein de la médecine et a déclaré à son sujet : « en tout cas, ce qu'il me paraît nécessaire pour un médecin de savoir sur la nature, et de chercher de toutes ses forces à savoir, s'il a l'intention de remplir tant soit peu ses devoirs : c'est ce qu'est l'homme par rapport aux aliments et aux boissons, ce qu'il est par rapport au reste de son genre de vie, ce qui arrivera à chacun à la suite de chaque chose », *De l'Ancienne Médecine*, pp. 146-147.

6. Les *regimina sanitatis* constituent l'un des pans de la littérature diététique ; ces ouvrages qui évoquent les six choses non naturelles intervenant dans le cadre de la santé ont un rôle essentiellement préventif.

7. Si l'on en croit les réflexions d'un Bernard de Gordon, régent de la faculté

temps. Le *Libreto* est-il, comme le pensaient Segarizzi et Belloni[8], un traité diététique de plus, à une époque où le genre est en vogue ? Une analyse de l'ouvrage de Michel Savonarole montre en fait les transformations qu'il apporte à ce type de textes et le déplacement de champ culturel.

À une époque où le latin, véhicule du savoir, est encore la langue utilisée dans la majeure partie de la littérature médicale (à l'exception de certains *consilia*[9] en langue vernaculaire), le *Libreto de tutte le cosse che se magnano* est rédigé en italien, peut-être en raison des faiblesses en latin de Borso[10]. La langue vernaculaire et la dédicace soulignent surtout le statut d'une œuvre qui n'est plus conçue pour l'usage des seuls médecins ou étudiants, mais qui cherche au contraire, comme d'autres textes diététiques, une plus large diffusion parmi un public de non-spécialistes. Cet ouvrage se démarque des autres traités par son objet. Comme son titre l'indique d'ailleurs, il centre son intérêt sur les aspects alimentaires et notamment sur les produits que l'on trouve communément en Italie[11], reléguant ainsi les autres composantes de la diététique en un chapitre à la fin du livre. Il s'agit d'une transformation importante du genre, qui, déjà annoncée dans des œuvres du XIVe siècle comme celles de Barnabas Reatinis ou Maino de Maineri[12], ne fait que s'accentuer au XVe siècle : ainsi Antonio Gazio

de Montpellier, auteur d'un *Lilium medicinae* (commencé vers 1303), dans lequel il fustigeait ses contemporains : *Ymmo quod est magis abhominabile medici nostri temporis non curant scire reg. sanit. quia videtur quod non sit ibi lucrum, sed in curacione morborum et potissime febris sunt bene solliciti et attenti* (cité par Luke DEMAITRE, *Doctor Bernard de Gordon, Professor and Practitioner*, Toronto, 1980, p. 69). La fin du Moyen Âge marquerait donc aussi un changement d'attitude à l'égard de la diététique, de la part des médecins. L'intérêt manifeste d'un public composé de patriciens et d'ecclésiastiques, qui constituent la clientèle du médecin de cour, a sans doute poussé un certain nombre de praticiens à rédiger des régimes de santé.

8. A. SEGARIZZI, *Della vita e delle opere di Michele Savonarola, medico padovano del secolo XV*, Padova, 1900 et L. BELLONI, « La dietetica nella medicina del passato », *Gazzetta Sanitaria*, vol. XXXVI, n° 1-2, Milano, 1965.

9. Ces textes écrits par des médecins à l'usage de patients constituent des sortes de prescriptions médicales avant la lettre. Taddeo Alderotti (1223-1303) fut le premier à en rédiger en italien. Rares en revanche sont les régimes écrits en langue vulgaire avant le XVe siècle, à l'exception de celui d'Aldebrandin de Sienne, médecin toscan, rédigé vers 1256 et adressé à Béatrice de Savoie. Son succès fut tel qu'il fut de nombreuses fois copié et traduit en dialecte florentin dès 1310 par Zucchero Bencivenni.

10. C'est l'argument qu'avance J. Nystedt pour expliquer l'emploi de l'italien, là où on attendait le latin (*op. cit.*, p. 15).

11. « ... scriveró de tutte le cosse che se magnano communamente e più de communa e de quelle che se beveno per Italia » (*op. cit.*, p. 57).

12. Ces deux médecins sont auteurs de régimes de santé. Barnabas Reatinis, originaire de Reggio d'Émilie, et dont l'œuvre est inédite, a notamment transformé le genre en étant le premier, dans le cadre des *regimina sanitatis*, à utiliser un plan alphabétique dans son *Compendium de naturis et proprietatibus alimentorum*. Maino de Maineri (mort vers 1364), médecin des Visconti, a rédigé pour l'évêque d'Arras un régime largement consacré à l'alimentation, avec comme nouveauté, un *Opusculum de saporibus* — traité sur les sauces —, qui a également fait l'objet de copies à part.

(1469-1530)[13], dans son traité de diététique, accorde plus de 70 % de son livre aux aliments et boissons.

L'alimentation semble devenue l'une des composantes essentielles de la médecine préventive de la fin du Moyen Âge. Mais, plus encore, Michel Savonarole élargit le champ culturel du texte diététique. Comme ses prédécesseurs, il fait constamment référence aux autorités et son traité s'inspire largement de ses lectures, mais il n'hésite pas à y adjoindre des informations dérivées de l'expérience, de l'observation, voire d'un savoir aux origines mal définies, qui s'incarne notamment dans les citations de sentences. À ces divers titres, l'ouvrage de Savonarole occupe une place spécifique dans le genre du régime.

Dans un chapitre sur les figues, l'auteur appuie sa démonstration sur un aphorisme. Michel Savonarole déclare en effet que « manger trop de figues engendre des poux et la gale et on dit de fait que qui mange des figues attrape la gale[14] ».

Cette phrase associe une proposition générale et ce qui pourrait relever d'un savoir plus « populaire », présenté sous forme de sentence à portée générale et introduit par l'impersonnel « on dit que », qui est relativement caractéristique de ces types linguistiques. Cette proposition qui ne reprend qu'une partie des implications contenues dans la consommation de figues — à savoir la gale — pourrait relever d'une observation personnelle ou mentionnée par ailleurs, mais cela semble peu probable car généralement Savonarole cite ses sources. Ainsi, dans ce même chapitre, il fait suivre une information générale d'un exemple attesté, qui vient corroborer la proposition précédente :

> « et aussi [consommée] en surabondance, [la figue] fait venir la fièvre et il est assuré qu'un garçon à Padoue, pour avoir mangé des figues, dont il faisait une consommation quotidienne en trop grande quantité, est devenu étique et il est mort[15] ».

En fait, il semblerait plutôt que la correspondance entre consommation de figues et apparition de poux, que Savonarole évoque sans faire référence à une quelconque autorité, relève d'un savoir commun ; il est en effet fréquent de lire cette même proposition dans d'autres

13. *Florida corona medicinae...*, Venetiis, per J. Forlivio et G. fratres, 1491.

14. « L'uso de quello molto genera i pedochij rogna et imperó se dice che manza fichi, semina rogna » (*op. cit.*, p. 85). On trouve dans l'édition précédente (1982) de J. Nystedt « ....genera i piodogi e rogna... » (p. 58).

15. « Et anco el superchio suo fa le febre, e certo uno garçone a Padua per manzare de superchio de quelli che ogni zorno manzava, doventó ethico e moritte » (éd. 1988, *ibid.*). Sur l'importance de l'observation dans la pratique, et notamment chez Michel Savonarole, voir Danielle JACQUART, « Theory, Everyday Practice, and Three Fifteenth-Century Physicians », *Osiris*, 1990, 6, pp. 140-160.

régimes de santé[16]. Ce savoir, par ailleurs, ne se cantonne pas au seul champ médical puisque Pietro de' Crescenzi (v. 1233-1320), agronome bolonais, dans un chapitre sur le figuier, formule les mêmes idées :

> « Si [la figue] trouve dans l'estomac des humeurs en abondance, elle devient dure à digérer, elle se corrompt, fait enfler, et génère des flatulences, un très mauvais sang et dans la partie supérieure du corps, fait naître des poux[17]. »

Trouver cette même information sur les figues et les poux à la fois chez médecins et agronomes pose le problème, au travers de ce qui n'est qu'un exemple, de l'élaboration d'un savoir écrit, qui apparaît ici quasi universel. Ce savoir repose toutefois sur un ensemble de textes canoniques ; ces *auctoritates*, qu'il convient de définir, constituent le fondement de la connaissance médicale du Moyen Âge et sont garants de sa stabilité[18].

Les origines du savoir

Dans le labyrinthe des sources qui ont pu servir de référence pour la constitution de ce savoir sur les vertus et nocivités des figues, Jacques Despars (1380 ?-1458) nous donne quelques indices. Il écrit dans le chapitre du commentaire au *Canon* d'Avicenne qu'il consacre aux fruits :

> « Galien dit au sujet des figues, dans le chapitre huit de son second livre *Des Aliments* qu'elles remplissent le ventre et le foie de ventosités et qu'il s'ensuit une multitude de poux[19]. »

16. Par exemple, chez Aldebrandin de Sienne, médecin du XIIIe siècle et auteur du *Régime du corps* : « Et se c'est cose que li estomac soit plains de grosses et de malvaises humeurs, lors ne les fait pas boin user, por ce que les ventosité<s> et malvaises humeurs se convertissent mal, jasoit ce que por longuement user aient tous jors grant abundance de poux engenrer » (éd. LANDOUZY et PÉPIN, Paris, Champion, 1911, p. 144) ; chez Benoit de Nursie (mort en 1469) : *propter hoc ficus generat pediculos*, dans son *Libellus de conservatione sanitatis*, s.l., 1477 ou encore chez Platine (1421-1481), contemporain de Savonarole (et qui s'est sans doute inspiré de son œuvre pour rédiger les parties diététiques de son *De honesta voluptate*).

17. « La se troverrà nello stomaco abbondanza di troppi umori, diventa dura à smaltire, e mutasi a corruzione, e genera infiamento, e ventusità, e pessimo sangue, e nella parte di sopra del corpo generano pidocchi » (Pietro de' Crescenzi, *Trattato dell'Agricoltura,* fac. sim. de l'édition de 1784, Bologna, 1987, 2 vol., p. 312).

18. Ce savoir commun est la garantie de son authenticité : *nihil autem optime scimus nisi quod a nobis frequenter dictum est, et quod commune est et quod ab omnibus receptum est* (BERNARD DE GORDON, *Practica*, Venetiis, 1498, f. 2ra., cité par Jole AGRIMI et Chiara CRISCIANI, *Edocere medicos, medicina scolastica nei secoli XIII-XV*, Napoli, Guerini e Associati, 1988, p. 181).

19. *De ficubus quidem dicit Galienus capitulo octavo secundi alimentorum quod implent ventositate ventrem et epar et ipsas pediculorum multitudo sequitur* (*Canon*, livre I, fen 3, cap. VII, vol. 1, Lugduni, per J. Trechsel et J. Clein, 1498).

Galien pose en effet, mais en d'autres termes, ce problème. Il n'établit pas de liens entre les poux et les ventosités mais plutôt avec un sang de mauvaise qualité[20]. Michel Savonarole, comme Jacques Despars, transforme ici la version galénique. Le médecin padouan ajoute en effet que,

> « si dans l'estomac se trouvent des humeurs superflues, [la figue] ne se digère pas facilement, et se corrompt, produit un sang mauvais, lequel se corrompt facilement et se transforme en gale »[21].

Donc à l'origine des poux chez Jacques Despars et de la gale chez Savonarole, on trouve trois implications : une importante consommation de figues, la fabrication d'un sang de mauvaise qualité et un ventre obstrué par une surabondance d'humeurs. Ce dernier paramètre semble tirer son origine de l'ouvrage d'un médecin arabe du IXe siècle, Isaac le Juif, auteur de deux traités diététiques qui furent traduits par Constantin l'Africain dès la fin du XIe siècle[22], et qui constituèrent l'une des bases de l'enseignement universitaire[23]. Dans le chapitre consacré aux fruits dans les *Diètes particulières*, Isaac déclare que lors de la consommation de figues,

> « si on trouve des humeurs superflues dans l'estomac, les figues sont dures à digérer et se corrompent, générant une dilatation, des ventosités et un très mauvais sang et, sur la superficie externe du corps, des poux »[24].

Isaac reprend la proposition galénique — le sang de mauvaise qualité — mais y ajoute le fait que la figue rencontre dans l'estomac d'importantes quantités d'humeurs. Pour Pierre d'Espagne, commentateur des *Diètes* d'Isaac, ce sont même ces humeurs putrides qui sont à l'origine de l'apparition de poux sur la peau[25].

20. *Nam quae ficus prorsus sunt maturae, nihil propemodum omnino laedunt, quomodo nec caricae, quae multiplicem quidem habent utilitatem, si quis tamen largius esitaverit ab eis offendetur, quandoquidem sanguinem non admodum probum gignunt. Quod fit, ut ex ipsarum usu pediculorum multitudo proveniat* (*De facultatibus alimentorum*, lib. II, cap. VI, Lugduni, apud G. Rouillium, 1555).

21. « ... Che se nel stomaco serà humori soperchij, non si padisse facilmente e se se corumpe, fa cativo sangue, e quello facilmente se corumpe e in rognaço se converte » (éd. J. NYSTEDT, *op. cit.*, p. 85).

22. Voir D. JACQUART et F. MICHEAU, *La médecine arabe et l'Occident médiéval*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1990, pp. 98 sqq.

23. *Ibid.*, p. 114, 172, 181.

24. *Si superfluos humores in stomacho iuveniat, dura sit ad digerendum et in corruptionem mutatur et inflationem et ventositatem et pessimum sanguinem generat et in externa superficie corporis pediculos* (*De diaetis particularibus*, Basilae, ex officina S. Henricpetri, 1570, p. 379).

25. *Et secum defert humorem putridum qui est causa generationis pediculorum [...]. Aliter etiam generantur pediculi quia in corpore non mundo cito in putredine*

Le discours de Michel Savonarole trouve donc son origine dans Galien mais plus encore chez Isaac, tous deux constituant, nous l'avons dit, des références en la matière. Il réutilise la démonstration *propter quid* d'Isaac — cette méthode résolutive[26] qui permet à partir des symptômes de retrouver les causes, ici les humeurs putrides — pour introduire une autre maladie, la *rogna*. On peut dire qu'il calque les propos d'Isaac, en traduisant presque mot pour mot le texte, mais non sans le transformer.

Le savoir médical se constitue en effet à partir des autorités qui sont lues et commentées, selon la méthode scolastique, dans les universités médiévales. Mais dans le cadre de ce régime, Savonarole considère qu'il n'est pas utile de multiplier les références afin, peut-être, de ne pas alourdir le propos. Le *Libreto de tutte le cosse che se magnano* n'est pas rédigé à l'usage d'un étudiant en médecine et en ce sens ne répond pas aux règles du commentaire qui cite ses sources. L'ouvrage simplement dédié à un prince, soucieux de conserver sa santé et de trouver des indications pratiques dans ce bréviaire alimentaire, répond à d'autres exigences, qui sont liées au statut du lecteur et à l'usage qu'il fera de ce livre[27]. Il ne s'agit donc pas d'être exhaustif, ou de multiplier les références mais d'établir un inventaire de connaissances à usage pratique.

Les origines de ces connaissances communes ne constituent qu'une étape de l'élaboration du savoir scientifique, qui ne se résume pas aux seules *auctoritates*. Michel Savonarole le transforme aussi à la lumière des connaissances médiévales en matière de maladies de peau et il y adjoint ses propres expériences et observations.

La gale au Moyen Âge

À la différence de ses prédécesseurs, l'auteur du *Libreto* parle en effet non seulement d'apparition de poux mais aussi de gale. Comment interpréter cette nouvelle information ? Elle n'est en effet attestée dans aucun autre régime de santé. Comment faut-il aussi entendre les termes de *pediculi* et de *rogna* ?

convertuntur ex qua pediculi generantur (ISAAC, *Opera omnia, cum commento Petri Hispani*, Lugduni, Bartholomeus Trot, 1515, p. 114). Pierre d'Espagne, physicien du XIIIe siècle, a également fait une brillante carrière au sein de l'Église. Devenu pape en 1276, sous le nom de Jean XXI, il meurt l'année suivante.

26. Cf. A. Cameron CROMBIE, *Robert Grosseteste and the Origin of Experimental Science, 1100-1700,* Oxford, Clarendon Press, 1953 ; Nancy SIRAISI, *Taddeo Alderotti and his pupils,* Princeton, University Press, 1981.

27. À plusieurs reprises dans l'ouvrage, Michel Savonarole prend son lecteur à témoin, l'invite à une lecture active. De même, l'introduction rappelle la finalité de cet ouvrage qui appartient au registre pratique : « Imperò vedendo mi tua Signoria cussì desiderare, caro illustre mio Signore, de tal cosse cussì spesse fiate nelli toi amichevoli convivij da me dimandate, le quale hanno cum sue virtude tua sanitade conservare, che uno libreto a te scrivesse, di loro mettendo li nocumenti e di queli la correctione. » (éd. J. NYSTEDT, *op. cit.*, p. 57).

Le verbe *pediculo, are*, renvoie à une maladie pediculaire ou pédiculose. Cette affection se retrouve chez les végétaux qui sont alors couverts d'insectes très petits, et aussi chez l'homme ; elle relève de trois espèces de parasites (poux, punaises, puces), d'où le terme de *pediculi* employé pour désigner ces insectes. Cette dermatose se caractérise par l'apparition de prurit, un épaississement de la peau chez certains sujets et une pigmentation foncée[28].

Les termes de *scabies* (du latin *scabere*, se gratter) et sa traduction italienne en *rogna* désignent une autre affection cutanée connue sous le terme de gale. Ce terme est employé dès l'Antiquité ; il désigne une dermatose habituellement due au sarcopte humain (car les gales d'origine animale sont très rares). Les symptômes en sont des lésions polymorphes (grattage, allergie au parasite et infection).

Mais d'après les explications que donne Michel Savonarole, il apparaît difficile de conclure qu'il évoque, par les termes de *pediculi* et *rogna*, respectivement la pédiculose et la gale. Pour éclaircir ce point, il est nécessaire de revenir sur l'histoire de la gale.

Savonarole ne peut pas désigner la première dermatose liée aux poux, punaises ou autres puces car les textes sont très clairs à ce sujet : l'affection décrite ne provient pas de parasites extérieurs au corps humain ; les poux sont au contraire la manifestation de la putréfaction interne d'humeurs. Savonarole déclare que c'est le sang qui se transforme en gale. Et chez tous les auteurs que nous avons cités et qui évoquent eux aussi cette apparition de poux, on retrouve le même schéma explicatif, cette *acrimonia sanguinis* — un sang devenu acide.

À l'origine de cette manifestation de poux se profile une croyance antique et répandue selon laquelle il existait une affection pédiculaire particulière, différente de celle que nous venons de décrire. Pour les médecins de l'Antiquité, les poux vivent à l'intérieur de tumeurs spéciales du corps et arrivent parfois accidentellement à la surface cutanée[29]. Cette maladie, qui fut appelée phtiriase, provenait donc d'une putréfaction des humeurs, qui permettait l'éclosion de ces poux sur le corps. Le terme de *pediculus*, s'il ne renvoie donc pas à la dermatose décrite plus haut, peut alors désigner cette pédiculose mais peut-être aussi le sarcopte de la gale[30].

28. Cf. le *Traité de Médecine*, sous la direction de Jean HAMBURGER, Paris, Flammarion, 1981, p. 185.

29. On avait choisi, à l'origine, pour la maladie, le nom de phtiriasis, *φθειϱιαδις*, *(phteiriasis)*, du mot *το φθειϱειν (phteirein)* qui signifie corrompre, parce qu'on admettait que ces insectes provenaient des humeurs corrompues de l'organisme. Par conséquent le produit de l'altération fut désigné par *φθειρ (phteir)*, le pou, et *φθειριαδις*, maladie pédiculaire (voir Ferdinand HEBRA, *Traité des maladies de peau*, Paris, 1874, vol. 2, p. 911).

30. Il pourrait aussi, en raison de l'antique connotation attachée à la figue — comme symbole du sexe féminin —, désigner une maladie vénérienne dont les *pediculi* seraient les parasites. Mais en l'absence de localisation précise de l'affection, il semble aventureux d'attribuer à *rogna* un sens que *scabies* ne recouvre pas. Cette interpréta-

En effet, le sens de *pediculus* apparaît fréquemment ambigu[31] et dans une histoire de la gale où les premières observations sont douteuses, il a pu parfois être utilisé pour désigner le sarcopte. Ainsi, dans son *Histoire des animaux*, Aristote utilise le terme de φθειρες (*phteires*) pour parler des « poux en question [qui] habitent dans de petites vésicules qui ne contiennent pas de pus »[32]. Il ne peut s'agir des poux tels que nous les connaissons car on ne les trouve pas dans des vésicules et en outre, ils ne pénètrent pas sous la peau. En revanche, il est possible qu'Aristote ait voulu, par le mot φθειρες, désigner non ces parasites, mais les acares de la gale, qui résident au dessous de l'épiderme et donnent généralement naissance à de petites vésicules, auprès desquelles on les trouve. En ce sens, Aristote aurait été le premier à décrire le sarcopte de la gale.

Chez Galien, en revanche, il n'y a pas à proprement parler d'ambiguïté ; la traduction latine en *pediculi* désigne cette péduculose que l'on a qualifiée ensuite de phtiriase[33].

En revanche, il est possible, sans que l'on puisse l'affirmer, que certains auteurs arabes aient observé ce sarcopte ; ainsi, Avenzoar, dans le *Liber Theisir*[34] évoque des insectes appelés *assoab* ou *soab*, translittération de l'arabe[35] qui fut traduite en latin par *pedoscelli* ou *pediculi* et interprétée comme l'acare de la gale. Il déclare que « sous la peau, il sort parfois sur le corps de très petits poux, animaux vivants si petits qu'on peut à peine les voir, qui sortent lorsqu'on gratte la peau[36] ».

tion impliquerait aussi d'attribuer un sens métaphorique à la sentence. On trouve également, chez les auteurs latins, le terme de *ficus* (et plus souvent encore l'adjectif *ficosus*) utilisé pour désigner les condylomes, verrues molles et petites. (Celse les désigne par *thymion*, parce qu'elles rappellent la fleur de thym et qu'elles sont *citra magnitudinem fabae Egyptiae [sunt], raro majus, interdum perexiguum, De Medicina*, livre V, 28, 14, Paris, Collection des auteurs latins, 1846) ; ces verrues d'origine virale peuvent se développer sur le pourtour de l'anus (voir M. D. GRMEK, *op. cit.*, p. 223).

31. Sur les problèmes de traductions, de vocabulaire et d'étymologies au sujet de la peste, voir D. JACQUART, *loc. cit.*, p. 143 sqq.

32. « ιουθοι μιχροι ουχ εχουτες πυον », in *Histoire des animaux*, éd. Pierre LOUIS, livre V, chap. 31, tome II, Paris, Les Belles Lettres, 1968. Dans le même chapitre, il dit toutefois que les poux naissent des chairs.

33. *Quamobrem magna pars eorum, qui salem hinc comedunt plusquam conserverant, sudantes putridam materiam ejiciunt, et cum ea pediculos etiam appellatos quosdam emittunt, qui est putri materia ortum ducentes nomen sibi apud graecos acquisivere* (GALIEN, *De theriaca ad Pisonem*, in *Opera Omnia*, Venetiis, apud haeredes L.A. Juntae, 1565, vol. V, cap. 18, *de salis theriaci virtutibus*, p. 97).

34. Éd. Venetiis, sumptibus heredum quondam domini Octaviani Scoti, 1530.

35. D'après les dictionnaires consultés, *assoab* signifie "lente". Voir au sujet des difficultés de traduction Danielle JACQUART, « Remarques préliminaires à une étude comparée des traductions médicales de Gérard de Crémone », in *Traduction et traducteurs au Moyen Âge*, Actes du Colloque international du C.N.R.S., 26-28 mai 1986, Paris, Éditions du C.N.R.S., 1989, pp. 109-118.

36. Trac. VII Cap. XIX, *de assoab. qui latine dicitur pedoscelli : [...] Oriuntur aliquando in corpore sub cuti exterius pediculi parvumculi qui cum excoriatur cutis exeunt animalia viva tam parvumcula quod vix possunt videri.*

Le texte d'Avenzoar est bien emblématique de cette ambiguïté en grande partie imputable à des difficultés de traduction ; le terme d'*assoab* est en effet tantôt traduit par *pediculi*, tantôt par *pedocelli*. Il est donc difficile d'affirmer si Avenzoar décrit l'acare ou la dermatose provoquée par la trilogie pou, puce, punaise. Il apparaît en revanche plus précis dans un autre passage, lorsqu'il parle de vésicules pleines d'eau :

> « Les *Syrones, Asoabat* et *Asoab* sont de petits poux, qui rampent sous la peau des mains grossières et des pieds, faisant sortir des pustules pleines d'eau. Ce sont de si petits êtres vivants qu'ils sont à peine discernables à l'œil[37]. »

Cette interprétation semble plus explicite ; on y trouve la présence sous-cutanée des parasites, une localisation attestée de préférence aux mains et aux pieds et la mention des vésicules. La référence aux poux fonctionne selon le mode de l'analogie ou de la comparaison avec un objet déjà connu, susceptible de faciliter l'identification des cirons. Cela est d'autant plus vraisemblable qu'Avenzoar distingue clairement ces *syrones, asoabat et asoab* des poux tels que nous les entendons ; il précise en effet dans le chapitre *quod sunt pediculi* :

> « Quant aux poux ils tombent sur la tête. Et Galien dit que leur apparition se produit entre la peau et la chair et d'autres disent qu'ils sont produits par la sueur visqueuse qu'on trouve sur la peau. Mais quoi qu'il en soit, il est vrai qu'ils sont produits à partir d'une humeur très liquide à laquelle est ajoutée de la chaleur et quelque chose de putride et je ne parle pas d'une pourriture complète mais en train de se faire[38]. »

On retrouve ici toutes les difficultés liées à la polysémie du vocabulaire au Moyen Âge et aux nécessités d'identification de nouveaux objets grâce à des référents connus de tous. Du reste, si un parasite nouveau a été identifié par Avenzoar (et encore faudrait-il écarter l'hypothèse que l'apparition de vésicules puisse être provoquée par l'irritation causée par les poux sur la peau), ce dernier ne fournit pas pour autant de description précise de la maladie qui en résulte et il ne la mentionne même pas.

37. *Syrones, inquit Abenzoar, Asoabat, et Asoab sunt pedicelli, subter manuum rurum et pedum cutem serpentes, et pustulas ibidem excitantes aqua plenas ; tam parva animalcula ut vix visu perspicaci discerni valeant (Ibid.).*

38. *Pediculi autem accidunt capiti. Et Gal. dicit quod exitus eorum est inter carnem et cutim et alii dicunt quod procreantur ex sudore viscoso existente super cutim. Sed quocumque modo sit, hec est veritas quod generantur ex humore liquido valde cui aliqua caliditas est admixta cum aliqui ex speciebus putredinis : et non dico putredinem completam sed qui est in fieri* (cap. XI, *Quod est de pediculis*).

Le parasite de la gale était-il connu au Moyen Âge ? Il existe des mentions qui pourraient l'attester. On en trouve une première référence dans la *Physica* de sainte Hildegarde (1098-1179), abbesse du couvent de Rupertsberg, près de Bingen. Dans le chapitre consacré à la jusquiame, elle déclare :

> « La jusquiame est froide, molle et sans force ; et si quelqu'un en mangeait, ou mangeait l'huile tirée de ses grains, elle répandrait en lui un poison mortel. Mais quand quelqu'un a des *cirons* au point que sa chair se couvre de plaies, qu'il frotte cet endroit avec du suc de jusquiame, et les *cirons* périront[39]. »

Nous n'avons pas cité la traduction française proposée par Pierre Monat[40], car elle ne rend pas la mention de ce parasite. Le terme d'origine allemande que la sainte utilise, *Suren*, y est en effet faussement traduit par "abcès". *Süren* en vieil allemand était encore utilisé jusqu'au XIXe siècle pour désigner une maladie de la peau ou le parasite responsable de ces démangeaisons et inflammations cutanées. Si Hildegarde identifie un type de parasite, elle ne l'associe toutefois pas à une dermatose spécifique. En effet, le terme de *scabies* ou son équivalent allemand *Grint* ne font pas référence à une affection particulière. Ainsi, on trouve dans d'autres passages la mention d'ongles rugueux ou galeux (*ungues scabiosos*) et celle de gale à la tête[41]. De même, deux siècles plus tard, Guy de Chauliac (mort en 1368), lorsqu'il écrit sa *Chirurgia Magna*, mentionne aussi, sous un vocable voisin, un parasite qui ressemble aux *suren* d'Hildegarde ; il décrit les sillons que ce parasite creuse sur la peau. Cette description de la maladie désigne les symptômes de la gale : « Les *syrones* sont de petits animaux qui creusent des chemins sinueux, entre la chair et la peau, et surtout sur les mains des oisifs[42]. »

Chauliac prend en outre la peine, dans ce chapitre intitulé *de pediculis et syronibus*, de souligner qu'il ne s'agit pas du même parasite[43].

39. *Bilsa frigida est, et mollis abque viribus ; et si quis eam, aut oleum ex granis ejus factum, comederet, mortiferum venenum in illo faceret. Sed ubi surm* (sic) *in homine sunt, ita quod carnem ejus exulcerant, eodem loco eam cum succo tere, et suren morientur (PL*, t. 197, *Physica*, chap. *de Bilsa*, 1173).

40. Trad. fr. Pierre Monat, Grenoble, Jérôme Millon, tome I, 1989, pp. 127-128.

41. *PL*, t. 197, *op. cit.*, chap. *de Fungis*, 1105 et chap. *de Cletta*, 1168 : *si quis grint in capite habet...* Je remercie Laurence Moulinier de m'avoir indiqué ces références.

42. *Syrones sunt animalia parva, facientia vias sinuosas correndendo inter carnem et cutem, potius in manibus otiosorum* (Tract. VI, doc. I, Cap. III de GUY DE CHAULIAC, *Chirurgia Magna*, avec le commentaire de Laurent Joubert, éd. Lugduni, apud S. Béraud et S. Michaelem, 1585, p. 264). On voit que Guy de Chauliac réutilise le terme employé par Avenzoar (voir note 37).

43. *Quid sit pediculus, omnibus est notum. Fiunt autem ex materia praedictarum. De modo autem generationis non curo, quia physicum est : sed ad generationem ipsorum adiuvant res, quarum proprietas est movere materiam ad cutim, ut sunt ficus et coitus, et inter missio mundificationis, ablutionis, et tarda pannorum mutatio (Ibid.).*

Auparavant, l'auteur a évoqué les symptômes de la gale (désignée par *pruritus* ou *scabies*[44]) sans toutefois y associer les *syrones*. Seule la proximité des deux chapitres peut nous y inviter. Mais cette proximité joue à double sens ; elle souligne la confusion toujours possible entre la gale et les parasites qui lui sont associés. La définition que donne Chauliac de cette affection est en fait incomplète et laisse en suspens le problème du parasite. La *Chirurgia Magna* permet toutefois de distinguer mieux la *scabies* que l'auteur décrit — et dont l'origine provient d'un sang qui se transforme[45] — de la phtiriase provoquée par une putréfaction interne des humeurs.

Les difficultés d'identification de la gale sont non seulement imputables à la polysémie des termes *pediculi* et *syrones* (et autres variantes), mais aussi à celle de *scabies*, dont le sens n'est pas figé. Ainsi, dans le *Pantechni* d'Haly Abbas[46], que citait d'ailleurs Guy de Chauliac, au chapitre *de scabie et cutis excoriatione*, l'auteur mentionne les facteurs explicatifs de cette maladie définie par ses symptômes (prurit et *excoratio*) ; il s'agit d'un « flegme salé, mêlé à un sang colérique que la nature expulse de l'intérieur vers la peau »[47].

Haly Abbas opère une association de deux facteurs explicatifs, le sang et l'humeur flegmatique (comme on le retrouvera chez Michel Savonarole) ; il a en outre le mérite de rapprocher les manifestations cutanées — perçues comme un nettoyage de l'intérieur — de facteurs alimentaires ; il précise en effet que cette affection touche plus particulièrement ceux qui mangent beaucoup et notamment des nourritures grosses qui produisent beaucoup de chyme. Toutefois, comme pour Guy de Chauliac, on ne peut en déduire qu'il s'agit véritablement de la gale ; tous les symptômes de la maladie ne sont pas rassemblés. Certes, un chapitre voisin est consacré aux poux qui sont perçus comme produits par des superfluités corrompues. Mais une fois de plus, il n'y a pas d'association établie entre *scabies* — qui peut alors être utilisé comme qualificatif de toute dermatose provoquée par un

44. *Iste etiam sunt infectiones cutis ulcerosae, pruriginosae, cum squammis et crusti [...]. Cum enim talem materiam natura ab interioribus ad extrinsecam cutem pertulerit, si sub cute permanserit, et fuerit tenuis, facit pruriginem . [...] Fit autem senibus, propter cutis debilitatem, et quia in eis plurimum generatur salsus humor, et plurimum interdigitos, quoniam sunt debiliores. [...] Significant scabiem, secundum quidem Halyabbatem, pustulae parvae, incipientes, prurientes, deinde ulcerantes. Est etiam scabies de aegritudinibus contagiosis... (Ibid.,* pp. 261-262*).*

45. *Earum materia, secundum Avicennam, est sanguis, cui commiscetur cholera conversa in melancholiam, aut phlegma salsum nitrosum (Ibid.).* Chauliac cite ici le *Canon*, livre IV, fen 7, cap. 6.

46. Médecin arabe du Xe siècle, connu pour un ouvrage encyclopédique, somme du savoir médical, traduit par Constantin l'Africain puis par Étienne de Pise. Voir D. JACQUART et F. MICHEAU, *op. cit.*, pp. 69-74 et pp. 86-107.

47. [...] *phlegma salso mixto cum sanguine cholerico, quam expellit natura ab interioribus ad cutem* (*Pantegni*, Lugduni, typis J. Myt, 1523, *de scabie et cutis excoriatione*, f. xxxiv r°). On retrouve donc ici le même schéma explicatif que plus tard chez Guy de Chauliac.

sang colérique ou un flegme salé — et des parasites qui lui seraient propres, *pediculi* ou *syrones*.

L'identification de la *rogna*

La recherche menée sur les connaissances médiévales à propos de la gale a pour seul but de nous conduire au problème posé par la distinction des maladies et des parasites dans le discours de Michel Savonarole. En l'absence de description précise des symptômes, il est difficile d'affirmer que le médecin padouan a voulu, par le terme de *rogna*, désigner la gale ; toutefois, on peut d'ores et déjà exclure la possibilité qu'il évoque la maladie provoquée par la trilogie poux, punaises, puces, que le terme de *scabies* n'a jamais désignée.

Si une comparaison avec sa *Practica maior* nous donne quelques indices nouveaux, elle ne permet pas de trancher. Dans ce traité de médecine pratique, un genre fort pratiqué et destiné à un public d'étudiants en médecine et de praticiens[48], on décèle déjà l'intérêt que l'auteur porte aux aspects alimentaires. Rédigé durant la période padouane de Savonarole, il a servi de référence au *Libreto*[49]. Dans le chapitre intitulé *de cibis calidis in primo sive humidi sive sicci fuerint*, il évoque les vertus et défauts des figues et déclare :

> « Et toutes chassent de la même façon les surabondances vers la peau et c'est pourquoi leur usage provoque poux, crasse, sueurs, gale et autres choses semblables[50]. »

On note la mention de la saleté — certes comme indice de la putréfaction interne et non comme cause de la maladie — qui est, on le sait, un facteur de développement de cette dermatose. Mais la *Practica* n'évoque pas la gale parmi les maladies. La seule autre mention de *scabies* renvoie à une *scabies palpebrarum*. Le vocable latin désigne ici une maladie des paupières (dont parle aussi Avicenne) et non ses symptômes. Le sens général de *scabies* pourrait être « maladie de peau » qui affecte les paupières et dont les signes sont l'apparition d'un prurit et d'aspérités sur une peau devenue granuleuse, ainsi que l'abondance de larmes[51].

48. L'ouvrage fut d'ailleurs dédicacé à un de ses amis et collègues, Sigismond Polcastro.

49. On y retrouve pratiquement mot pour mot les mêmes phrases pour décrire les effets de la figue : *Et si superfluos humores in stomacho inveniat dura sit ad digerendum, ad corruptionemque mutatur, et inflammationem et ventositatem generat, et pessimum sanguinem, et talis sanguis facile corrumpitur, et generat scabies et huiusmodi, quapropter ante cibi alterius assumptionem assumatur* (*Practica maior*, tract. II, cap. III, Venetiis, apud Juntas, 1559, p. 23).

50. *Et omnes ipsarum modi expellunt superfluitates ad cutim, propter quod usus earum pediculos, sordes, febres, sudores, scabies et huiusmodi talia facit (ibid.).*

51. M. SAVONAROLE, *Practica maior, op. cit.*, p. 85.

Si Michel Savonarole connaissait la gale, force est de reconnaître qu'il ne la distinguait pas véritablement de la phtiriase. Ces difficultés sont imputables à une confusion du vocabulaire médical au Moyen Âge, qui n'est pas spécifique à la gale, et elles révèlent que l'étiologie de la maladie n'était pas encore clairement connue. Il semblerait plutôt que les deux maladies soient confondues dans un même ensemble de symptômes (sang mauvais et putréfaction) et de causes, au premier rang desquelles on trouve la figue.

Or ce fruit fut l'un des plus appréciés de l'Antiquité et, pour cette raison sans doute, il eut du succès auprès des médecins du Moyen Âge, en général plutôt méfiants[52] à l'égard des fruits. Son rôle dans cette maladie est lié à sa vertu purgative (qui peut aussi être bénéfique, puisqu'elle permet de chasser les éléments impurs et putréfiés du corps). Cette vertu lui est conférée par ses qualités. La figue est chaude et humide, car elle est douce au goût ; or les sens sont un moyen de connaissance des propriétés des choses. Et c'est cette douceur qui lui donne la faculté de nettoyer le corps des impuretés[53].

Par ailleurs, la corrélation établie entre les figues et les poux est sans doute aussi imputable aux observations faites sur le figuier[54]. Par analogie, les médecins ont pu penser que les insectes que l'on observait sur le tronc pouvaient tout aussi bien pénétrer dans les fruits[55] et se retrouver par ingestion dans le corps humain. Cette référence aux parasites du figuier est d'ailleurs restée longtemps en vigueur, comme le montrent les propos d'Antonio Vallisnieri, au XVIIIe siècle[56].

52. On lui reconnaît notamment des vertus nutritives, à la différence des autres fruits, recherchés généralement pour leur valeur médicale. Savonarole déclare que « ... benché non nutrica come carne o grano, nientedimeno nutrica sopra ogni fructo » (*op. cit.*, p. 58).

53. *Dulcis sapor fit ex temperata caliditate et humiditate existente in primo gradu. [...] Dulcia mollificant membra, lavant et colant et mundificant* (*Summa de saporibus*, Würzburg, M. p. méd. q. 2., XIIIe, f. 82rb). Je remercie Charles Burnett de m'avoir signalé ce texte et de m'en avoir confié la transcription.

54. Pline disait déjà à propos du figuier sauvage : *Ficarios culices caprificus generat, cantharidas vermiculi ficorum et piri et peuces et cynacanthae et rosae* (*Histoire Naturelle*, Livre XI, XLI, éd. A. ERNOUT et Dr R. PÉPIN, Paris, Les Belles Lettres, 1947).

55. C'est une croyance que cite Pline : *Caprificus vocatur e silvestri genere ficus nunquam maturescens, sed quod ipsa non habet alii tribuens, quoniam est naturalis causarum transitus atque, ut e putrescentibus, gignitur aliquid. Ergo culices parit ; hi fraudati alimento in matre, putri eius tabe, ad cognata evolant morsuque ficorum crebro, hoc est avidiore pastu, aparientes ora earum* (*ibid.*, Livre XV, XXI). Elle perdura jusqu'au XVIIIe et on trouve encore chez Jacob Zchwiebe, qui en 1722 réitéra, dans une *Dissertatio de pruritu exanthematum ab acaris*, cette supposition selon laquelle l'acare de la gale proviendrait de fruits sucrés tels que des raisins et des figues, arriverait sur la peau par le contact extérieur, ou aurait été avalé alors qu'il se trouvait dans le fruit ; dans ce cas, il est réanimé dans l'estomac et rampe de cet organe vers d'autres parties du corps (cité par HEBRA, *op. cit.*, tome I, p. 657).

56. « Di questa istessa natura delle cimiei degli agrumi è parimente quell'altra razza d'insetti, da'quali tanto malamente vengono infestate le piante de'fichi, e cha da'contadini [...] pidocchi de'fichi son detti », in *Opera medica* en trois volumes, 1733, vol. 1, p. 460.

Le statut de la sentence

Mais Michel Savonarole introduit une nouveauté dans le discours sur les figues. Il ne s'agit pas d'une remise en question des autorités mais simplement d'un *additamentum* aux discours précédents. Cependant, toute information nouvelle doit savoir conjuguer le plan universel des *contemplationes* et celui particulier des *exercitationes*[57]. Le champ de la médecine pratique est ouvert à l'innovation, qui repose sur les observations et les expériences du médecin. Ces dernières doivent toutefois être légitimées par les textes canoniques qui en garantissent l'authenticité.

De fait, Savonarole énonce son observation en réutilisant dans le *Libreto*, comme précédemment dans la *Practica*, une structure syntaxique et un enchaînement logique bien connus — ceux qu'Isaac avait employés — sans remettre en cause le discours des autorités. Il place son propos directement sous le patronage du médecin arabe[58].

Cette authentification se double, dans le *Libreto*, de la citation d'une sentence, qui vient conforter le propos de Savonarole. Il est difficile de déterminer la nature de cette expression qui se veut de portée générale. L'absence de métaphore ou de parabole, une origine inconnue[59], qu'on ne saurait qualifier de « populaire » tant ce terme est ambigu, nous empêche de parler de proverbe[60]. Il est en outre impossible de connaître son emploi dans l'Italie de la fin du Moyen Âge. Toutefois, on peut s'interroger sur son statut dans le cadre d'un ouvrage de vulgarisation. Cette locution, dont le fondement repose sur une expérience, qui n'est certes pas individualisée, corrobore le discours scientifique que Michel Savonarole a tenu à propos de la figue. Elle ne lui donne pas d'impulsion nouvelle et ne constitue pas la base d'une réflexion comme le serait une observation. Elle désigne un état de fait et vient clore, comme une pointe ou un proverbe, l'idée précédemment développée[61].

Si le poids d'un tel discours est somme toute faible par rapport

57. Cf. J. AGRIMI et C. CRISCIANI, *op. cit.*, pp. 137-158.

58. Sur les rapports entre nouveauté et tradition, cf. Chiara CRISCIANI, « History, Novelty, and Progress in Scholastic Medicine », *Osiris*, 2nd Series, 1990, 6, pp. 118-139.

59. Cette sentence ne semble pas dériver d'une forme latine. Elle est donc bien énoncée en langue vernaculaire, mais n'est pas attestée dans les recueils de proverbes italiens et français consultés. J. Nystedt ne propose par ailleurs aucun éclaircissement à ce sujet.

60. Selon la définition que donne Frédéric SEILER dans *Deutsche Sprichwörterkunde* (Munich, 1922), le proverbe est « une locution ayant cours dans le langage populaire, refermée sur elle-même, ayant une tendance au didactisme et une forme relevée ». Cité par André JOLLES qui en propose une analyse critique dans *Formes simples* (tr. fr.), Paris, Seuil, 1972, p. 121.

61. « Le proverbe n'est pas [...] un début, mais une conclusion, c'est le paraphe et le sceau visible apposés à une idée et qui lui imposent le caractère de l'expérience » (A. JOLLES, *op. cit.*, p. 127).

au statut de l'expérience pratique ou de l'observation certifiée et ne garantit donc pas la véracité des assertions de Savonarole, il peut à défaut jouer un rôle didactique et ludique. L'emploi de locutions de ce type est relativement rare dans la littérature des régimes, mais l'ouvrage de Michel Savonarole déroge à ces habitudes. Fréquentes y sont en effet les citations qui tantôt utilisent une formulation impersonnelle (« chi leze la bucolica danno de penna a' medici »[62]), tantôt sont versifiées *(persica, pira poma stomaco sunt hec tria dura*[63]*)*, pour ne citer que deux exemples.

Ce type de discours peut jouer des rôles différents dans le cadre du propos médical. Le vers sur les pêches, poires et pommes vient renforcer ce que le discours scientifique a déjà affirmé, puisque l'auteur a déclaré au sujet des pommes que « mangées avec la peau, elles sont difficiles à digérer »[64]. La sentence peut aussi jouer le rôle de conseiller : ainsi après avoir affirmé que le fromage « produit un sang mauvais, la pierre dans les reins » et cité Razi qui déclare qu'en « petite quantité après le plat, il donne l'appétit et conforte l'estomac », Savonarole ajoute ces vers : « sain est le fromage donné par une avare main »[65].

La sentence sur la *rogna* n'intervient pas dans le texte comme *experimentum*, c'est-à-dire comme expérience personnelle de l'auteur. Mais sa structure linguistique implique un savoir ancien, connu de tous et en un certain sens ainsi légitimé ; lui donner forme écrite c'est, en outre, l'investir d'une certaine autorité et le faire entrer dans le champ du savoir pratique[66]. Comme tel il renforce le propos de Savonarole et lui confère un statut de savoir quasi universel.

L'utilisation de ce genre de discours change également le niveau de langue de l'ouvrage, placé entre littérature scientifique et œuvre de vulgarisation. La sentence y joue de fait un rôle didactique — elle illustre le discours scientifique et le rend peut-être plus facilement mémorisable. C'était en effet l'un des buts que se proposait Savonarole dans le prologue : « et afin que de telles choses te soient plus

62. Éd. J. NYSTEDT, *op. cit.*, p. 96.

63. *Ibid.*, p. 89. Ce proverbe n'est pas identifié par J. Nystedt, qui lui assigne toutefois une origine salernitaine. En fait, on ne trouve qu'un incipit similaire dans le chapitre de *cibis melancholicis vitandis* du *Regimen Sanitatis Salernitanum*, qui ajoute aux *persica, poma, pyra,* d'autres composants, comme le lait, le fromage, et différentes viandes considérées comme nocives pour les malades (voir S. DE RENZI, *Collectio salernitana*, vol. V, Napoli, 1859).

64. « ...cum le scorçe manzati sonno difficile da padire » (*ibid.*, p. 88).

65. « Fa cativo sangue, fa generar la preda nelle rene [...] in poca quantità drio pasto move l'apetito e il stomeco conforta. [...] *Caseus est sanus quem dat avara manus* » (*Ibid.*, p. 149).

66. « The other meaning [of discovery] referred to a lively dynamism, to the multiplicity and diversity of forms of acquisition of data and knowledge that — within this framework of established and unmodifiable doctrine — occured continuously at the level of operative art and intervention, on the model of that unique historical event » (C. CRISCIANI, *loc. cit.*, p. 128).

facilement mémorisables, je les mettrai en ordre, car, comme le dit le Philosophe, l'ordre fait la mémoire »[67].

Ludique et pédagogique, c'est aussi ce que veut être le régime de Michel Savonarole ; le *Libreto* illustre la place que tient ce médecin à la fois universitaire et homme de cour du XVe siècle. À ce double titre, il se doit de satisfaire son public par un ouvrage à la fois scientifique et vulgarisateur. Au-delà de Borso d'Este, qui sert ici de recommandation, Savonarole vise la haute société citadine. Mais la vulgarisation n'implique pas que l'auteur renonce au statut scientifique des régimes. Les traités de diététique sont également lus par les médecins qui s'en inspirent. Même s'ils sont le lieu d'une grande permanence d'idées, ils peuvent faire place à des innovations, sans remettre toutefois en cause le discours ambiant[68].

67. « Et, azò che di tale cosse te faza più memorioso, le ponerò cum suo ordine ché, come dice il Phylosopho, l'ordine fa ala memoria » (éd. J. NYSTEDT, *op. cit.*, p. 57).

68. Voir C. CRISCIANI, *loc. cit.*, p. 127.

Médiévales 26, printemps 1994, pp. 103-121

Riccardo LUISI

DU CHÂTEAU-FORT À LA FORTERESSE UNE BRÈVE HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE MILITAIRE ITALIENNE DU XIe AU XVIe SIÈCLE

Pour comprendre l'histoire de l'architecture militaire il faut connaître celle des moyens de défense puisque les deux histoires se développent parallèlement. L'épée suscite le bouclier, le canon la cuirasse : l'évolution des armes d'attaque, en créant une nouvelle menace, conduit donc à l'adaptation des systèmes de défense. Rien ou presque, dans les châteaux-forts, citadelles et forteresses, n'était conçu au hasard ou dans un souci d'esthétique. Ce sont les progrès des techniques militaires qui sont à l'origine de l'évolution de l'architecture défensive et il est important de commencer notre étude par un aperçu des armes, de leurs caractéristiques et des tactiques de siège à partir de l'an mil.

Les armes et le matériel de guerre

Les armes de jet les plus employées pendant le Bas Moyen Âge étaient l'arc, l'arbalète et l'onagre. L'arc et l'arbalète étaient des armes individuelles ; l'utilisation de l'arbalète, considérée comme une arme létale, fut interdite (sans aucun effet) par l'Église en 1139 dans les guerres entre chrétiens. Bien que plus précise et plus puissante que l'arc, l'arbalète était peu adaptée aux batailles rangées parce qu'elle était longue à recharger. Elle était en revanche couramment employée sur le chemin de ronde des châteaux-forts et à partir des meurtrières d'une tour, endroits protégés où il était possible de recharger l'arme en prenant le temps nécessaire.

L'onagre, assez peu connu de qui n'a pas eu l'occasion de s'intéresser à l'histoire militaire, était une arme de jet de grande dimension faisant partie de « l'artillerie lourde » médiévale (Fig. 1). Il consistait en une grosse poutre tournant sur un pivot ; un contrepoids posé à une extrémité de la poutre permettait de lancer le projectile posé à l'autre extrémité.

Les performances de ces armes étaient, en termes de balistique, très inégales parce qu'elles étaient liées à des facteurs différents, tels que la longueur de la poutre, la position du pivot, le poids des projectiles et des contrepoids. Il semble qu'un onagre dont l'élément mineur mesurait deux mètres et l'élément majeur, six mètres, en utilisant un contrepoids de 3 000 kg était capable de lancer un projectile de 100 kg à 76 mètres de distance. Une indication intéressante nous est apportée par les calculs et les expériences réalisés dans la deuxième moitié du XIXe siècle par Viollet le Duc qui, travaillant sur commande de Napoléon III, a démontré que la vitesse des projectiles était de 60-66 mètres/seconde. À titre de comparaison : une bombarde du XVIe siècle pouvait lancer un projectile à environ 240 mètres/seconde ; le célèbre canon allemand de 88 mm de la Seconde Guerre mondiale, à 820 mètres/seconde ; les canons modernes de 1 500 à 2 000 mètres/seconde. Ajoutons que le tir avec l'onagre était d'autant plus difficile à régler que les projectiles employés étaient disparates en nature et en poids, et que la trajectoire décrivait une courbe dont la parabole était similaire à celle d'un mortier moderne ; pour ces raisons l'onagre était une arme utile surtout pour « bombarder » au hasard l'intérieur des places fortifiées en y lançant n'importe quoi : pierres, meules de moulin, fumier, charognes, ces derniers avec l'intention de propager des épidémies dans les rangs des défenseurs. Par exemple, pendant le siège de Carolstein en 1422, des cadavres de soldats et plus de 2 000 charrettes de fumier furent projetés dans la ville. Ce fut un vrai désastre et beaucoup d'habitants périrent dans cette guerre bactériologique avant la lettre. On peut conclure que l'onagre était une arme aux performances balistiques très médiocres (pratiquement inutilisable en tir direct pour abattre murs et tours) ; néanmoins nous le voyons encore utilisé pendant le siège de Constantinople en 1453, flanqué cette fois-ci de gigantesques bombardes.

Béliers, tours d'assaut (Fig. 1), mantelets (petits abris mobiles en bois), chats, *vinee* (cabanes de planches mobiles qui servaient à protéger le travail de creusement au pied des murs) faisaient partie du matériel de guerre utilisé par les assiégeants. Notons que leur introduction dans les batailles fut progressive à partir du XIe siècle et que seuls les assauts importants justifiaient un grand déploiement de moyens. Les problèmes de logistique et de compétence technique posés par la construction de machines qui nous paraissent simples aujourd'hui n'étaient cependant pas faciles à résoudre. De plus, le coût était très élevé ; par exemple, pendant le siège d'Antioche, l'armée des croisés eut du mal à payer les artisans travaillant aux machines. Il fut donc décidé d'organiser une collecte générale qui permit de continuer le siège ; Antioche tomba finalement, mais par trahison, en 1098, après sept mois de lutte. La présence de spécialistes n'avait pas notablement hâté la fin du siège, qui s'avérait toujours une opération longue et complexe et qui, sans la complicité d'un traître ou d'un coup du sort, pouvait durer des mois et même des années (Saint-Jean-

d'Acre résista d'octobre 1189 à juillet 1191). Un siège était donc un engagement sérieux et de longue haleine où la patience et surtout la faim étaient les meilleures alliées de l'assaillant.

Le château-fort

Le château-fort est un complexe architectural qui avait pour fonction essentielle de protéger la demeure du seigneur et de servir de refuge, en cas de danger, aux habitants du pays. La période qui va du XI[e] au XIII[e] siècle peut être considérée comme l'apogée de ce type d'architecture ; en effet les structures anciennes en bois furent progressivement remplacées par des structures mixtes en bois et en pierres, ou entièrement en pierres lorsque les finances seigneuriales le permettaient. Dans les siècles suivants, le château-fort perdit une grande partie de sa fonction politico-militaire, en gardant seulement son caractère de demeure seigneuriale. L'uniformité des méthodes offensives un peu partout a suscité les mêmes moyens de défense, et ce non seulement pour les châteaux-forts mais aussi pour les bourgs et les villes. L'aperçu que je donnerai vaut donc pour tous les édifices militaires du XI[e] au XV[e] siècle.

Comme nous l'avons vu, les armes et les techniques de guerre étaient d'une simplicité extrême, à l'effet souvent plus psychologique que pratique. Avant l'invention de l'artillerie à feu, il n'y avait pas d'armes de jet assez puissantes pour ouvrir des brèches dans les murs, et l'onagre, seule arme capable de lancer des gros projectiles, n'était pas très redoutable, si l'on considère la faible épaisseur des murs d'enceinte. La hauteur des enceintes, en revanche, était considérable, car le risque majeur était l'escalade des murs plutôt que l'ouverture des brèches. La courtine des enceintes devait donc être, plus qu'à l'épreuve des projectiles, à l'épreuve des hommes, des échelles et surtout des pioches. Ces outils étaient effectivement les seuls utilisables pour faire crouler les murs ou ouvrir des passages, opérations généralement menées par des hommes abrités sous les *vinee* et travaillant à la base des murs pour déchausser les pierres une à une ou creuser des galeries souterraines (mines) sous les murs. L'opération terminée, on mettait le feu aux structures de bois portant la galerie, qui s'écroulait avec le mur. L'escarpe à la base du mur était destinée à rendre plus difficile ces opérations de minage, en renforçant les fondations et la stabilité ; de plus elle tenait à distance les échelles et les tours d'assauts. Le tracé de l'enceinte était étudié pour exploiter au maximum la configuration du terrain. Des tours étaient échelonnées régulièrement le long du périmètre, non pas par souci de la symétrie mais par pure exigence pratique. La distance entre deux tours devait être inférieure à celle permettant à un archer ou à un arbalétrier de toucher la cible. Cette disposition contribuait au système de défense mutuelle, le tir de flanquement protégeant toutes les courtines de l'enceinte.

Les tours étaient donc les points forts de tout le système de défense ; elles dominaient en hauteur et elles avaient de multiples fonctions. Construites le plus souvent à proximité des portes d'accès et des endroits vulnérables de l'enceinte, elles servaient aussi d'abri le long du chemin de ronde, qu'elles interrompaient. On traversait la tour grâce à de petites portes ou à des passerelles en bois qu'on pouvait facilement escamoter en cas de danger. Il était ainsi possible d'abandonner une courtine prise par l'ennemi sans mettre en péril le système de défense tout entier. Quant au donjon, c'était la tour principale, la plus haute et la plus solide. Dominant l'extérieur aussi bien que l'intérieur du château, il était le dernier refuge, le dernier espoir ; les assiégés s'y serraient lorsque tout était tombé aux mains de l'ennemi. Mais, même s'ils disposaient d'une citerne, de provisions en suffisance et d'armes, la capitulation était inévitable et seule l'aide venue de l'extérieur pouvait renverser la situation.

Le point faible de l'ensemble fortifié était la porte et les architectes s'efforçaient de la protéger en multipliant les obstacles et les dispositifs de défense. Barbacanes, fossés, ponts-levis, doubles portes, herses, étaient autant d'obstacles dressés devant l'ennemi, mais malgré ces précautions il n'était pas rare que les assiégés préfèrent carrément murer la porte. Les poternes, petites portes dérobées placées dans les endroits les moins exposés permettaient encore de sortir ou de recevoir des renforts ou des provisions.

Le bois, de quoi étaient faites les portes, était considéré à juste raison comme un matériau fragile, mais comme il était économique et d'un entretien facile, il était couramment utilisé pour des constructions « accessoires » dans les parties hautes de l'ensemble fortifié. Malheureusement, ces constructions (bretèches, huchettes, mantelets, consoles, corbeaux) ont été détruites par le temps, les intempéries et les hommes, ou remplacées par des structures en maçonnerie. Mais il en reste encore des témoignages : qui ne s'est pas demandé à quoi servaient ces ouvertures de portes étrangement placées à des hauteurs différentes du sol — notamment dans les tours de surveillance qui sont disséminées sur toute la péninsule italienne ? On peut y reconnaître des poternes qui, pour des raisons de sécurité évidentes, étaient desservies par des échelles en bois facilement amovibles. On reconnaît aussi des ouvertures carrées menagées dans les murs et dans lesquelles étaient encastrées des pièces de bois soutenant de petits ouvrages en surplomb, comme des bretèches ou des hourds (Fig. 1). Les bretèches étaient des logettes dont le sol était percé de trous pour le tir fichant et qui étaient posées au-dessus des points sensibles, porte ou extérieur d'une tour et en général là où il n'y avait pas d'autres surplombs. Bien que rien ne paraisse plus simple que de lancer des projectiles ou de verser les classiques poix et huile bouillantes du haut d'un mur sur les assaillants qui s'apprêtent à l'escalader, ces opérations comportaient des risques et il en va de même pour le tir fichant. En effet, pour pouvoir jeter des projectiles ou tirer sur l'ennemi, les

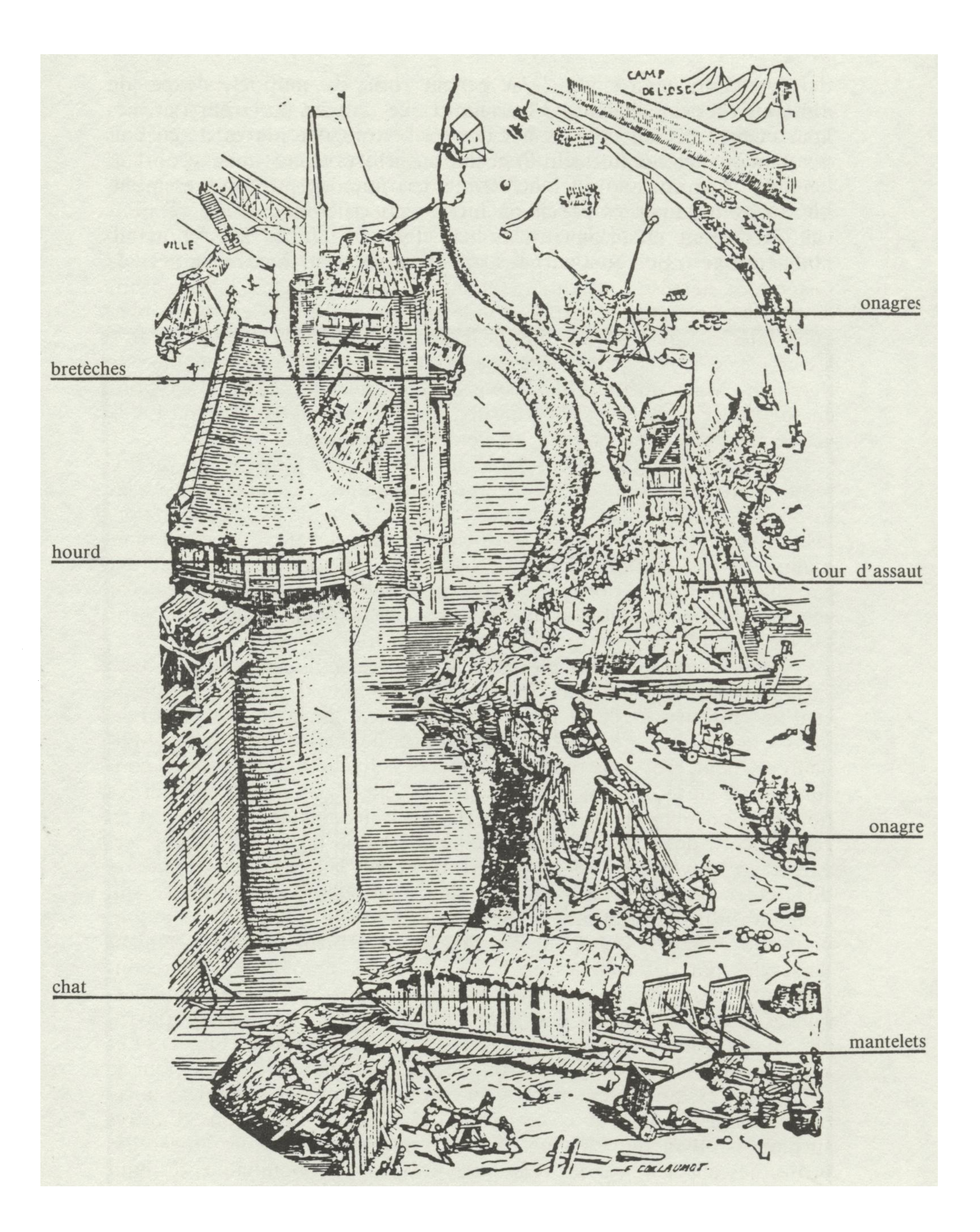


Fig. 1 — Le matériel de guerre d'un grand siège : onagres, tours d'assaut, mantelets, chats, etc. (Viollet le Duc)

défenseurs étaient obligés de se pencher hors du parapet, s'exposant ainsi au tir des arbalètes. Pour limiter ce danger, les meurtrières et les créneaux étaient obturés par des huchettes (sorte de volets en bois pivotant sur un axe horizontal) et des ouvertures étaient ménagées dans les arcs de la console du mâchicoulis (parapet en surplomb, semblable au hourd mais construit en pierres ou en briques : Fig. 2). Par ces ouvertures, en soulevant les huchettes, on lançait sur les assaillants tout ce qu'on pouvait. Il arrivait même que, à ces échanges de

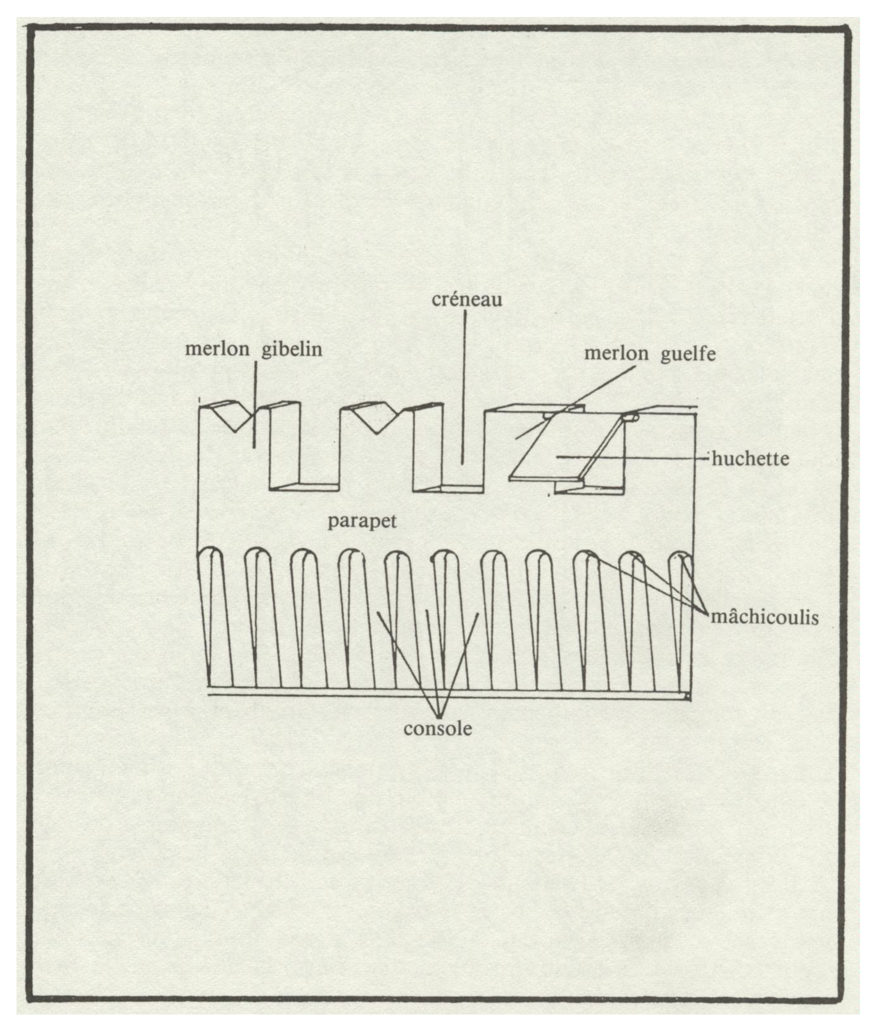


Fig. 2 — Élévation frontale de la partie supérieure d'une enceinte.

courtoisie entre assaillants et assiégés, participent les gentilles et fragiles demoiselles qui, inexpertes aux armes, étaient en revanche tout à fait capables de fracasser les têtes en jetant des pierres par les ouvertures. Ainsi dans les moments les plus critiques, il n'existait plus de distinction entre civils et militaires, et tous unissaient désespérément leurs efforts contre l'assaillant.

Ne croyons pas pourtant que la guerre d'assaut était toujours une lutte à mort, âpre et cruelle. On se préparait évidemment au pire, mais de la lecture des chroniques de l'époque se dégage parfois un tableau plutôt pittoresque, qui évoque la rencontre de deux bandes aussi surprenantes que celles immortalisées par les films de Brancaleone. Un exemple amusant et significatif est l'attaque du village de Caviano le 31 mai 1287, racontée par Frère Salimbene de Parme. L'église paroissiale de ce village était un petit réduit fortifié entouré d'un fossé et le *campanile* servait de tour de défense. (La transformation des églises en forteresses n'était pas rare, au point que les conciles de 1123 et de 1209 durent interdire la fortification abusive des églises.)

Lorsque la population de Caviano vit Guido di Albareto approcher avec son armée, elle s'abrita à l'intérieur du réduit fortifié, armée d'arbalètes, de pierres et de tout ce qu'elle pouvait réunir pour se défendre. Guido di Albareto, à la tête des assaillants, comprit vite que la petite poignée des défenseurs — une quarantaine en tout — était bien décidée à vendre chèrement sa vie. Il chercha à traiter en promettant aux assiégés la vie sauve s'ils acceptaient de se rendre. Pour toute réponse, un défenseur, indigné de ces propositions, lança une pierre de la tour-campanile, qui percuta *(percussit)* la tête du cheval de Guido, lequel tomba *cum circumvolutione horribili*. La réaction et l'assaut étaient désormais inévitables, mais l'issue de la bataille devait surprendre quelque peu Guido. En effet, la détermination des défenseurs fut telle qu'une quinzaine d'assaillants furent blessés, dont trois finirent par mourir. On constate donc qu'une petite poignée d'hommes bien décidés pouvait tenir en échec des guerriers professionnels et que la prise de la plus rudimentaire des forteresses demandait du temps et l'équipement adéquat. À Guido et à ses hommes, il ne restait plus qu'à saccager le village, razziant les chapons, les canards, les cochons, etc. On peut en conclure qu'un édifice robuste et construit en pierre, comme l'était une église romane, suffisait à offrir un solide retranchement ; il est donc aisé d'imaginer l'obstacle que constituait un château-fort bien organisé pour la défense.

Il est clair que les techniques offensives étaient nettement inférieures aux techniques défensives, et ces dernières s'étaient encore perfectionnées grâce à l'expérience des croisés. Les expéditions en Terre Sainte étaient confrontées à deux problèmes majeurs, la libération du Saint Sépulcre et, tout aussi difficile, la conservation des terres conquises. Ce dernier objectif conduisait à une stratégie défensive, imposée par la faiblesse chronique des garnisons présentes en Terre Sainte, et fon-

dée sur la capacité de résistance d'une chaîne de forteresses. Les croisés constructeurs, stimulés par les difficultés de l'entreprise, faisant de nécessité vertu, firent preuve d'ingéniosité et d'initiative. Ces précieuses expériences, importées en Europe, contribuèrent sensiblement à l'amé-

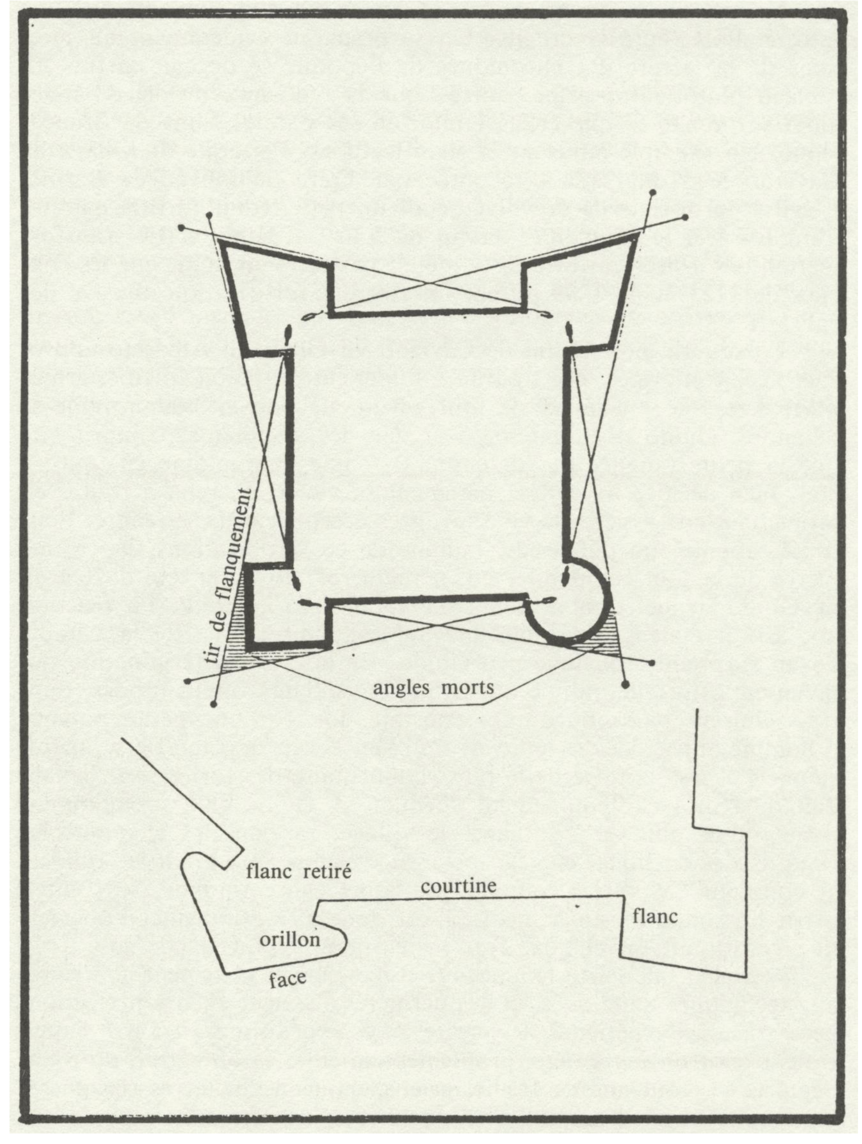


Fig. 3 — Tirs et angles morts.

lioration des techniques de défense. On leur doit, par exemple, le hourd pour faciliter le tir fichant et la tour ronde, qui remplaça peu à peu la tour carrée. Les tours rondes en effet se prêtaient à un tir latéral (de défense mutuelle entre une tour et l'autre), qui réduisait la zone interdite au tir des défenseurs (Fig. 3).

Le rôle de l'artillerie

Outre sa plus grande solidité, la tour ronde présentait un autre avantage, qui ne fut pleinement apprécié que vers le milieu du XV[e] siècle, quand on commença à utiliser d'une manière courante l'artillerie à feu. À cette époque, après en avoir fait l'expérience au cours de nombreux sièges, on a constaté qu'on pouvait améliorer la résistance des murs non seulement en augmentant leur épaisseur, mais aussi en leur donnant une forme courbe et fuyante, ronde en somme, plus favorable d'un point de vue balistique (Fig. 4).

L'invention de la poudre transforma radicalement l'architecture militaire. C'est dans un texte de Roger Bacon daté de 1249 que nous trouvons mentionnés pour la première fois les ingrédients d'un mélange explosif à base de charbon de bois, de soufre et de salpêtre — recette



Fig. 4 — Gravure de Jost Amman montrant les points sensibles que devait viser l'artillerie d'assaut : sur une tour ronde, le diamètre ; sur une tour carrée, les angles.

qui est à l'origine de l'artillerie à feu et des développements de l'architecture militaire. Toutefois, le changement ne fut pas brusque, car ces « boîtes à feu » (comme les contemporains appelaient les premières armes à feu) étaient tellement rudimentaires que le vieux et le neuf (l'onagre et le canon) cohabitèrent longtemps encore. Pourtant la diffusion des armes nouvelles semble avoir été assez rapide puisque Pétrarque écrivait vers le milieu du XIVe siècle : « ... ces instruments envoient des boules de métal avec un fracas épouvantable et des éclairs de feu... il y a quelques années encore ils étaient rares et on les regardait avec stupeur et admiration, mais à présent ils sont devenus aussi communs et familiers que n'importe quel autre type d'arme. Pour apprendre les arts les plus pernicieux, l'esprit des hommes se montre si prompt et génial ! » (*De Remediis*, livre I, dialogue 99).

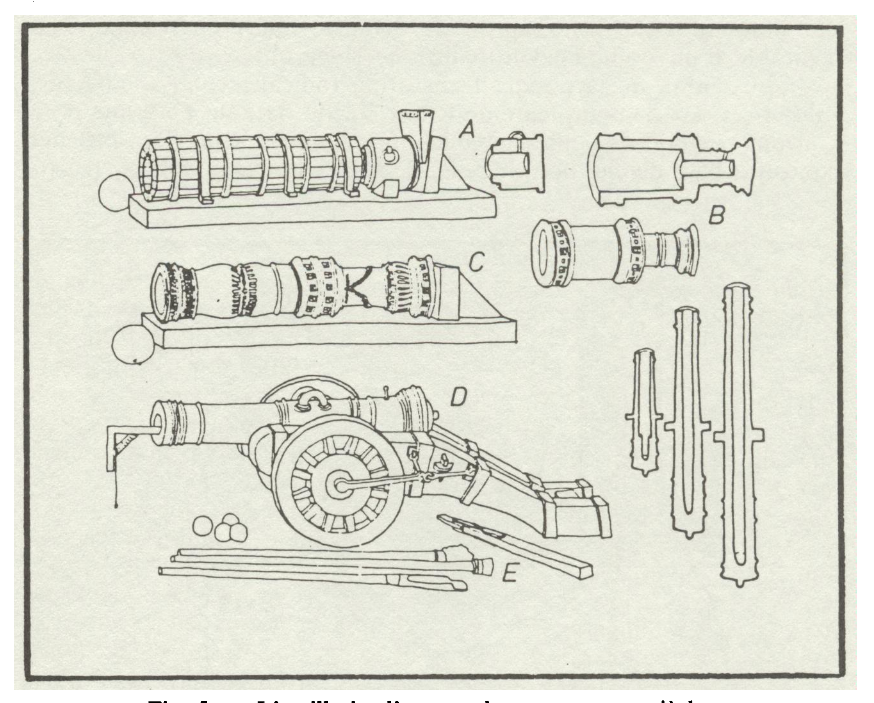


Fig. 5 — L'artillerie d'assaut des XVe et XVIe siècles.

A : Bombarde cerclée (début du XVe siècle) avec chambre d'explosion démontable.

B : Mortier de bronze (milieu du XVe siècle) ; la section montre les dimensions plus réduites de la chambre d'explosion.

C : Bombarde de bronze (milieu du XVe siècle) comportant deux parties démontables : la trompe et la queue.

D : Affût avec canon de bronze (XVIe siècle) et une équerre de canonnier pour mesurer la hauteur (S. Pepper, N. Adams).

Les premières pièces d'artillerie pouvaient avoir un tube en bronze ou en fer. Les difficultés de la fusion du bronze furent résolues grâce au savoir des artisans « couleurs de cloches ». En revanche, la fusion des gros canons en fer (matériau plus économique) posait tant de problèmes que les premiers tubes furent fabriqués avec des barres de fer (en utilisant des techniques de cerclage, d'habillage et de soudure) forgées de façon à former un tuyau rudimentaire dont on obturait ensuite une des extrémités (Fig. 5). Les affûts était de simples mais solides socles ou caisses en bois, sans roues, sur lesquels était fixé le tube. Le canon ainsi assemblé était traîné dans la position voulue et l'affût était littéralement planté dans le sol pour éviter le recul. On surélevait le canon à la hauteur désirée tout simplement en calant le socle avec de la terre ou des traverses de bois. Le manque de mobilité et la lenteur du tir désignaient ces armes pour les batailles de position, c'est-à-dire les sièges.

Pour cette raison, et aussi parce qu'on était convaincu que le poids des projectiles pallierait la faible vitesse initiale du tir, on augmentait de plus en plus les calibres. Ces gros calibres étant difficiles à transporter et à fondre en une seule pièce, les artisans fondeurs commencèrent à fabriquer des tubes composés de deux parties dont une se vissait dans l'autre : la « trompe » et la « queue » (cette dernière, d'un diamètre plus petit, contenait la poudre et fonctionnait comme une culasse).

L'odyssée de trois canons démontables de la moitié du XVe siècle, la Liona, la Bissona et la Corona, donne une idée des difficultés de transport des grosses pièces d'artillerie. Pour transporter à Gênes la Liona et la Corona de Pavie, et la Bissona de Milan, avec la poudre, les munitions et le matériel nécessaire, il fallut douze jours, avec 428 bœufs et 89 chars. Après l'arrivée des canons, un mois s'écoula avant qu'ils fussent en état de fonctionner, et ils étaient encore flanqués de deux vieux engins de guerre, la briccole et le mangonneau (armes analogues à la catapulte romaine). De même Charles VIII, rentrant en France du sud de l'Italie, eut beaucoup de peine à traverser les Apennins avec son artillerie lourde. Philippe de Commynes raconte que les chemins étaient tellement escarpés qu'on dut unir les mercenaires allemands aux bêtes de trait : « ... ils se mettaient deux par deux avec de bonnes cordes et tiraient à cent ou deux cents à la fois... ». L'entreprise s'avérait si ardue que : « beaucoup étaient d'avis de casser toute la grosse artillerie (pour la transporter en pièces et puis les faire refondre à l'arrivée)... mais le roi ne voulut pas... ».

La grande variété des calibres était un autre inconvénient de l'artillerie de la Renaissance, chaque canon pouvant être considéré comme un modèle unique. Les plus gros et les plus puissants des canons inspirèrent même l'imagination des constructeurs, qui inaugurèrent dès le début du XVe siècle l'usage de leur donner un nom propre, comme pour renforcer leur individualité. On les baptisait de noms de femmes célèbres comme Hélène, Sémiramis, Didon, de noms d'ani-

maux comme Vipère, Éléphant, Lion, ou bien de noms menaçants comme Grand Diable, Déluge, Séisme, Ruine ; seuls les petits calibres, fabriqués en plus grande quantité, étaient désignés par un nom générique, le plus souvent lié au lieu de fabrication : « Trevisana », « Veneziana », « Bresciana », etc. Parfois on leur donnait un nom ironique, comme la célèbre couleuvrine Giulia, qu'Alphonse II d'Este fit fabriquer en 1512 avec le métal de la statue du pape Jules II (sculptée par Michel-Ange !) qu'il avait prise à Bologne. La standardisation des calibres se fit attendre, si on pense que dans l'Empire de Charles-Quint 50 types différents existaient encore et que vers 1550 Henri II réduisit officiellement à six les calibres des armes françaises.

Mais quelle était l'efficacité réelle de cette première artillerie à feu dans les sièges ? Il n'est pas facile de donner une réponse précise car les chroniques sont avares de détails, mais l'impression générale reste que — sauf usage massif et obstiné — l'efficacité restait psychologique, même si les armes à poudre représentaient un progrès notable par rapport aux anciennes armes de jet et de sape.

Ce sont probablement les sources iconographiques qui donnent les indications les plus intéressantes sur les prestations des premières armes à feu. Les miniatures et les peintures représentant des sièges montrent que l'artillerie, à cause de sa faible portée, devait être placée très près des murs à abattre. Cela est confirmé par B. Lorini (ingénieur militaire, Florence 1540 ?-Venise 1611 ?), qui conseillait, dans *Le fortificazioni* (1609), de rapprocher le plus possible l'artillerie du mur dans lequel on voulait ouvrir une brèche, c'est-à-dire de la placer au bord du fossé, malgré les risques que comportait une telle opération.

Un exemple très intéressant, à la limite du paradoxe, est la description détaillée (comportant des documents photographiques), de l'artillerie italienne s'efforçant de franchir la brèche de la Porta Pia à Rome en 1870 : 800 coups furent tirés pour en provoquer l'écroulement. L'artillerie italienne dut s'approcher jusqu'à 500 mètres et, le tir par pièce s'avérant inefficace, dut mettre en place une batterie. Le mur s'écroula enfin à la huitième décharge. Si en plein XIXe siècle un mur d'environ un mètre et demi d'épaisseur présentait un tel obstacle, on peut imaginer les difficultés rencontrées par l'artillerie des XIVe et XVe siècles, dont l'efficacité était nettement inférieure.

Considérons à présent un événement important pour notre histoire : l'expédition italienne de Charles VIII. L'historiographie a généralement expliqué la facilité de la conquête et son influence sur l'évolution de la construction défensive par les extraordinaires performances de l'artillerie française. À mon avis on surestime l'impact des nouvelles techniques apportées par les Français, en oubliant que le succès de l'entreprise procédait aussi de l'extrême détermination avec laquelle elle avait été conduite. Le caractère grandiose des objectifs qui poussèrent Charles VIII à envahir l'Italie (sans parler de la reven-

dication de ses droits au trône de Naples et du rêve de la reconquête de Jérusalem et de l'Empire d'Orient) était complètement étranger à la conception politique des États italiens qui, habitués à de petites guerres et à des changements modestes, étaient surtout soucieux de sauvegarder l'équilibre politique existant. La péninsule fut moins bouleversée par les moyens techniques que par les méthodes politiques du souverain français. L'affrontement entre Charles VIII et les États italiens ne fut pas pour l'essentiel un conflit entre deux types d'artillerie plus ou moins efficaces mais un conflit entre deux mentalités militaires et surtout entre deux visions politiques différentes.

En réalité, le roi français investit la péninsule avec un nombre de pièces plutôt restreint (36 pièces lourdes, une centaine de couleuvrines et une bonne quantité de pièces d'artillerie légère), qu'il n'eut même pas souvent l'occasion d'utiliser. Après la prise de Fivizzano et la mise à mort de toute la garnison, les opérations de siège furent rares, puisque Florence, après la perte de Fivizzano, céda aux Français sans combat toutes les places fortes littorales. Le succès de Charles VIII ne tint pas à l'extraordinaire efficacité de l'artillerie française mais à la terreur engendrée par l'impitoyable style de combat des Français auquel les Italiens n'étaient pas habitués. Guicciardini le confirme dans son commentaire sur la prise de Fivizzano : « ... une nouveauté qui terrifia l'Italie, depuis longtemps habituée à voir des guerres plus spectaculaires par leur style et leur luxe que dangereuses et sanguinaires. » Jusque-là la capitulation d'une ville pouvait certes entraîner son saccage et le paiement pour le rachat des prisonniers, mais l'idée d'une lutte à mort n'était même pas prise en considération car on « laissait toujours la vie sauve aux hommes qui n'avaient pas été tués dans l'ardeur du combat ».

En réalité, les transformations de l'architecture militaire en Italie ne sont pas une réponse à l'introduction de nouvelles armes transalpines, car elles avaient commencé, comme nous allons le voir, bien des années avant l'invasion française et elles étaient la conséquence de changements survenus avant cet épisode belliqueux. Les armes à feu eurent en effet une influence décisive sur la conduite des opérations de siège dès le milieu du XVe siècle, et surtout le canon fut de plus en plus utilisé dans les sièges et commença à remplacer les vieilles armes de jet.

Une architecture de transition : le fort ou *rocca*

L'emploi des bouches à feu amena donc de notables changements dans l'architecture militaire : les murs durent être consolidés et les lieux fortifiés furent aménagés pour permettre une utilisation défensive de l'artillerie. Ainsi les murs devinrent plus épais et leur base fut renforcée d'une solide escarpe pour en augmenter la résistance et la stabilité, et pour présenter une face fuyante aux projectiles provenant

de l'artillerie d'attaque. Ce plan incliné se terminait par une moulure appelée cordon d'escarpe qui le démarquait du mur, ce dernier étant désormais toujours couronné du hourd (parapet, merlons, console et mâchicoulis). Les plans de ce nouveau type de fortification présentaient des bastillons ronds de grand diamètre, de même hauteur que les courtines et faisant saillie sur l'enceinte. Une autre caractéristique du fort était sa fonction strictement militaire, et non résidentielle : elle n'abritait que la garnison et le châtelain responsable de la défense.

S'il est vrai que le terme de *rocca*, déjà utilisé par les contemporains, pouvait prêter à confusion et être appliqué plutôt au site qu'au type d'architecture (« rocca-roccia », en italien : lieu élevé ; G. Busca, *L'architettura militare*, Milan, 1619), aujourd'hui il fait partie de la terminologie historique de l'architecture militaire et désigne un édifice fortifié possédant les caractéristiques que nous avons mentionnées. Cette architecture correspond à une période historique précise — la seconde moitié du XVe siècle. La Rocca Pia à Tivoli (1461) est probablement, avec le fort de Brancaleone à Ravenne (1456-1467) et celui d'Imola (1473), parmi les premiers exemples de ce type d'architecture qui présente la première véritable riposte de l'architecture militaire aux nouvelles armes à feu. Il s'agit d'une architecture de transition, peu novatrice et qui s'appuyait largement sur des principes défensifs médiévaux, tout en les développant et en les portant à leur plus haut niveau de perfection. L'utilisation de solutions traditionnelles pour parer au danger de l'artillerie à feu valut à cette architecture une rapide diffusion, mais elle fut surpassée et abandonnée tout aussi rapidement, dans l'espace d'un demi-siècle (Tivoli en 1461 fut l'un des premiers exemples de *rocca* ; Nettuno en 1501 fut l'un des premiers exemples de forteresse bastionnée).

L'artillerie continua de se développer au XVIe siècle et désormais toutes les villes européennes durent faire face à cette menace. Elles étaient donc contraintes de reconstruire leurs ouvrages défensifs ou, dans la majorité des cas et pour des raisons d'économie, de les restructurer. Les vieilles tours de la période communale, dont la hauteur faisait la force, furent arasées au niveau de l'enceinte pour éviter qu'elles ne deviennent, dans l'éventualité malheureuse d'un siège, une cible facile pour la redoutable artillerie. Ainsi par exemple à Florence en 1526, à Prato en 1528, à Pise en 1511, à Monteriggioni en 1526.

Très vite, on s'aperçut que le hourd était lui aussi devenu inutile car il était plus facile pour les assaillants d'ouvrir des brèches à l'aide des canons que de tenter la dangereuse escalade des murs. Les murs en maçonnerie, trop rigides, devaient donc être renforcés par des terre-pleins, plus souples. Les ouvrages défensifs en terre offraient une meilleure résistance à la violence du canon ; l'épaisseur des terre-pleins absorbait les chocs produits par des projectiles en pierre ou en fer, limitant ainsi les risques d'écroulement. En même temps les terre-pleins offraient aux défenseurs l'espace nécessaire au maniement des encombrantes bouches à feu.

Après avoir résolu ces problèmes de stabilité et de résistance, les constructeurs cherchèrent les formes géométriques les plus adaptées à l'artillerie de défense. On ne pouvait évidemment pas se fier à la seule défense passive ; s'il fallait éviter les écroulements, il était aussi important de tenir à distance les assaillants et de prévenir les escalades. Il ne suffisait donc pas de se protéger du tir ennemi, il fallait en plus s'armer soi-même et mettre les nouvelles techniques au profit de la défense. Les vieilles tours, par leur forme et leurs dimensions, étaient devenues désormais inadéquates car on avait besoin d'espaces plus vastes pour des opérations comme le chargement, le pointage et le tir des engins d'artillerie. De plus, comme nous l'avons vu, les tours rondes, et plus encore les carrées, ne permettaient pas aux défenseurs de contrôler tout l'espace.

La forteresse et le bastion

Un nouvel élément architectural, le bastion, permit de résoudre ces problèmes. Les forteresses de Nettuno, de Sansepolcro et d'Arezzo en furent garnies par les frères Sangallo dès le début du XVIe siècle. Sans reprendre ici les discussions sur la paternité et les origines du bastion, qui ont déjà fait couler beaucoup d'encre, arrêtons-nous seulement sur quelques caractéristiques saillantes.

Notons en premier lieu que c'est le bastion qui définit la forteresse. Il remplaça donc l'ancienne tour, peu adaptée, nous l'avons vu, aux nouveaux types d'armement. Pour protéger les murs contre l'ouverture des brèches, on avait construit des terre-pleins ; la même technique fut appliquée aux bastions, qui furent pourvus d'une chemise en maçonnerie (le plus souvent en briques) dont l'intérieur était rempli de terre. Ainsi les projectiles qui l'atteignaient, qui étaient encore de simples balles de pierre ou de fer sans charge explosive, s'enfonçaient sans provoquer de dégâts dans le terre-plein, qui en outre offrait une plate-forme stable pour le maniement des affûts. Le bastion avait une forme en feuille de lierre conçue pour lui conférer un excellent profil balistique (il se présentait comme la proue d'un navire tournée dans la direction d'où était censée venir l'attaque) et en même temps pour ouvrir un champ plus large au tir des défenseurs. Comme nous pouvons le voir sur la fig. 3, les canons dits « traîtres », que les assaillants ne voyaient qu'au dernier moment puisqu'ils étaient placés dans les flancs du bastion, pouvaient couvrir par leur tir soit la courtine, soit le bastion voisin.

Nous retrouvons ici, modernisé et adapté aux nouveaux systèmes d'armement, le même principe de défense réciproque et d'interdépendance appliqué auparavant aux tours du château-fort. Les distances n'étaient plus calculées en fonction de la portée de la flèche d'un arc ou du vireton d'une arbalète, mais en fonction de la portée du tir de la couleuvrine, de l'espingale ou du canon placé dans le flanc du bastion.

La forteresse était ainsi adaptée au potentiel de l'artillerie, suivant un module — bastion-courtine-bastion — dont les dimensions étaient calculées en fonction de la portée du tir des canons. En théorie, ce module de forme polygonale pouvait comporter un nombre variable de faces, suivant les dimensions intérieures qu'on voulait lui donner. Mais il est évident que les ingénieurs militaires devaient transiger avec la réalité préexistante. Au contraire, des plans de forteresses comportant vingt et un bastions comme celui proposé par Alghisi (Alghisi Galasso da Carpi, *Delle Fortificazioni*, Venise, 1570) restaient à l'état de projet et n'ont jamais été réalisés.

Le coût élevé des travaux incitait bien souvent à transformer les fortifications déjà existantes pour les adapter aux nouvelles exigences plutôt qu'à engager des constructions entièrement nouvelles. Par souci d'économie, on se contentait parfois d'ajouter des ouvrages à l'extérieur de la vieille enceinte médiévale ; il s'agissait alors d'une architecture en terre, improvisée au moment du danger selon les principes des fortifications contemporaines de campagne. De ce type de fortification il ne reste pratiquement aucune trace.

De grandes villes comme Rome et Florence ne furent jamais pourvues d'un système bastionné complet. À Rome, après le traumatisme du sac, on projeta de construire une enceinte encerclant la ville entière et comprenant dix-huit bastions. Mais l'idée fut abandonnée en 1542 lorsqu'on s'aperçut que le coût d'un seul bastion s'élevait à 44 000 ducats (G. Parcker, *La rivoluzione militare*, Bologne, 1990, p. 26). À Florence, après le grand siège de 1530, on eut recours à un autre principe de défense : la construction aux points sensibles de deux places fortes, la forteresse de San Giovanni, appelée communément « d'en bas » (Fortezza da Basso), et le fort Belvédère. Ces deux points stratégiques permettaient le contrôle et la surveillance des ennemis venus de l'extérieur comme des ennemis de l'intérieur. Ces nouvelles forteresses étaient solidaires des anciens murs de l'enceinte médiévale, dont les tours furent arasées.

À Lucques, en revanche, on mit en chantier dès 1544 les gigantesques travaux de construction des nouvelles fortifications : 10 bastions, 4,2 kilomètres de murs d'une hauteur de 12 mètres et renforcés de terre-pleins qui ne furent terminés que cent ans plus tard, en 1650. Ces œuvres colossales s'avéraient utiles puisqu'elles conduisaient à des changements radicaux dans la stratégie des sièges. L'équipement traditionnel qui au Moyen Âge permettait l'approche des murs, comme les tours d'assaut et les abris en bois sur roues (*vinee* et chats) était devenu désormais inopérant, car beaucoup trop fragile pour résister au tir de l'artillerie provenant de la forteresse. Les agresseurs étaient à présent contraints d'avancer avec d'infinies précautions, en creusant de larges tranchées en zig-zag pour permettre aux troupes et aux engins de guerre de s'approcher des murs aussi près que possible, afin d'effectuer des tirs rapprochés et de donner l'assaut à l'ouverture d'une brèche. Ainsi, paradoxalement, la même artillerie

à feu, qui au milieu du XVe siècle semblait avoir triomphé de tous les systèmes de défense, contribuait à présent, par son installation sur tous les glacis des forteresses, à rendre les opérations de siège encore plus longues et plus complexes qu'avant l'invention du canon.

Jusqu'ici nous avons traité des fortifications d'un point de vue strictement architectural et militaire, en laissant de côté l'influence qu'elles pouvaient avoir sur la vie quotidienne de la ville. Mais il est évident que les habitants de la ville ne pouvaient pas rester indifférents aux murs qui les entouraient, et qu'ils les considéraient, selon les circonstances, comme un élément positif ou au contraire comme une contrainte et un poids ; par exemple, s'il est vrai que la construction de nouvelles fortifications était onéreuse, il est aussi vrai que dans les périodes de crise économique les gouvernements trouvaient dans ces grands chantiers une solution au désœuvrement des masses démunies qui affluaient à peu près dans tous les centres urbains. D'autre part si l'enceinte donnait aux habitants un sentiment de sécurité et de protection, surtout la nuit, en même temps elle limitait les espaces urbains, faisant monter les valeurs immobilières et défavorisant ainsi les citadins les plus modestes, qui étaient contraints de vivre dans des espaces domestiques exigus. Souvent en temps de paix, les terre-pleins des murs et les fossés (quand ils étaient à sec) servaient de jardins potagers et de pâturages, et on y faisait couramment sécher le linge. Pendant les fêtes, les fortifications devenaient même des lieux de divertissement : on y allumait des feux, on tirait des salves de coups de canon et on faisait flotter des étendards et des bannières. La vie quotidienne contribuait ainsi à faire oublier que les bastions et les courtines étaient un symbole de peur et de danger et qu'en temps de guerre les hommes y laissaient la vie, et parfois aussi les femmes, car un siège mettait en péril la population tout entière sans distinction.

L'adoption de la fortification bastionnée et la complexité de sa réalisation conduisirent à changer radicalement le rôle de « l'ingénieur » militaire. Jusqu'au XVIe siècle en effet il n'existait pas de véritable spécialiste en ce domaine ; le travail était généralement confié à des personnes qui avaient des compétences et des expériences multiples et pouvaient travailler indifféremment à une église ou à une muraille. Des artistes aussi illustres qu'Arnolfo di Cambio, Giotto, Andrea Pisano et Orcagna furent aussi chargés de travaux d'architecture militaire. Même pendant les opérations de siège on faisait appel à des peintres, sculpteurs et architectes pour trouver des solutions aux points faibles de la défense et pour organiser techniquement des opérations d'attaque. Brunelleschi se vit confier la construction d'ouvrages défensifs à Vicopisano et à Staggia Senese et en 1430 il fut appelé au siège de Lucques avec Donatello et Michelozzo pour y trouver une solution à l'inefficacité des assauts florentins. Le grand artiste suggéra, semble-t-il, de dévier le cours du Serchio afin d'inonder la ville pour contraindre les habitants à se rendre. Ces travaux pharaoniques furent effectivement entrepris, mais le résultat ne répondit pas aux

espérances, car l'effondrement d'une digue causa certes une inondation, mais pas celle de la ville. Ce fut le camp florentin qui se trouva inondé et les Florentins durent abandonner l'entreprise. L'ironie des Florentins n'épargna pas le grand homme, et dans les rues de Florence les enfants chantèrent des ritournelles moqueuses sur cet épisode malheureux.

La liste des grands artistes qui ont travaillé dans le domaine militaire comprend tous les noms éminents de la Renaissance italienne : Francesco di Giorgio Martini, Bramante, les Sangallo, Peruzzi, Sammicheli, Michel-Ange, etc. On ne cessa de faire appel à ces artistes multiformes qu'au moment où la complexité toujours croissante des nouvelles techniques défensives rendit nécessaire une spécialisation en matière d'architecture militaire.

Dans ce domaine aussi, les Italiens se révélèrent des maîtres, et ils furent très demandés à l'étranger ; des spécialistes comme De Marchi, Floriani, Theti, Lorini, travaillèrent un peu partout en Europe, de l'Écosse jusqu'à l'île de Chypre. En même temps que la spécialisation, apparurent des traités d'architecture militaire. On passa donc du simple carnet où l'on notait ses observations sur n'importe quoi (tels les recueils de Léonard) à l'étude approfondie et spécifique de l'art des fortifications, qui en analysait les éléments avec la prétention d'en faire une véritable science. Le plus souvent dans ces traités on décrivait les formes et les dimensions du modèle idéal — bastion-courtine-bastion. Chaque auteur en proposait invariablement un modèle personnel différent de tous les autres, ne fût-ce que par un infime détail. Aussi tard qu'en 1722, J. D. Durange publiait un traité présentant 118 systèmes de fortification, tous différents et proposés par plusieurs auteurs, les critiquant tous plus ou moins, et proposant à son tour son propre modèle, le cent-dix-neuvième. D'autres ouvrages traitaient des sujets tels que le choix et la disposition de l'artillerie dans les différents points de la forteresse, la position des portes, la largeur du fossé, l'endroit idéal pour stocker les réserves de poudre et de munitions. D'autres encore donnaient des conseils pour organiser les différentes équipes de maçons et de charpentiers, calculer les délais de construction, en somme pour régler tout ce qui pouvait être utile à l'amélioration de la défense en cas de siège. Tous ces travaux étaient recueillis en de véritables manuels qui eurent souvent un grand succès éditorial ; certains furent même réimprimés à plusieurs reprises et traduits en plusieurs langues.

Ainsi l'idée de la fortification bastionnée connut une rapide diffusion partout dans l'Europe guerrière de ce temps, et les rois et les princes, qui étaient les premiers intéressés, rivalisaient d'efforts pour se procurer les publications spécialisées et les services des techniciens. Avec le temps pourtant les Italiens perdirent leur suprématie dans ce domaine, et le XVII[e] siècle vit naître d'autres écoles, comme celles des Hollandais, des Allemands et des Français.

Mais au fond les différences entre ces écoles ne tenaient qu'à des

détails : elles suivaient toujours les « traces italiennes », et plutôt que d'inventer, elles cherchaient à perfectionner ou à adapter les techniques existantes à des conditions particulières de terrain. Les Hollandais, par exemple, devaient tenir compte d'une nappe phréatique très haute, et creuser des fossés peu profonds et très larges d'où ils extrayaient la terre pour la construction des terre-pleins. Le perfectionnement du système bastionné consistait surtout à ajouter, en avant-corps des bastions et des courtines, des ouvrages défensifs destinés à multiplier les obstacles devant l'agresseur. Les circuits défensifs devenaient ainsi des lacis compliqués de tranchées, de terre-pleins, de fossés (comportant des ouvrages tels que bonnet-de-prêtre, queue d'aronde, demi-lune, tenaille, cavalier, etc.), qui contribuaient à élargir et à renforcer les défenses extérieures, et à présenter un barrage protecteur aux éventuelles canonnades dirigées vers l'intérieur de la forteresse. De cette façon le système bastionné s'est maintenu, sans changements notables, jusqu'au début du XIX[e] siècle, quand le perfectionnement de l'artillerie le rendit enfin inopérant.

Traduit de l'italien par
Lada Hordynsky-Caillat et Odile Redon

BIBLIOGRAPHIE

I castelli, ouvrage collectif, Novare, 1978.
Storia dell'artiglieria, ouvrage collectif, Milan, 1971.
A. CASSI RAMELLI, *Dalle caverne ai rifugi blindati — 30 secoli di architettura militare*, Milan, 1964.
A. CASSI RAMELLI, « Evoluzione dell'architettura fortificata », dans *Castelli e fortificazioni*, Milan, 1974.
C.M. CIPOLLA, *Vele e Cannoni*, Bologne, 1983.
A. FARA, *Il sistema e la città*, Gênes, 1989.
I. HOGG, *Storia delle fortificazioni*, Novare, 1982.
L.A. MAGGIOROTTI, « Architetti italiani », dans *Genio italiano all'estero*, Rome, 1933.
M. MALLETT, *Signori e mercenari. La guerra nell'Italia del Rinascimento*, Bologne, 1983.
L. MONTÙ, *Storia dell'artiglieria italiana*, Rome, 1938.
S. PEPPER, N. ADAMS, *Firearms and Fortifications*, Chicago, 1986.
C. PEROGALLI, *Rocche et forti medicei*, Milan, 1980.
E. ROCCHI, *Le fonti storiche della architettura militare*, Rome, 1908.
G. SEVERINI, *Architetture militari di Giuliano da Sangallo*, Pise, 1970.
G.M. TABARELLI, *Castelli, rocche e mura d'Italia*, Busto Arsizio, 1983.
D. TADDEI, *L'opera di Giuliano da Sangallo nella fortezza di Sansepolcro e l'architettura militare del periodo di transito*, Città di Castello, 1977.
E. VIOLLET LE DUC, *Histoire d'une forteresse*, Paris, réimpression 1978.

Médiévales 26, printemps 1994, pp. 123-136

Nora BEREND

LA SUBVERSION INVISIBLE : LA DISPARITION DE L'OBLATION IRRÉVOCABLE DES ENFANTS DANS LE DROIT CANON

Plusieurs livres et articles ont été consacrés au thème de l'oblation des enfants au Moyen Âge[1] mais la question de la disparition de cette pratique reste peu étudiée. L'oblation (du mot latin *offero* signifiant « offrir », dont le participe passé est *oblatus*, « offert ») est une institution cruciale du monachisme du Haut Moyen Âge. Dès le IVe siècle, les parents avaient le droit d'offrir leurs enfants (garçons et filles) aux monastères pour qu'ils y deviennent moines et moniales. Le recrutement des monastères dépendait en grande partie de ces enfants offerts, les oblats. Dès le VIIe siècle, le droit canon et les commentaires sur la Règle de saint Benoît stipulaient que l'enfant, une fois offert par ses parents, n'avait pas le droit de quitter le monastère ; s'il le quittait, il pouvait y être ramené de force[2]. À l'époque

1. Pour la bibliographie, voir J. BOSWELL, *The Kindness of Strangers : The Abandonment of Children in Western Europe from Late Antiquity to the Renaissance*, New York, Pantheon, 1988 ; P. QUINN, *Better than the Sons of Kings : Boys and Monks in the Early Middle Ages*, New York, Peter Lang, 1989 ; M. LAHAYE-GEUSEN, *Das Opfer der Kinder : Ein Beitrag zur Liturgie- und Sozialgeschichte des Monchtums im Hohen Mittelalter*, Altenberge, Oros Verlag, 1991.

2. Il existe une controverse parmi les médiévistes sur l'irrévocabilité de l'oblation avant le VIIe siècle, notamment dans la Règle de saint Benoît. Voir J.R. RIEPENHOFF, *Zur Frage des Ursprungs des Verbindlichkeit des Oblateninstituts*, Münster, 1939, et A. LENTINI, « Note sull'oblazione dei fanciulli nella regola di S. Benedetto », *Studia Anselmiana*, 18-19, 1947, pp. 195-225. En général les études sur l'oblation admettent l'irrévocabilité dès saint Benoît, ou même avant, mais le premier texte canonique explicite qui lie l'enfant offert formellement et pour sa vie entière à la vie monastique est un canon du concile de Tolède IV (633) (J. VIVES, éd., *Concilios Visigoticos e Hispano-Romanos*, Barcelona et Madrid, 1963, p. 208, c. 49). Sur les commentaires de la Règle de saint Benoît, voir les œuvres de M. DE JONG : *Kind en klooster in de Vroege Middeleeuwen*, Amsterdam, Historisch Seminarium van de Universiteit van Amsterdam, 1986 ; « In Samuel's Image : Child Oblation and the Rule of St Benedict in the Early Middle Ages (600-900) », *Regulae Benedicti Studia. Annuarium Internationale*, 16, 1987, pp. 69-79 ; « Growing up in a Carolingian Monastery : Magister Hildemar and his Oblates », *Journal of Medieval History*, 9/2, 1983, pp. 99-128.

carolingienne, cette irrévocabilité de l'oblation fut remise en question. Utilisant une tendance légale opposée aux entrées monastiques forcées et, peut-être aussi, l'exigence, instituée en 817 par Benoît d'Aniane, de la ratification par l'enfant lui-même de l'oblation parentale[3], certains s'élevèrent contre l'oblation irrévocable. Un cas notable est celui de Gottschalk (devenu célèbre par la suite pour son rôle dans la controverse sur la prédestination). Oblat à l'abbaye de Fulda, il a tenté de revendiquer sa liberté. Son abbé, Raban Maur, fut son ennemi farouche : dans son traité, le *Liber de oblatione* (v. 829), celui-ci relia étroitement l'existence de l'oblation irrévocable et l'existence même du monachisme. Après une décision conciliaire initiale en faveur de Gottschalk, Raban Maur emporta la victoire[4]. Ces efforts en faveur de la liberté des oblats ne furent pas durables. Les conciles carolingiens, les coutumiers monastiques et les canonistes des siècles suivants ont confirmé le caractère irrévocable de l'offrande parentale[5]. Les oblats étaient obligés de rester au monastère jusqu'à leur mort.

Afin de suivre les étapes qui marquèrent la disparition de ce rigorisme, je voudrais ici analyser le témoignage des textes de droit canon concernant la disparition de l'oblation irrévocable du milieu du XIIe siècle au milieu du XIIIe siècle. Les sources utilisées seront principalement le *Décret* de Gratien (v. 1140) et les commentaires qu'en firent les canonistes.

Ces textes furent composés à une époque où l'oblation n'était déjà plus florissante. La plupart des érudits s'accordent sur la chronologie du déclin de l'oblation. Certains nouveaux ordres ont formellement refusé d'admettre des oblats dans leurs rangs, comme par exemple les Cisterciens, les Chartreux et les Templiers aux XIe-XIIe siècles[6]. Et, bien que l'offrande des enfants à la vie monas-

3. *MGH, Capitularia*, I, p. 346, *Capitulare Monasticum*, c. 36.

4. K. VIELHABER, *Gottschalk der Sachse*, Bonn, 1956. Boswell, de Jong et Quinn traitent tous du cas de Gottschalk dans leurs travaux sur l'oblation (cf. note 1). Édition des conciles et des lettres : *MGH, Concilia*, II, pp. 601-605, *MGH, Epp.* V, pp. 529-530 et *MGH, Concilia*, III, pp. 181-184. Le *Liber de Oblatione Puerorum* dans la *Patrologia Latina (PL)*, Paris, 1852, t. 107, col. 419-440.

5. Conciles : Worms (868) c. 22 et 23, éd. J. D. MANSI, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, Paris, 1902 (1re éd. 1759-1798), vol. 15, col. 873 ; Tribur (895) c. 16, MANSI, *op. cit.*, vol. 18A, col. 164 ; Collections canoniques : G. FRANSEN - T. KÖLZER, éd., *Burchard von Worms : Decretorum Libri XX*, Aalen, Scientia Verlag, 1992, (repr. de l'édition de 1548) (c. 1012), c. 1, 6, 97, 99, 100, fol. 114v-115, 123v-124 ; YVES DE CHARTRES, *Decretum* (c. 1094), c. 15, 26, 27, 30, 109, 117, 118, *PL*, t. 161, col. 548, 551-553, 569, 571 ; Coutumiers monastiques : par exemple *Liber Tramitis Aevi Odilonis Abbatis*, éd. P. DINTER, Siegburg, F. Schmitt, 1980 (*Corpus Consuetudinum Monasticarum* 10), pp. 227-228 ; *Decreta Lanfranci Monachi Cantuariensibus Transmissa*, éd. D. KNOWLES, Siegburg, F. Schmitt, 1967 (*CCM* 3), p. 90.

6. Ces ordres ne refusaient pas l'oblation en tant qu'institution mais ils étaient opposés à la présence d'enfants à l'intérieur de leurs monastères. Ils arguaient des désordres causés par la présence d'enfants, ou de l'impossibilité pour des enfants de suivre leur forme de vie ; il n'était nullement question pour eux de la liberté de choix pour les oblats. C.M. FIGUERAS, *De Impedimentis Admissionis in Religionem usque ad*

tique existât encore pendant les XIIe-XIIIe siècles, et peut-être bien au-delà[7], le nombre des oblats décrût dès le milieu du XIIe siècle[8]. Il serait intéressant de chercher à déterminer les relations de causalité entre les transformations sociales et celles du droit canon pour apprécier à sa juste valeur l'influence du droit sur la vie des oblats. Les causes de la disparition de l'oblation sont multiples, et autant économiques que sociales et religieuses[9]. Sans des études régionales précises sur les fluctuations du nombre des oblats, il est impossible d'écrire l'histoire exacte de la fin de l'oblation. Je me contenterai donc d'observer, comment dans le droit canon l'obligation créée par l'offrande parentale s'est transformée en un libre choix pour les oblats (parvenus à un certain âge) entre la vie monastique et le retour au monde.

Dans la littérature sur l'oblation, le rôle décisif dans la disparition canonique de l'oblation irrévocable est attribué soit à Gratien (v. 1140)[10] soit à un des deux papes : Clément III (1187-1191) ou Célestin III (1191-1198)[11]. Alors qu'ils se sont attardés sur les fac-

Decretum Gratiani, Montserrat, 1957, pp. 84-85 ; J. LYNCH, « The Cistercians and Underage Novices », *Cîteaux, Commentarii Cistercienses*, 24/3-4, 1973, pp. 283-297.

7. Par exemple U. BERLIÈRE, *Le Recrutement dans les monastères bénédictins aux XIIIe et XIVe siècles,* Académie Royale de Belgique, Classe des Lettres et des Sciences Morales et Politiques. Mémoires, vol. 18.6, Bruxelles, 1924 ; J.H. LYNCH, *Simoniacal Entry into Religious Life from 1000 to 1260,* Columbus, Ohio State University Press, 1976, pp. 42, 49 ; P. L'HERMITE-LECLERCQ, *Le monachisme féminin dans la société de son temps : le monastère de La Celle,* Paris, 1989, p. 213. Sur l'existence continue de l'oblation (surtout pour les filles) jusqu'au début de l'âge moderne : J.N. SEIDL, *Die Gott-Verlobung von Kindern in Mönchs- und Nonnen-Klöstern oder De Pueris Oblatis,* Bassau, 1871, pp. 89-99 ; M.P. DEROUX, « Les origines de l'oblature Bénédictine », *Revue Mabillon*, pp. 108-111 ; Ph. SCHMITZ, *Histoire de l'ordre de saint-Benoît,* Les Éditions de Maredsous, 1948-1956, t. 7, pp. 102-103, 249-250 ; R. METZ, « L'entrée des mineurs dans la vie religieuse », *Studia Gratiana*, 20, 1976, pp. 187-200, P. 200 ; BOSWELL, *op. cit.,* p. 319-321.

8. L.J. DALY, *Benedictine Monasticism : Its Formation and Development Through the 12th Century*, New York, Sheed and Ward, 1965, pp. 210-211 ; BOSWELL, *op. cit.*, pp. 313-314 ; LYNCH, *op. cit.*, pp. 36-50 ; (surtout p. 43, charte qui reflète le déclin numérique dans quelques monastères) ; J. ORLANDIS, « Notas sobre la "oblatio puerorum" en los siglos XI y XII », *Anuario de Historia del Derecho Español*, 31, Madrid, 1961, pp. 163-173, pp. 163-164.

9. Faute d'étude précise sur cette question, voir BOSWELL, *op. cit.* ; LYNCH, *Simoniacal, op. cit.* et « Monastic Recruitement in the 11th and 12th Centuries : Some Social and Economic Considerations », *American Benedictine Review*, 26, 1975, pp. 425-447 ; DEROUX, *op. cit.* ; ORLANDIS, *op. cit.*, utilise des chartes d'oblation pour démontrer qu'aux XIe et XIIe siècles en Espagne, l'oblation devient dépendante de la volonté de l'enfant en même temps qu'elle devient un privilège. Pour d'autres cas des XIe et XIIe siècles où la volonté de l'oblat détermine la validité de l'oblation, voir BOSWELL, *op. cit.*, pp. 316-317, mais voir LYNCH, *Simoniacal*, pp. 40-41 sur la pression exercée sur l'oblat pour qu'il reste au monastère.

10. METZ, *op. cit.*, p. 196. Cet auteur oppose « l'ancien rigorisme » (l'oblation irrévocable) et l'attitude plus libérale de Gratien.

11. SEIDL, *op. cit.*, pp. 84-88 ; DE JONG, *Kind,* p. 198 ; ORLANDIS, *op. cit.*, p. 173 ; BOSWELL, *op. cit.*, p. 313 ; DEROUX, *op. cit.*, p. 100 ; C.M. FIGUERAS, *op. cit.*, p. 87 ; L. THOMASSINUS, *Vetus et Nova Ecclesiae Disciplina*, Mayence, 1787, p. 438 ; LECCISOTTI, *op. cit.*, pp. 19-20.

teurs sociaux qui ont entraîné cette mutation, les érudits n'ont pas consacré le même intérêt aux changements légaux. La naissance, dans le droit canon, d'une attitude plus libérale, donnant le libre choix à l'oblat, est perçue comme le résultat d'un acte précis, entraînant une coupure radicale avec le passé. La fin de l'oblation irrévocable serait liée à une seule personne, une seule décision, comme s'il s'agissait de son abolition pure et simple. Je me propose de montrer que les textes de droit canon traitant de cette question présentent plus de complexité qu'il n'y paraît. L'étude de ces textes légaux permettra en outre de réfléchir sur une des modalités de transformation de la tradition textuelle en droit canon. Au lieu de voir ce changement comme une révolution ou une subversion de l'ordre existant, comme un acte ou une décision déterminante, il est possible d'avancer la thèse d'un changement lent et graduel, lié au caractère même du commentaire, c'est-à-dire aux caractéristiques de l'interprétation des textes. Ce type de changement témoigne également du rapport que l'homme médiéval entretenait avec l'autorité écrite.

Le *Décret* et ses commentateurs

Le *Décret* (la *Concordia Discordantium Canonum*) de Gratien, achevé vers 1140, était à la fois utilisé par les professeurs de droit comme livre d'école et par les avocats dans leur pratique juridique. Ce livre était censé contenir la synthèse du droit canon connu au milieu du XIIe siècle. J'analyserai ici la *Causa* 20 qui contient l'opinion de Gratien sur l'oblation. La *Causa* 20 consiste en 4 questions dont la première (q. 1) traite de l'oblation irrévocable. Gratien pose la question suivante : ceux qui ont été offerts dans leur enfance sont-ils obligés de tenir les vœux religieux ? Le premier canon semble répondre par la négative, car il y est déclaré que la profession de la virginité n'est ferme qu'à partir de l'âge adulte[12]. Mais Gratien explique dans son *dictum* que ce texte vise la profession faite par l'enfant lui-même, sans le consentement des parents. Et il dit explicitement qu'« autrement la profession offerte à Dieu par les parents doit être servie sans violation »[13]. Les canons suivants, sans les *paleae* (additions postérieures), montrent que Gratien a réuni les autorités « rigoristes », c'est-à-dire les textes prêchant explicitement l'irrévocabilité de l'oblation[14]. L'enfant, une fois offert à l'autel par ses parents, est lié à la vie monastique pour toujours. S'il quitte le monastère, il est forcé d'y retourner. Gratien cite, par exemple, le texte du canon 49 du concile de Tolède IV qui déclare que : « l'offrande paternelle ou

12. C. 20. q. 1. c. 1, E. FRIEDBERG éd., *Corpus Juris Canonici*, Leipzig, 1879-1881, t. I, col. 843.
13. C. 20. q. 1. *dictum* après c. 1, FRIEDBERG, *op. cit.*, col. 843.
14. C. 20. q. 1. c. 2, 3, 4, 6, FRIEDBERG, *op. cit.*, col. 843-844.

la profession personnelle fait le moine »[15]. Suivant son habitude de citer des textes qui reflètent des opinions contraires, Gratien en présente deux qui offrent, dans une certaine mesure, le choix aux enfants (disant qu'ils ne doivent pas rester au monastère contre leur volonté)[16]. Mais Gratien, dans ses *dicta*, concilie ces deux textes avec les positions rigoristes. Ils sont interprétés comme s'appliquant uniquement aux enfants entrés au monastère alors qu'ils étaient déjà aptes au mariage (l'exemple utilisé est la *puella nubilis*, âgée de plus de 12 ans). Ainsi les oblats offerts avant cet âge n'étaient absolument pas concernés par cette liberté de choix[17]. La limitation de l'âge au-delà duquel les parents n'ont plus le droit d'offrir leurs enfants, n'est pas le fait de Gratien ; on la trouve déjà dans le concile de Tolède X en 656[18]. L'opinion de Gratien sur la question est que l'oblation est irrévocable : « la profession paternelle oblige les enfants ; ils ne peuvent pas renier l'engagement qu'ils ont pris dans leur enfance, par suite de l'offrande paternelle *(paterna devotione)* »[19].

Si l'on considère maintenant les *paleae*, les transformations sont significatives. Tous les textes ajoutés reflètent une attitude plus libérale que celle de Gratien. Deux *paleae* ne sont que des mitigations de l'oblation dans certaines conditions[20]. La troisième *palea*, c. 10, est la plus radicale. Ce texte en effet donne à tous les oblats ayant atteint 15 ans le libre choix entre la vie monastique et le retour au monde[21].

Le *Décret*, y compris les *paleae*, fut le texte reçu par les canonistes postérieurs, mais son ambiguïté demandait des éclaircissements. Parmi les différents types de commentaires (*glossae, summae, distinctiones* etc.) qu'il suscita, j'analyserai ici principalement une série de *summae* de l'École bolonaise et de l'École française[22]. À l'aide de celles-ci, il est possible de suivre de près — parfois l'écart ne dépasse pas quelques années entre les différents commentateurs — le changement d'interprétation du même texte. Bien sûr les commentateurs ont

15. C. 20. q. 1. c. 3, FRIEDBERG, *op. cit.* col. 844
16. C. 20. q. 1. c. 8 et 9, FRIEDBERG, *op. cit.*, col. 845.
17. C. 20. q. 1. *dictum* après c. 8, FRIEDBERG, *op. cit.*, col. 845.
18. Canon 6, éd. VIVES, *op. cit.*, p. 313. L'idée qu'il existe un âge limite au-delà duquel les parents ne peuvent pas offrir leur enfant se retrouve dans des collections canoniques antérieures à Gratien.
19. C. 20. q. 1. *dictum* après c. 7, FRIEDBERG, *op. cit.*, col. 844-845. Gratien affirme cette opinion dans le *dictum* après c. 3. de la q. 2, FRIEDBERG, *op. cit.*, col. 848. BOSWELL (*op. cit.*, p. 311-312) prétend que Gratien n'offre aucune résolution à la suite des textes discordants.
20. C. 20. q. 1. c. 5, FRIEDBERG, *op. cit.*, col. 844 ; C. 20. q. 1. c. 7, FRIEDBERG, *op. cit.*, col. 844.
21. FRIEDBERG, *op. cit.*, col. 845. Il s'agit d'une addition faite très tôt au texte de Gratien : le premier commentateur, Paucepalea, la connaît déjà.
22. Sur les commentateurs de Gratien mentionnés dans cet article, voir le *Dictionnaire de Droit Canonique*, dir. R. NAZ, Paris, 1935-1965, au nom de chaque canoniste (excepté Roland) ; S. KUTTNER, *Repertorium der Kanonistik (1140-1234)*, Vatican, 1937 ; et surtout R. WEIGAND, « Frühe Kanonisten und ihre Karriere in der Kirche », *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte*, Kan. Abt. LXXVI, 1990, pp. 135-155.

pour but d'expliquer le texte de Gratien sur l'oblation. Mais leurs opinions personnelles ainsi que le changement de la situation sociale ont laissé leurs marques sur ces textes.

Le premier commentateur, Paucepalea (v. 1150), a suivi de près le sens des *dicta* de Gratien. En faisant une distinction entre l'entrée au monastère des adultes et des enfants, il constate que ces derniers, si « leur père ou mère les a placés pendant l'enfance sous la discipline régulière, ne peuvent pas renier l'engagement religieux »[23]. Paucepalea donne une explication originale de la q. 1 c. 10, qui est toutefois dépourvue de fondement par rapport au texte lui-même : selon lui, ce canon ne concerne que les « mineurs qui ne sont pas offerts par leurs parents mais par leurs tuteurs ou curateurs et à qui le libre choix de rester ou de partir est concédé à l'âge de 15 ans »[24]. Il est donc évident que l'irrévocabilité de l'oblation faite par les parents n'est pas remise en cause par Paucepalea.

Le commentateur qui suit Paucepalea, maître Roland (dans les années 1150) choisit une nouvelle approche : utilisant une catégorisation connue dans le droit canon, il distingue non seulement entre les pubères et les impubères, mais aussi parmi les impubères, entre les *doli capaces* (capables d'action délibérée, c'est-à-dire doués de raison, l'âge de raison étant habituellement 7 ans[25]) et les autres. Que des adultes (des pubères) puissent décider de leur sort était déjà établi depuis longtemps. Dans le cas des impubères, à l'encontre de « l'ancien rigorisme » qui avait lié tout enfant offert avant l'âge de la puberté à la vie monastique, Roland permettait à une certaine catégorie d'oblats, même si celle-ci était strictement délimitée, de quitter le monastère à l'âge adulte : ceux qui étaient capables de raison lors de l'oblation et avaient protesté contre la volonté de leurs parents à ce moment précis. Mais les autres — capables de raison qui n'avaient pas protesté et ceux qui étaient encore incapables de raison — qu'ils eussent été offerts contre leur volonté ou non, étaient liés à la vie monastique jusqu'à leur mort. Roland, pour concilier son interprétation avec le texte de Gratien, limite l'application de tous les textes rigoristes, présentés par Gratien comme preuve de l'irrévocabilité de l'oblation, aux oblats incapables de raison ou à ceux qui n'avaient pas contredit leurs parents. Pour justifier son opinion sur l'existence d'une catégorie d'oblats pouvant quitter la vie monastique, Roland utilisa la *palea* q. 1 c. 10 et le cas de Lam-

23. *Paucapalea : Summa über das Decretum Gratiani*, éd. J.F. VON SCHULTE, Aalen, Scientia Verlag, 1965 (1re éd. Giessen, 1890), p. 94.

24. *Paucapalea, op. cit.*, p. 94.

25. Voir R. METZ, « L'enfant dans le droit canonique médiéval », *La femme et l'enfant dans le droit canonique médiéval*, Londres, Variorum Reprints, 1985, pp. 9-96, surtout pp. 11-23 ; S. KUTTNER, « Der Begriff "doli non capax" », *Kanonistische Schuldlehre von Gratian bis auf die Dekretalen Gregors IX*, Vatican, Biblioteca Apostolica Vaticana, 1935, pp. 125-129. Parmi les textes utilisés ici, voir par ex. H. SINGER, éd., *Rufinus von Bologna : Summa Decretorum*, Aalen, Scientia Verlag, 1963 (1re éd. Paderborn, 1902), p. 381 ; SIMON DE BISIGNANO, British Library Ms. Royal 10 A III, f. 66 ; HUGUCCIO, *Summa*, Paris, Bibliothèque Nationale, Ms. lat. 15397, f. 35.

bert (q. 3 c. 4). Selon lui, Lambert, lorsqu'il avait été offert, était déjà capable de raison et avait protesté[26].

Ce texte est le premier de ma série qui dénote un changement d'opinion sur l'oblation, et où la liberté de toute une catégorie d'oblats est systématiquement garantie. Des idées semblables se rencontrent parmi les commentateurs de l'École française. La *Summa Parisiensis* (composée entre 1154 et 1170) utilise une solution analogue mais le libre choix est limité aux oblats offerts contre leur volonté alors qu'ils approchaient déjà l'âge de la puberté[27].

Maître Rufin (v. 1164) a donné une solution plus radicale, fondée sur la notion du consentement, de plus en plus importante dans le droit canon. Selon Rufin, aucun oblat impubère offert contre sa volonté ne peut être contraint de rester au monastère à moins qu'il ne donne son consentement ultérieurement. Rufin cite comme preuves q. 3 c. 4 et q. 1 c. 10 — textes déjà familiers[28].

Tandis que Rufin ne donne le choix qu'aux enfants devenus oblats contre leur gré, une autre tendance se fait jour, déjà présente dans l'œuvre de Rufin. Cette opinion, mentionnée mais non acceptée par Rufin, repose sur une nouvelle interprétation de q. 1 c. 10 : à l'exception de ceux qui étaient *doli capaces* lors de l'oblation et ont consenti à celle-ci, tout oblat est libre de décider de son avenir après avoir atteint l'âge de la puberté[29]. Autrement dit, par rapport à l'opinion de Rufin, le champ du libre choix s'est élargi pour inclure tous les oblats offerts avant l'âge de raison — qu'ils aient été contraints ou non.

Dès les années 1160, et donc bien avant les décisions pontificales jugées seules significatives par les historiens, on s'est déjà beaucoup éloigné dans les œuvres des canonistes de l'oblation rigoureusement irrévocable. De son côté le pape Alexandre III (1159-1181) pensait encore que l'oblation était irrévocable, tandis qu'il considérait que la profession faite par l'enfant seul était révocable[30].

26. F. THANER, éd., *Summa Magistri Rolandi mit Anhang Incerti Auctoris Questiones*, Aalen, Scientia Verlag, 1973 (1re éd. Innsbruck, 1874), pp. 70-72.

27. T.P. MCLAUGHLIN, éd., *The Summa Parisiensis on the Decretum Gratiani*, Toronto, The Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 1952, pp. 195-196.

28. RUFINUS, *op. cit.*, pp. 380-381. L'édition de J.F. VON SCHULTE (Giessen, 1892, pp. 339-340) ne contient pas de différences significatives.

29. RUFINUS, *op. cit.*, p. 381. L'*Incerti auctoris questiones* donne également le libre choix à tous les oblats exceptés ceux qui étaient *doli capaces* et n'avaient pas protesté au temps de l'oblation (THANER, *op. cit.*, p. 242).

30. Ph. JAFFÉ-G. WATTENBACH, *Regesta Pontificum Romanorum*, Graz, Akademische Druck- u. Verlagsanstalt, 1956, 10604. *Décrétales* (X) 3. 31. 11. FRIEDBERG, *op. cit.*, t. II, col. 572. Ce texte était utilisé par les canonistes en faveur de l'oblation irrévocable : voir la *Glossa Ordinaria* sur le Décret, Venise, 1584, col. 1616 et Lyon, 1606, col. 1217. Cette opinion tranche avec les idées d'Alexandre III sur le mariage. Voir par exemple, Ch. DONAHUE, « The Policy of Alexander the Third's Consent Theory of Marriage », éd. S. KUTTNER, *Proceedings of the Fourth International Congress of Medieval Canon Law*, Vatican, Biblioteca Apostolica Vaticana, 1976, pp. 251-281.

Dans les décennies suivantes, les commentateurs des Écoles bolonaise et française se contentèrent de répéter les mêmes arguments. Dans un premier temps on reproduisit le plus souvent la même solution que Roland — une solution qui ne donnait le libre choix qu'à une catégorie limitée d'oblats. Étienne de Tournai, dans les années 1160, copia la solution de Roland[31]. La *Summa Coloniensis* (v. 1169), à son tour, imita Étienne de Tournai : selon l'auteur, ceux qui n'étaient pas encore *doli capaces* ou ceux qui l'étaient mais avaient donné leur consentement au temps de l'oblation, étaient liés irrévocablement à la vie monastique[32].

Mais dès les années 1170, l'autre solution, celle de Rufin, et même une plus radicale encore furent adoptées. Jean de Faenza (1171) imita la solution de Rufin[33], mais il utilisa les explications d'autres commentateurs sur certains canons. Pour concilier le canon 49 de Tolède (*monachum aut paterna devotio aut propria professio facit*) avec l'interprétation qu'il avait suivie, Jean explique qu'un enfant *doli capax* ne devient pas moine pour la seule raison qu'il y a été voué par son père mais doit également faire une profession personnelle ; pour les adultes, cette dernière suffit[34]. D'autre part, Jean substitue *doli capax* à pubère dans l'explication donnée pour le canon 8, alors que le *dictum* de Gratien parlait seulement des pubères[35]. Pour Gratien, seuls les enfants nubiles, telles les filles âgées de plus de 12 ans, ne peuvent pas être forcés à la vie monastique ; pour Jean, cette interdiction s'applique aux *doli capaces*. Le canon 10, selon Jean, vise les impubères qui sont *doli capaces* et sont offerts par d'autres que leurs parents (des frères, etc.)[36]. Ainsi Jean ne modifie pas l'opinion de Rufin : le libre choix est donné aux impubères offerts contre leur volonté.

Simon de Bisignano (1177-1179) stipule que seuls sont obligés par l'oblation les *doli capaces* ayant consenti au temps de l'oblation, et il accorde « l'oblation du pape Martin » (le libre choix entre l'habit monastique et le retour au monde à l'âge de 15 ans) à tous les autres[37]. Ainsi l'opinion qui, pour Rufin, était encore inacceptable, avait pénétré l'École bolonaise.

31. J.F. von Schulte, éd., *Stephan von Doornick : Die Summa über das Decretum Gratiani*, Aalen, Scientia Verlag, 1965 (1re édition Giessen, 1891) p. 230. Sur la *Summa* d'Étienne de Tournai, voir H. Kalb, *Studien zur Summa Stephanis von Tournai*, Innsbruck, Wagner, 1983.

32. G. Fransen, S. Kuttner, éd., *Summa « Elegantius in iure diuino » seu Coloniensis*, 4 vol., Vatican, Biblioteca Apostolica Vaticana, 1969-1986, t. 3, pp. 161-164.

33. Londres, British Library, Ms. Addit. 18369, f. 111-112 ; Klosterneuburg, Ms. 271, f. 173-173v et Ms. 655, f. 114-115.

34. BL Ms. Addit. 18369, f. 111 ; Klosterneuburg, Ms. 271, f. 173 et Ms. 655, f. 114v.

35. *Ibid.*

36. BL Ms. Addit. 18369, f. 111v ; Klosterneuburg, Ms. 271, f. 173 et Ms. 655, f. 114v.

37. BL Ms. Royal 10 A III, f. 65v-66 ; BN lat. 3934A, f. 85-85v. (Il s'agit de la *palea* attribuée au « pape Marcellus ».)

Sicard de Crémone (v. 1180) est un des commentateurs les plus intéressants, non pas à cause de sa propre opinion, mais pour la liste qu'il donne de toutes les opinions sur l'obligation créée par l'oblation. Pour sa part, il pense que, bien que les parents aient le droit d'offrir leurs enfants même avant l'âge de 7 ans, ces enfants ne sont liés qu'après l'âge de 7 ans, à condition qu'ils donnent leur consentement. S'ils ne le donnent pas, il faut les interroger à l'âge de 15 ans et les laisser partir s'ils le veulent. Donc, ceux qui offrent des bébés (*qui dant puellas in cunabulis*) au monastère, « ne font rien », c'est-à-dire que leur acte n'oblige l'enfant à rien[38]. En revanche, dans la liste que donne Sicard, on voit la coexistence d'opinions contraires concernant la validité et l'irrévocabilité de l'oblation, depuis l'idée que l'oblation faite à un âge mineur est valable et irrévocable sans aucune nécessité du consentement de l'oblat jusqu'au refus de reconnaître l'oblation faite à un âge mineur (dans ce cas, la q. 1. c. 10 est citée comme preuve)[39]. Avec cette dernière opinion la conception canonique sur l'oblation est complètement renversée. Si on accepte cette position, il n'existe plus en effet d'oblation irrévocable ; avant l'âge de la majorité (dans ce cas, la puberté, 12 ans pour les filles, 14 pour les garçons), les vœux n'obligent pas les enfants, et, après leur majorité, les parents n'ont pas le droit de les offrir. Et cela bien avant le pontificat du pape Célestin III.

Néanmoins une autre tendance existait dans le droit canon. L'important canoniste bolonais Huguccio, influent même après 1234 (année de la promulgation des *Décrétales* de Grégoire IX), affirme (v. 1188) que l'oblation est valable si l'oblat donne son consentement à l'âge de raison (7 ans)[40]. Bernard de Pavie, dans ses commentaires sur le *Décret* (1191-1198), soutient une opinion similaire : les oblats non encore capables de raison de même que ceux qui le sont mais qui ne donnent pas leur consentement ne doivent pas rester au monastère[41].

38. BL Ms. Addit. 18367, f. 46v ; BN lat. 4288, f. 49v ; BN lat. 4289, f. 42 ; BN lat. 14996, f. 96v. Le texte est emprunté à Gratien, C. 30. q. 2. c. 1. (FRIEDBERG, *op. cit.*, t. I, col. 1099-1100). Gratien l'utilise pour démontrer que les fiançailles ne sont pas valables avant l'âge de 7 ans. Il est important de noter ici l'emploi des mêmes arguments pour le mariage et l'oblation.

39. BL Ms. Addit. 18367, f. 46v ; BN lat. 4288, f. 49 v ; BN lat. 4289, f. 42. Malheureusement, il n'existe pour l'instant aucune étude sur la tradition manuscrite des écrits de Sicard. Il est donc difficile d'affirmer avec certitude que la liste des opinions est de sa composition et non un ajout postérieur.

40. Paris, Bibliothèque Nationale, Ms. lat. 15397, f. 35-35v ; Lons-le-Saunier, Archives départementales du Jura, Ms. 16, f. 289-289v. Sur Huguccio, voir W.P. MÜLLER, « Huguccio of Pisa : Canonist, Bishop, and Grammarian ? », *Viator*, 22, 1991, pp. 121-152.

41. E.A.T. LASPEYRES, éd., *Bernardi Papiensis Faventini Episcopi Summa Decretalium*, Graz, Akademische Druck- u. Verlagsanstalt, 1956 (1re éd. Regensburg, 1860), p. 110. (Malgré le titre, il s'agit d'un commentaire sur le *Décret* de Gratien.)

Les *Décrétales*

Ainsi l'opinion du pape Clément III et celle du pape Célestin III concernant l'oblation furent émises à la suite d'une série de transformations de la pensée légale. Dans la décision de Clément III[42], on retrouve l'idée que le consentement donné par l'oblat à l'âge de discrétion (le sommaire dans les *Décrétales* indique que cet âge est celui de la majorité, soit 12 ans pour les filles) lie irrévocablement l'oblat à la vie monastique. Le texte de la décrétale ne dit pas clairement si le pape a voulu donner le choix à tous les oblats à l'âge de discrétion ou bien s'il a visé une partie seulement des oblats (par exemple, ceux offerts avant l'âge de raison ou ceux ayant protesté contre l'oblation). Quoi qu'il en soit, sa décision se basait sur des idées déjà courantes.

Le texte de Célestin III[43] est plus explicite : il concerne un oblat offert avant l'âge de discrétion (avant la puberté)[44] qui a voulu quitter la vie monastique. Il formule clairement la nécessité du choix pour les oblats ayant atteint l'âge de discrétion, donnant ce choix à tous les oblats, qu'ils aient ou non protesté au temps même de l'oblation. Il met ainsi fin à l'oblation irrévocable faite par les parents seuls. Il n'est donc pas étonnant que le nom de Célestin soit associé à cette position dans la *Glossa Ordinaria*. Comme on l'a vu, il existait des précédents dans la pensée légale bien avant l'intervention de Célestin. Avec Célestin III (ou, si l'on préfère, avec Clément III), la notion selon laquelle l'oblation dépend du choix de l'oblat émerge du champ des idées et devient un précédent légal ; mais cette décision ne marque pas une innovation juridique. Ces idées étaient déjà développées ; il ne fallait plus que les utiliser. On voit ici un exemple des relations et des influences qui existèrent entre la papauté et les écoles.

La promulgation des *Décrétales* (ou *Liber Extra*, une collection officielle datée de 1234 avec approbation pontificale de Grégoire IX) est d'une importance majeure dans le droit canon. Ce livre contient quelques textes antérieurs à Gratien et rassemble sous forme abrégée les décisions pontificales qui furent prises entre la rédaction du *Décret* de Gratien et 1234 ; certaines de ces dernières différaient radicalement du

42. Jaffé, *op. cit.*, 16637 ; Décrétales (X) 3. 31. 12, Friedberg, *op. cit.*, t. II, col. 572. Ce texte fut parfois attribué à Célestin : voir F. Firth, éd., *Robert of Flamborough : Liber Poenitentialis*, Toronto, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 1971, p. 76, n. 59.

43. Jaffé, *op. cit.*, 17638 ; X 3. 31. 14, Friedberg, *op. cit.*, t. II, col. 573.

44. La définition de l'âge de discrétion chez les auteurs médiévaux n'est pas évidente. « Pour les canonistes de l'époque classique, l'âge de discrétion désignait une période différente de la vie selon l'acte qui était en jeu » ; pour le mariage et les vœux religieux, l'âge de discrétion était en général la puberté (Metz, « L'enfant », pp. 20-21). Le sommaire de c. 12 et de c. 14 dans les *Décrétales* fait correspondre l'âge de la discrétion à l'âge de la puberté (12 ans pour les filles, 14 pour les garçons) et à la majorité ; la *Glossa Ordinaria*, à la puberté seulement (Venise, 1584, col. 1616, Lyon, 1606, col. 1218). Il est vraisemblable que Clément et Célestin ont utilisé cette expression dans ce sens. Innocent III (1198-1216) parle explicitement du libre choix des oblats à l'âge de 15 ans (Seidl, *op. cit.*, p. 88).

droit antérieur[45]. Les *Décrétales* offrent le libre choix à l'oblat. À l'exception d'un seul canon, le texte de la décision d'Alexandre III[46], tous les autres évoquent la nécessité du consentement de l'oblat[47]. Parmi les canons cités, on retrouve des textes rigoristes remodelés pour présenter l'attitude nouvelle, le libre choix des oblats : ainsi, le sens d'un canon du concile de Mayence de 813 est radicalement altéré par la suppression d'une grande partie du texte[48]. Une omission significative sépare également le texte originel de la décision de Célestin III et celui des *Décrétales*. Le pape avait pris position sur l'oblation à la suite d'un débat qui avait eu lieu dans une cour épiscopale sur un cas précis de litige ; la majorité des intervenants avait pensé que laisser l'oblat quitter le monastère était contraire à la rigueur des canons existants. Or, cette partie du texte fut omise des *Décrétales*[49]. Les arguments qui avaient été contraires à la rigueur des canons en faisaient maintenant partie intégrante. Les idées développées autrefois par les commentateurs de Gratien furent ainsi formellement incorporées dans la collection canonique officielle de Grégoire IX et changèrent la loi sur l'oblation. Le vœu paternel ne suffisait plus pour faire un moine.

Après les *Décrétales*, la nécessité du consentement de la part de l'oblat ne fut plus sérieusement remise en question dans le droit canon. La seule source de controverse demeurait l'âge à partir duquel le consentement liait l'enfant. Il est intéressant d'examiner à ce sujet la *Glossa Ordinaria*, qui entreprend de concilier le texte de Gratien avec les changements canoniques postérieurs au Décret. Dans la deuxième rédaction de la *Glossa Ordinaria*, composée en 1240-1246 par Bartholomée de Brescia[50], deux opinions sont encore citées : celle de Huguccio, selon laquelle le consentement donné à l'âge de *doli capax* (dès 7 ans) oblige les enfants à ne plus quitter la vie monastique, et celle dite de Célestin III, qui donne le libre choix à tous les oblats à l'âge de la puberté[51]. Vraisemblablement cette dernière opinion l'emporta dans le droit canon. En effet, en 1245, Innocent IV décida qu'un certain Hugo, qui avait

45. Raymond de Peñafort, l'éditeur des *Décrétales*, a utilisé les « Cinq compilations » (1191-1226) dans lesquelles étaient recueillies les décisions pontificales postérieures à Gratien. (E. FRIEDBERG, éd., *Quinque compilationes antiquae*, Leipzig, 1882) ; voir S. KUTTNER, « Raymond of Peñafort as editor : The "decretales" and "constitutiones" of Gregory IX », *Bulletin of Medieval Canon Law*, 12, 1982.

46. X 3. 31. 11, FRIEDBERG, *Corpus*, t. II, col. 572. Ce texte déclare que l'oblation est irrévocable, mais son premier sujet porte sur l'invalidité des vœux pris par des mineurs seuls (qui n'étaient pas les oblats). Le sommaire dans les *Décrétales* réaffirme la liberté des mineurs (moins de 14 ans) de quitter le monastère s'ils ne ratifient pas leurs vœux à l'âge de la majorité.

47. X 3. 31. 1., 12., 14. Une période de probation est aussi exigée : 3. 31. 16., 20., 21., 22., 23., FRIEDBERG, *Corpus*, t. II, col. 569, 572-575, 577-578.

48. X 3. 31. 1., FRIEDBERG, *Corpus*, t. II, col. 569.

49. X 3. 31. 14, FBRIEDBERG, *Corpus*, t. II, col. 573.

50. Bartholomée tente d'harmoniser la première rédaction de la *Glossa Ordinaria* par Johannes Teutonicus (v. 1215-1217) avec les *Décrétales* de Grégoire IX.

51. *Glossa Ordinaria*, Lyon, 1606 col. 1218 et Venise, 1584 col. 1616 ; voir aussi Lyon, col. 1217-1220 et Venise, col. 1615-1619.

été offert par ses parents à un monastère clunisien, avait le droit de décider de quitter ce monastère avant la puberté. Ce droit était remis en cause par certains, d'où l'appel au pape ; la liberté des oblats n'était donc pas encore universellement reconnue par tous, mais le droit canon la garantissait[52].

La notion selon laquelle la validité de l'oblation dépend du choix de l'oblat fut donc développée d'abord par des canonistes à partir de la deuxième moitié du XIIe siècle, acceptée ensuite par la papauté, puis finalement diffusée par les *Décrétales* de Grégoire IX en 1234. Faisant maintenant partie du droit canon, cette idée devint accessible à tous. L'oblation ne disparut pas pour autant : il y eut encore plusieurs exemples de cette pratique avant le déclin final de l'institution elle-même.

Plusieurs historiens se sont demandé pourquoi il existait deux définitions divergentes de l'oblat : celle de l'enfant offert par ses parents et celle de l'adulte qui s'offre lui-même au service du monastère sans y devenir moine. Cette dernière définition est encore utilisée de nos jours. L'insistance des canonistes des XIIe et XIIIe siècles sur le consentement (sans lequel l'oblat ne devient pas moine) aux dépens de l'offrande, et la séparation nette établie entre l'oblat et le moine profès expliquent peut-être le sens nouveau du mot « oblatus ».

Autorité et changement

On a vu la transformation lente de l'oblation, de la *paterna devotio* (l'offrande parentale liant l'enfant pour toujours) à la *propria professio* (le consentement de l'oblat lui-même étant nécessaire pour qu'il devienne réellement moine).

Ce changement n'est pas survenu simplement à la suite d'une décision pontificale ou d'une vision personnelle plus libérale, mais plutôt suivant une transformation graduelle, une série de petites modifications. Ce type de changement est habituellement considéré comme caractéristique des cultures orales[53], mais l'exemple de l'oblation prouve qu'il se manifeste aussi dans certaines cultures s'appuyant sur une tradition écrite *a priori* plus immuable. Mais il faut distinguer entre diverses sortes de traditions écrites. On a vu que dans la tradition des canonistes, le caractère graduel du changement est lié à la nature même du commentaire : les auteurs successifs ont interprété et réinterprété le même texte, sans déclarer vouloir en changer le sens ni transformer la loi sur l'oblation. Ils ont seulement commenté le *Décret* de Gratien, mais ce processus a entraîné une réinterprétation continuelle du texte, dont les décretistes ont ainsi complètement modifié le sens premier. La différence entre

52. E. BERGER, éd., *Les Registres d'Innocent IV*, 4 vol., Paris, 1884-1911, vol. 1, p. 154, cas 945. Voir aussi Boswell, *op. cit.*, pp. 314-315.

53. M.T. CLANCHY, *From Memory to Written Record : England 1066-1307*, Oxford, Blackwell, 1993 (2e éd.), pp. 295-299 ; B. STOCK, *The Implications of Literacy*, Princeton, Princeton University Press, 1983, pp. 15-18.

deux interprétations successives peut être infime, et le changement ne se fit pas en ligne droite. Mais entre le sens originel — l'oblation irrévocable des enfants — et le point final des interprétations — le libre choix donné aux oblats — la perception de l'obligation créée par l'oblation s'est renversée. La législation antérieure est bouleversée sans qu'aucune déclaration explicite n'ait été faite en ce sens.

Mais pourquoi les auteurs se sont-ils efforcés de réinterpréter les textes anciens du droit canon, au lieu de « corriger » les opinions antérieures ? Ces textes ayant le statut d'autorité, on ne pouvait les écarter. Mais les opinions canoniques se modifiaient, soit à cause des transformations sociales, soit à cause des changements survenus au sein de l'Église, tandis que le droit canon s'accroissait au fur et à mesure des décisions des conciles et des papes. Les nouvelles opinions et les solutions offertes étaient parfois en contradiction avec les textes anciens. Il devenait alors nécessaire d'harmoniser ces textes avec les exigences nouvelles. Pour ce faire, une réinterprétation continuelle des canons anciens était inévitable afin de conserver l'autorité de ces textes intacte. Le commentaire est fondé sur l'autorité écrite mais il change le sens de celle-ci en l'interprétant. La méthode par laquelle des textes discordants pouvaient être conciliés, établie dès la fin du XIe siècle par des auteurs comme Yves de Chartres, Gratien et Abélard, permettait d'« expliquer » le sens des textes et de les faire correspondre aux idées nouvelles sans en détruire l'autorité. La conciliation des autorités et du changement était possible. L'autorité n'était donc pas une barrière au changement.

Je crois avoir montré que le droit canon n'était pas seulement caractérisé par l'adhésion à la tradition, mais également par l'élasticité et la possibilité de modifications. Comment situer dans cette perspective la transformation de la loi sur l'oblation ? Il faut noter d'abord l'évolution dans le droit canon lui-même. La notion de consentement y est devenue de plus en plus importante. Le mariage représente un exemple bien étudié de ce phénomène[54]. Avec la réforme ecclésiastique du XIe siècle, le libre consentement des partenaires constitue un des points mis en avant par les réformateurs. Dans le droit canon, la théorie consensuelle n'était pas la seule solution présentée par les canonistes ; la copulation était considérée par plusieurs d'entre eux comme nécessaire pour rendre indissoluble le mariage. C'est avec Pierre Lombard qu'est née, vers le milieu du XIIe siècle, la théorie voulant que le consentement seul suffît pour faire un mariage. Le pape Alexandre III adopta et développa cette théorie du mariage, retirant aux parents leur autorité dans le choix du gendre ou de la bru. Vers 1190, la théorie consensuelle l'emporta complètement. Ainsi, la nou-

54. Sur le mariage dans le droit canon, voir A. ESMEIN, *Le mariage en droit canonique*, 2 vol., Paris, Sirey, 1929-1935 ; J. BRUNDAGE, *Law, Sex and Christian Society in Medieval Europe*, Chicago, The University of Chicago Press, 1987.

velle définition ecclésiastique du mariage, insistant sur le consentement des futurs époux, s'impose à la même époque que la nouvelle définition de l'oblation. Toutes deux ont bénéficié d'un changement de mentalité fondamental dans l'Église. Les canonistes des XIIe et XIIIe siècles étaient d'ailleurs conscients du lien unissant mariage et oblation. Dans les commentaires sur cette dernière, on observe que la comparaison de l'oblation avec le baptême, utilisée pendant le Haut Moyen Age[55], disparaît progressivement au profit de la comparaison avec le mariage. L'association baptême-oblation est finalement explicitement rejetée dans la *Glossa Ordinaria*[56]. Et ceci n'est pas le fait du hasard : pendant le Haut Moyen Âge, les parents pouvaient offrir leurs enfants comme oblats, de la même manière qu'ils pouvaient les faire baptiser sans leur consentement. Le mariage, avec la condition du libre consentement des parties, devint cependant une comparaison plus adéquate dès la deuxième moitié du XIIe siècle.

Le libre choix donné aux oblats trouve également sa place dans les nouveaux courants de pensée, et les transformations religieuses et sociales du XIIe siècle, qui accompagnèrent la croissance économique (l'expansion agraire et l'élan du commerce et des villes). L'insistance sur les intentions (une attitude qui souligne la volonté derrière l'acte, la contrition derrière la pénitence), l'importance croissante d'une religiosité intérieure et d'une vocation religieuse (une « conversion ») pour l'entrée au monastère déterminèrent le changement des attitudes envers l'oblation. Les monastères étaient passés d'un mode de recrutement (l'oblation irrévocable des enfants) à un autre (l'entrée à la suite d'une vocation d'adulte). Le libre choix devint ainsi le signe de l'homme créé à l'image de Dieu.

55. RABAN MAUR, *Liber de Oblatione, PL*, t. 107, col. 428.

56. *Glossa Ordinaria*, Lyon, col. 1219 et Venise, col. 1617. Cf. HUGUCCIO, Paris, BN Ms. lat. 15397, f. 35v, Lons-le-Saunier, Ms. 16, f. 289v.

Médiévales 26, printemps 1994, pp. 137-139

ABSTRACTS

Bruno LAURIOUX, **The ancient way of cooking : Apicius in the Middle Ages**

Assembled in the late fourth century, the cookbook which tradition has attributed to Apicius had a predominantly medieval destiny. Serving as a practical and living text until the sixth century, it became known from that time onward as a purely literary and dead work. This was notably the case during the Carolingian Renaissance, when the *scriptoria* of Tours and of Fulda produced manuscripts of the cookbook and where, it seems, Loup de Ferrières, as well as all those who were inspired by it, used Apicius' text. It was afterwards practically forgotten, until its rediscovery in the fifteenth century by the humanists. The credit for this is due not to Poggio, but to Enoch of Ascoli, who brought a manuscript back to Italy. The rediscovery, however, had only a limited influence, with the exception of the Roman Academy of Pomponio Leto, where Apicius was used notably by Platina to define his humanist gastronomy.

Francine MORA, **Virgil the Magician and the *Aeneid* of the Chartrains**

The medieval legend of Virgil, which imagined the poet as a science fiction magician endowed with incredible technical powers, took shape in the second half of the twelfth century. Probably springing from Neapolitan lore, the legend was nevertheless seriously recorded in learned texts written in Latin by clercs of English origin. The elaboration of the legend may well have been due in a large measure to the interpretation of the *Aeneid* proposed by the masters of the school of Chartres, who likened the poem to a sort of scientific encyclopedia through which the soul traveled, striving to free itself from the prison of the body. At a time when reason was beginning to demarcate itself from faith, Virgil may well have been considered as the paradigm of the *homo technicus*, possessor of a wisdom giving the power to prevail upon the world.

Jean-Louis GAULIN, **Ancient Agronomy and Medieval Elaboration : From Palladius to the *Préceptes cisterciens d'économie rurale***

The paper presented here contributes to a fuller knowledge of the agronomic and economic culture of the Cistercian order in the twelfth and thirteenth centuries. It has been noted that Palladius' *Opus agriculturae*, an agronomic treatise written near the end of Antiquity, was present in the librairies of several Cistercian monasteries in the twelfth century. The White Monks also played an important role in the diffusion of the text in Italy during the thirteenth century. At Clairvaux, an anonymous author had completed a manuscript of the *Opus agriculturae* (Troyes, B. M. 1369) by recording four

short *Préceptes cisterciens d'économie rurale*. This text (edited and translated in the annex) establishes the quantity of wool necessary for monastic habits, fixes the ration of oats for plough horses, gives advice on how to cultivate the gourd (*cugurta*), and enumerates the elementary rules for sheep raising. The *Préceptes* reveal judicous garden and breeding techniques well adapted to northern France. They also show concern for the efficient management of ressources. By way of hypothesis, we may ask whether the *Préceptes* — which constitute a sort of memoranda — were destined to help the masters of the grain storehouses, and, through them, the laymen. The interest for domestic economy thus took contrasting but complementary courses : a knowledge of ancient and partly antiquated agronomy, but nevertheless considered as indispensable, and an elaboration of empiric wisdom — of which we have found new evidence — arising from the accumulated experience of the Cistercian monasteries and storerooms.

Marilyn NICOUD, ***Che manza fichi, semina rogna :*** **Problems of Identifying a Dermatosis in the Middle Ages**

The evolution of medical concepts and of nosology often render the identification of diseases difficult in medical literature. This is notably the case with texts on dietetics, more concerned with suggesting rules for good health than with describing symptoms. Thus the mention of a specific affection, the *rogna,* in *Libreto de tutte le cosse che se magnano* by Michele Savonarola, raises doubts as to the identification of the disease. Is it a case of scabies or of some other dermatosis ? To answer the question, one must endeavor to define the meaning of *rogna* and of its Latin equivalent, *scabies*. To this effect, a list of classical and medieval authors who have mentioned this particular affection has been constituted, since in the Universities medical knowledge was founded upon the reading of, and commentating on, the authorities. This approach, however, does not lead to a definite conclusion as to the meaning implied by the term *rogna*, the etiology of scabies being obviously far from clear in the fifteenth century.

Riccardo LUISI, **From the Fortified Castle to the Fortress. A Short History of Italian Military Architecture from the XIth to the XVIth Century**

The evolution of military architecture is directly related to that of arms and military equipment. The fortified castle serving as stronghold, residence, and shelter for the population in times of danger, underwent a radical change when the invention of gunpowder and subsequently the artillery rendered it ineffectual. However, the change form medieval weapons to fire arms was gradual, and for a time both were used. The progressive improvements of the efficacity of the artillery finally led, after a transitional period of fifty years, to the adoption of the garnisoned fortress and fortifications whose essential element was the bastion. This system of defense, perfected and adapted to the terrain but with non fundamental changes, stayed in use until the nineteenth century. This article also stresses the Italian contribution to military architecture and systems of defense, and its spread and influence throughout Europe.

Nora BEREND, **An Invisible Subversion : The Disappearance of the Irrevocable Oblation of Children in Canon Law**

Oblation, the offering of children to monasteries to become monks or nuns, was an essential institution in the early Middle Ages, but by the thirteenth century not only had the number of oblates diminished significantly, but the character of oblation had also changed. While in the early period canon law maintained that parental vows bind the child to the monastery forever, in the later Middle Ages it allowed the child to decide upon reaching the age of majority whether he wanted to stay in the monastery or return to the world. This article argues that the transformation of oblation in canon law occured gradually in the late twelfth century through a series of commentaries on Gratian, instead of being simply decreed by the pope. The examination of these commentaries also indicates that through a process of interpretation and reinterpretation, authoritative texts could be invested with radically new meanings by their commentators. In this case a distinction between a fluid, easily changing oral tradition and a rigid text-based and authority-oriented society is not valid : textual authority was not a barrier to change.

Médiévales 26, printemps 1994, pp. 141-149

NOTES DE LECTURE

Sachwörterbuch der Mediävistik, Peter DINZELBACHER (dir.), Stuttgart, Alfred Kröner Verlag (Kröners Taschenausgabe Bd. 477), 1992, 941 p.

Notre fin de siècle aime à réaliser la synthèse des connaissances acquises en sciences humaines, et voit fleurir les dictionnaires de toutes sortes et de tous volumes. Après l'indispensable *Lexikon des Mittelalters* en cours d'édition depuis 1977 chez Artemis-Verlag à Munich, paraît à Stuttgart dans la collection de poche des dictionnaires Kröner un volume concernant l'histoire médiévale, dirigé par Peter Dinzelbacher. Le projet original était de réaliser un ouvrage pour les spécialistes de littérature médiévale, ce qui explique la fréquence des termes de stylistique qu'on ne s'attendrait pas à trouver dans un tel dictionnaire, comme synecdoque, enjambement, etc., dans la mesure où ils n'ont rien de spécifiquement médiéval. Peter Dinzelbacher, qui a repris le projet en 1986, a voulu étendre ce lexique à l'ensemble de la société et de la culture médiévales, et nous offre un volume comprenant 3 000 entrées dans un format réellement « de poche ». C'est un des premiers avantages de ce dictionnaire d'être très maniable, tout en présentant des notices qui ne soient pas réduites à une vague définition et qui sont toujours accompagnées d'une bibliographie citant les titres principaux et les ouvrages les plus récemment parus en langue allemande, mais aussi française, anglaise et italienne.

Du premier projet de dictionnaire ont été retenues un grand nombre d'entrées concernant la littérature médiévale de l'Europe entière, tant des genres littéraires que des œuvres particulières. A cela il faut ajouter l'immense domaine de la religion médiévale, que Peter Dinzelbacher connaît particulièrement bien, et pour lequel il a lui-même fourni un grand nombre de notices. On y trouvera traités aussi bien des points de doctrine que des ordres religieux, des animaux et des plantes symboliques que des comportements religieux. Le dictionnaire s'étend également aux domaines de l'histoire politique, du droit et de la société, de l'art et des sciences. On n'y trouvera pas en revanche de notice biographique sur des personnages historiques, mais certains personnages bibliques sont pris en considération, ainsi que certaines grandes familles nobiliaires et certaines dynasties, germaniques pour la plupart.

Malgré l'inégale qualité des notices — inévitable dans une telle entreprise — ce dictionnaire présente un réel intérêt, tout autant pour les spécialistes qui y trouveront des synthèses claires et une bibliographie à jour, que pour les débutants, car on ne dispose pas pour l'instant d'un instrument de travail semblable en langue française.

Geneviève BÜHRER-THIERRY

La Scala coeli de Jean Gobi, édité par Marie-Anne POLO DE BEAULIEU, Paris, Éditions du CNRS, 1991.

C'est dans le cadre des recherches engagées par le Groupe d'anthropologie historique de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales que Marie-Anne Polo de Beaulieu a entrepris de publier le texte latin de la *Scala coeli*, d'après l'édition incunable d'Ulm (1480), contrôlée grâce aux manuscrits parisiens de la Bibliothèque Nationale (lat. 3506 et lat. 16517), et au manuscrit de Vienne 13538 ; avec en complément les *exempla* non repris dans l'édition incunable et provenant pour la plupart du manuscrit de Liège 3448 (101 C), contrôlé par celui de Vienne, les autres de divers manuscrits.

L'intérêt de cette édition tout à fait remarquable est de comporter une introduction qui, après avoir dressé le texte historique dans lequel Jean Gobi Junior, dominicain, prieur du couvent d'Alès, puis lecteur au célèbre couvent de Saint-Maximin, a composé vers 1323-1330, son vaste recueil d'*exempla* (environ un millier), reconstruit avec une minutieuse et rigoureuse érudition la carrière de l'auteur (vie et formation), les conditions, l'environnement, les méthodes de travail adoptées : particulièrement passionnant, le repérage des sources érudites (antiques, sacrées, médiévales), et des marques d'oralité permet de mesurer l'ampleur et la variété du travail de divulgation du compilateur ; du plus grand intérêt, l'étude des progrès du classement alphabétique jusqu'à la *Scala coeli*, ouvre des perspectives nouvelles sur la connaissance des outils intellectuels dont disposaient les auteurs du Moyen Âge et sur l'horizon d'attente d'un public de prédicateurs et de lecteurs. Le recueil est organisé en 122 rubriques thématiques classées selon l'ordre alphabétique, de *Abstinentia* à *Usura* : « Le fonctionnement de la rubrique permet à Jean Gobi de contrôler l'immense richesse narrative qu'il insère dans sa prédication pour capter l'attention des fidèles. Les récits sont mis au service de la rubrique dans laquelle ils s'insèrent. Ainsi la rubrique est-elle une notion qui ne reste pas à l'état de concept, mais une réalité de plus en plus concrète au fur et à mesure que les leçons successives donnent un nouvel éclairage sur un de ses aspects. Un inventaire numéroté et systématique de tous les aspects de la notion est établi (jusqu'à 18 leçons). [...] Jean Gobi place ses récits dans le double registre du balancement entre le Bien et le Mal, du passage de l'intérieur vers l'extérieur qui permet une mise en relation des actes avec les dispositions intérieures » (p. 44). M.-A. Polo de Beaulieu observe avec beaucoup de soin les distorsions par rapport au système : les défaillances, irrégularités, contagions thématiques révèlent que Jean Gobi maîtrise encore mal le système rationnel de la rubrique, elle met également en évidence le mécanisme de l'allégorisation qui apparente le recueil à d'autres formes littéraires : l'*exemplum* subit, en effet, « une moralisation qui reprend presque mot à mot les détails du récit pour leur conférer une signification allégorique, destinée à établir un lien univoque entre le concept de la rubrique et le récit qui l'illustre » (p. 48). L'analyse du phénomène permet de souligner les problèmes spécifiques posés par l'*exemplum* moralisé dans lequel l'exégèse allégorique peut n'entretenir que des liens artificiels avec le récit, et se juxtaposer à lui « de façon abrupte ».

L'introduction présente également une analyse méthodique de l'œuvre, qui passe par une vérification de la définition désormais canonique de l'*exemplum*, mise au point pour le fascicule *L'« Exemplum »* (*Typologie des Sources du Moyen Âge Occidental*, fasc. 40, Turnhout, Brepols, 1982). Or, l'*exemplum* de la *Scala coeli* se coule particulièrement bien dans ce cadre, tout en

illustrant le large éventail des variations dues aux sources et au canal d'information — ce qui permet de dresser une intéressante typologie — autour d'un axe immuable : la finalisation du récit à l'économie du salut, en vertu de quoi chaque division du recueil représente un degré de l'échelle conduisant au ciel ; « Jean Gobi présente les *exempla* comme un moyen d'accès à la connaissance. En effet, dans son prologue il explique que pour porter l'esprit humain vers les choses célestes, il a divisé sa matière en deux parties d'après les montants et les échelons de la *Scala coeli* : les montants comprenant "la connaissance des choses supérieures et l'amour de celles-ci, par lesquelles sont éloignés les péchés et sont cultivées les vertus" [...] et les échelons, les "divers sujets qui sont rangés dans l'ordre alphabétique" [...] autrement dit les *exempla* » (pp. 57-58).

M.-A. Polo de Beaulieu a le mérite de dégager très nettement la structure stéréotypée de l'*exemplum* de la *Scala coeli*, facilement mémorisable de par sa brièveté et intégrable par sa nature métaphorique dans une leçon théologique ou morale. Dès lors, avec cette édition critique munie d'un apparat sur la tradition manuscrite et les variantes ; de notes comportant un bref résumé en français et fournissant pour chaque *exemplum* sources et références historiques ; d'un tableau des citations bibliques ; d'un index des auteurs et des œuvres, des motifs narratifs d'après le *Motif Index of Folk Literature* de Stith Thompson ; d'une table de concordances et d'une bibliographie essentielle, le lecteur dispose d'un instrument de recherche tout à fait efficace, dans la bonne tradition des grands compilateurs médiévaux, mais bien supérieur pour la qualité du travail scientifique.

Claude CAZALÉ

Alain BOUREAU, *L'événement sans fin. Récit et christianisme au Moyen Âge*, Paris, Les Belles Lettres, Histoire, 1993, 302 p.

Alain Boureau ouvre ce recueil d'articles par l'hypothèse que l'efficacité du christianisme médiéval (qui envahit paysages et discours) réside dans un usage intensif et original du récit. En effet : « les préceptes, le dogme, les rites doivent passer par l'interprétation d'un récit, celui de l'Incarnation (p. 10) ». Tout le travail de l'Église médiévale consista donc à élaborer de nouveaux récits afin de développer, expliciter, réactualiser enfin le message originel, tout en conservant la vie du Christ comme modèle. Les diverses études (publiées entre 1982 et 1989) rassemblées pour étayer cette thèse débordent le Moyen Âge et intègrent le travail des Jésuites sur la narration chrétienne.

Pour les trois derniers siècles du Moyen Âge, Alain Boureau souligne à plusieurs reprises le rôle des ordres mendiants et notamment des Dominicains dans cette promotion des nouveaux récits ou dans la réactualisation d'anciens comme les *Vitae Patrum*. La fonction pédagogique de l'hagiographie et son insertion dans la vie sociale (les cités italiennes par exemple) sont évoquées au travers de trois vies de saints : saint Eustache, saint Louis d'Anjou et saint Cyr de Gênes. Puis, des légendes échelonnées entre le XII[e] et le XV[e] siècles illustrent le souci constant de l'Église de marquer les frontières du christianisme, notamment par rapport au judaïsme. Le récit de l'inceste de Judas montre la prégnance du modèle œdipien qui produisit nom-

bre de récits parallèles : l'inceste du pape Grégoire, de saint André, de saint Alban, de saint Brice et saint Martin. Alain Boureau propose de voir dans la tension sociale provoquée par la prohibition sévère de l'inceste par l'Église à partir de la fin du XIe siècle, une des sources de l'antisémitisme qui se développa au cours du XIIe siècle. En effet, la communauté juive échappait aux interdictions frappant les mariages consanguins et pratiqua la polygamie, le lévirat et le mariage entre cousins jusqu'au XIIIe siècle. Le souci de se démarquer religieusement du judaïsme conduisit à la crémation de plus de dix mille volumes du Talmud à Paris le 6 juin 1242, sur ordre de saint Louis, à la suite d'une campagne de dénigrement de ce livre sacré devenu objet maléfique.

Dans le champ clos du christianisme, des récits sont également utilisés pour marquer les limites de l'orthodoxie. Saint Bernard plaça ainsi sous le signe de la trahison sa controverse avec Gilbert de la Porrée. Cet épisode complexe de la constitution doctrinale de l'Église ne produisit pas à proprement parler des récits, mais des échanges d'arguments dont le vocabulaire est analysé en détail. À la fin du Moyen Âge, c'est le miracle du calice de saint Donat qui est utilisé lors du débat qui opposa le théologien hussite Jacobellus de Stribo et son adversaire orthodoxe Andreas de Brod (1414-1416) sur la communion sous les deux espèces. L'auteur nous offre un travail historique riche, faisant appel à de multiples disciplines pour fonder une histoire religieuse ancrée dans son contexte social et culturel. La conclusion s'attache à cerner les causes de la fin du récit chrétien : l'imitation de Jésus-Christ (après saint François d'Assise) et les critiques des humanistes, des bollandistes et des protestants.

Marie-Anne POLO DE BEAULIEU

Sophie CASSAGNES-BROUQUET, *Les couleurs de la norme et de la déviance. Les fresques d'Ambrogio Lorenzetti au Palazzo Pubblico de Sienne*, Dijon, Publications de l'Université de Bourgogne LXXIV, Série du Centre d'Études Historiques 2, Éditions universitaires de Dijon, 1993, 88 p., préface de Nicole Gonthier.

Ce petit livre est un aimable parcours commenté dans la salle du Palais Public de Sienne dite « de la paix » ou « des arbalètes », où Ambrogio Lorenzetti peignit sur trois murs les fresques qui illustrent le Bon et le Mauvais Gouvernement et les effets de l'un et de l'autre. Mais il y a quelque imprudence à « jeter un regard neuf » (p. 18) sur ces murs qui sont parmi les plus célèbres du monde et les plus soigneusement scrutés par les historiens et les historiens d'art. L'auteur a fait un livre rapide, qui pourra informer un amateur de moyenne culture mais le chercheur y relève trop d'approximations et d'inexactitudes. Par exemple sur la topographie médiévale (et actuelle) de Sienne : la salle de la paix ne donne pas sur la place du Campo (p. 17) mais à l'opposé. Sur la datation : les Neuf (qui ne sont pas un conseil) ne pouvaient pas siéger en 1287 dans la salle d'un palais qui n'était pas construit (p. 17 contredisant p. 10). Sur le rapport entre les images et les institutions : la plupart des chercheurs s'accordent à penser que les vingt-quatre figures qui défilent de la Concorde au Bon Gouvernement, représentent le collège des Vingt-quatre qui gouverna Sienne de 1236 à 1270 et non pas un conseil dont « le Conseil des Neuf est une émanation » (p. 45) ; aux pieds du Bon

Gouvernement, les « deux aristocrates... venus faire allégeance au Bien commun » (p. 54) sont des seigneurs du contado qui ont soumis leur forteresse à Sienne ; les divisions de la ville en « terzi » et « popoli » sont des circonscriptions administratives avant d'être des lieux de rivalité (p. 34) ; le podestat est le premier mais certainement pas le seul des magistrats communaux choisis parmi les étrangers (p. 34), etc.

Parlant de norme et de déviance et de peinture infâmante, il est surprenant que ne soit pas citée la fresque mise au jour en 1980 au dos des Effets du Bon Gouvernement dans la salle contiguë, au-dessous de « Guidoriccio », puisqu'elle fut justement l'objet d'une punition picturale.

Quelques ouvrages auraient apporté des informations et des éléments d'interprétation, je citerai seulement Chiara Frugoni, *Una lontana città. Sentimenti et immagini nel Medioevo*, Turin, 1983, du même auteur *Pietro e Ambrogio Lorenzetti*, Florence, 1988, Gherardo Ortalli, *La pittura infamante nei secoli XIII-XVI*, Rome, 1979, et Cesare Brandi éd., *Palazzo pubblico di Siena, Vicende costruttive e decorazione*, Sienne, 1983.

Odile REDON

Anne D. HEDEMAN, *The Royal Image : Illustrations of the « Grandes Chroniques de France » (1274-1422)*, Berkeley, University of California Press (California Studies in the History of Art, vol. 28), 1991, 338 pp., 123 ill. n/b, 8 planches couleur.

Entre les études iconographiques isolant les miniatures comme des spécimens uniques, détachés du mansucrit qui les contient, et l'approche strictement monographique, l'auteur a choisi une rare troisième voie : les *Grandes Chroniques* sont envisagées simultanément comme un corpus diachronique (de la première copie enluminée de Philippe le Bel à celles produites sous le règne de Charles VI) et comme des réalisations à chaque fois particulières, insérées synchroniquement dans leur propre contexte historique, adaptées à chaque étape aux désirs de différents publics.

Le bénéfice majeur de cette approche est que l'on suit pas à pas les étonnantes manipulations textuelles et iconographiques auxquelles les *Grandes Chroniques* ont été soumises au cours de leur histoire. Dans les quelque 130 copies enluminées qui nous sont parvenues, l'auteur a fait un tri judicieux lui permettant de circonscrire des moments forts correspondant à différents groupes de commanditaires qui sont intervenus sur la substance même de ce récit pourtant officiel de la royauté française, soit pour l'augmenter de continuations (ainsi la version de Jean le Bon, avec un cycle de plus de 400 miniatures, rajoute la vie de saint Louis), soit, plus radicalement, pour restructurer la version originale écrite par le moine de Saint-Denis Primat afin d'en éliminer des passages devenus secondaires voire gênants (la version de Charles V, très certainement compilée à sa cour, apporte les changements les plus significatifs, tels la suppression du chapitre sur l'usurpateur Hugues Capet ou, geste inédit, l'inclusion d'épisodes marquants du règne de son père et du sien propre).

Dans ce continuel processus de révisions, d'expurgations et d'additions, les miniatures jouent un rôle fondamental, brillamment mis en évidence par l'auteur. Au niveau le plus littéral, les cycles enluminés permettent de clari-

fier la structure du manuscrit, d'en accentuer des passages aux dépens d'autres : ainsi, la vie de Charlemagne — que les images présentent comme un « roy très chrétien » — est souvent valorisée grâce à une plus grande concentration de miniatures. Mais à un niveau plus fondamental on voit comment le texte des *Grandes Chroniques* a été réinterprété, glosé par les miniatures, comme c'est le cas, par exemple, dans la copie de Jean le Bon où les images des croisades de saint Louis (significativement paré d'un nimbe) sont saupoudrées d'allusions contemporaines de manière à suggérer un parallèle aussi discret qu'insistant avec la guerre contre les Anglais. L'inclusion de signes contemporains permet en effet d'*actualiser* la signification de scènes du passé lointain, comme ce frontispice quadripartite de la copie de Charles V où les costumes des Troyens, victorieux de l'empereur romain, sont parsemés de fleur-de-lys ; ou, de manière encore plus significative, dans un manuscrit du début du XV[e] siècle conservé à Berlin où un « commentaire extratextuel » — un collier ajouté à Pâris parti enlever Hélène, collier fort semblable à celui de l'Ordre du Porc-Épic fondé par Louis d'Orléans — transforme la première miniature en un subtil manifeste pro-bourguignon. Mais les miniatures permettent également de *personnaliser* le texte : Jeanne d'Amboise commande une version vers le milieu du XIV[e] siècle (conservée à Castres) contenant des miniatures uniques, telle la Bataille de Courtrai qui opposa Philippe IV aux Flamands en rébellion, bataille dans laquelle le beau-père de Jeanne, fidèle au roi, joua un rôle majeur.

Grâce à cette attention très fine aux détails, aux variations minimales et souvent hautement significatives, les miniatures apparaissent sous la plume d'Anne Hedeman comme de véritables instances herméneutiques, pouvant fléchir considérablement la signification et la réception du texte, ce qu'une seule analyse de celui-ci ne laisserait guère percevoir. Les cycles enluminés, basés sur des rappels, des correspondances et des contrastes visuels, constituent des trajectoires partiellement indépendantes nous révélant une *image royale*, en perpétuelle mouvance, des derniers Capétiens et premiers Valois, préoccupés tour à tour de souligner le caractère exemplaire de certains ancêtres, la continuité d'office de la lignée royale, ou la supériorité morale de la France (envers les Anglais ou l'Empire), tandis que les manuscrits exécutés pour la noblesse semblent plus intéressés à célébrer la « religion royale » et à visualiser les rapports entre le roi et ses sujets. La tradition complexe des manuscrits des *Grandes Chroniques* témoigne, en somme, de la maniabilité idéologique d'un texte avant l'invention de l'imprimerie, mais aussi et surtout du pouvoir des images à colorer ce qui se veut noir sur blanc.

Brigitte BUETTNER

Anne TERROINE, *Un bourgeois parisien du XIII[e] siècle : Geoffroy de Saint-Laurent*, édité par Lucie FOSSIER, Paris, Ed. du CNRS, 1992, 297 p.

Voici un livre essentiel pour la connaissance du XIII[e] siècle : on comprend que l'Académie vienne de le primer. Geoffroy de Saint-Laurent était un bourgeois « ordinaire » qui vivait à Paris dans la seconde moitié du siècle et pourtant, son cartulaire particulier est conservé, document sans équivalent dans les archives françaises. C'est précisément parce qu'il n'était pas une œuvre de prestige pour un grand ou un parvenu de haut vol qu'il a attiré l'atten-

tion d'Anne Terroine. Elle en prépara l'édition et le commentaire ; un commentaire qui allie une clarté parfaite et une érudition stupéfiante, heureusement rejetée dans d'innombrables notes : quel dommage qu'elles ne soient pas infrapaginales ! Elles seraient d'un maniement plus facile et elles le méritent.

Ce que livre le cartulaire, mystérieusement conservé dans les archives de l'abbaye Saint-Magloire de Paris, c'est tout le mouvement de la fortune de ce personnage. Près de 200 pages préparent le lecteur à la découverte du document, des pages si denses qu'on les résume à contrecœur. Il fallait d'immenses connaissances pour reconstituer, à partir des éléments ténus du cartulaire, recoupés par une multitude d'autres informations, cette part mal connue de la bourgeoisie parisienne.

D'abord la vie du « héros » de l'histoire, Geoffroy de Saint-Laurent. Il est né vers 1250, dans cette vaste paroisse de Saint-Laurent qui jouxtait Paris au nord, intégrée à la vie parisienne dont elle accueillait une maladrerie, mais participant, en sa partie septentrionale, de l'économie rurale. La paroisse est connue, notamment par les rôles de la taille, et décrite dans sa variété sociale par A. Terroine (p. 8). Par une série d'indices judicieusement entrecroisés, A. Terroine devine la famille : récemment fixée à proximité de Paris, modestes paysans. Comment Geoffroy devint-il clerc ? Anne Terroine connaît le curé de Saint-Laurent, qui en a sans doute convaincu les parents et les écoles de grammaire de Paris et de la banlieue.

Où s'est-il formé au droit, celui qui prend en 1275 le titre de maître ? Sa culture est celle d'un juge ou d'un avocat, pas d'un notaire. Le voici en tous cas bourgeois de Paris en 1274 : il vient d'acheter une maison qui lui permet de le devenir après le délai d'un an et un jour. Ascension que confirme et facilite un premier mariage, en 1271, avec une fille probablement issue de la grande bourgeoisie parisienne par sa mère. Elle ne vécut guère. Un second mariage ; une mort, que la médiocrité des obituaires des établissements avec lesquels il fut en relation ne permet pas de dater, une postérité qui ne réussit pas à assurer sa place dans la grande bourgeoisie.

La carrière de Geoffroy de Saint-Laurent est celle d'un juge : de ceux qui, par leur habileté, évitent aux parties de longs procès coûteux, grâce au recours à l'arbitrage. A. Terroine a retrouvé, notamment dans les œuvres de Tanon, les affaires auxquelles Geoffroy de Saint-Laurent a participé : depuis la première connue, une contestation entre deux paysans au sujet d'une vache, à travers toute une série de tribunaux ecclésiastiques (pp. 27-32 et 39-44). C'est l'occasion d'évoquer le milieu de ces juges, de dresser le portrait de quelques-uns d'entre eux ; celui de Geoffroy lui-même au travail, l'un des arbitres les plus en vogue de la capitale. Et de montrer ce moment où s'épanouit, comme une phase du développement de la pratique judiciaire, le recours à la procédure arbitrale.

Pour présenter la fortune de Geoffroy de Saint-Laurent, il a fallu minutieusement localiser sa centaine d'acquisitions : elles ne pénètrent guère dans Paris et ne s'éloignent pas de Saint-Laurent. Une gestion de père de famille, qui achète sans vendre, mais qui sait tirer parti de l'expansion, hors les murs, de la construction : Geoffroy de Saint-Laurent est de ceux qui, au milieu d'une population modeste, vignerons, maraîchers, artisans, a su, dans cette première ceinture de la capitale, rue des Gravilliers ou rue aux Ours, installer et conforter son aisance.

Geoffroy de Saint-Laurent tient de son père une petite fortune rurale ; il y ajoute, à coup d'investissements, une richesse de rentier, sans avidité mais

non sans habileté (pp. 115-133). Il achète plus qu'il n'arrente : des terres fertiles dans les anciens marais de Saint-Lazare ou moins riches à Saint-Laurent ; des immeubles qu'il dégrève des rentes qui les chargent ; mais il est lui-même bailleur de rentes constituées et prête de l'argent. Sa clientèle est modeste, faite d'hommes du voisinage, tenanciers des établissements religieux : ils devaient le connaître par son activité de juge d'abord, faire appel à lui comme créancier ensuite, sachant que ses conditions n'étaient pas draconiennes.

La vie de Geoffroy de Saint-Laurent est l'ascension, sans lendemain, d'un praticien du droit, image de ces « carrières fructueuses qui s'ouvraient dans l'ombre des autorités ecclésiastiques auxquelles une grande partie de Paris appartenait » et que l'on oublie trop souvent, ébloui par les réussites exceptionnelles de quelques marchands ou le lustre des vieilles familles.

Après une présentation d'un tel intérêt, l'édition du cartulaire sous forme d'analyses déçoit un peu. Certes le cartulaire a ses défauts : ceux d'un recueil tronqué, auquel il manque les dernières pages. Les 167 actes qu'il contient sont d'une grande banalité, titres de juridiction gracieuse, passés devant des autorités ecclésiastiques. Mais il est traduit. Pour qui ? Surprenante découverte que la préférence de Geoffroy de Saint-Laurent pour la langue vulgaire. L'historien se sent un peu frustré de n'avoir pas le contact direct avec le document. Le linguiste doit l'être plus encore.

Tel l'avait voulu Anne Terroine qui ne put en assurer l'édition. Lucie Fossier s'est chargée de toute la mise au point finale : elle a préparé le manuscrit, le découpant en paragraphes, mais respectant totalement le texte écrit par Anne Terroine ; constituant les index, et surtout deux plans très précieux de Saint-Laurent et du quartier des rues Saint-Denis et Saint-Martin, où elle a localisé les biens de Geoffroy. On doit la remercier de nous offrir cette exceptionnelle résurrection du « monde obscur de la petite et moyenne bourgeoisie parisienne ». Il est rare de pouvoir, avec une telle précision, pénétrer les menues affaires qui ont assuré l'expansion des villes et comprendre l'interpénétration des activités rurales et urbaines.

Monique Bourin

Pierre Lieutaghi, *Jardin des savoirs, jardin d'histoire*. Les Alpes de Lumière 110-111, 1992, 148 p. + ill.

Noin loin de Forcalquier, entre Provence et montagne, Salagon a vu naître en 1986 un « petit jardin des simples » rassemblant les plus importantes des 180 plantes médicinales en usage dans la région, bientôt suivi d'un « jardin médiéval ». Né du désir de suggérer l'esprit d'un jardin d'avant la découverte du Nouveau Monde, ce jardin de Salagon qui fait l'objet du beau livre de Pierre Lieutaghi s'est ainsi librement inspiré des documents iconographiques et textuels concernant les jardins médiévaux et regroupe de fait plus de plantes qu'il n'y en avait en un seul lieu au Moyen Âge.

Les végétaux qui y poussent sont pourtant exclusivement ceux des listes et des traités médicaux antérieurs à la Renaissance, et l'on peut y voir par exemple toutes les plantes du *Capitulaire de Villis* (véritable vademecum du début du IXe siècle de la flore considérée comme usuelle dans l'empire carolingien) qu'il a été possible d'acclimater. Mais Salagon ne prétend pas reconstituer fidèlement la réalité des *herbularia* du Moyen Âge — certains, comme

celui du plan du monastère de Saint-Gall (vers 820) ne comprenaient d'ailleurs pas plus de 16 espèces médicinales, et Walafrid Strabus († 848) n'en recensait guère que 23 dans son « Petit jardin », *Hortulus* : ce jardin provençal est plutôt un « essai d'herbier vivant » et dans ce but, les parterres regroupant les végétaux par thèmes tentent de suivre les pharmacopées d'avant la Renaissance (le parterre 11 rassemble ainsi les « herbes des fièvres », le parterre 13, les « plantes des femmes », le parterre 15, les vulnéraires, etc.).

Le livre de Pierre Lieutaghi se voulait tout d'abord guide à l'usage du promeneur des jardins de Salagon mais la nécessité s'est vite imposée à son auteur, ethnobotaniste, de conduire également le lecteur vers la connaissance des relations qu'entretenaient nos ancêtres avec les plantes. Le curieux, le passionné de phytothérapie, le botaniste mais aussi l'historien confronté aux problèmes posés par la science prélinéenne du monde végétal, feront donc leur miel des riches annexes et documents qui constituent en fait la majeure partie de l'ouvrage : outre un lexique des principaux termes médicinaux et une liste des noms français des espèces recensées par le fameux *Capitulaire de Villis*, ce livre propose plusieurs index (noms botaniques, noms français, allemands, anglais et italiens des plantes) et surtout un très copieux glossaire qui est bien plus qu'un simple aide-mémoire.

Plus de trois cents espèces végétales, arbres compris, y voient précisés leur origine, leur identité, leur rôle dans la pharmacopée et dans l'histoire des pratiques des temps anciens, en un mot leur statut ethnobotanique au regard des connaissances dont nous disposons actuellement ; des reproductions de bois gravés des principaux ouvrages des botanistes du XVIe siècle (Brunfels, Fuchs, Matthioli, etc.) complètent utilement et agréablement la plupart de ces notices, et un cahier central de 12 pages de photographies en couleur rend plus présente cette Nature dont les hommes du Moyen Âge avaient leur propre vision, et aide par exemple le lecteur à comprendre l'importance de la « médecine des signatures » pendant de nombreux siècles : ainsi les tiges de l'Arum dragon ou serpentaire, qui rappellent la peau du serpent, en disent plus qu'un long discours sur les vertus longtemps prêtées à cette plante contre les morsures de reptiles.

Quelques coquilles fâcheuses risquent certes d'embrouiller le lecteur quant à la chronologie et de lui faire croire par exemple que le manuscrit de Dioscoride exécuté pour Anicia Juliana au début du VIe siècle vit le jour en 1512 (p. 42), que sainte Hildegarde (1098-1179) vécut au XIe siècle (p. 64) ou que le *Livre des simples médecines*, dont différentes versions s'échelonnent du XIIIe au XVe siècle, fut composé... au XXe siècle (p. 73). Ces détails n'enlèvent toutefois rien à la valeur de l'ensemble : à une époque où la mode des « médecines douces » conduit à plus d'une exploitation fumeuse des « herbiers du passé », on ne peut que saluer un ouvrage aussi complet et aussi peu tapageur que celui de Pierre Lieutaghi. Grâce à lui la visite à Salagon élargit considérablement l'horizon du lecteur.

Laurence MOULINIER

Médiévales 26, printemps 1994, pp. 150-152

LIVRES REÇUS

Danièle ALEXANDRE-BIDON et Cécile TREFFORT (sous la dir. de), *À réveiller les morts. La mort au quotidien dans l'Occident médiéval* : Lyon, Presses Univ. de Lyon, 1993.

Mario ASCHERI (éd. par), *L'ultimo statuto della Repubblica di Siena (1545)* : Sienne, Accademia degli Intronati, 1993.

Jérôme BASCHET, *Les justices de l'au-delà. Les représentations de l'enfer en France et en Italie (XIIe-XVe siècle)* : Rome, École Française, 1993 (Bibl. des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome).

Lucia BATTAGLIA RICCI, *Parole e immagini nella letteratura italiana medievale. Materiali e problemi* : Pisa, Gruppo editoriale Internazionale, 1994.

Jacques BERCHTOLD, *Des rats et des ratières. Anamorphoses d'un champ métaphorique de saint Augustin à Jean Racine* : Genève, Droz, 1993.

Marie BERTHO, *Le Miroir des âmes simples et anéanties de Marguerite Porète. Une vie blessée d'amour* : Paris, Larousse et Sélection du Reader's Digest, 1993 (coll. Jeunes Talents).

Wim BLOCKMANS et Jean-Philippe GENET (éd. par), *Visions sur le développement des États européens. Théories et historiographies de l'État moderne* : Rome, École Française, 1993 (coll. de l'E.F.R., 171).

Dominique BOUTET et Laurence HARF-LANCNER (études rass. par), *Écriture et modes de pensée au Moyen Âge (VIIIe-XVe siècles)* : Paris, Presses de l'E.N.S., 1993.

Maria A. CEPPARI RIDOLFI et Patrizia TURRINI, *Il mulino delle vanità. Lusso e ceremonie nella Siena medievale, con l'edizione dello Statuto del Donnaio (1343)* : Sienne, Il Leccio, 1993.

La chanson de Girart de Roussillon, trad., prés. et notes par Micheline DE COMBARIEU DU GRES et Gérard GOUIRAN : Paris, Livre de Poche, 1993 (coll. Lettres gothiques).

La chanson de Roland, prés., trad. et comm. par Jean DUFOURNET : Paris, Flammarion, 1993 (coll. bilingue).

Michel COLARDELLE et Éric VERDEL (sous la dir. de), *Les habitats du lac de Paladru (Isère) dans leur environnement. La formation d'un terroir au XIe siècle* : Paris, E.H.E.S.S., 1993 (Doc. d'archéologie française, 40).

François DELPECH, *Histoire et légende. Essai sur la genèse d'un thème épique aragonais (la naissance merveilleuse de Jacques Ier le Conquérant)* : Paris, Publ. de la Sorbonne Nouvelle, 1993.

Christian DE MERINDOL, *Les fêtes de chevalerie à la cour du roi René. Emblématique, art et histoire* : Paris, C.T.H.S., 1993 (coll. Mémoires et doc. d'histoire médiévale et de philologie).

G. DE ROSA, T. GRÉGORY et A. VAUCHEZ (éd. par), *Storia dell'Italia religiosa*, t. 1, *L'Antichità e il Medioevo* : Bari, Laterza, 1993 (coll. Storia et Società).

L'eau dans la société médiévale : fonctions, enjeux, images (Mélanges de l'École Française de Rome — Moyen Âge, t. 104, n° 2, 1992*)*.

Margot FASSLER, *Gothic Song. Victorine Sequences and Augustinian Reforme in twelfth-century Paris* : Cambridge U.P., 1993.

Franco FRANCESCHI, *Oltre il Tumulto : I lavoratori fiorentini dell'Arte della Lana fra Tre e Quattrocento* : Florence, Olschki, 1993.

Claudio GALDERISI, *Le Lexique de Charles d'Orléans dans les « Rondeaux »* : Genève, Droz, 1993 (Publications romanes et françaises).

Edward A. HEINEMANN, *L'Art métrique de la chanson de geste. Essai sur la musicalité du récit* : Paris, Droz, 1993 (Publications romanes et françaises).

Italia 1350-1450 : Tra crisi, trasformazione, sviluppo (Actes du 13e colloque du Centro italiano di storia e d'arte, Pistoia, 1991) : Pistoia, 1993.

Jean GOBI, *Dialogue avec un fantôme*, éd. par Marie-Anne POLO DE BEAULIEU : Paris, Belles Lettres, 1994 (coll. La Roue à Livres).

Claude LECOUTEUX, *Les monstres dans la pensée médiévale européenne* : Paris, Presses Univ. de Paris-Sorbonne, 1993 (coll. Cultures et civilisations médiévales, X).

René LOCATELLI, *Sur les chemins de la perfection. Moines et chanoines dans le diocèse de Besançon (vers 1060-1220)* : Saint-Étienne, C.E.R.C.O.R.-Publ. de l'Univ. de St-Étienne, 1992.

Gherardo ORTALLI (éd. par), *Giuoco et giustizia nell'Italia di Comune* (Actes du séminaire de Trévise, mai 1991) : Rome-Trévise, Viella-Fondazione Benetton, 1993.

Pensée, image et communication en Europe médiévale. À propos des stalles de Saint-Claude, Besançon, 1993.

Armando PETRUCCI, *Jeux de Lettres. Formes et usages de l'inscription en Italie, XIe-XXe siècles* : Paris, E.H.E.S.S., 1993.

Antonio Ivan PINI, *Campagne bolognesi. Le radici agrarie di una metropoli medievale* : Firenze, Le Lettere, 1993 (coll. Le vie della storia).

Brigitte PRÉVOT et Bernard RIBÉMONT, *Le cheval en France au Moyen Âge* : Orléans, Paradigme, 1994.

Jeux, sports et divertissements au Moyen Age et à l'âge classique. Actes du 116ᵉ Congrès National des Sociétés Savantes, Chambéry, 1991 : Paris, C.T.H.S., 1993.

Seigneurs et seigneuries au Moyen Âge. Actes du 117ᵉ Congrès National des Sociétés Savantes, Clermont-Ferrand, 1992 : Paris, C.T.H.S., 1993.

Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public, *Les Princes et le pouvoir au Moyen Âge* : Paris, Publications de la Sorbonne, 1993.

Alessandro STELLA, *La révolte des Ciompi. Les hommes, les lieux, le travail* : Paris, E.H.E.S.S., 1993.

André VAUCHEZ (sous la dir. de), *Histoire du christianisme*, t. 4, *Évêques, moines et empereurs (610-1054)* : Paris, Desclée de Brouwer, 1993.

Monique ZERNER, *Le cadastre, le pouvoir et la terre. Le Comtat Venaissin pontifical au début du XVᵉ siècle* : Rome, École Française, 1993 (coll. de l'E.F.R., 174).

Médiévales 26, printemps 1994, pp. 153-158

INDEX DES N°s 20 à 25 — 1991 à 1993

Articles parus

Livres recensés (le nom du receveur figure entre parenthèses)

À NOS LECTEURS

Si la revue *Médiévales* vous paraît digne d'intérêt, soutenez-la en vous abonnant ou en renouvelant votre abonnement.

Bulletin d'abonnement à retourner à :

Université Paris VIII
PUV. Publication *Médiévales*
2, rue de la Liberté
93526 Saint-Denis Cedex 02

☐ Je souscris un abonnement **à deux** numéros de *Médiévales*
n° 26, n° 27 - 1994

France	: 130 F + port 30 F	160 F
Étranger	: 130 F + port 36 F	166 F

☐ Je souscris un abonnement **à quatre** numéros de *Médiévales*
n° 26, n° 27 - 1994
n° 28, n° 29 - 1995

France	: 240 F + port 60 F	300 F
Étranger	: 240 F + port 72 F	312 F

☐ Je souhaite recevoir les numéros suivants :
Prix au numéro :
- jusqu'au n° 21 : 60 F (+ port 15 F) ; n° 16-17 : 110 F (+ port 18 F) ; n° 22-23 : 130 F (+ port 18 F)
- à partir du n° 24 : 80 F (+ port 15 F)

Règlement par chèque uniquement à l'ordre :
Régisseur des Recettes PUV Paris 8/MED (CCP Paris 9 150 59 K)

NOM______________________ PRÉNOM______________________

Adresse____

____

Code postal____________________ Ville____________________

Date : Signature :

Achevé d'imprimer par Corlet, Imprimeur, S.A. — 14110 Condé-sur-Noireau (France)
N° d'Imprimeur : 4012 - Dépôt légal : juillet 1994 — *Imprimé en C.E.E.*

ISSN 0751-2708

SOMMAIRE

N° 26 PRINTEMPS 1994

SAVOIRS D'ANCIENS

ESSAIS ET RECHERCHES

Prix : 80 F